



**Bilan intermédiaire
Janvier 2021
Octobre 2024**



FEUILLE DE ROUTE SANTÉ

**L'AMBITION D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE
DANS LE GRAND EST !**

SOMMAIRE

01 PARTIE

ÉDITO de Monsieur Le Président 6

PROPOS Nadège HORNBECK / Véronique GUILLOTIN 8

MIEUX VIVRE EN GRAND EST

Une population en meilleure santé dans un environnement préservé11

AXE 1 Une approche transversale en faveur de la santé environnementale

Ambition 1 Agir pour un environnement préservé, gage de la santé des populations du Grand Est. 12

- Objectif 1 : Reconquérir la qualité de l'eau et anticiper les risques du changement climatique pour la santé 12
- Objectif 2 : Remettre de la nature en ville et en milieu rural pour le bien-être des populations. 18
- Objectif 3 : « Réduire les pollutions par les déchets dangereux » 24
- Objectif 4 : Accélérer la transition énergétique pour réduire les gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air..... 28

Ambition 2 Construire une stratégie partenariale et transversale en santé environnementale, au plus près des citoyens.32

- Objectif 1 : Susciter l'émergence de projets participatifs sur les territoires. 34
- Objectif 2 : Intensifier les actions relatives au développement durable dans les lycées : le dispositif « Lycées en transition ». 36
- Objectif 3 : Coordonner l'ensemble des acteurs de la santé environnementale sur les territoires. 39

Ambition 3 Promouvoir des urbanismes favorables à la santé. 41

- Objectif 1 : Atténuer les impacts du changement climatique notamment en luttant contre la pollution atmosphérique et en améliorant la qualité de l'air, enjeu de santé publique. 41
- Objectif 2 : Généraliser l'aménagement et l'urbanisme durables 42
- Objectif 3 : Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles et durables au quotidien. 44

Ambition 4 Concevoir, construire et exploiter des bâtiments sains..... 45

- Objectif 1 : Construire et rénover mieux et plus sainement..... 45
- Objectif 2 : Suivre de près les différents polluants des bâtiments (amiante, plomb, radon, COVnm, légionnelle...) 47

AXE 2 Prévenir, sensibiliser, bouger : un triptyque gagnant pour la santé des habitants du Grand Est

Ambition 1 Faire de la santé des jeunes de 15 à 29 ans, une priorité pour la Région Grand Est. 48

- Objectif 1 : Observer pour mieux comprendre les problématiques de santé chez les jeunes. 48
- Objectif 2 : Agir ensemble, en partageant la connaissance, l'expérience et la gouvernance. 49
- Objectif 3 : Agir pour la prévention, l'accès aux droits et l'accès aux soins. 51
- Objectif 4 : Accompagner spécifiquement les jeunes au sein des Missions Locales. 58

Ambition 2 Rendre accessible le « Sport Société » pour améliorer la santé de tous. 60

- Objectif 1 : Faire de la Région Grand Est, un influenceur de la pratique sportive sur son territoire. 61

Objectif 2 : Assurer des conditions optimales de pratique de l'activité physique et sportive à chacun, quel que soit le cadre de vie. 63

Objectif 3 : Encourager la pratique physique et sportive des jeunes pour prévenir la santé des adultes de demain. 65

Objectif 4 : Développer l'Activité Sportive Adaptée (APA) comme réponse à des « besoins particuliers de populations identifiées ». 66

Objectif 5 : En complément du dispositif Prescri'mouv la Région Grand Est projette également de proposer des Activités Physiques Adaptées aux personnes les plus fragiles dans un objectif de prévention..... 68

Ambition 3 Améliorer les habitudes alimentaires, de la fourche à la fourchette. 69

- Objectif 1 : Soutenir les territoires qui passent à l'action sur les questions alimentaires à l'échelle locale tout en intégrant de façon transversale les enjeux de santé..... 69
- Objectif 2 : Considérer l'alimentation comme un véhicule de santé et lutte contre les inégalités sociales chez les jeunes. 72

Ambition 4 Utiliser les dispositifs de formation destinés aux demandeurs d'emploi comme des vecteurs de sensibilisation à la question santé.74

Objectif : Intégrer la santé dans le Programme Régional de Formation (PRF)..... 74

AXE 3 La santé et qualité de vie au travail : une préoccupation croissante tant au niveau des professionnels que des entreprises.

Ambition 1 Promouvoir le développement de la pratique de l'activité physique en milieu professionnel.78

- Objectif 1 : Soutenir l'accès à la pratique de l'activité physique en milieu professionnel en valorisant et soutenant des projets innovants de prévention et de promotion de la santé en entreprise. 79
- Objectif 2 : Favoriser la mise en place de dispositifs d'appui psychologique aux employeurs en difficultés économiques et financières, afin de lutter contre les risques psychosociaux voire les suicides. 83

Ambition 2 Faire de la Région Grand Est une collectivité de référence en matière de prévention et qualité de vie au travail. 84

- Objectif 1 : Apporter à tous les agents de la Région une même qualité d'offre de services de prévention. ... 84
- Objectif 2 : Intégrer la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels au sein d'un même service à la Région. 84

Ambition 3 Développer une politique de santé publique en faveur des agriculteurs, des viticulteurs et des forestiers.....87

- Objectif 1 : Engager une politique de prévention des risques et des maladies liées à l'activité professionnelle des agriculteurs. 87
- Objectif 2 : Accompagner les exploitants en prise aux difficultés d'ordre personnel, familial et économique avec une aide globale..... 90

DES SOLUTIONS SUR-MESURE

pour un égal accès aux soins sur l'ensemble du Grand Est 93

AXE 1 Renforcer les dynamiques des territoires pour faire face aux défis santé.

Ambition 1 Intégrer l'enjeu santé dans le champ de l'aménagement du territoire..... 94

- Objectif 1 : Promouvoir une stratégie régionale de développement durable des territoires. 94
- Objectif 2 : Traduire la stratégie régionale dans les aides aux collectivités. 95
- Objectif 3 : Territorialiser les stratégies régionales et s'adapter aux réalités locales ; le Pacte territorial Grand Est entre la Région et les collectivités locales. 95
- Objectif 1 : Être signataire de tous les CLS et soutenir les actions retenues en cohérence avec la feuille de route santé dans la limite des crédits régionaux. 96

Ambition 2 Contribuer à la mise en œuvre des contrats locaux de santé adaptés aux besoins de la population. 96

Ambition 3 Prévenir les situations de renoncement aux soins liés à la distance de l'offre de soins et des dispositifs de prévention en santé. 102

Ambition 4 Doter la région d'unités d'appui mobiles pour répondre aux situations de crise. 109

Ambition 5 Rendre attractif l'exercice professionnel au sein des territoires de la région Grand Est. ... 111

- Objectif 1 : Proposer un soutien aux élus confrontés à des problématiques d'offres de soins et d'accès aux soins au sein de leurs territoires. 112
- Objectif 2 : Permettre aux étudiants en santé de découvrir les territoires où ils sont les plus attendus — un pari sur l'avenir. 113
- Objectif 3 : Accompagner les professionnels dans leurs démarches d'installation dans les zones sous denses..... 115
- Objectif 4 : Soutenir la création et le développement de structures permettant des modes d'exercice correspondant aux attentes des professionnels de santé et s'inscrivant dans les dispositifs régionaux. 116
- Objectif 5 : Soutenir le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). 122
- Objectif 6 : Accompagner les professionnels dans leurs démarches de cessation d'activité en Grand Est..... 123
- Objectif 7 : Créer des Maisons Multimodales aux bénéfices des professionnels de santé 124

AXE 2 Organiser l'accès pour tout citoyen du Grand Est, à des solutions de Télémedecine (TLM) reposant sur une organisation garantissant le bon usage et la pérennité des installations.

Ambition 1 Généraliser la Télémedecine sur tous les territoires du Grand Est. 126

Ambition 2 Accompagner les volets numériques et e-santé des Projets TIGA. 138

- Objectif 1 : Accélérer le déploiement des solutions. 139
- Objectif 2 : Accélérer la diffusion des innovations en matière d'accès aux soins. 140

Ambition 3 Répondre aux besoins d'aménagement numérique des habitants et des entreprises en déployant le programme régional du Très Haut Débit (THD). 142

- Objectif : Finaliser le déploiement du programme régional de développement du THD d'ici 2025. 142

AXE 3 Orienter et former les publics aux métiers de la santé.

Ambition Définir et mettre en œuvre une politique de formation des professionnels de santé, une compétence que la Région assume avec volontarisme..... 144

- Objectif 1 : Augmenter le nombre de diplômés, une piste pour faire face à la pénurie de professionnels du secteur sanitaire et social. 145
- Objectif 2 : Orienter vers les formations sanitaires — un moyen d'assurer l'avenir des professions de santé..... 150

LES MOTEURS DE L'ATTRACTIVITÉ

de la santé en Grand Est 153

AXE 1 Des ressources naturelles et une richesse culturelle au service de la santé et du bien-être.

Ambition 1 Une nature au service du bien-être et de la santé. 154

- Objectif 1 : Offrir un thermalisme séduisant en région Grand Est..... 154
- Objectif 2 : Placer le Grand Est parmi les destinations bien-être. 155

Ambition 2 Faire de la culture une source de bien-être et de santé. 156

- Objectif 1 : Protéger l'utilisateur et le professionnel ou l'amateur. 156
- Objectif 2 : Accompagner l'accès à la culture pour tous les publics en situation de soin ou de handicap. ... 157
- Objectif 3 : Poursuivre un programme pluri annuel d'étude et de valorisation des connaissances sur le patrimoine et l'histoire de la santé en région Grand Est. 159

AXE 2 L'innovation et la recherche en santé : moteurs et vecteurs de transition.

Ambition 1 Mettre en place une démarche d'accélération des innovations en santé structurée autour de trois priorités : Industrie, Académie, Intelligence artificielle. 162

- Objectif 1 : La priorité industrie de la santé : accompagner 100 créations d'entreprises et projets de R&D. 162
- Objectif 2 : Attirer et soutenir les talents et les infrastructures de recherche de pointe. 166
- Objectif 3 : Mettre en œuvre le Plan Intelligence Artificielle (IA) de la Région..... 168

Ambition 2 Développer un projet régional d'accompagnement des hôpitaux dans leur transformation « Hôpital du Futur » (ancienne dénomination « Hôpital 4.0 »). 169

AXE 3 La santé, un sujet majeur de la politique transfrontalière de la Région.

- Objectif 1 : Améliorer l'égalité d'accès aux soins dans les zones transfrontalières et accompagner de nouvelles synergies entre établissements hospitaliers du Grand Est et des territoires frontaliers (Wallonie, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg et Suisse du Nord Ouest. 175
- Objectif 2 : Accompagner les besoins en personnels qualifiés en soins infirmiers. 180
- Objectif 3 : Améliorer l'observation des politiques de santé humaine et des flux hospitaliers et médicaux dans les zones transfrontalières afin d'accompagner la transformation des offres de soins. ... 181
- Objectif 4 : Faciliter le dialogue et le travail prospectif entre acteurs de la santé dans les zones transfrontalières. 181

AXE 4 Soutien aux projets territoriaux de santé dans les programmes européens.

- Objectif 1 : Intégrer des dossiers Région Grand Est dans le volet REACT-EU plan de relance européen 2021-2023..... 184
- Objectif 2 : S'inscrire dans le programme FEDER-FSE+ 2021-2027. 188
- Objectif 3 : Obtenir des soutiens aux projets d'investissements de santé en zone rurale dans le cadre du programme FEADER 2023-2027. 196

Annexe

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

de l'état d'avancement des actions prévues dans la feuille de route santé 201

ÉDITO

L'ambition d'une meilleure qualité de vie dans le Grand Est

Depuis 2021, la feuille de route santé affirme la volonté et la mobilisation de la Région de faire de la santé un pilier central de notre action publique.

Avec une approche la plus transversale qui soit, dite de « Santé Globale », la Région Grand Est agit pour contribuer à une meilleure santé de ses habitants dans un environnement préservé et pour renforcer l'offre de services et l'accès aux soins sur l'ensemble de son territoire.

Ce bilan intermédiaire révèle qu'avec plus de 77% des actions réalisées ou qui le seront à échéance 2025, la Collectivité a tenu ses engagements, répondant ainsi aux préoccupations croissantes exprimées, en matière de santé, par les citoyens, les entreprises et les professionnels de santé.

Il a ainsi été mise en œuvre tout un panel de mesures et dispositifs tel que l'accompagnement de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, le soutien à l'installation d'interne en zone fragilisée, la création de cabinets

médicaux dans les zones touchées par la désertification médicale, le soutien en faveur des communes engagées dans une démarche « Zéro pesticide », des actions pour atteindre les objectifs en matière de qualité de l'air...

Parce que la prévention est un levier essentiel pour améliorer

la santé publique. Nous avons notamment, aux objectifs initiaux de la feuille de route, ajouté des actions de prévention auprès des jeunes en matière de santé mentale et des femmes avec des véhicules « santé dépistages dotés de mammographes embarqués ».

Ce bilan intermédiaire est riche de réalisations, mais notre mission ne doit pas s'arrêter là. Forts des enseignements tirés, nous allons intensifier nos efforts pour intégrer encore davantage la prévention dans notre action régionale.

Avec l'expérimentation du béguinage, nous porterons une attention particulière à la santé de nos aînés en leur apportant des solutions innovantes quant à leur cadre de vie et besoin de soins.

Notre objectif est clair : bâtir un Grand Est où chacun peut accéder aux soins, bénéficier d'un environnement sain, et adopter des comportements favorables à sa santé.

Ensemble, nous allons poursuivre cette dynamique et écrire une nouvelle page, plus ambitieuse encore, de notre politique de santé.



Franck LEROY
*Président de la Région
Grand Est*

PROPOS

La santé, un enjeu au cœur de l'amélioration de la qualité de vie dans le Grand Est

Le bilan intermédiaire de la Feuille de Route Santé du Conseil Régional Grand Est couvre la période du 1er Janvier 2021 au 30 octobre 2024. Dans ce laps de temps, la Région a démontré son engagement résolu et sa capacité à déployer une vision stratégique ambitieuse en matière de santé publique.

Priorité majeure de son action, la lutte contre les déserts médicaux qui touchent plus de 70% de ses territoires illustre parfaitement cet engagement. Avec plus de 1200 dossiers votés visant à faciliter la création de lieux d'exercice, former, attirer et fidéliser les professionnels de santé, développer la télémédecine ou encore promouvoir le « Aller vers en santé », la Région prouve sa capacité à apporter des solutions concrètes et adaptées aux réalités des territoires.

Au-delà de ces actions ciblées, la Région affirme également son rôle de leader en matière d'innovation et de recherche en santé. Soutenant avec force l'émergence de startups, l'accueil de talents d'excellence et le déploiement de solutions numériques, elle fait de ce secteur stratégique un véritable moteur de son

attractivité. La création du programme « Hôpital du Futur », visant à rendre les établissements de santé plus résilients, en est une illustration.

Ses actions volontaristes en matière de protection des

ressources naturelles, de préservation de la biodiversité ou encore de promotion de l'activité physique témoignent de sa vision holistique de la santé.

Parallèlement, la Région déploie une approche globale et transversale, s'attaquant avec détermination aux enjeux de prévention et de santé environnementale.

Bien que n'étant pas l'autorité compétente en matière de santé, la Région prend part aux travaux de coopération transfrontalière, favorisant les interactions entre acteurs et l'accès aux financements européens.

Cette dimension constitue un atout, mais également un défi que la Région relève avec pragmatisme.

Ce bilan intermédiaire illustre ainsi la capacité de la Région à se positionner comme un

acteur majeur et innovant dans le domaine de la santé publique. Forte de son engagement résolu et de sa vision stratégique, la Région œuvre pour le bien être et l'épanouissement de l'ensemble de ses habitants.



Nadège HORNBECK
*Vice-présidente Santé,
prévention et handicap*



Véronique GUILLOTIN
*Présidente de la commission Santé,
solidarité et citoyenneté*

PARTIE 01

MIEUX VIVRE EN GRAND EST

Une population en
meilleure santé dans un
environnement préservé

AXE 1

Une approche transversale en faveur de la santé environnementale

AMBITION 1

Agir pour un environnement préservé, gage de la santé des populations du Grand Est.

Le bien-être et la santé dépendent aussi bien de la qualité du système de santé que de la qualité de notre environnement.

Un écosystème sain, caractérisé par une bonne qualité de l'eau, de l'air, des sols, mais aussi par la diversité biologique et génétique des espèces est indispensable à la vie et à l'alimentation des populations.

Parce qu'une nature en bonne santé, un environnement préservé et des écosystèmes fonctionnels constituent en quelque sorte notre assurance vie, nous nous devons d'inverser collectivement la tendance de la dégradation de notre environnement.

OBJECTIF 1

Reconquérir la qualité de l'eau et anticiper les risques du changement climatique pour la santé

Contribution : Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat

La Région Grand Est se situe en amont des grands bassins versants nationaux et internationaux (Rhin, Moselle, Meuse, Seine, Rhône...) et au-dessus d'importants aquifères. Cette position géographique lui confère une responsabilité de « château d'eau » en matière de gestion des inondations, de préservation et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques et de satisfaction des différents usages.

En 2016, la Région a adopté une nouvelle politique de l'eau régionale, organisée autour de 4 objectifs :

- La reconquête de la qualité des eaux souterraines pour la production d'eau potable,

- La restauration des milieux aquatiques et leurs services rendus,
- Le développement économique des usages liés à l'eau,
- La gestion des inondations. À l'échelle de la Région, **512 000 personnes résident en zone inondable et 24% des communes sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques d'Inondations**. Près de 40% du territoire est concerné par des travaux (digues, ouvrages d'écrêtement, zone d'expansion de crue...) sur les 15 territoires prioritaires à risques inondation (TRI). **La Région compte 3 des 4 grands lacs réservoir protégeant Paris contre les crues de la Seine.**

Au-delà de ses objectifs, la Région tient compte de l'intégration des impacts du changement climatique et de la gestion des bassins transfrontaliers, deux enjeux transversaux majeurs.

Ainsi, elle a demandé et obtenu la compétence partagée d'animation/concertation dans le domaine de l'eau. Elle exerce depuis cette compétence et développe une politique en faveur de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique qui a mobilisé un soutien financier important en 2024 (Budget politique Eau 2024 - AE : 1,2 M€ - AP : 12,4 M€). Cet exercice se fait en lien étroit avec les agences de l'eau dans le cadre d'un accord de partenariat renouvelé en 2021, avec les services de l'État, et les syndicats et collectivités compétentes.

— ACTION 1

CRÉER UNE MISSION EAU POUR FAIRE DE L'ACCÈS À L'EAU, UN ENJEU TRANSVERSAL À TOUTES LES POLITIQUES RÉGIONALES.

Cette action a été engagée. **Le plan d'action de la mission eau a été adopté en 2018 autour de 7 axes stratégiques :**

1. Appuyer les prises de décisions et la maîtrise d'ouvrage
2. Concrétiser les travaux de prévention des inondations
3. Reconquérir la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable des générations futures
4. Restaurer les milieux aquatiques
5. Développer les usages économiques
6. Faire de l'III le territoire pilote des actions régionales
7. Relancer les projets transfrontaliers

Sur les 31 actions prévues, 29 ont été engagées et 15 sont terminées.

La contribution de la Région à un programme de prévention relatif à la consommation de substances médicamenteuses n'a pu être mise en place. L'étude qui avait été envisagée s'est révélée très complexe à réaliser, notamment en raison de la grande diversité des molécules potentiellement présentes dans l'eau. La Région pourrait accompagner une thèse si une université la sollicitait en ce sens.

En revanche, la Région a engagé des travaux en 2024 sur la question des plastiques dans l'eau en s'appuyant sur la gestion de l'III Domaniale. Elle a ainsi engagé un suivi de la présence de micro-plastiques et nanoplastiques dans l'III Domaniale en 2024. Il s'agira d'étudier sur une année 5 grandes familles de plastiques que l'on retrouve dans les cours d'eau : Polyéthylène téréphtalate (PET), Polychlorure de vinyle (PVC), Polystyrène (PS), Polypropylène (PP) Polyéthylène (PE)

et d'autres polymères comme les polyesters et les élastomères. Le premier prélèvement a été effectué en septembre 2024. L'objectif est d'identifier les résidus de plastique dans les eaux superficielles et d'avoir de premiers éléments sur leur composition et leur origine pour ensuite engager une politique préventive visant la réduction des sources de pollution des cours d'eau par les plastiques.

L'accompagnement des entreprises a été engagé en particulier à travers un module « Eau » développé dans le cadre de l'accompagnement des entreprises dans un parcours de transformation.

La végétalisation des lycées est en marche dans le cadre du programme Lycées en transition (27 lycées sur des actions de végétalisation).

La Région anime également un réseau de sites de baignade en milieu naturel avec l'Agence Régionale de Santé pour les informer, les accompagner et leur permettre d'échanger entre paires sur leurs sujets de préoccupations (changement climatique, cyanobactéries...).

Elle a poursuivi et renforcé son soutien financier pour la préservation de la ressource en eau. Elle s'est engagée dans une nouvelle **feuille de route régionale** élargissant son champ d'intervention aux enjeux d'adaptation au changement climatique.

Cette feuille de route en 45 actions a également été construite en interdirections. Elle mobilise 16 directions.

BILAN FINANCIER 2020-2024

AP : Budget eau

AE : Budget eau

Directions concernées : DEBC, et autres directions impliquées dans la mise en œuvre des 31 actions : DEV, DRTIE, DT, DJSE, DFE, DECEC

Partenaires : Agences de l'eau, État, ARS

— ACTION 2

POURSUIVRE ET INTENSIFIER LES CONTRATS LOCAUX DE SOLUTIONS POUR FAIRE RECULER SIGNIFICATIVEMENT LA POLLUTION DES EAUX SOUTERRAINES SUR LES ZONES LES PLUS SENSIBLES

Sur les nappes d'eaux souterraines dégradées par des pollutions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires, la Région, avec ses partenaires, a décidé de changer de braquet et d'impulser des démarches collectives pour retrouver une qualité d'eau de la ressource brute et d'éviter les traitements onéreux.

Ainsi, afin d'inverser la tendance à la hausse des teneurs en phytosanitaires sur la nappe rhénane, constatée lors de l'inventaire transfrontalier, **une convention de partenariat 2019-2022 pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux a été conclue par la Région avec l'ensemble des parties prenantes** (État, Agence de l'eau, monde agricole, collectivités productrices et distributrices d'eau potable, organismes stockeurs prescripteurs et distributeurs de phytosanitaires).

Grâce à la dynamique initiée par la 1ère convention de partenariat 2018-2022 pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau DITE Convention SENS (Solutions Eau Nappes d'Alsace et Sundgau), **19 captages prioritaires** ont fait l'objet de ces contrats portés par des collectivités très impliquées. **Ils ont permis de déployer sur les aires d'alimentation, par les agriculteurs qui se sont engagés, d'autres pratiques agricoles visant la réduction d'utilisation d'herbicides.**

À l'issue de la convention, les cultures à bas niveau d'impact (chanvre, élevage à l'herbe, céréales bios, semences de fleurs et graminées sauvages, cultures énergétiques...) couvraient en moyenne 24% de la surface agricole utile à l'échelle de la nappe d'Alsace et 32% au sein des aires d'alimentation en eau des captages (dont respectivement 6 et 7% de surfaces conduites en agriculture biologique). Ces territoires couverts fournissent des services environnementaux qui permettent de préserver l'eau. Ces services ont été rémunérés aux agriculteurs sur une surface de 15 000 hectares qui ont été contractualisés dans le cadre du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux déployé par 8 collectivités alsaciennes. Enfin, les indicateurs ont montré que cette **première convention a permis de réduire l'utilisation d'herbicides d'1/4 environ à l'échelle de la nappe et d'1/3 environ à l'échelle des aires d'alimentation de captages**, même si les effets sur les concentrations d'herbicides dans l'eau de la nappe ne sont pas encore perceptibles.

La **convention SENS a été renouvelée pour la période 2023-2027. 29 nouveaux captages cibles** ont été identifiés. Le déploiement des contrats de résultats territoriaux est prévu sur l'ensemble des 51 captages cibles de la convention SENS avec pour objectif qu'au terme de la convention, aucun de ces captages ne fera l'objet de teneurs en herbicides supérieures aux normes. L'autre objectif est une baisse de 50% d'utilisation des herbicides d'ici 2027 et un **développement des surfaces conduites en agriculture biologique et en cultures BNI.**

Les contrats de résultats territoriaux permettent de mobiliser l'appui des partenaires et de leurs soutiens techniques et financiers pour :

- Les cultures à bas niveau d'impact avec un objectif fort de les déployer, de les pérenniser sur des surfaces importantes, en particulier sur les aires d'alimentation en eau des captages et de consolider,
- Les filières de valorisation des produits associés,
- L'agriculture biologique,
- Les plans « Herbe » ciblés sur 2 territoires à enjeux, le Ried et le Sundgau, qui visent à maintenir, voire
- À augmenter les surfaces en prairie,
- Le désherbage mécanique hors « zones à érosion ».

Pour la seule animation agricole pour la mise en œuvre de ce partenariat, elle a mobilisé : 50 000 €/an.

BILAN FINANCIER 2020-2024

AP : -

AE : 200 000 €

Directions concernées : DEBC — DEV

Partenaires : État, Chambre d'Agriculture, Agence de l'eau, acteurs locaux

L'ambition complémentaire d'étendre ce type de démarches territoriales à d'autres aquifères sensibles en Grand Est, en particulier les nappes de la Champagne crayeuse, n'a pas été atteint à date. Sur ce territoire, une étude de gestion quantitative des eaux dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de définition des volumes prélevables sur les masses d'eau souterraine a été réalisée et les discussions engagées pour la préfiguration d'un SAGE Nape de la Craie qui permettra de faire avancer à terme la prise en compte des enjeux quantitatifs et qualitatifs.

— ACTION 3

INTENSIFIER L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS AVEC LA DÉMARCHE « COMMUNES ET ESPACES NATURE » : AU-DELÀ DU ZÉRO PESTICIDE.

La démarche « Zéro Pesticide » a été mise en place par la Région pour répondre aux besoins d'accompagnement des collectivités dans la réduction, puis la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires sur tous leurs espaces. Cet accompagnement, notamment des collectivités ne disposant pas d'ingénierie dédiée, doit permettre la transition par des conseils sur les solutions alternatives. Les communes communiquent et travaillent déjà avec les citoyens (exemple : distribution de copeaux pour éviter les produits phytosanitaires - distinction 3 libellules).

Entre 2021 et 2024, ont été réalisées :

- L'organisation de **deux vagues d'accompagnement des collectivités (2021 et 2023)** et de cérémonies de remise des reconnaissances en Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace,
- 268 distinctions attribuées (247 communes et 21 structures) lors de la dernière cérémonie en 2023 et au total, plus de **644 communes et 66 gestionnaires d'espaces** distingués depuis 2011.
- L'accompagnement de **102 collectivités et établissements publics dans la réalisation de plans de gestion différenciée et l'achat de matériel nécessaire à la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion des espaces verts.**
- **L'ajout de prix « coup de cœur »** attribué par un jury composé d'élus de la Région Grand Est et de membres du Comité de bassin Rhin-Meuse : cette distinction d'exception a pour but de mettre à l'honneur les

communes et gestionnaires d'espaces qui, au-delà de la démarche générale (récompensée par les niveaux 1, 2 ou 3), s'engagent pleinement dans des actions particulièrement ambitieuses pour améliorer la gestion des ressources en eau, la biodiversité ou la gestion de l'espace au regard des enjeux du territoire.

BILAN FINANCIER 2020-2024

AP : 616 548 €, dont 289 008 € pour l'accompagnement de plans de gestion différenciés

AE : 567 814 €, dont 247 814 € pour l'accompagnement des PGD des collectivités

Directions concernées : DEBC — Service Eau et changement climatique

Partenaires : FREDON — Agence de l'Eau Rhin Meuse

— ACTION 4

ENGAGER UNE PREMIÈRE ÉTUDE QUANTITATIVE À L'ÉCHELLE DU GRAND EST POUR ANTICIPER LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

La Région Grand Est, avec le soutien financier des Agences de l'Eau, a réalisé l'étude prospective prévue à la feuille de route Santé. Démarrée début 2020, elle s'est déroulée en 2 étapes : la première phase a permis de disposer d'une vision globale de la situation à l'échelle régionale, la deuxième phase a été l'occasion d'analyses plus approfondies sur des secteurs d'études.

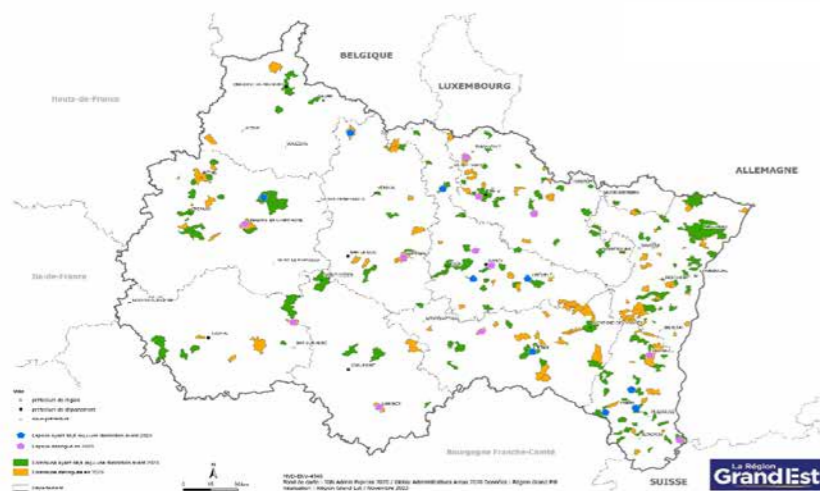
Elle montre, malgré quelques divergences entre les différentes projections climatiques, que les tendances globales en termes d'évolution du climat, encore peu marquées vers 2030-2050, s'affirment en fin de siècle vers :

- Des étés plus chauds et potentiellement plus secs avec des sols globalement plus secs et des vagues de chaleur ;
- Des hivers globalement plus doux et potentiellement plus humides.

L'augmentation des températures induit une augmentation de l'évaporation. La stabilité des précipitations à l'échelle annuelle masque un excédent au printemps-hiver et un déficit en été-automne.

La comparaison entre ressources disponibles et besoins en eau met en évidence les secteurs en Grand Est pour lesquels la pression est significative :

- La Craie (prélèvements souterrains pour l'eau potable et l'irrigation),
- Les secteurs Aube, Marne et Seine, incluant les bassins et affluents amont (régime hydrologique modifié du fait de la présence des Lacs Réservoirs, prélèvements pour la navigation,



Communes et espaces naturels _ Cérémonie 2023

Des évolutions sont envisagées pour la prochaine remise des prix en 2025 et notamment par :

- Une participation de l'Agence de l'eau Seine Normandie ;
- Une évaluation de la provenance et composition des engrais utilisés par les collectivités.

les canaux, l'eau potable et le refroidissement des centrales),

- La Plaine d'Alsace (prélèvements pour les canaux, l'eau potable et l'irrigation),
- La Doller (prélèvements pour l'eau potable), la Thur (prélèvements pour l'irrigation, l'eau potable et l'industrie),
- La Moselle amont, la Meurthe, la Meuse médiane (en relation avec les prélèvements VNF),
- La Moselle aval (refroidissement).

Elle conclut que l'adaptation à l'évolution du climat et, de fait, à la disponibilité des ressources en eau nécessitera la mise en œuvre au plus vite de mesures d'économies d'eau, pour tous les usages et tous les territoires du Grand Est. Par ailleurs, la résilience du Grand Est dépendra de la recharge des nappes, et notamment de la capacité des territoires à optimiser l'infiltration en milieu urbain et à maintenir les milieux naturels en zone rurale.

Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une tournée dans les territoires. Elle a été complétée sur un des territoires à enjeu (nappe de la craie) par une étude complémentaire allant jusqu'à des perspectives de volumes prélevables.

BILAN FINANCIER 2020-2024

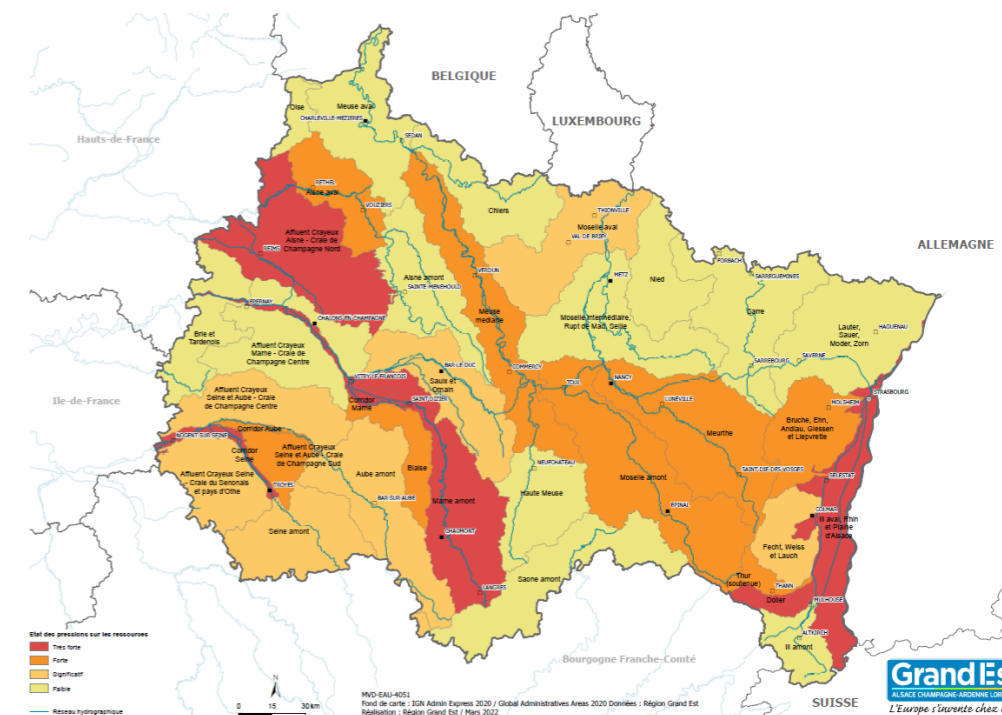
AP : 218 000 €

AE : -

Directions concernées : DEBC

Partenaires : Agences de l'Eau

Par ailleurs, la Région a conduit une **seconde étude sur la vulnérabilité du Grand Est face au changement climatique** ; étude qui a conduit à l'adoption en 2023 de la première **feuille de route régionale d'accélération de l'adaptation au changement climatique.**



État quantitatif des ressources en eau _ Bassins en tensions

OBJECTIF 2

Remettre de la nature en ville et en milieu rural pour le bien-être des populations.

Contribution : Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat

— ACTION 1**CRÉATION OU EXTENSION DE 15 RÉSERVES NATURELLES.**

D'ici 2027, l'objectif est de créer ou d'étendre 15 réserves naturelles (régionales ou nationales) pour assurer un nombre suffisant de réservoirs de biodiversité et une bonne fonctionnalité du réseau écologique. Il s'agit de préserver les espèces et milieux remarquables en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées, en relation très étroite avec toutes les parties prenantes locales.

Entre 2021 et 2024, **3 nouvelles réserves naturelles régionales** couvrant **205,53 ha** ont été créées :

- **Réserve naturelle régionale des marais et sablières du massif de Saint Thierry** dans la Marne, classée en 2021. Elle s'étend sur environ 60 ha et est composée de trois sites : deux marais à Cormicy et à Chenay, et une zone sableuse à Châlons-sur-Vesle, Chenay et Merfy.

Ces milieux naturels, bien que différents, ont en commun des caractéristiques géologiques liés aux affleurements sableux de l'ère Tertiaire de pelouses sèches sur sable, de marais de pente et de tourbières alcalines dans les communes de Chenay, Cormicy, Merfy et Châlons-sur-Vesle.



Ces paysages d'exception ont des enjeux de différentes natures. Dans le cas des marais, il s'agit de réaliser des suivis scientifiques afin de préserver leur qualité écologique. En effet, certaines espèces remarquables ont déjà été recensées : par exemple, l'azuré des mouillères (un papillon) ou l'agrion de Mercure (une libellule), deux espèces rares protégées au niveau national. Il est primordial de continuer à entretenir ces zones humides pour les maintenir ouvertes, au risque de les voir disparaître ainsi que la flore et la faune liées à ces milieux. De son côté, le massif sableux est également exceptionnel pour sa biodiversité et sa géologie. Des fossiles et d'anciens palmiers fossilisés présents sur des grès ferrugineux ainsi que des plantes typiques des sols sableux, comme la laïche des sables, témoignent de la présence d'une mer tropicale.

- **Réserve naturelle régionale des Éboulis et pelouses calcaires de Pagny la Blanche Côte et Champougny en Meuse** classée en 2021. Elle s'étend sur 48,72 hectares, composés de pelouses, d'éboulis collinéens thermophiles, et de hêtraies-chênaies calcicoles.



Le site présente un intérêt paysager exceptionnel. Il abrite une flore protégée extrêmement rare dans le nord-est de la France (Ibérus de Viollet, Gaillet de Fleurot, Silène des

éboulis, Coronille naine, Fumana couché, Trèfle scabre...), ainsi qu'une faune protégée très diversifiée (Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Azuré du Genêt, Cordulie à corps fin, Alyte, Léopard agile, Léopard des murailles, Coronelle, Vipère Aspic, Alouette lulu, Milan noir, Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Chat forestier...).

- **Réserve naturelle régionale des collines sèches du Bischenberg, de l'Immerschenberg et du Holiesel dans le Bas-Rhin classée en 2024.** Elle s'étend sur 3 communes, Bischofsheim (47 parcelles, 54,38 hectares), Obernai (une parcelle, 6,48 hectares), Rosenwiller (six parcelles, 36,34 hectares) soit 97,20 ha au total.



Les collines du Bischenberg, de l'Immerschenberg et du Holiesel font partie de l'entité éco-géologique des collines sous-vosgiennes et abritent des habitats et espèces remarquables typiques de ces zones thermophiles et calcaires. On retrouve ainsi l'un des plus grands ensembles forestiers de boisements xérophiles et calcicoles à Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et à Charme (*Carpinus betula*) du Grand Est sur le Bischenberg, ainsi que des pelouses sèches, des affleurements rocheux dont le caractère xérophile dépend de l'exposition ou de la pente sur l'Immerschenberg et le Holiesel, ainsi que des fruticées thermophiles constituées d'Alisier blanc (*Sorbus*

aria), d'Eglantier (*Rosa canina*), d'Aubépine (*Crataegus monogyna*) ou d'Épine-vinette (*Berberis vulgaris*) sur l'ensemble du réseau de collines.

Pour renforcer la biodiversité en milieu rural, dans le cadre du Pacte des Ruralités, la Région peut désormais accompagner les communes qui réaliseront des plantations ou des aménagements favorables à la biodiversité (mares...) dans le cadre d'un nouveau dispositif : « [Mon village, espace de biodiversité](#) ».

BILAN FINANCIER 2020-2024

AP : 66 754 €

AE : 238 984 €

Directions concernées : DEBC

Partenaires : Gestionnaires d'espaces naturels, collectivités locales, associations, État, Office Français de la Biodiversité

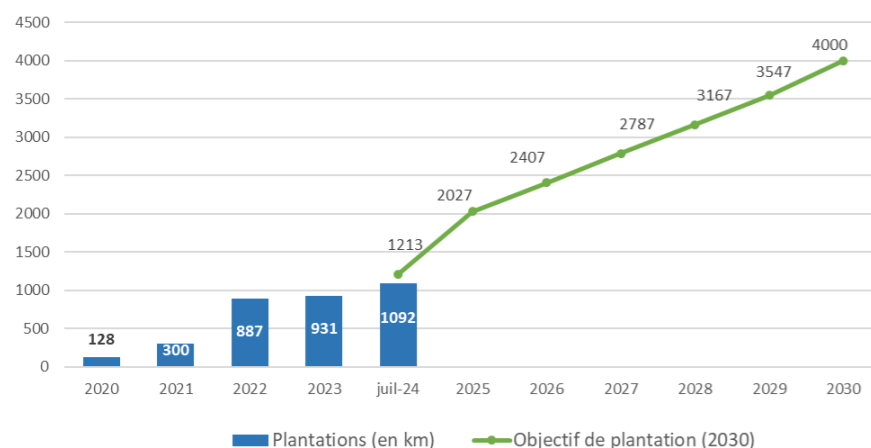
— ACTION 2**RECONSTITUER 1 000 KILOMÈTRES DE HAIES ET DE BOSQUETS EN GRAND EST**

Au-delà de la protection des espaces de nature remarquable, il est essentiel de reconstituer un réseau écologique cohérent entre les espaces forestiers, le long des cours d'eau, en milieu agricole et urbanisé, pour le maintien des espèces animales et végétales, mais aussi pour permettre également à tout à chacun d'accéder à une nature de proximité.

L'objectif de 1 000 kilomètres de haies est atteint et les acteurs régionaux se sont redonnés, dans le cadre de la démarche de planification écologique Grand Est Région Verte un **nouvel objectif de 4 000 kilomètres de haies d'ici 2030 et un arrêt des arrachages.**

En effet, la haie est identifiée comme un levier de stockage carbone et de préservation/restauration de la

biodiversité. Une des actions du plan d'actions lui est dédiée : construire un pacte régional pour les haies et les arbres en zones rurale et urbaine, intégrant l'ensemble de la chaîne : la production de plants, la régénération naturelle, l'entretien des linéaires et la valorisation des co-produits.



Objectif : 4000 km de haies d'ici 2023

Depuis 2020, la Région a ainsi construit une politique globale sur l'agroforesterie de l'amont à l'aval :

- L'approvisionnement en graines et plants d'origine locale (filiale amont),
- L'accompagnement à la plantation,
- Le maintien des haies existantes,
- La gestion durable,
- La valorisation des haies (filiale aval),
- Le réseau d'acteur,
- La connaissance, le suivi et l'évaluation,
- La communication et la sensibilisation.

La politique régionale en matière d'agroforesterie est également à mettre en lien avec les actions portées sur le maintien des prairies, notamment avec le lancement d'un plan herbe en Alsace, et la Feuille de route pour l'amélioration de la ressource alimentaire pour les pollinisateurs

adoptés en plénière en juin 2023. La Région Grand Est porte ainsi une vision globale et intégrée sur la biodiversité en milieu agricole, traitée de manière transversale et dans toutes ses composantes.

Dans ce cadre, la Région a signé le 16 janvier 2024 l'Appel de la haie portée par l'Association française arbres Champêtre (Afac Agroforesterie).

L'Appel de la haie est une campagne de mobilisation nationale visant à faire de la haie un levier pour accélérer, concrétiser et rendre visible la planification écologique. Le Grand Est a été la 2^{ème} Région de France à se lancer dans cette démarche. Elle a organisé avec Haies Vives d'Alsace et le Parc naturel régional de Lorraine deux journées dédiées pour les professionnels de la plantation de haies en mai 2024.

La Région Grand Est a accompagné et a amplifié l'accompagnement des projets de plantation de haies et d'agroforesterie au travers de :

- **L'Appel à projet Trame Verte et Bleue** porté conjointement depuis 2017 par la Région avec les Agences de l'Eau (Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse), la DREAL et l'Office Français pour la Biodiversité. L'Appel à projets Trame Verte et Bleue soutient les acteurs publics et privés qui souhaitent lancer des projets de territoire partenariaux pour contribuer à la reconquête de la Trame Verte et Bleue pour agir collectivement. Se sont plus de 160 projets de territoires financés depuis 2017, 18 M€ apportées par le collectif régional dont 7 M€ par la Région Grand Est pour plus de 150 km de haies et 5 000 arbres plantés,
- **La mesure FEADER Agroforesterie 2023-2024** mise en œuvre par la Région dans la continuité du plan de relance pour accompagner

la plantation de haies et d'arbres intraparcels pour les bénéficiaires publics (collectivités) et privés (exploitants agricoles) de terres agricoles en Grand Est (taux d'aide de 80% à 90 %). Une nouvelle mesure FEADER Infrastructures Agroécologiques sera mise en place fin 2024 pour poursuivre cet effort de plantation de systèmes agroforestiers. Mesure FEADER : 220 km de haies et 9 640 arbres intraparcels, 2,6 M€ de FEADER (cofinancement régional de 1,2 M€ et des Agences de l'eau de 1,1 M€).

- **Et en appui au déploiement de la Mesure « plantons des haies » du plan de relance de l'État 2020-2022** qui a permis la plantation de plus de 536 km de haies et 223 km d'arbres intraparcels. Ce dispositif a notamment mobilisé une enveloppe de plus de 2 M€ de FEADER (programmation 2014-2022) en cofinancement avec l'État et les Agences de l'Eau.

BILAN FINANCIER 2020-2024

AP : 1 M€

AE : -

Directions concernées : DEBC, DFE, DEV

Partenaires : État, Agences de l'eau, structures d'animation référencées

— ACTION 3

LANCER UN APPEL À MANIFESTATION « ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA BIODIVERSITÉ ».

La Stratégie Régionale Biodiversité et le Business Act Grand Est (initié suite à la crise sanitaire) avaient révélé, en 2020, l'intérêt et le besoin des entreprises de s'impliquer en faveur de la biodiversité. Pour lever les freins qui les empêchaient de se lancer dans un projet en faveur de la biodiversité, la Région Grand Est avait proposé

d'apporter un soutien technique et financier en s'appuyant sur les dispositifs existants, ses partenaires (Agence de l'eau et Office Français de la Biodiversité), mais aussi une enveloppe d'investissement spécifique.

L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2020 et a connu un certain succès avec 31 entreprises aidées et plus 1.2 millions d'euros mobilisés pour de multiples projets : plantations, création et restauration de mares.

Depuis 2024, pour soutenir les entreprises souhaitant identifier et mesurer leur dépendance à la biodiversité et leurs impacts sur cette même biodiversité, la Région a développé un « **module transformant dédié à la biodiversité** » et proposé aux entreprises du Grand Est engagées dans un parcours de transformation. Des prestataires en mesure de réaliser un état des lieux et d'accompagner des entreprises dans l'élaboration de plans d'action visant à réduire les impacts sur la biodiversité et à renforcer sa prise en compte dans la chaîne de valeur ou sur le foncier de l'entreprise ont été référencés. L'entreprise peut solliciter un soutien régional pour cet accompagnement.

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/modules-transformants-biodiversite/>

BILAN FINANCIER 2020-2024

AP : 1 024 694,58 €

Directions concernées : DEBC — DGA Attractivité / DCC

Partenaires : Office Français de la Biodiversité

— ACTION 4

POUR SUIVRE LE SOUTIEN AUX INITIATIVES CITOYENNES GRÂCE AUX FONDS D'AIDES.



Pour se rapprocher des citoyens et les rendre acteurs de la transition écologique du Grand Est, la Région a lancé en 2020 l'Appel à Initiatives Citoyennes.

Depuis son lancement, **374 projets** ont été accompagnés et valorisés à l'occasion de divers événements organisés par la Région et lors des Entretiens de la Biodiversité. Ces projets sont de nature multiple : vergers, jardins partagés, mares pédagogiques, ruchers pédagogiques, plantation de micro-forêts, ...

BILAN FINANCIER 2020-2024

AP : 1 244 780 €

Directions concernées : DEBC

Partenaires : Têtes de réseaux associatives pour relayer l'information

— ACTION 5

CRÉER UNE PLATEFORME BIODIVERSITÉ GRAND EST POUR TOUT SAVOIR SUR LA BIODIVERSITÉ.

La plateforme régionale biodiversité est née sous l'impulsion du collectif régional biodiversité avec une ambition : **devenir LA référence régionale sur le sujet de la biodiversité**. Mise en ligne en 2021, elle permet d'**informer** sur la biodiversité et les actions en cours, de **mettre en réseau les acteurs du territoire, d'aider à la décision et d'inciter à l'action**. Le site est piloté par la région Grand Est, dans le cadre du Collectif régional constitué avec les Agences de l'eau Rhin Meuse, Seine Normandie, Rhône Méditerranée Corse, la délégation Grand Est de l'Office Français de la Biodiversité et la DREAL Grand Est.

Un premier outil disponible depuis 2021.

Pour répondre à l'ambition portée par le collectif, plusieurs fonctionnalités ont été développées avec notamment :

- Un **annuaire** qui réunit **434 acteurs** engagés pour la biodiversité : associations, bureaux d'études, collectivités...
- Une **cartographie** qui recense les actions conduites par les acteurs,
- Un **agenda** des événements.

Ces trois modules sont alimentés directement par les acteurs : la création d'un compte permet ainsi de **présenter sa structure, d'annoncer les événements à venir, de communiquer sur un projet**.



[Vue agenda](#)



[Page projet](#)

Les développements programmés entre 2021 et 2024

Le déploiement du programme LIFE Biodiv'Est a permis le recrutement en mars 2022 d'une chargée de mission en charge de l'animation et du développement de la plateforme. Ce poste est financé pour 10 ans, pour un coût total de 484 840 euros.

Pour faire grandir la communauté d'acteurs et favoriser l'engagement, plusieurs développements ont été programmés entre 2021 et 2024 avec la création :

- D'un module d'actualités et d'une newsletter - en ligne fin 2022,
- D'un **outil cartographique**, pour permettre aux acteurs du Grand Est (élus, collectivités, bureaux d'études, entreprises, etc.) de faire un diagnostic et d'identifier les enjeux de la biodiversité sur leur territoire - en ligne fin 2024.

Résultats : le nombre de visiteurs uniques augmente de manière constante, signe que la plateforme devient un outil central sur la thématique biodiversité : 2022 : 1753 / 2023 : 3430 / 2024 : 4780 visiteurs uniques. Les 434 acteurs ont partagé plus de 120 projets, 600 événements et une centaine d'actualités.

BILAN FINANCIER 2020-2024

Réalisation site internet : 53 357,46 € TTC (2021) / salaire chargé de mission (budget LIFE) (2022-2024) : 54 000 € brut annuel

Directions concernées : DEBC — Direction de la communication

Partenaires : Agences de l'eau, Office Français de la Biodiversité, État, co-bénéficiaires du projet Life Biodiv'Est, et structures référencées

OBJECTIF 3

« Réduire les pollutions par les déchets dangereux »

Contribution : Direction Énergie, Climat et Économie Circulaire

Le volet « Economie circulaire et Déchets » du SRADDET Grand Est vise, en premier lieu à réduire à la source (ou prévention) la production des déchets, puis à les valoriser (matière, organique ou énergétique), et enfin à les stocker dans des installations dédiées quand les voies précédentes ne sont pas possibles. La prévention porte autant sur la réduction de la production de déchets, que sur la **réduction de leur nocivité sur la santé et sur l'environnement.**

— ACTION 1

DÉPLOYER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS DANGEREUX : LE CAS DE L'AMIANTE.

La Région incite à l'amélioration des process afin de favoriser le déploiement des filières de valorisation dans le domaine des déchets dangereux, en accompagnant financièrement et techniquement les porteurs de projets.

Face à l'enjeu sanitaire de l'amiante, l'action de la Région vise :

- D'une part à se doter d'un réseau de points de collectes suffisant à l'échelle du territoire et à sensibiliser et informer les collectivités sur les solutions existantes (massification des flux, retours d'expériences, partenariats public-privé),
- D'autre part, à inciter les entreprises à améliorer leurs process en vue de valoriser ce matériau en recourant à des solutions innovantes tout en réduisant la toxicité des déchets dangereux.

Concernant la mise en place de points de collectes sur le territoire, **la Région a mis en place dès 2020 un dispositif financier à destination des collectivités afin de favoriser l'apport des déchets amiantés des**

particuliers dans leurs déchèteries (modernisation des déchèteries). Jamais utilisé, ce dispositif a été arrêté en 2024.

Le faible engouement pour ce dispositif peut s'expliquer par le fait que la collecte d'amiante n'est pas une compétence des EPCI de collecte, que cette collecte nécessite des moyens importants (équipements, communication, matériel de conditionnement/nettoyage, temps de formation du personnel de déchèterie conséquents) alors même que les tonnages collectés sont faibles et les réticences du personnel de déchèterie très importantes face au risque d'exposition.

En outre, **3 groupes de travail animés par les services de la Région**, à destination des collectivités, se sont tenus les 16, 23 et 30 janvier 2020. Ces groupes de travail avaient pour objectif de **sensibiliser et d'informer les collectivités sur les solutions existantes** (massification des flux, retours d'expériences, partenariats public-privé).

Concernant l'incitation des entreprises à la valorisation des déchets dangereux, **les services de la Région accompagnent les porteurs de projets tels que le projet NEUTRAVAL**, porté par le consortium DE DIETRICH et NeutraVal (association des sociétés BECK et APPI). Le procédé physico chimique proposé visant à la neutralisation du caractère dangereux du déchet permet une valorisation des produits obtenus (mélange de gypse et de quartz) via ses débouchés en cimenteries, verreries, agriculture, bâtiments (béton).

— ACTION 2

AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE TRI DES DÉCHETS DANGEREUX DIFFUS.

Si la gestion des déchets dangereux des gros producteurs (industries) est globalement assurée de manière satisfaisante, la gestion des déchets dangereux diffus produits par les ménages, les administrations, les artisans et les TPE, nécessite d'être améliorée, notamment le renforcement de leur séparation et de leur collecte pour qu'ils soient isolés des autres déchets et traités dans des filières dédiées. C'est la raison pour laquelle, la Région a décidé **d'accompagner la modernisation des centres de tri et le déploiement de nouvelles filières (plastiques, BTP) via un soutien financier, ainsi que les démarches territoriales de collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) des patients en auto traitement.**

La collectivité régionale s'est particulièrement impliquée dans la **création du référentiel de gestion des DASRI piloté par l'HADAN** (Hospitalisation A Domicile de Nancy) afin d'uniformiser les pratiques des différentes HAD du Grand Est.

Elle a ainsi établi les méthodes de stockage, collecte, transport et traitement de ces déchets pour éviter leur amalgamation avec les ordures ménagères dans des conditionnements ou lieux de stockage inadaptés qui présenteraient un risque pour les infirmières à domicile, patients en auto traitement ou opérateurs de collecte.

Modernisation des centres de tri et le déploiement de nouvelles filières (plastiques, BTP).

Conformément à la législation, l'ensemble de la population du Grand Est est couverte par l'extension des consignes de tri (tous les habitants trient les plastiques souples) depuis le 1^{er} janvier 2023.

La Région a mis en place une animation opérationnelle de la filière BTP et souhaite poursuivre en intégrant l'économie circulaire au cœur des chantiers notamment de déconstruction/construction (huisseries et matériaux d'emballages, meubles, sols, géotextiles...) : information / sensibilisation par nos relais, l'observatoire déchets du BTP, l'AAP BTP, animation des GT commande publique responsable, le déploiement de la REP en région et la convention avec les fédérations du BTP qui est un des outils d'animation de la démarche. Liens à créer avec RECYFE : recyclage des menuiseries par l'ESS et réseau ORIGAMI recyclage huisseries.

Amélioration des consignes de tri des DASRI.

La Région a participé aux groupes de travail « tri et emballage » et « collecte en entreposage » fin 2019 - début 2020 pour la **rédaction du référentiel « Gestion de l'élimination des DASRI en HAD » publié le 5 février 2021.** Via les données de l'observatoire régionale des déchets, mis en place en 2020, il ressort que les tonnages de DASRI ont baissé entre 2021 et 2022 de l'ordre de 1 766 tonnes dans les installations de traitement du Grand Est. Une des explications de cette baisse, confirmé en Groupe de Travail DASRI le 12 mars 2023 (GT ponctuel regroupant les services de l'État, de la Région et les acteurs privés du traitement et de la collecte des DASRI), par la bonne application des consignes de tri des DASRI (consignes de tri) depuis 2022.

La dynamique étant lancée, le suivi des données via l'observatoire régional permettra de s'assurer de la durabilité de l'efficacité de cette action.

— ACTION 3

PLASTIQUE : FAIRE EN SORTE QU'IL NE DEVIENNE JAMAIS UN DÉCHET.

Le plastique est utilisé pour de nombreux usages qui le rendent omniprésent et souvent utilisé pour des objets à usage unique ou des emballages qui ont une durée de vie courte et sont donc destinés à devenir rapidement des déchets. Le plastique peut être nocif pour la santé, via notamment les micro-plastiques, provenant de la fragmentation des bouteilles et emballages alimentaires.

L'action régionale se déploie autour de 3 leviers :

- Des objectifs très ambitieux en matière de **tarification incitative** (au-delà de la réglementation), pour inciter à la réduction des déchets et au bon tri ; **l'accompagnement des entreprises** à toutes les étapes de la chaîne du plastique : écoconception, valorisation matière (incorporation de matière plastique recyclée) ou encore de la valorisation énergétique sous forme de combustible solide de récupération,
- La signature prochaine d'un partenariat avec la Fondation TARA, pour mieux qualifier la présence des polluants et susciter des expérimentations auprès d'entreprises pilotes,
- La participation de 16 lycées et collèges du Grand Est au Programme de science participative « plastique à la loupe ».

**Bilan Tarification Incitative : On parle de tarification incitative (TI) lorsque la redevance ou la taxe comprend une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produite.*

La tarification incitative a pour avantage de permettre aux collectivités de mieux maîtriser, grâce à une démarche d'optimisation globale.

Les premières constatations montrent que l'implémentation de la TI entraîne des évolutions significatives et vertueuses dans les comportements des usagers et les volumes de déchets collectés. On observe généralement :

- Une **diminution des quantités d'ordures ménagères** résiduelles
- Une **amélioration des collectes sélectives**,
- Une **réduction du tonnage global des déchets ménagers** et assimilés collectés.

Dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la région Grand Est s'est fixée des objectifs ambitieux concernant la couverture de la population par la tarification incitative :

- 23 % de la population couverte par une TI en 2020,
- 37 % en 2025,
- 40 % en 2031.

Ces objectifs régionaux s'inscrivent dans une perspective plus globale de **réduction et de valorisation des déchets**. En effet, il est prévu :

- Une réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2015 et 2031, ou une baisse de 15 % des DMA entre 2010 et 2030, conformément à la loi AGECE,
- Une valorisation de 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020, avec un objectif de 65 % en 2025.

L'ensemble de ses indicateurs sont suivis dans le cadre de l'observatoire.

Un accompagnement pour les collectivités territoriales

Pour accompagner les collectivités territoriales dans l'atteinte de ces objectifs, l'ADEME, CITEO et la Région

Grand Est ont mis en place divers dispositifs de soutien complémentaires, notamment un « **kit TI** ». Ce kit comprend :

- Une vidéo explicative de la tarification incitative à destination de tous les publics,
- Une vidéo de témoignage d'élus ayant adopté la tarification incitative,
- Un ensemble de supports documentaires visant à mieux comprendre, expliquer et mettre en œuvre la tarification incitative.

Ces outils sont conçus pour **sensibiliser et aider les collectivités à adopter la tarification incitative**, facilitant ainsi la **transition vers une gestion durable et efficace des déchets**.

En 2022, 56 EPCI ont opté pour la tarification incitative qui couvrent près de 1,814 million d'habitants, **soit près de 33 % de la population**.

Bilan Accompagnement des entreprises à toutes les étapes de la chaîne du plastique :

- Plusieurs défis figurent dans la Stratégie Plastique concernant l'accompagnement des entreprises à toutes les étapes de la chaîne du plastique (favoriser le tri et encourager le réemploi, renforcer les collaborations avec les acteurs de valorisation, innover pour mieux valoriser la matière plastique),
- Deux exemples d'actions permettent d'illustrer concrètement comment atteindre ses défis :
 - Promouvoir l'écoconception pour optimiser le recours à l'usage du plastique dans les procédés (les entreprises doivent pouvoir être outillées, et être autonomes) pour optimiser le recours à l'usage du plastique dans les procédés : diminution de l'utilisation

du plastique, augmentation du taux d'incorporation de plastique recyclé,

- Accompagner l'implantation d'industries de valorisation ou de recyclage du plastique pour faire de la Région Grand Est le fleuron de l'économie circulaire du plastique en France.

Zoom sur la mise en place de la stratégie :

Le Plan « **Cap vers le Zéro Déchet Plastique en Grand Est** », voté en Séance Plénière de juin 2024, ambitionne une mise en œuvre accélérée d'actions par tous les acteurs du territoire du Grand Est afin de développer une économie circulaire autour de la matière plastique, de préserver les ressources et limiter l'impact du plastique sur les milieux naturels.

Objectif(s) : Afin d'accélérer des coopérations et la mise en œuvre d'actions autour de la lutte contre la pollution plastique et le développement de l'économie circulaire du plastique, la Région Grand Est propose la mise en œuvre d'une feuille de route « Cap vers le Zéro Déchet plastique en Grand Est » autour de deux grands objectifs :

- Réduire l'impact environnemental du Plastique, en favorisant la prévention, puis le réemploi et la réparation,
- Stimuler l'innovation au service d'un cycle de vie circulaire des plastiques, en passant de la gestion des déchets à la gestion de ressources pour les plastiques dont on ne peut pas se passer.

Lancée lors de la séance plénière du 20 juin 2024, elle fera l'objet d'un premier suivi dès l'été 2025.

Pour exemple d'actions mises en place : participation de 16 lycées au Programme Plastique à la loupe

	ACADÉMIE	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE D'ÉLÈVES
2023-2024	Nancy-Metz	9	483
	Reims	9	417
	Strasbourg	18	545
2022-2023	Nancy-Metz	3	93
	Reims	3	135
	Strasbourg	18	509
2021-2022	Nancy-Metz	5	210
	Reims	3	98
	Strasbourg	13	435

Bilan pour les 3 dernières années scolaires écoulées

Tous les résultats de l'opération sont consultables sur le site internet de la Fondation TARA dans l'onglet «Résultats par site» : <https://plastiquealaloupe.fondationtaraocean.org>

Mise à disposition de 480 kits de nettoyage dans les Maisons de la Région.

OBJECTIF 4

Accélérer la transition énergétique pour réduire les gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air.

Le lien entre pollution atmosphérique et santé est clairement démontré et accroît notamment le risque de maladies respiratoires ainsi que de maladies cardiovasculaires.

La diminution des besoins énergétiques couplée au développement des énergies renouvelables, en substitution aux énergies fossiles (gaz, pétrole ou charbon) polluantes et épuisables, représente un enjeu majeur pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

— ACTION 1

L'OBSERVATOIRE CLIMAT AIR ENERGIE, UN OUTIL POUR LA QUALITÉ DE L'AIR AU QUOTIDIEN

Répondre aux besoins d'observation, optimiser la surveillance et alimenter la connaissance sur les polluants d'intérêt émergent grâce à l'observatoire régional

Contribution : Direction Énergie, Climat et Économie Circulaire

Climat Air Energie qui est la priorité du soutien de la Région Grand Est. Cet observatoire permet de collecter, d'harmoniser et de diffuser gratuitement les données de consommation et production d'énergie ainsi que des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre à toutes les échelles territoriales du Grand Est : Région, départements EPCI, et syndicats mixtes SCOT, PNR, PETR. Ces données permettent d'élaborer et de suivre les objectifs des stratégies territoriale dans les domaines climat-air-énergie et ainsi leur contribution à la trajectoire régionale (SRADDET), nationale (SNBC, PPE) et à la COP Grand Est.

Bilan à septembre 2024

La Région continue d'apporter son soutien à Atmo Grand Est à hauteur de 570 K€ annuel afin de poursuivre la mission d'accompagnement, d'aide à la décision au travers de l'observatoire climat air énergie en :

- Évaluant les politiques publiques et fournissant des indicateurs de suivi des objectifs et trajectoires sectorielles du SRADDET,
- Contribuant aux réflexions et travaux sur la scénarisation et la territorialisation lors des procédures de modification, évaluation et révision du SRADDET,

- Mettant à disposition gratuitement auprès des territoires les données liées à la qualité de l'air et à l'énergie afin de leur permettre le suivi de leur plan climat ou l'élaboration des bilans à mi-parcours.

Dans l'ensemble, la qualité de l'air s'est améliorée et les objectifs du SRADDET à l'horizon 2030 pour les principaux polluants atmosphériques (NH₃, NO_x, PM₁₀ et PM_{2,5}...) sont atteignables voire déjà dépassés (pour le dioxyde de soufre notamment).

Le programme ACSE (Air Climat Sol Energie) 2020-2022 renouvelé sur la période 2023-2025 aborde les thématiques de l'adaptation au changement climatique, l'accompagnement bas carbone, la méthanisation agricole, la fertilité des sols, la qualité de l'air et la détection de l'innovation.

Un groupe de conseillers «référents air» répartis dans les différents départements du Grand Est et un groupe de travail régional multipartenaires pour impulser une dynamique régionale sur l'air ont été mis en place et des projets destinés à l'évaluation des pratiques agricoles en termes d'épandage ont été concrétisés (par exemple l'appel à projets ADEME Agriq'Air pour lequel la Région a émis un avis, projet BALZAC avec une participation financière de la Région à l'installation d'une station de mesures en milieu viticole).

Enfin, **des assises régionales qualité de l'air et santé** ont été organisées à 2 reprises à Nancy. Elles ont pour objectif de sensibiliser les différents acteurs et de développer une culture commune incluant également la qualité de l'air intérieur.

Des **actions de sensibilisation** auprès des élus régionaux, des agents Région, des lycéens vont être menées en 2025 qui sera placée sur le thème de l'air (webinaire, ateliers, tests de casques de réalité virtuelle...).

— ACTION 2

SOUTENIR MASSIVEMENT LA RÉNOVATION THERMIQUE.

Les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre passent d'abord par l'amélioration du parc bâti existant compte tenu du rythme de construction de nouveaux bâtiments économes. En conséquence, l'essentiel de l'intervention de la Région en matière de bâtiment est consacré au soutien des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités, des associations, des bailleurs sociaux et des copropriétés.

La rénovation thermique des bâtiments est en enjeu fort de la politique énergétique régionale retranscrite à travers le programme Climaxion mené en partenariat avec l'ADEME. Sur la période 2021-septembre 2024, pour les seuls bâtiments publics et associatifs (qui sont les plus représentatifs) **plus de 500 projets de rénovation performante ont été financés pour un montant global de près de 27 M€.**

Concernant le programme **SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique)**, les deux objectifs initialement prévus ont été atteints à savoir que pour le premier niveau **toute la population du Grand Est est couverte et peut bénéficier d'un conseil gratuit de la part d'un conseiller France Rénov' et 97 % de la population est couverte par un service de niveau 2** (accompagnement et conseil personnalisé plus approfondi). Le programme SARE prend fin au 31 décembre de l'année 2024.

Un service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) prend la relève et voit ses thématiques étendues au-delà de la rénovation énergétique à la perte d'autonomie et aux logements indécents. Il est piloté par l'ANAH qui propose une contractualisation unique pour tous les publics sous une bannière unique.

— ACTION 3

INTENSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES TERRITOIRES.

Le mix énergétique du Grand Est dépend encore fortement des énergies fossiles. Un développement des énergies renouvelables est donc nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. **L'objectif de la Région Grand Est est de soutenir les filières énergies renouvelables disposant de potentiels de croissance les plus importants** tels que la méthanisation, le bois-énergie, le photovoltaïque, la géothermie haute et basse température, le solaire thermique et la petite hydroélectricité. Une attention particulière est portée à la méthanisation, l'objectif étant, via la charte de méthanisation durable, d'orienter tous les acteurs concernés vers un modèle vertueux de développement, aussi bien sur le plan économique qu'environnemental.

Le développement des énergies renouvelables s'intensifie sur le territoire avec le soutien de plus de **1 700 projets financés pour près de 40 M€ sur la période 2021-septembre 2024**. Le bois-énergie et le photovoltaïque sont les deux énergies prédominantes à plus de 80 %. Une attention particulière doit être apportée au bois qui subit des tensions sur la ressource (fragilités des arbres liées à la sécheresse, problème de replantation...) au profit du solaire thermique et de la géothermie de surface.

Focus sur la méthanisation

La stratégie régionale méthanisation adoptée en 2019 a pour objectif de multiplier le nombre d'unités de méthanisations sur le territoire (**294 unités sont en fonctionnement en 2022**) tout en veillant à maîtriser les impacts environnementaux (eau,

déchets, qualité de l'air, énergie). Elle a permis également de créer une charte régionale pour une méthanisation durable et la mise en place d'un observatoire régional. Un changement de contexte freine actuellement le développement de cette filière (nouvel arrêté tarifaire, évolution à la hausse des tarifs de contrats de fourniture d'électricité...) qui implique une mise à jour de la stratégie.

La contribution de la Région au développement des énergies renouvelables s'apprécie également au travers de la mise en place d'actions plus spécifiques. Ainsi, la Région participe au financement de réseaux d'animation comme le réseau GECLER, le réseau Générateurs ou encore de la mission d'animation de la filière géothermie. De plus, un outil public d'investissements dans les énergies renouvelables a été créé pour faciliter l'émergence de nouveaux projets et leur financement.

— ACTION 4

ACCÉLÉRER L'INVESTISSEMENT DANS LES MOBILITÉS DURABLES : L'AMBITION HYDROGÈNE, UN MOTEUR DE L'ENGAGEMENT RÉGIONAL.

La mobilité durable doit répondre à des enjeux environnementaux en réduisant la part d'émissions de gaz à effet de serre, mais aussi les polluants locaux qui dégradent la qualité de l'air, des eaux et des sols et qui sont engendrés par la mobilité des personnes et des marchandises.

Motorisations à faible émission

Entre 2020 et mai 2024, **48 véhicules utilisant des motorisations à faible émission (électrique, gaz, hydrogène, biocarburants liquide) ont été financés pour un montant de 1,7 M€, avec pour conséquence une réduction**

des émissions de polluants à la source (en sortie du pot d'échappement). Cette phase d'expérimentation prendra fin en décembre 2024. Un nouveau dispositif pourra être proposé aux élus en tenant compte de l'évolution du contexte : transfert de compétence de la gestion des routes nationales à la Région, lancement d'une concertation sur l'éco contribution du transport de marchandises (pilote par la DGA Mobilités).

Point sur les infrastructures de recharge des véhicules électriques

Depuis 2020, la Région soutient le développement et le renforcement de la mobilité électrique sur son territoire via la mise en place de 3 dispositifs d'accompagnement pour l'installation de bornes sur voirie publique, sur parking de salariés d'entreprises, d'associations ou d'activités touristiques et en habitat collectif. **Au 31 décembre 2023, 2 231 bornes ont été installées avec une aide régionale de 5,17 M€.**

Les dispositifs bornes ouvertes au public et destinés aux salariés ne seront pas prolongés en 2025 (obligation réglementaire d'équiper les parkings de plus de 20 places des bâtiments non résidentiels et possibilité de soutien via le programme FEDER 2021-2027).

La stratégie régionale Hydrogène 2020-2030 est en cours d'actualisation et tient compte des nouveaux éléments structurants tels que l'évolution du contexte réglementaire, ou l'étude Corridor destinée à identifier les besoins d'hydrogène pour les secteurs de l'industrie et de la mobilité.

— ACTION 5

LANCEMENT DU PROGRAMME DE SOLARISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA RÉGION : SOLAR'EST.

Contribution : Direction de l'Immobilier et de la Maîtrise d'Ouvrage

Ce dispositif a démarré en 2020 avec une étude de cadastre solaire ayant mis en évidence un potentiel photovoltaïque sur 220 établissements (et 1103 bâtiments) pour une puissance installée totale de 236 MWc.

Le choix a été fait de privilégier dans un premier temps le déploiement de centrales photovoltaïques pour faire de l'autoconsommation sur site, avec vente du surplus via le réseau public de distribution. Ces centrales sont de puissance 250 à 300 kWc. L'objectif de cette première phase est de déployer 66 MWc, via un accord-cadre qui a été notifié en janvier 2023.

Le dispositif se déroule en cohérence avec le dispositif « Plan Lycée Verts » visant entre autres à la rénovation thermique des toitures : les toitures éligibles pour l'installation de panneaux photovoltaïques font l'objet d'une rénovation thermique préalable en intégrant les prérequis nécessaires au bon déploiement des panneaux ultérieurement.

L'accord-cadre à marchés subséquents pour le déploiement des centrales photovoltaïques a une durée de quatre ans.

Chaque installation fait l'objet d'une mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre permettant la passation d'un marché subséquent.

À ce jour :

Deux centrales construites (58kWc et 300kWc), avec une mise en service prochaine,

Onze marchés attribués dont les centrales photovoltaïques devraient être réalisées avant la fin du premier semestre 2025 ; représentant une puissance de 1.45MWc. En prenant en compte les deux centrales achevées et ces onze projets, la puissance moyenne par site se situe à 140 kWc,

Douze sites en préparation ou en consultation avec pour objectif une réalisation avant la fin 2025.

Contribution : Direction Santé

Les leviers pour agir sur l'environnement et son impact sur la santé relèvent de nombreux secteurs d'activités et d'acteurs de différents profils : professionnels de santé, urbanistes, collectivités, professionnels du bâtiment, professionnels de l'éducation et de la sensibilisation... Leur mobilisation dépend en premier lieu d'une bonne appropriation des enjeux santé environnement et du partage d'une culture commune.

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) constitue la pierre angulaire de cette ambition.

Entre décembre 2020 et aujourd'hui, deux PRSE se sont succédés : le PRSE3 2017-2021, et le PRSE4 2023-2028 intitulé « Un environnement, une santé en Grand Est ».



Le 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement, 1^{er} à l'échelle de la région Grand Est, est arrivé à échéance en novembre 2021. Exemplaire dans sa méthode d'élaboration, il a largement associé les acteurs de la santé environnement de notre territoire.

Il aura permis — grâce à l'engagement des acteurs et au soutien financier de l'État, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et de la Région Grand Est — la mise en œuvre de plus de **140 actions pour un montant de 4.5 millions d'euros**, en faveur d'un environnement préservé au bénéfice de la santé des habitants.



Répartition géographique des actions mises en œuvre dans le PRSE 3. Il est coporté par l'Etat (ARS - DREAL) et la Région.



Les modalités d'élaboration du PRSE4 reflètent ses valeurs, s'articulant autour de la concertation, de la co-construction et de l'adaptation aux besoins des habitants du territoire.

En effet, la construction a été initiée auprès de la communauté santé environnement régionale sur la base d'un diagnostic local et d'une enquête conduite par l'ORS Grand Est, en lien avec les priorités nationales et via l'organisation de trois événements régionaux.

Le PRSE4 Grand Est se décline autour de **4 axes et 10 priorités**. Ces priorités sont assorties de **33 objectifs** et d'exemples d'action qui sont traduits en fiches-actions co-construites avec les membres de la communauté santé environnement à l'occasion d'ateliers thématiques.

Le PRSE4 n'est pas un Plan isolé ; il a été construit en tenant compte des points de convergence qui existent entre les politiques sectorielles de l'institution (notamment dans le cadre du SRADDET, d'Ambition 2030, du SRDEII, du SRDT...).

La Région est très active dans l'animation et le suivi du Plan et s'engage également dans le pilotage de certaines priorités du PRSE4, en lien avec ses politiques sectorielles.

Adaptation et atténuation face aux changements climatiques

AXE 1

DES MODES DE VIE ET DE CONSOMMATION FAVORABLES À LA SANTÉ

PRIORITÉ 1.1 : Améliorer la qualité des environnements intérieurs
PRIORITÉ 1.2 : Renforcer le recours des populations à une alimentation favorable à l'environnement et à la santé

AXE 2

UN AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE EXTÉRIEUR FAVORABLE À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

PRIORITÉ 2.1 : Maintenir quantitativement et qualitativement la ressource en eau
PRIORITÉ 2.2 : Améliorer la qualité de l'air extérieur
PRIORITÉ 2.3 : Améliorer la gestion des sols pollués
PRIORITÉ 2.4 : Développer des projets d'aménagements et d'urbanisme intégrant les enjeux de santé-environnement

AXE 3

UNE SEULE SANTÉ

PRIORITÉ 3.1 : Surveiller et prévenir les zoonoses, les maladies vectorielles et l'expansion des espèces végétales et animales impactant la santé
PRIORITÉ 3.2 : Développer une culture commune autour du concept "Une seule santé"

AXE 4

LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT DANS LES TERRITOIRES ET AU PLUS PRÈS DES CITOYENS

PRIORITÉ 4.1 : Améliorer la qualité des projets en santé-environnement
PRIORITÉ 4.2 : Renforcer le déploiement de projets en santé-environnement sur tout le territoire Grand Est et au plus près des populations

Le PRSE4 en un coup d'œil

OBJECTIF 1

Susciter l'émergence de projets participatifs sur les territoires.

La Région Grand Est a souhaité identifier les acteurs (qu'ils soient issus du monde de la santé, de l'environnement ou de l'éducation) et les territoires qui ont la volonté de mettre en place des initiatives en santé environnement, afin d'accompagner leur déploiement sur les zones rurales et les territoires soumis à des pressions environnementales avérées et/ou des indicateurs sanitaires défavorables.

— ACTION

SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES EN MATIÈRE DE SANTÉ ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES APPELS À PROJETS ANNUELS DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT.

L'ARS, la DREAL et la Région Grand Est lancent conjointement chaque année un appel à projets dans le cadre du PRSE. Celui-ci vise à soutenir des initiatives locales en matière de santé environnement afin d'améliorer

les connaissances de la population pour les amener à faire des choix éclairés dans leur quotidien et d'améliorer les compétences des professionnels et acteurs de terrain.

Entre 2021 et 2024, 4 AAP ont été lancés conjointement par l'ARS, la DREAL et la Région, dans le cadre du PRSE. **72 projets ont été accompagnés pour un montant total de 901 368 € (dont 190 957 € de la Région Grand Est).**

78% des porteurs de projets sont associatifs, 11% représentent une collectivité territoriale.

L'AAP annuel lancé dans le cadre du PRSE est devenu un rendez-vous incontournable pour les acteurs de la santé environnementale, avec une diversité d'acteurs qui candidatent chaque année. C'est également un marqueur de la bonne collaboration qui existe entre la Région, la DREAL et l'ARS.

AAP PRSE	NOMBRE DE DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT GLOBAL MOBILISÉ	PART RÉGION	THÉMATIQUES
2021	27	250 000 €	56 060 €	Mobilités actives, bienfaits de la nature sur la santé.
2022	12	250 000 €	39 562 €	Périnatalité petite enfance et santé environnement
2023	23	267 602 €	92 335 €	Jeunes et santé environnement
2024	10	133 766 €	3 000 €	Médicaments et environnement
TOTAL	72	901 368 €	190 957 €	

Focus sur l'évènement « 2050, 50 DEGRES » - mars 2024.

Le 15 mars 2024 à Reims a été organisée une manifestation afin de sensibiliser les élus, les acteurs publics et privés ainsi que les professionnels de santé sur les conséquences des niveaux de chaleur de près de 50° que nous allons connaître très certainement dès 2035 selon les climatologues.

La matinée a été consacrée à un temps d'interventions et d'échanges avec des experts nationaux et internationaux, afin de partager les connaissances scientifiques actuelles. Nous avons pu compter sur la présence des personnalités suivantes :



- **Professeur Jean-François TOUSSAINT**, sur la physiopathologie et l'impact du changement climatique.
- **Monsieur Christian CLOT**, explorateur-chercheur, fondateur et CEO du Human Adaptation Institute, sur les conséquences cognitives des fortes chaleurs.
- **Docteure Alice DESBIOLLES**, sur le phénomène l'éco-anxiété, au travers du prisme de la santé publique.
- **Monsieur François GEMENNE**, Spécialiste des questions de géopolitique de l'environnement, sur les constats et la réalité de la situation nationale et internationale.



L'après-midi a été centrée sur la problématique de l'exposition des établissements de santé à ces fortes chaleurs : bâtiments, matériaux, humains (patients et soignants), avec l'intervention de structures de santé sous la forme de Retex.

Cette journée a été organisée en partenariat avec la FHF Grand Est et l'ARS Grand Est. Plus de 200 personnes ont participé à cet évènement : élus régionaux, locaux, acteurs de la santé, urbanistes, architectes...



Dans le cadre du 20^{ème} Congrès des Régions de France, qui s'est déroulé les 25 et 26 septembre 2024 à Strasbourg, le Human Adaptation Institute, cofondé par Christian CLOT, est venu présenter son exposition immersive Climate Sense.

Il s'agit d'un camion aménagé qui permet de vivre dans un monde à +50°C pour comprendre les réalités du bouleversement climatique et donner envie d'agir aujourd'hui pour construire le monde de demain.

Plus de 100 personnes, notamment des agents et élus de la Région Grand Est, ont pu vivre cette expérience responsabilisante unique en France.

OBJECTIF 2

Intensifier les actions relatives au développement durable dans les lycées : le dispositif « Lycées en transition ».

Contribution : Direction des Lycées Durables et de l'Éducation

Depuis 2017, la Région déploie progressivement les projets qui constituent la concrétisation de sa politique de développement durable dédiée aux lycées publics du Grand Est. Les axes opérationnels actuellement travaillés sont l'alimentation saine et durable, la gestion écologique des espaces verts et une gestion saine des locaux centrée tout particulièrement sur une bonne qualité de l'air intérieur.

S'y ajoute un accompagnement régional afin de gérer l'eau et l'énergie dans un souci de préservation des ressources.

Si la notion de développement durable est clairement le socle de ces projets, la santé est aussi une question essentielle et commune à chacun d'eux. Elle traverse l'ensemble des projets et doit guider les choix pour le présent et l'avenir (alimentation saine utilisant des produits bio et sous « signe » de qualité, qualité de l'air intérieur et organisation raisonnée de l'aération des locaux, utilisation de produits d'entretien éco labellisés...).

Le déploiement concret des plans d'actions nous enseigne que, dès lors que les lycées se sont impliqués dans un projet, il se développe une volonté d'explorer d'autres champs et d'avoir un regard plus systémique.

— ACTION 1

PROPOSER AUX LYCÉES DES PROJETS INNOVANTS AFIN D'INTENSIFIER ET DIVERSIFIER LES ACTIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Ces projets, à construire avec les professionnels des lycées et les lycéens eux-mêmes, ont pour objectifs de permettre d'appréhender très concrètement les questions de réduction et de valorisation de l'ensemble de leurs déchets, celles liées au développement de mobilités dites « douces », afin de se rendre au lycée et celles liées à l'eau.

En complément des projets collectifs de 2 ans proposés depuis 2017 et cités en préambule, **la boîte à outils Lycée en transition** propose aux lycées d'agir pour la transition écologique à travers une multitude d'actions :

- Des journées techniques à destination du personnel des lycées sur la gestion des biodéchets ou encore la gestion différenciée des espaces extérieurs,
- Des animations, comme la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), l'opération « Nettoyons la Nature » ou encore la semaine « Fabuleuses Légumineuses »,
- Le concours photo "Objectif Nature" qui met à l'honneur la biodiversité dans les lycées,
- Des défis, comme "Au lycée, j'y vais autrement", déclinaison lycéenne du défi "J'y vais" organisés chaque printemps dans 37 territoires du Grand Est. Pendant 3 semaines, les élèves sont encouragés à opter pour les mobilités actives (vélo, marche...) pour leurs trajets domicile-lycée. 22 lycées ont participé à l'édition 2024,
- Des actions à mettre en œuvre via des guides pratiques.

Plus spécifiquement sur le thème de la gestion optimisée des déchets, deux offres ont été mises en place depuis janvier 2024 :

- Un accompagnement spécifique des lycées dans le cadre d'un projet de 2 ans réunissant tous les acteurs de l'établissement dont les lycéens et des partenaires extérieurs (collectivité),
- Un observatoire des déchets des lycées du Grand Est qui permettra d'ici 2026 d'obtenir des données fiables sur la gestion des déchets dans tous les établissements ; 76 lycées ont répondu à l'enquête envoyée sur les territoires des Maisons de Région de Châlons-en-Champagne, Epinal, Strasbourg et Sélestat. Tous recevront un document récapitulatif des données fournies et proposant des informations concernant la facturation ainsi que des pistes d'action pour réduire les déchets.

— ACTION 2

AUGMENTER LE NOMBRE DE LYCÉES INTÉGRÉS DANS LA DYNAMIQUE « LYCÉES EN TRANSITION ».

Depuis 2024, l'offre Lycée en transition s'est élargie en proposant un projet autour de la gestion optimisée des déchets à raison de 4 nouveaux lycées par an.

Depuis janvier 2024, 4 établissements sont accompagnés pour une durée de 2 ans : le LP Gustave EIFFEL à Reims, le lycée Marguerite YOURCENAR à Erstein, le LPO Jean-Baptiste VUILLAUME à Mirecourt et le lycée Blaise PASCAL à Colmar.

Un nouvel appel à candidature sera lancé d'ici l'automne 2024 pour accompagner 4 nouveaux lycées en 2025.

Par ailleurs, la démarche Lycée en Transition massifie son offre : tous les lycées doivent pouvoir rejoindre cette démarche de transition écologique, en autonomie. Pour ce faire, la boîte à

outils (évoquée plus haut) permet aux lycées qui le souhaitent de déployer des actions très facilement. L'équipe propose également tout au long de l'année de nombreux événements : webinaires, défis, concours, etc.

— ACTION 3

PROPOSER AUX LYCÉES VOLONTAIRES DE TRAVAILLER, EN AUTONOMIE, LES QUESTIONS LIÉES À L'ALIMENTATION ET AUX DÉCHETS.

Afin de permettre aux établissements de mener des actions liées au développement durable en autonomie, deux dispositifs ont été mis en place sur tous les thèmes :

- Une boîte à outils est mise à disposition en ligne avec des documents de toutes formes (webinaire, guide, modèle-type, liste d'actions, fiches techniques, etc.) depuis la rentrée 2023,
- La Dotation d'investissement pour la transition écologique (DITE) depuis 2021 permet à tous les établissements de s'équiper en lien avec leurs projets de développement durable.

De nouvelles offres seront bientôt proposées d'ici 2025 notamment des présentations d'outils spécifiques, des ateliers dans les lycées, des journées de formation, etc.

Plus spécifiquement sur le sujet des déchets, l'observatoire des déchets des lycées du Grand Est a pour but de produire des livrables reprenant les données de chaque lycée et des idées d'actions personnalisées pour permettre aux établissements d'agir facilement. Enfin, les journées techniques organisées permettent de former les personnels des lycées afin qu'ils puissent agir en autonomie.

Sur le sujet de l'alimentation, l'objectif est notamment d'amener de plus en plus de lycées à travailler sur des problématiques de lutte contre le gaspillage alimentaire et de développement de l'offre végétarienne.

Or, ces questions requièrent un diagnostic préalable, des outils et un mode opératoire qui vont générer des changements de pratiques. **C'est pourquoi la Région soutient et accompagne 25 lycées actuellement (2022-2025) actifs dans le projet "Gaspillons moins, mangeons mieux"** qui constitue un travail de fond mené collectivement et dont les résultats seront analysés l'année prochaine.

Dans l'immédiat elle propose également à **tous les lycées l'accès en ligne à sa "boîte à outils" qui contient à la fois des guides, des idées, des recettes végétariennes, et d'autres ressources** permettant de s'organiser pour agir efficacement. Afin de maximiser leur utilisation, la question de la prise en main de ces outils sera à la fois à l'ordre du jour de réunions collectives et d'autres types d'échanges. **Pour ceux qui "veulent aller plus loin", la Région développe un accompagnement personnalisé d'un an au maximum.** Enfin elle soutient et accompagne les établissements dans l'utilisation du nouvel outil de gestion qu'elle y a déployé. Un pilotage fin de l'approvisionnement local et de qualité peut ainsi être de plus en plus effectif.

— ACTION 4

POSITIONNER AU SEIN DES LYCÉES DES AMBASSADEURS DE L'ÉNERGIE.

L'objectif de cette approche est d'engager une gestion raisonnée et économe de l'énergie.

Le projet prévoyait d'accueillir 12 ambassadeurs Economies d'énergie dans les Maisons de la Région pour sensibiliser les usagers des lycées volontaires.

9 volontaires en service civique ont été recrutés en 2020-2021.

Les volontaires ont animé des ateliers de la Fresque du Climat et ont créé des

ressources (affiches, quiz) qui figurent aujourd'hui dans la boîte à outils « Lycée en transition ».

En 2021-2022, le rôle d'ambassadeur a évolué pour inclure d'autres thématiques du développement durable. 3 Ambassadeurs Environnement (au lieu des 12 attendus, faute de candidatures) ont ainsi proposé diverses animations (jeux, animation du concours photo « Objectif Nature ») et créé divers supports de sensibilisation (quiz, expo photo).

En 2022-2023, dans le cadre du défi « Débranche ton lycée », des ciné-débats et ateliers ont été proposés aux 15 lycées engagés dans un Contrat de Performance Energétique.

En 2023-2024, l'offre de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie s'étend à tous les lycées du Grand Est avec le catalogue d'actions "Débranche ton lycée, la méthode" et la création du réseau « Débranche ton lycée » composé d'associations d'éducation à l'environnement pouvant intervenir dans les lycées. L'objectif du dispositif est de permettre aux usagers des lycées (élèves, enseignants, agents techniques, secrétaires généraux) de se former aux enjeux liés à l'eau et l'énergie et d'agir concrètement dans leur établissement en menant diverses actions : enquête pour identifier les économies d'énergie à réaliser, ateliers de sensibilisation, événements festifs, visite des installations techniques, analyse des consommations, etc.

— ACTION 5

DÉPLOYER UN PLAN DE FORMATION D'ENVERGURE DÉDIÉ À LA DYNAMIQUE « LYCÉES EN TRANSITION » ET DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DES LYCÉES.

Des formations ont pu être menées en intra avec le CNFPT, notamment dans

les domaines de l'alimentation durable et de la gestion différenciée des espaces extérieurs.

La formation sur la gestion différenciée des espaces extérieurs sera reproposée au printemps 2025.

Il est prévu de conforter ce plan de formation afin qu'il couvre toutes les thématiques de la démarche « Lycée en Transition ».

Par ailleurs, plusieurs webinaires ont eu lieu et seront proposés : ils ne font pas partie du plan de formation, mais contribuent à diffuser l'information autour de nos thématiques.

Contribution : Direction Santé

La Région Grand Est, aux côtés de ses partenaires de l'État (ARS et DREAL) souhaite développer et améliorer la qualité et la visibilité des actions des professionnels de l'éducation et de la promotion de la santé environnement en Grand Est.

— ACTION 1

CRÉER UN RÉSEAU RÉGIONAL DES ACTEURS DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE (RÉSEAU SYNAPSE).

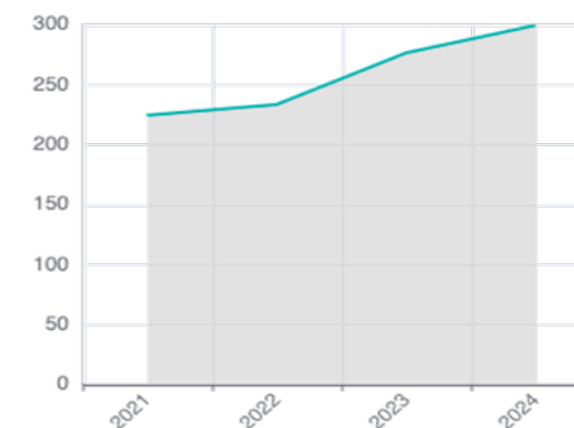
Le réseau SYNAPSE (SYnergie des Acteurs en Promotion de la Santé Environnement) a été initié et est porté par les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans le cadre de l'action 12.1 du PRSE3 2017-2021. Il poursuit les objectifs intermédiaires et opérationnels suivants :

- Renforcer, au sein de ce réseau de professionnels, l'interconnaissance des acteurs, la compréhension des concepts, des liens entre la santé et l'environnement, des données disponibles en la matière, et des savoirs (définition de la santé environnement, recherche...),
- Renforcer les moyens d'actions des

acteurs du Grand Est de l'éducation à l'environnement et de la promotion de la santé : ressources, co-formations (échanges de pratiques et d'expériences, de savoir-faire en éducation à l'environnement et en promotion de la santé...),

- Apporter un soutien méthodologique au réseau SYNAPSE (méthodes, charte partagée) et valoriser les dynamiques (acteurs et actions) en éducation et promotion de la santé environnement par le biais de la communication (newsletter, plateforme internet, liens avec le site PRSE et autres Régions),
- Définir et mettre en œuvre une stratégie régionale en éducation et promotion de la santé environnement sur le territoire, à destination des professionnels et des publics cibles.

Une plateforme numérique a été mise en place à l'été 2021 qui regroupe aujourd'hui 300 membres.



Elle permet aux structures d'échanger des actualités, des ressources, de solliciter des intervenants par thématiques et territoires. Par ailleurs, elle favorise la création de groupes de travail.

Une cartographie interactive du réseau permet de visualiser facilement les contacts, de localiser d'autres structures et d'identifier leurs domaines de compétences.

Des journées de rencontre ont été organisées dans chaque territoire, en Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine, comme par exemple :

- Une rencontre « Allergie et pollen » au Jardin botanique Jean-Marie Pelt, assurée par ATMO Grand Est et le CHRU de Nancy.
- 2 journées de formation « Médiation animale » par la Compagnie des Anes.
- 1 journée de formation sur la thématique du sucre par l'Ecomusée d'Hannonville-sous-les-côtes.
- 2 journées d'interconnaissance entre professionnels de santé et de l'environnement.
- 1 journée sur les jardins thérapeutiques animée par Thérèse JONVEAUX, neurologue au sein du CHU de Nancy.
- 1 journée sur la renaturation des cours de lieux éducatifs à destination des élus et agents de collectivité.

Environ 300 professionnels ont ainsi pu se rencontrer entre 2021 et 2023, pour échanger sur leurs besoins et découvrir d'autres projets en promotion de la santé environnementale sur leur territoire.

Des « Petits déj SYNAPSE » ont également été mis en place dans le cadre du réseau. C'est un format d'une heure qui permet de présenter une structure, un projet, une problématique de travail via l'outil « visioconférence » de la plateforme. L'objectif est de favoriser l'interconnaissance des professionnels tout en incitant à consulter la plateforme et à s'y inscrire.

Six structures ont animé un petit déjeuner SYNAPSE en 2023, sur les thématiques suivantes :

- Tiques et sciences participatives avec Citique,
- Zoonoses et recherches avec l'ELIZ,
- Sensibilisation aux eaux de baignade avec ETC Terra,
- L'ordonnance verte par l'Eurométropole de Strasbourg,
- La stratégie régionale sur les chenilles processionnaires par la FREDON Grand Est,
- Un programme sur le changement de comportement autour de l'alimentation par Alvitae.

Plus de 70 participants étaient connectés à ces petits déjeuners, et 23 personnes se sont inscrites à la plateforme SYNAPSE pour pouvoir y assister.

En collaboration avec ATMO Grand Est, LorEEN a proposé un cycle de visioconférences tout au long de l'année 2023 pour sensibiliser les acteurs en santé environnement à la thématique de la qualité de l'air et de la santé sur le Grand Est.

Au total, 9 conférences ont été proposées, réunissant 113 participants (82 personnes différentes).

Enfin, en février 2024, un Forum régional a réuni 127 personnes pendant 2 journées d'échanges, autour de 25 ateliers thématiques (nature et santé, qualité de l'air, Une seule Santé...).



Forum régional SYNAPSE à Vigy (57)

AMBITION 3

Promouvoir des urbanismes favorables à la santé.

OBJECTIF 1

Atténuer les impacts du changement climatique notamment en luttant contre la pollution atmosphérique et en améliorant la qualité de l'air, enjeu de santé publique.

La santé apparaît en filigrane des politiques d'aménagement durable (mobilités durables comprises), de protection de l'eau et de la biodiversité ainsi que de la transition écologique et énergétique, l'idée est donc d'encourager les acteurs de l'aménagement urbain à intégrer la santé dans tous leur projet.

Contribution : Direction Cohésion des Territoires

— ACTION 1

DIMINUER LE RISQUE D'EXPOSITION AUX POLLUANTS DANS LES SOLS PAR LA DÉPOLLUTION DES FRICHES À REQUALIFIER (DÉPOLLUTION IN-SITU, SUR SITE, EN LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE OU ENCORE HORS-SITE).

Depuis 2017, la Région porte et met en œuvre une politique forte, volontariste et ambitieuse en matière de réhabilitation des friches en direction des collectivités, tant en accompagnement technique que financier. Elle est articulée et complémentaire des interventions de l'ADEME, et de l'action des EPF (établissements publics fonciers) pour le compte des collectivités locales.

Au total plus de 400 projets ont été accompagnés par la Région, et un budget de près de 70 M€ mobilisé.

Au travers du dispositif dédié, la Région intervient sur les travaux de traitement des friches, et accompagne techniquement et financièrement la dépollution des sols, des eaux souterraines et des différents milieux impactés conformément à la méthodologie nationale relative aux sites et sols pollués afin de garantir un état sanitaire rigoureusement conforme au futur usage.

La Région finance également via un **Appel à Projets partenarial « Reconversion des friches**

industrielles : études et techniques de dépollution exemplaires » unique en France, existant depuis 2018 à l'initiative de la Région Grand Est et de l'ADEME, **la dépollution des sols** (études et travaux) mettant en œuvre des techniques exemplaires et innovantes alternatives à l'envoi de terres polluées en décharge (réduction des déchets, mais aussi des coûts pour les collectivités lorsque ces techniques sont possibles).

Ces « techniques de dépollution exemplaires » correspondent à des techniques de traitement innovantes, des techniques de traitement (par exemple, in-situ et/ou sur-site) alternatives à : l'excavation pour mise en centre d'enfouissement des terres, au maintien des terres polluées sur site sans traitement, au traitement hors-site des eaux polluées ; ou encore les techniques incluant une approche économie circulaire.

Depuis 2021, 11 projets exemplaires de dépollution alternatives ont été financés dans le cadre de l'Appel à projets Dépollution Exemple pour un montant d'aides globales de 8 500 000 €.

L'accompagnement technique de ces projets permet de tendre vers plus d'exemplarité en réduisant les déchets produits, en réhabilitant du foncier dégradé par l'activité humaine, en améliorant les conditions environnementales des sites, mais également en résorbant les risques sanitaires pour les populations à proximité de ces friches.

— ACTION 2

FAVORISER LA LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS, EN PARTICULIER POUR CEUX RECEVANT DU PUBLIC SENSIBLE, DANS DES ZONES OÙ LA QUALITÉ DE L'AIR EST MOINS OU N'EST PAS DÉGRADÉE (EN COHÉRENCE AVEC L'ARMATURE URBAINE).

L'idée de cette action est d'adapter le système de surveillance de la qualité de l'air aux développements urbains en cours.

3 sous actions en découlent :

- Accompagner la mise en place d'une station de mesure pérenne dans la zone concernée,
- Réaliser des campagnes de mesure le long de l'axe routier,
- Adapter le système actuel de modélisation urbaine pour affiner la connaissance des populations et l'impact des formes urbaines et architecturales sur la qualité de l'air.

Il est possible ainsi de modéliser des futurs quartiers afin d'optimiser la forme des bâtiments pour limiter l'exposition des futurs riverains (notamment à proximité des écoles avec les cours de récréation et un public sensible).

Cette démarche menée par Atmo Grand Est permet ainsi de renforcer l'implication de la population dans la reconquête d'une qualité de l'air acceptable.

OBJECTIF 2

Généraliser l'aménagement et l'urbanisme durables.

Contribution : Direction Cohésion des Territoires

En cohérence avec l'objectif 12 du SRADDET (généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients) et les objectifs du Plan Régional de Santé Environnement 4 (Développer un urbanisme favorable à la santé), l'Appel à Projets Urbanisme Durable lancé pour la première fois en 2017 devient l'Appel à Projets Urbanisme Durable et Favorable à la Santé, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.

Depuis 2021, 21 projets exemplaires d'aménagement/requalification d'espaces publics ont été financés dans le cadre de l'Appel à projets

Urbanisme Durable pour un montant d'aides globales de 2 722 100 €.

Ces projets offrent à la population, notamment aux personnes les plus fragiles et vulnérables, des îlots de fraîcheur refuges en cas de canicule. Ils contribuent aussi au développement des mobilités douces, à la pratique de sports, de loisirs actifs et méditatifs dans un cadre sain propice au bien-être physique et psychologique.

Face au changement climatique, la Région accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'un urbanisme et d'un aménagement durables.

Des qualités environnementales sont désormais attendues dans les projets portés par les collectivités afin d'optimiser la consommation de foncier, limiter l'imperméabilisation des sols, économiser l'énergie, contribuer à préserver la biodiversité, la ressource en eau, et limiter les pollutions, améliorer le confort d'été (sans recours à la climatisation), et favoriser l'accès par mobilité durable.

Au-delà des qualités environnementales « socle » obligatoires, des qualités environnementales « bonus » ont pour objectifs d'inciter les collectivités à développer des projets toujours plus exemplaires.

En 2024, 183 opérations d'aménagement durable ont respecté les qualités environnementales « socle ». Parmi elles, 42 ont intégré les qualités environnementales « bonus » dont 24 intègrent le recours au bois en structure et matériaux biosourcés.

— ACTION 1

DÉVELOPPER UNE GESTION ÉCONOME DU FONCIER.

Concernant la **gestion économe du foncier**, tous les dispositifs y concourent. Aucun projet en extension

urbaine n'est éligible à l'ensemble de nos dispositifs donc tous les projets financés participent à cette action dans le cadre du ZAN.

— ACTION 2

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DE FORMES URBAINES ET ÉCOSYSTÈMES URBAINS PERMETTANT LA DISPERSION DES ÉMISSIONS POLLUANTES ET INTÉGRANT DES ESPACES DE RESPIRATION.

Tous les dispositifs y concourent. Aucun projet en extension urbaine n'est éligible à l'ensemble de nos dispositifs donc tous les projets financés participent à cette action dans le cadre du ZAN.

Ces modèles d'urbanisation sont prônés par l'ensemble des dispositifs d'aménagement durable.

— ACTION 3

DÉVELOPPER ET RENFORCER LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE, DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE.

Depuis 2017, grâce à l'Appel à projets Trame verte et bleue, la Région soutient les projets globaux de préservation et de reconquête de la trame verte et bleue visant à restaurer les continuités écologiques sur le territoire du Grand Est. Avec un accompagnement au montage de projet et des financements incitatifs, l'Appel à projets Trame Verte et Bleue soutient les acteurs publics et privés qui souhaitent lancer des projets de territoire partenariaux.

Cet Appel à Projets a permis de soutenir, depuis 2017, **169 projets de territoires**, 18 M€ apportées par le collectif régional dont 7 M€ par la Région Grand Est pour plus de 150 km de haies et 5 000 arbres plantés.

Parmi ces 169 projets soutenus, la Région Grand Est a accompagné quelques projets qui ont permis de

renforcer la trame verte et bleue en ville et plus précisément **renforcer la place de la nature en ville.**

L'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Metz, la Communauté d'Agglomération d'Épernay, Saint Louis Agglomération ou encore la Communauté Urbaine du Grand Reims sont des collectivités qui ont bénéficié du soutien régional pour mettre en place et développer des actions de nature en ville au sein de leur territoire permettant ainsi de renforcer les continuités écologiques.

BILAN FINANCIER 2020-2024

AP : 244 834 €

AE : 9803 €

Direction concernée : DEBC

Partenaires : Etat, Agences de l'eau, OFB

— ACTION 4

ENCOURAGER LE RECOURS AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS.

Cette démarche est menée au travers d'actions de promotion de l'usage des matériaux biosourcés dans la conception et la réalisation des constructions et des opérations d'aménagement (conception/fabrication), de la prise en compte des principes bioclimatiques, ainsi que les objectifs de réduction des émissions polluantes liées aux modes de chauffage.

Depuis 2020, la Région Grand Est a attribué **161 bonus biosourcés** dans le cadre du dispositif de soutien à la rénovation énergétique dont 93 % concernent des bâtiments publics et associatifs. Il est constaté que les matériaux biosourcés sont privilégiés en cas de recours à de l'isolation par l'intérieur des bâtiments afin de garantir un environnement plus sain pour les occupants. Afin de développer leur utilisation (et ainsi de réduire leur coût), des actions de sensibilisation des maîtres d'ouvrage paraissent nécessaires.

— ACTION 5

DÉVELOPPER LA CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS.

Les **jardins partagés** sont éligibles à l'ensemble des dispositifs (Soutien au renforcement des Centralités, Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population, Politique de la Ville-Soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable, appel à projets urbanisme durable et favorable à la santé).

Parfois présentés isolément, ils sont souvent intégrés dans des projets plus vastes de requalification d'espaces publics.

Contribution : Direction des Territoires, de l'Innovation et des Nouvelles Mobilités

— ACTION 1

FAVORISER L'INTERMODALITÉ ET LES MOBILITÉS ACTIVES

L'intitulé initial de cette action était « favoriser les mobilités durables », il a été modifié afin de correspondre aux déclinaisons du plan vélo, plus large que ce qui était visé au moment de la présentation de la feuille de route santé.

La Région Grand Est soutient massivement les mobilités actives et notamment la pratique cycliste. Elle a voté un plan Vélo régional 2022-2028 très ambitieux, interrogeant l'ensemble des compétences régionales pour un montant de 125 M€.

Ce plan vélo a pour objectif de développer la pratique sous toutes ses formes : quotidiens, loisirs ou sportives.

Il se décline en 8 engagements et 31 actions, dont un sur l'intermodalité train-vélo. Dans cet engagement, le projet phare est la mise en place

d'un service régional de location de vélo en gare. Ce service, unique en France, par son ampleur couvrira 52 gares du Grand Est permettra d'offrir une solution à vélo pour les derniers kilomètres après un trajet en train. Ce service sera inauguré au printemps 2025.

La Région a également mis en place une aide à l'achat pour vélos spécifiques : vélos cargo, vélos adaptés et kits de conversion.

En date du 11 octobre 2024, 795 dossiers ont été soutenus, dont 100 pour des vélos adaptés aux personnes en situation de handicap.

— ACTION 2

FAVORISER LES DÉPLACEMENTS ACTIFS PAR LA CRÉATION DE VOIES VERTES, PISTES CYCLABLES ET CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS.

Toujours dans le cadre de son plan vélo, la Région va consacrer près de 56 M€ au co-financement d'aménagements et d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien dans les territoires.

Dans le volet mobilités du CPER, elle engage 18,5 M€ pour la finalisation du schéma national et l'amorce du schéma régional des vélos routes et voies vertes.

— ACTION 3

ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LA CRÉATION DE PARCOURS SPORTIFS ET L'INSTALLATION D'AGRÈS DE SPORT DE PLEIN-AIR.

Cette action a été traitée dans le cadre de la Partie 1, axe 2, ambition 2, objectif 2, action 3 « Soutenir l'implantation ou la réhabilitation de mobilier urbain sportif dans les villes et villages, voir améliorer l'accessibilité aux espaces extérieurs en privilégiant des trottoirs et chemins praticables pour tous ».

AMBITION 4

Concevoir, construire et exploiter des bâtiments sains.

Contribution : Direction de l'Immobilier et de la Maîtrise d'Ouvrage

Rénover et construire constituent un enjeu majeur en termes de santé pour les utilisateurs des 5,3 millions de m² de surface hors œuvre brute de bâtiments des divers champs de compétences de la Région Grand Est.

Le bâtiment durable respectueux de la santé de ses occupants ambitionne tout à la fois de proposer une qualité d'usage et d'accessibilité pour tous :

- En protégeant les occupants contre les risques (incendie ou séismes par exemple) et contre les bruits,
- En assurant des bonnes performances thermiques et énergétiques dans un contexte favorisant la lumière naturelle, mais aussi la protection solaire,
- En préservant l'environnement immédiat et les ressources dont l'eau,
- En évitant enfin la production de déchets et le cas échéant en assurant leur gestion.

OBJECTIF 1

Construire et rénover mieux et plus sainement.

Face au changement climatique, la Région accompagne les collectivités pour concevoir des bâtiments adaptés au vagues de chaleur sans avoir recours à la climatisation.

Des qualités environnementales sont désormais attendues dans les projets portés par les collectivités afin d'optimiser la conception du bâtiment pour éviter les îlots de chaleur, voir pour développer des îlots de fraîcheur.

Au-delà du recours au bois en structure et matériaux biosourcés, les collectivités sont incitées à employer des matériaux éco-labélisés pour les peintures, sols, mobiliers pour des projets d'aménagement toujours plus vertueux.

— ACTION 1

DÈS LE STADE DES PRESCRIPTIONS PROGRAMMATIQUES, IMPOSER AUX CONCEPTEURS DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES.

Tous les travaux réalisés par la Région Grand Est sur le patrimoine immobilier régional (lycées ou bâtiments administratifs) doivent respecter des clauses environnementales visant des objectifs de performance thermique, de qualité de l'air ou de réduction et valorisation des déchets.

Cette action se décline à travers le dispositif ORCHIDEE « Orientations Régionales pour une Commande publique intégrant l'Humain, l'Insertion, le Développement Economique, l'Environnement » visant à promouvoir les achats responsables, locaux et durables.

Ce dispositif est opérationnel depuis avril 2019 avec une mise à jour régulière des clauses à utiliser. Les clauses environnementales sont intégrées systématiquement en annexe des pièces des différents marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

À noter que ces clauses environnementales risquent de générer un surcoût d'investissement qui peut devenir un facteur bloquant s'il n'est pas pris en compte en amont lors de la phase de programmation.

OBJECTIF 3
Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles et durables au quotidien.

— ACTION 2

METTRE L'ACCENT, EN TERMES D'ESPACES EXTÉRIEURS, SUR L'UTILISATION D'ESPÈCES VÉGÉTALES NON ALLERGISANTES ET APTES À SE DÉVELOPPER SANS PRODUITS PHYTOSANITAIRES.

Les clauses environnementales qui doivent être respectées lors des travaux réalisés par la Région Grand Est sur le patrimoine immobilier régional (lycées ou bâtiments administratifs) intègrent la préconisation de plantation d'espèces non allergisantes, qui doivent également pouvoir pousser naturellement, sans ajout de produits phytosanitaires.

Cette action se décline à travers le dispositif ORCHIDEE « Orientations Régionales pour une Commande publique intégrant l'Humain, l'Insertion, le Développement Economique, l'Environnement » visant à promouvoir les achats responsables, locaux et durables. Le dispositif est opérationnel depuis avril 2019 avec une mise à jour régulière des clauses à utiliser.

Les clauses environnementales sont intégrées systématiquement en annexe des pièces des différents marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

— ACTION 3

DÉVELOPPER POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES LE PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET DE MOINDRE IMPACT CARBONE.

Les clauses environnementales qui doivent être respectées lors des travaux réalisés par la Région Grand Est sur le patrimoine immobilier régional (lycées ou bâtiments administratifs) intègrent des critères spécifiques pour les constructions neuves. En effet, l'ouvrage construit devra être réalisé selon une démarche de Haute Qualité Environnementale, avec notamment 8 cibles au niveau Très Performant (cibles concernant les matériaux, les faibles nuisances du chantier, la gestion de l'énergie, l'eau, les déchets, l'entretien/maintenance, le confort hygrothermique ou la qualité sanitaire de l'air). Le bois et les matériaux biosourcés sont à privilégier dans la construction, et les isolants proposés doivent être des produits biosourcés ou issus de matières recyclées.

Cette action se décline à travers le dispositif ORCHIDEE « Orientations Régionales pour une Commande publique intégrant l'Humain, l'Insertion, le Développement Economique, l'Environnement » visant à promouvoir les achats responsables, locaux et durables.

Le dispositif est opérationnel depuis avril 2019 avec une mise à jour régulière des clauses à utiliser. Les clauses environnementales sont intégrées systématiquement en annexe des pièces des différents marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

OBJECTIF 2

Suivre de près les différents polluants des bâtiments (amiante, plomb, radon, COVnm, légionnelle...)

— ACTION 1

RETIRER SYSTÉMATIQUEMENT DES BÂTIMENTS LES ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN SUIVI RÉGULIER ET PRÉSENTANT DES DÉSORDRES, ET LES REMPLACER PAR DES ÉLÉMENTS SAINS.

Les différents polluants des bâtiments font l'objet d'un recensement puis d'un suivi. Concernant l'amiante, un repérage destructif est réalisé avant chaque opération de travaux dans la zone concernée. Dès lors que de l'amiante est détectée, le programme de travaux intègre le retrait des matériaux amiantés. Il en est de même pour le plomb. Concernant le radon et plus généralement les polluants de la qualité de l'air, il n'est pas toujours possible de supprimer la source de pollution et l'objectif consiste à mieux isoler ou calfeutrer les bâtiments par rapport aux points d'entrée des polluants et à assurer une bonne ventilation des locaux.

Cette doctrine est appliquée systématiquement par tous les chargés d'opérations.

Le retrait systématique des différents polluants risque de générer un surcoût d'investissement qui peut devenir un facteur bloquant s'il n'est pas pris en compte en amont lors de la phase programmation ou si les études de repérages préalables n'ont pas été réalisées dans les temps ou correctement.

— ACTION 2

ASSURER DES INSTALLATIONS SANITAIRES AGRÉABLES ET FONCTIONNELLES.

Les clauses environnementales qui doivent être respectées lors des travaux réalisés par la Région Grand Est intègrent la préconisation d'équipements sanitaires certifiés NF appareils sanitaires respectant un niveau C2U3 dans le classement ECAU. Ce classement permet de définir des niveaux de qualité attendus concernant les points suivants :

- E : les caractéristiques hydrauliques ou d'écoulement
- C : les caractéristiques de confort
- A : les caractéristiques acoustiques
- U : les caractéristiques d'endurance et de rupture

Des préconisations sont également intégrées pour cibler les équipements hydro-économes.

Cette action se décline à travers le dispositif ORCHIDEE « Orientations Régionales pour une Commande publique intégrant l'Humain, l'Insertion, le Développement Economique, l'Environnement » visant à promouvoir les achats responsables, locaux et durables.

Ce dispositif est opérationnel depuis avril 2019 avec une mise à jour régulière des clauses à utiliser.

AXE 2

Prévenir, sensibiliser, bouger : un triptyque gagnant pour la santé des habitants du Grand Est

AMBITION 1

Faire de la santé des jeunes de 15 à 29 ans, une priorité pour la Région Grand Est.

La Feuille de route Santé 2021-2027 cible la santé des jeunes comme une priorité parmi les 7 piliers essentiels en matière de santé.



L'objectif est d'agir pour contribuer à l'état de santé des jeunes et leur garantir les conditions d'un

épanouissement personnel, physique et moral.

Le volet santé des jeunes de la feuille de route s'est matérialisé par un Plan d'actions qui a été élaboré suite aux premières Assises régionales de la santé des jeunes auxquelles ont participé plus de 200 jeunes de 15 à 29 ans en octobre 2022 à Strasbourg.

OBJECTIF 1

Observer pour mieux comprendre les problématiques de santé chez les jeunes.

Contribution : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement.

ACTION :

CRÉATION D'UN OUTIL POUR COMPRENDRE LE RESENTI ET LES BESOINS DE SANTÉ DES JEUNES : LE BAROMÈTRE DE LA SANTÉ DES JEUNES.

Imaginé par le Conseil régional des Jeunes, ce Baromètre a été lancé fin 2021 sous la forme d'une consultation en ligne accessible via la plateforme « Ma Région Demain ».

- La première version du Baromètre a recueilli 500 contributions qui se sont transformées en propositions au cours des Premières Assises régionales de la santé des jeunes en octobre 2022.
- La deuxième édition a été lancée au premier semestre 2024 et a recueilli plus de 4 700 contributions. Leur analyse constituera, en complément d'autres données, la base des réflexions à mener dans le cadre des prochaines Assises prévues en 2025.



Extrait « Ma Région Demain »

OBJECTIF 2

Agir ensemble, en partageant la connaissance, l'expérience et la gouvernance.

Contribution : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement.

— ACTION 1

CRÉATION D'UN COMITÉ OPÉRATIONNEL TRANSVERSAL DÉDIÉ À LA SANTÉ DES JEUNES

La Direction Santé et la Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement ont mis en place un travail commun pour décliner en actions concrètes les objectifs de la Feuille de route Santé 2021-2027 : partage d'informations, co-organisation des premières Assises régionales de la santé des Jeunes (2022), co-construction du Plan d'actions dédié à la Santé des Jeunes.

La collaboration consiste aujourd'hui à réaliser un suivi du Plan d'actions, mais aussi à co-organiser les deuxièmes Assises régionales de la Santé des Jeunes en 2025.

Ce travail conjoint constitue une première étape vers la mise en place d'un Comité Opérationnel Transversal dédié à la santé des jeunes.

— ACTION 2

ORGANISATION DES ETATS GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ DES JEUNES TOUS LES 2 ANS : LES ASSISES RÉGIONALES DE LA SANTÉ DES JEUNES.

Les Assises régionales de la santé des jeunes ont été organisées en octobre 2022 à Strasbourg, et ont permis à 200 jeunes d'exprimer leurs attentes et leurs besoins autour des 4 thématiques :

- La santé mentale,
- La vie affective et sexuelle,
- L'activité physique,
- La lutte contre les addictions.

Leurs réflexions ont permis la construction d'un Plan d'actions dédié à la Santé des jeunes.



Les nouvelles Assises régionales de la santé des jeunes sont prévues au premier semestre 2025. Elles ont pour objectif de rassembler les jeunes afin de leur présenter un premier bilan du Plan d'actions Santé des jeunes et puis de faire un retour d'expérience sur des projets à destination des jeunes, qui ont obtenu un soutien financier par la Région (actions, événements, AMI ...).

FOCUS

« Expériences de jeunesse »

- Soutien (7 000 €) à la réalisation de **court-métrages dédiés à la santé mentale des jeunes** : *Les Suicidés* de Gaspard Liberman (suicide), *Bragow* de Baptiste Militon (dépression), ou encore *Mon fantôme* de Florian Poupin (solitude)



- Soutien (2 000 €) au lancement du **foodtruck solidaire Tim et Bastien**, engagé dans la lutte contre la précarité alimentaire des étudiants et dans la sensibilisation à une alimentation saine et de proximité, sur le campus de Nancy



- Soutien (2 000 €) à Norman MECHRI pour la création d'une application, **Positive Button**, et d'ateliers, les **Posit'Events**, dédiés au bien-être dans la vie quotidienne, mais aussi au travail

 **Positive Button**

FOCUS

« Entrepreneuriat des jeunes »

- Soutien (5 000 €) à Tristan RIQUET pour la création de la **plateforme Dinertia**, permettant de mettre en lien des kinésithérapeutes et leurs patients

Dinertia.

- Soutien (3 000 €) à Abdeslem CHAOUCHI pour la création de **MÜ**, une application permettant aux entreprises de mettre en place des programmes santé, adaptés et personnalisés, et d'en mesurer les effets bénéfiques



- Soutien (5 000 €) à Guillaume MARCHAND pour la création de **Stepyz**, une application dédiée au bien-être

 **stepyz**

OBJECTIF 3

Agir pour la prévention, l'accès aux droits et l'accès aux soins.

Contributions : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement et Direction de la Santé.

— ACTION 1

MOBILISER DES JEUNES POUR PARLER AUX JEUNES.

Contribution : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Le Conseil régional des Jeunes (CrJ) du Grand Est s'est particulièrement impliqué en faveur de la santé des jeunes, en portant plusieurs actions et en les valorisant sur le terrain, auprès des jeunes de la région.

FOCUS

sur la lutte contre les conduites addictives

Le CrJ a élaboré l'**Addictomètre** avec l'accompagnement de l'association **Addictions France**. Cet outil permet aux jeunes d'**autoévaluer leur niveau d'addiction à une substance** (alcool, tabac, cannabis, médicaments, psychostimulants, produits à inhaler) ou **comportementale** (écrans, jeux d'argent, alimentation, comportement sexuel, travail, sport).



FOCUS

sur la lutte contre la soumission chimique

Le CrJ a imaginé et élaboré une **trousse de prévention** composée d'**outils de sensibilisation et de protection utiles en milieu festif** : capuchon protège-gobelets, préservatif, éthylotest, bouchons d'oreille, Addictomètre, Relatiomètre. Elle sera distribuée en **2 000 exemplaires** à partir du **second semestre 2024**, dans les événements et festivals.



FOCUS

sur la lutte contre la précarité menstruelle dans les lycées

Le CrJ a demandé la mise à disposition **gratuite de protections périodiques pour toutes les lycéennes** du Grand Est. Suite aux résultats positifs d'une première expérimentation visant l'**installation de distributeurs de protections** dans 50 lycées, la Région a décidé de **généraliser l'opération** à l'ensemble des lycées du Grand Est.



FOCUS**sur la formation aux premiers secours**

Le CrJ s'est impliqué dans la création de l'**avantage PSC1 sur Jeun'Est**, dans son expérimentation (l'ensemble des membres a été formé) et dans sa promotion auprès des jeunes sur le terrain. Il permet aux jeunes de 15 à 29 ans inscrits sur Jeun'Est de bénéficier d'une **aide individuelle de 60 € pour la formation initiale** et de **30 € pour la remise à niveau**.

**— ACTION 2**

DÉVELOPPER LES OUTILS NUMÉRIQUES DONT UNE APPLICATION DÉDIÉE AUX JEUNES VIA LA CARTE ET L'APPLICATION JEUN'EST.

Contribution : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Les jeunes inscrits sur **Jeun'Est** ont accès à plusieurs outils « Santé » disponibles via l'application Jeun'Est : l'**avantage PSC1**, l'**avantage Sport**, mais aussi des **jeux-concours** et des **bons plans** pour assister à des manifestations sportives.

**— ACTION 3**

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR SENSIBILISER LES JEUNES : SOUTENIR DES INITIATIVES LUDIQUES SUR LA SANTÉ (ESCAPE GAME, SERIOUS GAME), MOBILISER DE INFLUENCEURS POUR METTRE EN PLACE UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION QUI TOUCHE TOUS LES JEUNES.

Contribution : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

FOCUS**sur l'Animation de la Vie lycéenne et culturelle**

Chaque année les lycées du Grand Est ont la possibilité de construire un projet éducatif et culturel en mobilisant l'**aide régionale à l'« Animation Vie Lycéenne et Culturelle (AVLC)**, et en consultant le **catalogue numérique du Mois de l'Autre** qui recense plus de 300 actions dont certaines en lien avec la santé :

- Le spectacle Sexe, amour et cornichons de la Compagnie Azimut, sur le consentement et la contraception
- Le spectacle Ae Victis, la Raison du plus fort de la Compagnie Déclic, sur la lutte contre le harcèlement
- Les spectacles Wisky Coma et Jacques Addict de la Compagnie Déclic, sur les dangers des addictions

Plusieurs lycées ont ainsi déjà été soutenus pour la mise en place d'une action ou d'un projet en lien avec la thématique santé. Peut notamment être cité le projet **IDEO** mené entre 2022 et 2024 par le lycée des Cordeliers d'Arcis-sur-Aube (10) en lien avec 30 autres lycées aubois. Soutenu à hauteur de 19 000 € sur 2 ans, son objectif était de sensibiliser les lycéens aux enjeux de santé mentale en organisant des ateliers d'expression et la création de supports de prévention.

FOCUS**sur l'Animation itinérante « 3, 2, 1, Faites vos Jeux Grand Est »**

Dans le cadre de sa labellisation **Terre de Jeux 2024**, la Région a souhaité promouvoir les bienfaits d'une activité physique régulière comme vecteur de santé publique, en allant à la rencontre de la population grâce à une **animation territoriale itinérante** : un véhicule aménagé a parcouru **24 villes étapes** dans tout le Grand Est en amont des JOP de Paris 2024. **A l'intérieur du véhicule, 5 ateliers** étaient proposés :

- **Vis ta meilleure étape** (4 vélos connectés pour une course virtuelle sur une véritable étape du Tour de France)
- **Addict ou pas ?** (sensibilisation aux différents types d'addictions, leurs risques et conséquences)
- **Les 15 questions du Chef** (jeu axé sur la nutrition pour tester les connaissances et promouvoir une alimentation saine)
- **La voie du bien-être** (expérience immersive avec un casque 3D plongeant dans un univers favorisant le bien-être)
- **Les valeurs de l'olympisme** (atelier visant à tester et à acquérir les valeurs fondamentales de l'Olympisme)

A l'extérieur du véhicule, un village des sports était installé : 5 tentes mises à disposition des associations locales, et 1 tente pour abriter une animation digitale (mur interactif).

En 2 mois, environ **20 000 visiteurs** ont été sensibilisés.

**— ACTION 4**

LANCEMENT DE 3 APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES JEUNES

Contribution : Direction Santé

Les Assises de la santé des jeunes, rencontre qui a réuni plus de 200 participants de 15 à 29 ans en octobre 2022, a lancé le top départ des actions menées en faveur de la santé des jeunes dans le Grand Est.

Suite aux travaux produits dans le cadre des ateliers des Assises, la **Direction Jeunesse et la Direction Santé ont élaboré un plan d'action régional dédié à la santé des jeunes proposant ainsi 19 actions sur 4 thématiques : la santé mentale, la vie affective et sexuelle, l'addictions et l'activité physique.**

Dans le cadre de la concrétisation de ce plan d'action, la **direction santé de la Région a lancé 3 AMI, dont le fil rouge était la santé mentale des jeunes.**

Ces 3 AMI représentent une enveloppe budgétaire de près d'un million d'euros et sont à destination des porteurs de projets, publics, privés et associatifs situés sur l'ensemble du territoire de la Région (urbains, péri-urbains et ruraux).

Les 2 premiers AMI avaient pour objectif de soutenir des structures accompagnant des jeunes de 15 à 29 ans rencontrant des difficultés physiques, mentales ou sociales. Les élus régionaux ont autorisé le lancement du 2^{ème} AMI, car l'intégralité de l'enveloppe budgétaire du premier n'avait pas été entièrement consommée.

Mai 2023, 1^{er} AMI voté, 8 lauréats retenus pour un montant global de 288k€

- 3 lauréats en Alsace : la Maison des adolescents de Strasbourg, le Centre Bernanos de Strasbourg et le CCAS de la commune de Saint Louis.
- 5 lauréats en Lorraine : Lieu de vie et d'accueil 2310 à Saint Dié des Vosges, l'Association Mosellane d'action éducative et sociale en milieu ouvert à Woippy, la Maison des adolescents représentée par l'Association RESADOM à Verdun, l'IUT de Longwy, représenté par l'Université de Lorraine et le Tiers lieu santé « Odile en Bonne Santé » à Docelle (88).

Les projets portent sur :

- Des travaux de rénovation et d'aménagement,
- L'achat de véhicule « pour aller vers »,
- L'achat d'équipement sportif,
- L'achat de mobilier,
- L'achat de matériel informatique.

Mars 2024, 2^{ème} AMI voté, 6 lauréats retenus pour un montant global de 309k€.

- 3 lauréats dans la Marne : le Centre Hospitalier d'Eprenay, le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et la Mission Locale à Châlons-en-Champagne.
- 2 lauréats dans le Bas-Rhin : l'EPSAN de Bischwiller et l'Association Parole Sans Frontières à Strasbourg.
- 1 lauréat dans la Meuse : l'Association Meusienne Prévention à Bar le Duc.

Les projets portent sur :

- Des travaux de rénovation et d'aménagement,
- L'achat de mobilier,

L'achat de matériel informatique.

FOCUS SUR LES PROJETS :

La Maison des adolescents de Strasbourg a obtenu une subvention pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un espace de médiation ainsi que pour l'achat de mobilier et matériel informatique.

Le Centre BERNANOS de Strasbourg a obtenu une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation et dans le cadre de financement d'équipements.

Le CCAS de la commune de Saint Louis a obtenu une subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace de l'Arche à l'étage du CCAS et l'achat de mobilier et de matériel vidéo pour cet espace.

Lieu de vie et d'accueil 2310 à Saint Dié des Vosges a obtenu une subvention pour la création, en sous-sol, d'une salle de remise en forme dans la maison accueillant des adolescents de l'ASE et l'achat d'équipement sportif.

L'Association Mosellane d'action éducative et sociale en milieu ouvert à Woippy a obtenu une subvention pour l'acquisition de 2 véhicules et l'achat de matériel informatique pour le projet de création d'une équipe mobile afin d'aller au plus près des jeunes pour leur offrir un accompagnement personnalisé, en présentiel, tout en soutenant leur famille dans les moments clés de leur parcours de vie.

La Maison des adolescents représentée par l'Association RESADOM à Verdun a obtenu deux subventions : l'une pour la réalisation de travaux de rénovation dans le bâtiment qu'elle occupe et qui appartient au Centre Hospitalier de Verdun et une seconde pour l'acquisition de 2 véhicules et l'achat de matériel informatique et communication.

L'IUT de Longwy, représenté par l'Université de Lorraine a obtenu une subvention pour la création d'un espace fitness pour les étudiants de l'IUT de Longwy permettant de financer la réalisation de travaux pour l'aménagement de cette salle de sport et l'achat d'équipement sportifs (tapis, haltères, cross training, ballons etc.)

Le Tiers lieu santé « Odile en Bonne Santé » à Docelle a obtenu une subvention pour la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un espace d'accueil, de ressources et de soins pour les adolescents en mal être sur le territoire de Docelle. La subvention concerne également le développement du site internet et l'achat de supports de communication.



L'un des 2 véhicules achetés par l'Association Mosellane d'action éducative et sociale en milieu ouvert à Woippy (57)



Création d'une salle de forme réalisée par les jeunes et achat d'équipement sportif Lieu de vie et d'accueil 23 10 à Saint Dié les Vosges (88)



L'espace de soin et de médiation de la maison des adolescents de Strasbourg (67)



Rénovation et achat de mobilier pour l'espace accueil du Tiers lieu « Odile en Bonne Santé » à Docelle (88)

FOCUS SUR LES PROJETS :

Le Centre Hospitalier d'Épernay a obtenu une subvention pour la création et l'aménagement d'un espace d'apaisement à destination des adolescents présentant des troubles sévères du comportement.

Le CHU de Reims a obtenu une subvention pour la rénovation partielle de l'Unité psychiatrique d'hospitalisation pour les adolescents (UPHA).

La Mission Locale à Châlons-en-Champagne a obtenu une subvention pour la création d'un pôle social, santé et bien-être pour les jeunes. L'aide financière est accordée pour la réalisation des travaux et l'achat de mobilier et de matériel pour l'aménagement de ce pôle.

L'EPSAN de Bischwiller a obtenu une subvention pour la création de 3 espaces : relaxation, numérique et sportif dans le bâtiment actuellement en cours de construction.

L'Association Parole Sans Frontières à Strasbourg a obtenu une subvention pour l'aménagement d'un espace pour les jeunes exilés dont la santé mentale nécessite un accompagnement spécifique.

L'Association Meusienne Prévention à Bar le Duc a obtenu une subvention pour améliorer son Point Accueil Ecoute Jeunes : plus convivial et plus d'intimité pour recueillir la parole des jeunes en souffrance. La subvention concerne l'achat de matériel informatique, l'achat de mobilier et des outils de communication.

Une grande partie des aides régionales en faveur des jeunes sont orientées vers les lycéens aussi, la direction santé a souhaité que le 3^{ème} AMI soit destiné à des projets de prévention portés par des structures accueillant des jeunes en insertion de 15 à 29 ans en difficulté.

Juin 2024, 3^{ème} AMI voté, 8 lauréats retenus pour un montant global de 299k€.

- 3 Lauréats dans la Marne : La Mission Locale de Sainte-Menehould, l'Association Rosace à Reims, l'Association Centre d'Accueil et Soins pour les Toxicomanes à Reims.
- 2 lauréats dans le Bas-Rhin : le Centre Social et Culturel du Neuhof à Strasbourg et l'Association Ithaque à Strasbourg.
- 1 lauréat en Meurthe-et-Moselle : la Mission Locale du Val de Lorraine.
- 1 lauréat dans les Vosges : La Fédération des Œuvres Laïques des Vosges à Epinal (projet abandonné — décision notifiée le 23/10/2024).
- 1 lauréat en Moselle : APSIS-Emergence à Thionville.

Tous ces projets sont en cours de réalisation à l'exception de celui de l'Association Centre d'Accueil et Soins pour les Toxicomanes qui a réceptionné ses 2 véhicules en octobre 2024.

FOCUS SUR LES PROJETS :

La Mission Locale de Sainte-Menehould a obtenu une subvention pour la création d'un espace santé et l'achat de matériel et d'équipement dédiés à cet espace.

L'Association Rosace à Reims a obtenu une subvention pour la création d'un parcours sportif en extérieur et l'achat de matériel sportif pour la salle de sport des jeunes du centre d'hébergement l'Escale destiné aux jeunes en difficultés de 18 à 29 ans.

L'Association Centre d'Accueil et Soins pour les Toxicomanes à Reims a obtenu une subvention pour l'acquisition de deux véhicules hybrides dans une démarche « d'aller vers » afin de toucher les publics qui consomment de nouveaux produits de synthèse et/ou sont entrés dans de nouvelles pratiques addictives.

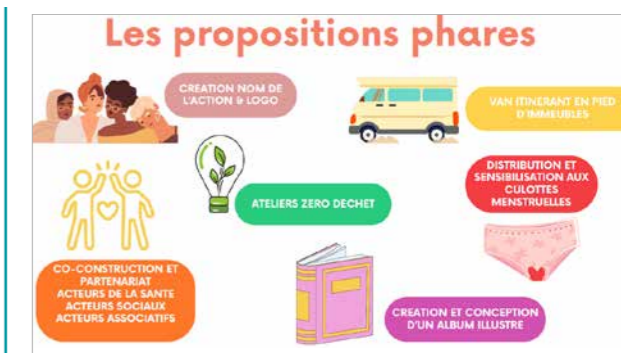
Le Centre Social et Culturel du Neuhof à Strasbourg a obtenu une subvention pour l'acquisition d'un véhicule afin d'assurer des actions de prévention auprès des femmes et des adolescentes. La subvention concerne l'achat de la camionnette, l'agencement du mobilier du véhicule ainsi que le flocage et les frais de communication digitale.

L'Association Ithaque à Strasbourg a obtenu une subvention pour l'acquisition d'un véhicule type camionnette ; Les équipes de professionnels et de bénévoles se déplacent dans les lieux festifs pour réaliser des actions de prévention et réduction des risques via un stand. Plusieurs milliers de jeunes sensibilisés au cours de ces événements.

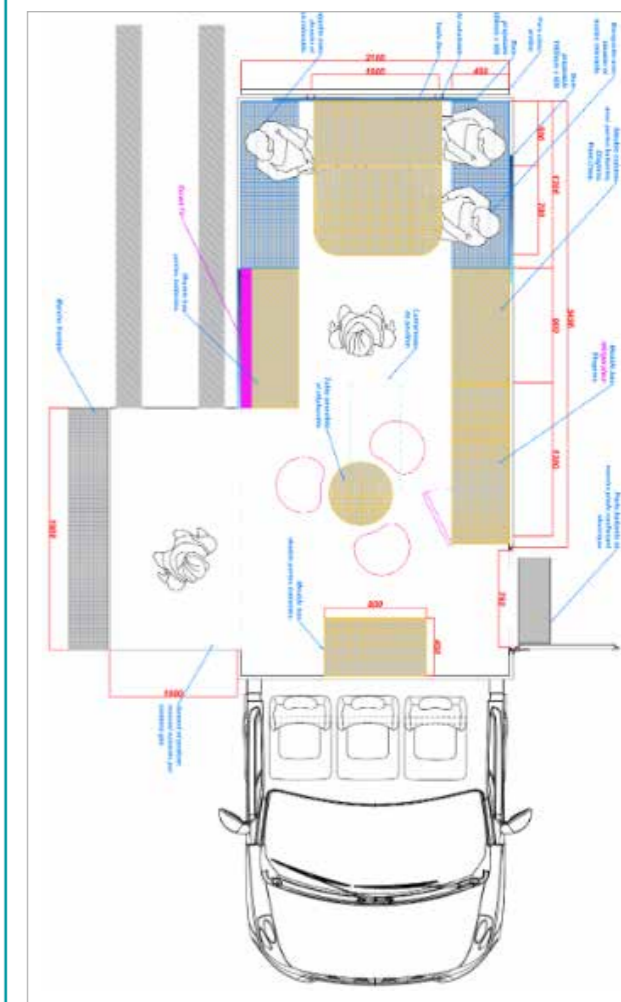
La Mission Locale du Val de Lorraine a obtenu une subvention pour la réalisation d'un espace accueil jeune sur le site de Pont à Mousson et le site de Pompey. La subvention concerne la réalisation de 2 fresques par les jeunes et l'achat de matériel et de mobilier pour ces 2 espaces d'accueil.

AP SIS-Emergence à Thionville a obtenu une subvention pour réaliser des travaux de rénovation du Point Accueil Ecoute Jeunes de Thionville.

La Fédération des Œuvres Laïques des Vosges à Epinal a obtenu une subvention pour réaliser des travaux d'aménagement d'un espace d'accueil pour les jeunes. Ce projet a été abandonné — décision notifiée le 23/10/2024.



[Le projet en image du Centre Social et Culturel du Neuhof à Strasbourg \(67\)](#)



[Plan du véhicule commandé et livrable au printemps 2025. Centre Social et Culturel du Neuhof à Strasbourg \(67\)](#)

OBJECTIF 4

Accompagner spécifiquement les jeunes au sein des Missions Locales.

Contribution : Direction Attractivité des Métiers et de la Formation.

La synergie des financeurs :

En amont de la feuille de route santé 2021 - 2027, la Région et l'ARS avaient initié un travail d'ingénierie afin de favoriser l'accès aux soins et aux prestations de santé, des jeunes accompagnés par les Missions locales.

Cette synergie se matérialisait par :

- Des échanges réguliers entre la Région et l'ARS, à la fois, pour suivre les objectifs communs et étayer de nouvelles pistes de synergie,
- L'articulation des financements en répartissant les champs d'intervention entre l'ARS et la Région avec, toutefois, un tronc commun sur les qualifications demandées aux professionnels intervenant au sein des Missions locales et sur les sujets (ex. bien être des jeunes, réalisation de bilans de santé...),
- La rédaction d'une convention entre la Région et les Missions locales dans laquelle la collectivité demandait aux Missions locales d'intervenir également sur le champ de la santé des jeunes à travers la mise en œuvre de leur mission conformément à leur statut.

Cependant, à partir de 2022, le cadre du conventionnement de la Région avec les Missions locales a été réformé en simplifiant les supports et les circuits administratifs. Depuis, la santé n'est plus identifiée comme un indicateur de la réalisation de la convention et par conséquent, il n'est plus possible de tracer les actions santé postérieures à l'année 2022.

Toutefois, la dynamique initiée par l'État et la Région, est demeurée ancrée dans les pratiques quotidiennes des conseillers ; en effet, les Missions locales maintiennent une exigence forte sur les sujets de santé qui est

d'autant plus nécessaire au regard des témoignages des jeunes accompagnés.

Le financement Régional :

Depuis 2023, une **convention globale** permet à la Région de contractualiser avec chaque Mission locale sur tous les champs d'intervention en matière d'orientation tout au long de la vie et d'accompagnement des publics : orientation, accompagnement emploi formation, accompagnement santé, mobilité etc...).

Un seul conventionnement regroupe ainsi l'ensemble des engagements des Missions locales et de la Région. **A ce titre, le budget afférent aux projets santé a été intégré dans le budget global.**

Chacune des 44 Missions locales du Grand Est **peut déposer une fiche action** portant sur la thématique « santé » et solliciter une subvention en respectant **un cahier des charges** portant sur les thématiques suivantes :

- Achat de kits hygiène, kits prévention...
- Estime de soi (possibilité de faire intervenir un spécialiste type psychologue, sophrologue, coach en image, etc...),
- Réalisation d'outils/supports en lien avec la prévention en santé (exemple : vidéo, plaquettes de communication...),
- Accompagnement et préparation au bilan de santé dont les frais de déplacement s'il n'existe pas de prise en charge par d'autres financeurs ou dispositifs.

Lors des dialogues de gestion annuels, les Délégations Territoriales de l'ARS, participent aux échanges relatifs au volet Santé dans une logique de synergie et de compléments de financement éventuels.

FOCUS

sur 3 Missions locales accompagnant les jeunes en matière de santé : Charleville-Mézières, Nord Meusien et Colmar :

Mission Locale de Charleville Mézières

Axe info-Prévention Primaire:

- Don du sang /don d'organes 2 ateliers réalisés auprès de -16 jeunes ;
- Parcours santé « Du petit déjeuner au bien être » 2 sessions réalisées auprès de 13 jeunes ;
- Mesure ta forme- activités physiques 2 sessions réalisées auprès de 16 jeunes ;
- Nutrition activité physique 2 ateliers réalisés auprès de 28 jeunes ;
- Ateliers Bucco dentaire 1 atelier réalisé auprès de 4 jeunes ;
- Atelier de lutte contre les addictions 2 ateliers réalisés auprès de 6 jeunes
- 2 Visites médicales AST –
- Journée tests COVID ARS/CPAM 08/08/ 91 dépistages
- Kit hygiène .15 déléivrés.

Axe accès aux droits/accès aux soins

- Parcours santé : 6 interventions réalisées auprès de 67 jeunes
- 46 bilans santé réalisés
- Permanences temps d'écoute : 12 permanences réalisées auprès de 49 jeunes
- Dépistage IST, info piercing tatouages, vaccination : 2 interventions réalisées, 18 jeunes présents et 11 dépistages réalisés

Axe Santé/Insertion

- Sophrologie/gestion du stress : 4 ateliers réalisés auprès de 30 jeunes et 46 jeunes
- Ateliers Estime de soi : 3 ateliers réalisés auprès de 26 jeunes
- Ateliers motivation : 2 ateliers réalisés auprès de 13 jeunes

Mission Locale Nord Meusien

Intervention CIDFF (Actions collectives et prise en charge individuelles)

- Signature convention CIDFF - CDAD et ML : 18 interventions en Contrat Engagement Jeune (153 présents.)

Intervention MDA (financement ARS)

- 2 interventions collectives délocalisées pour 21 jeunes
- 25 interventions collectives sur Verdun pour 196 jeunes
- 3 interventions sexo pour 20 jeunes
- 8 demi-journées d'intervention en individuel pour 74 jeunes
- 22 permanences pour 50 jeunes

Parcours santé jeune - CPAM

- 5 ateliers, 22 jeunes

Planning familial :

- 3 séances

KITS hygiène :

- 15 bénéficiaires différents

Mission Locale Colmar

Accompagnement conjoint entre les conseillers (CIP), la CESF et les prestataires externes des différents ateliers et/ou suivis proposés :

- Accompagnement de jeunes rencontrant des difficultés personnelles par un psychologue, sur une période d'environ 3 mois à raison d'une fois tous les 15 jours : 30 jeunes.
- Ateliers de psychologie positive animée par une coach certifiée : 70 jeunes
- Ateliers d'informations et de conseils sur la nutrition et sur l'équilibre alimentaire, suivis d'ateliers cuisine.
- Parcours de 5 séances avec un psychologue clinique en thérapie comportementale et cognitive sur l'anxiété et la phobie sociale.
- Accompagnement CESF : 71 jeunes
- Action spécifique pour les jeunes en situation de handicap avéré ou ayant des problématiques de santé qui freinent leur insertion sociale et professionnelle : 50 jeunes
- 56 jeunes ont participé à l'atelier du bonheur
- Accompagnement interne spécialisé des jeunes rencontrant des difficultés de santé via la CESF : environ 200 jeunes par an bénéficient d'un accompagnement dans le cadre de l'ouverture des droits à la protection sociale et l'orientation pour la prise en charge de leur santé.

AMBITION 2

Rendre accessible le « Sport Société » pour améliorer la santé de tous.

La nutrition et l'activité physique sont deux déterminants de santé majeurs d'amélioration de l'état de santé de la population.



En 2019, la ministre des Sports et la ministre des Solidarités et de la Santé définissent une

Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 (SNSS) avec la conviction que la pratique des **Activités Physiques et Sportives (APS)** pour la santé relève de l'intérêt général.

Inscrite dans le plan national de santé publique « Priorité Prévention », la **SNSS porte l'ambition de (re)mettre les Français en mouvement sur tous les territoires**, de déployer des pratiques adaptées accessibles et encadrées, et de faire reconnaître pleinement le rôle majeur des APS pour la santé physique et mentale de chacun.

En région, les Agence Régionale de Santé (ARS) et les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) sont en charge de la mise en œuvre de la stratégie nationale sport santé.

Dans ce contexte, un **plan régional activité physique à des fins de santé 2018-2022 a été mis en œuvre en région Grand Est** permettant l'émergence de dispositifs innovants et structurants grâce à une forte synergie des partenaires institutionnels **co-signataires du plan : la Région Grand Est, l'Assurance Maladie, le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle, le Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est (CROSGE).**

Le second plan 2023 à 2027 a été élaboré en lien avec le projet régional de santé de l'Agence Régionale de Santé, ainsi qu'avec les politiques de santé portées respectivement par la Région Grand Est, l'Assurance Maladie, le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle, ainsi que les politiques sportives de la DRAJES, du Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est et du projet sportif territorial porté par la Conférence Régionale du Sport (CRDS).

OBJECTIF 1

Faire de la Région Grand Est, un influenceur de la pratique sportive sur son territoire.

— ACTION 1

OCTROYER UN LABEL « GRAND EST » AUX MAISONS SPORT SANTÉ DE LA RÉGION

Contribution : Direction de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement

Les Maisons Sport-Santé (MSS) ont été créées pour favoriser l'accès à l'activité physique. Elles ont un rôle d'information, avec la mise à disposition des offres existantes de pratique d'activité physique et d'activité physique adaptée ; un rôle d'évaluation avec la réalisation par un médecin ou un autre professionnel compétent d'un bilan des capacités physiques et de la motivation ; et un rôle de promotion de la pratique d'activité physique auprès des professionnels de santé du territoire.



Le programme Maisons Sport-Santé (MSS) a été lancé en 2019 à travers un appel à

projet national, avec pour objectif la création/reconnaissance de structures outil d'égalité des chances et d'accès au droit à la santé par le sport.

Sur les 288 candidatures reçues, 278 candidatures ont été jugées recevables, **138 structures ont été retenues dans l'appel à projets dont 15 dans le Grand Est**

Quatre appels à projets ont été lancés entre 2019 et 2022. Le décret n° 2023-170 du 8 mars 2023 relatif à l'habilitation des maisons sport-santé stipule que les décisions d'habilitation des Maisons Sport Santé sont conjointement prises par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Recteur de Région Académique.

Les structures labellisées avant

cette évolution législative ont dû obligatoirement redéposer un dossier de demande d'habilitation, leur reconnaissance prenant fin au 31 décembre 2023. Elles étaient alors 32 dans le Grand Est.

Si cette évolution permet à de nouveaux porteur de candidater au fil de l'eau, elle a aussi eu pour conséquence la perte de label pour d'autres. **À date, il y a 33 MSS dans le Grand Est.**

Cette évolution législative était attendue, mais non datée, aussi le projet d'octroi du label « Grand Est » a été repoussé.

— ACTION 2

FACILITER LA MISE EN RÉSEAU DES PLATEFORMES EXISTANTES AFIN DE CRÉER UNE PLATEFORME SPORT SOCIÉTÉ EN GRAND EST.

Contribution : Direction de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement

Cette action n'a pas été menée et ne sera ultérieurement pas mise en place. En effet, comme indiqué dans l'action précédente ce serait redondant avec ce que développent sur leurs territoires les Maisons Sport Santé.

— ACTION 3

ADAPTER LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT AUX DIFFÉRENTS PUBLICS ET DIFFÉRENTS CONTEXTES D'INTERVENTION.

Contribution : Direction de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement

Cette action se déclinera à partir de 2025.

Le CREPS contribuera à la mise en œuvre du plan Régional sport-santé 2024-2028, en apportant notamment son soutien en termes de communication interne ou externe, de logistique, matériel ou d'accueil

ponctuel aux organismes apportant leur concours à sa réalisation.

Dans le cadre du sport pour tous, des actions similaires peuvent être mises en œuvre et développées par l'établissement, notamment le sport en entreprises.

Considérant que la pratique sportive participe à une meilleure santé physique et mentale, la Région Grand Est entend assurer son développement sous toutes ses formes et en tous lieux, c'est-à-dire y compris dans les CREPS. En lien avec les lycées, les universités, les entreprises et les clubs locaux, il est donc préconisé que **les CREPS construisent une offre de service qui permette à un large public d'utiliser ses infrastructures autour du développement de pratiques non compétitive accessible à différents publics.**

Par ailleurs, dans le cadre de ses conventions pluriannuelles de partenariat avec le CROS et les ligues sportives régionales, **la Région cible spécifiquement les plans de formation des encadrants et bénévoles à raison d'un barème lié aux heures de formation déployées. Ces formations sont notamment dédiées à l'adaptation aux différents publics pratiquants, que ce soit dans le cadre de séances de sport au travail, de sport adapté à différentes pathologies, ou d'accueil de personnes en situation de handicap.**

— ACTION 4

SOUTENIR LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ À LA MOBILISATION DE TECHNIQUES EMPRUNTÉES À L'APPROCHE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA) DANS LEURS PRATIQUES PROFESSIONNELLES (PROFESSIONNELS QUI ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DU 3^{ÈME} ET 4^{ÈME} ÂGE).

Contribution : Direction de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement

Cette action visant des professionnels qui accompagnent des personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âge n'a pas été menée, mais une démarche s'est enclenchée auprès des professionnels qui accompagnent les femmes enceintes.

Le CROSGE a organisé deux éditions de colloques sur l'activité physique et la périnatalité, en 2021 et 2023, en partenariat avec le Département Universitaire de Maïeutique de Nancy, la DRAJES, et l'association nancéienne des sages-femmes (ANSAFE).

La première édition a rassemblé une soixantaine de participants et visait à diffuser les recommandations concernant l'activité physique en périnatalité.

La deuxième édition a réuni 130 personnes et a permis d'approfondir les sujets abordés, en incluant des discussions sur l'activité physique dans le cadre des parcours AMP, ainsi que le rôle des Maisons Sport-Santé.

Les participants aux colloques incluaient des sages-femmes, des gynécologues, des enseignants en Activité Physique Adaptée (APA), des éducateurs sportifs, ainsi que des coordinateurs de contrats locaux de santé et des membres de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

Le Conseil Régional a soutenu ces deux éditions.

— ACTION 5

INITIÉ EN 2021, L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION PRÉSENTANT LES ACTIONS « SPORT SANTÉ » SUR LA GRAND EST.

Contribution : Direction de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement

La Région n'a pas initié de manifestation, mais a soutenu la 5^{ème} édition des assises nationales et européennes du Sport Santé sur ordonnance qui s'est déroulé à Strasbourg les 10 & 11 Octobre 2022.

Lors de la première édition des assises nationales et européennes du Sport Santé en 2015, sous l'égide du Réseau Français des Villes santé de l'OMS, le réseau national des villes sport-santé sur ordonnance a vu le jour.

Aujourd'hui, dans la région Grand Est plusieurs villes et intercommunalités font partie de ce réseau.



OBJECTIF 2

Assurer des conditions optimales de pratique de l'activité physique et sportive à chacun, quel que soit le cadre de vie.

— ACTION 1

FAVORISER LA DÉCOUVERTE ET LA PRATIQUE DES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE AU TRAVERS DE L'ORGANISATION DE DISPOSITIFS DE MISE À DISPOSITION.

Contribution : Direction de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement

Cette action visait à répondre à des besoins exprimés par des porteurs de projet. Entre temps, plusieurs EPCI dans le Grand Est se sont engagés

dans le soutien à l'investissement de vélos électriques. **À date, aucun projet n'a été présenté, aussi cette action n'a pu être menée.**

— ACTION 2

EXPÉRIMENTER DES ACTIONS SUR UN TERRITOIRE RURAL N'OFFRANT PAS D'ACTIVITÉ SPORTIVE.

Contribution : Direction de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement

Cette action n'a pas été menée, elle nécessite au préalable un diagnostic poussé pour connaître l'offre exacte. Il n'existe pas de répertoire dans lequel émergent les associations locales proposant des activités.

À reprogrammer sur la période 2025-2027.

— ACTION 3

SOUTENIR L'IMPLANTATION (OU LA RÉHABILITATION) DE MOBILIER URBAIN SPORTIF DANS LES VILLES ET VILLAGES, VOIR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AUX ESPACES EXTÉRIEURS EN PRIVILÉGIANT DES TROTTOIRS ET CHEMINS PRATICABLES POUR TOUS.

Contribution : Direction de la Cohésion des Territoires

Cette action a évolué afin de répondre aux besoins des territoires engagés dans le développement de lieux permettant au plus grand nombre de faire des activités physiques et sportives.

639 projets soutenus dans le cadre de l'offre sportive (et le sport en général) ont reçu un soutien régional d'un montant global de 38 818 829 € depuis 2021.

La nature variée des équipements sportifs soutenus (COSEC, terrains de tennis, de foot, de Padel, murs d'escalade, city-stade, aires de fitness, parcours VTT, parcours de

santé, ...) permet le **développement d'une pratique sportive complète s'adaptant aux besoins de chacun.**

— ACTION 4

PROFITER DES RICHESSES NATURELLES DE LA RÉGION GRAND EST.

Contribution : Direction de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement

Dans le cadre de la redéfinition de la démarche Natur'Est, en lien avec les Parcs Naturels Régionaux et en étroite partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est, **un recensement des différents sites et itinéraires de pratique d'une activité de pleine nature est en cours.**

Ce recensement sera complété par des fiches pratiques permettant d'identifier les activités praticables et surtout les bons comportements pour une activité profitable et raisonnée.

— ACTION 5

RENDRE PLUS ACCESSIBLE LES INSTALLATIONS SPORTIVES AU PUBLIC COMME AUX ENTREPRISES QUI ONT ENGAGÉ DES ACTIONS POUR LEURS SALARIÉS VIA L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (CF. PARTIE 1 AXE 3 SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL).

Contribution : Direction de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement

En 2025, la Conférence Régionale du Sport Grand Est accentuera la démarche en lançant un projet d'envergure intitulé GEST « Grand Est, Sport au Travail », qui se déploiera sur 3 zones d'activités expérimentales à Bezannes (51), Mulhouse (68) en lien avec le groupe hospitalier, et le TechnoPôle de Metz (57)

GEST se décompose en plusieurs phases dont la première vise à identifier les attentes et besoins des employeurs et salariés des zones d'activités sélectionnées, par le biais d'un diagnostic établi afin de concevoir et de déployer des actions sur-mesure. S'en suivront des ateliers de sensibilisation, une offre de design actif, un programme complet d'activités physiques et sportives varié sur 6 mois, puis une valorisation des acteurs les plus engagés dans la démarche.

Financé par l'Agence Nationale du Sport, ce projet ambitieux et multi-partenarial vise à initier ce type d'opération auprès de plusieurs centaines d'entreprises et aspire à favoriser la poursuite de ces initiatives, bénéfiques pour les employeurs et salariés.

— ACTION 6

ORGANISER UNE MANIFESTATION ANNUELLE AVEC LA FÉDÉRATION DE CARDIOLOGIE.

Contribution : Direction Santé.

Cette action n'a pas été menée sur la période 2023-2024. **L'opportunité de l'action sera réévaluée en 2025.**

OBJECTIF 3

Encourager la pratique physique et sportive des jeunes pour prévenir la santé des adultes de demain.

— ACTION 1

FAIRE INTERVENIR DES SPORTIFS DANS TOUTE STRUCTURE EN CONTACT DIRECT AVEC UN PUBLIC JEUNE.

Contribution : Direction de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement

La Région Grand Est signe chaque année des contrats de partenariats avec des sportifs de haut niveau qu'elle sollicite pour intervenir à l'occasion d'un événement ou une opération organisés ou financés par la Région. Ces « Clubbers Grand Est » peuvent intervenir au sein de lycées, de CFA ou de Missions locales par exemple, pour évoquer leur parcours de sportif de haut niveau, la plus-value qu'ils en tirent d'un point de vue psycho-social, échanger avec les jeunes sur les bienfaits d'une pratique sportive et partager avec eux un entraînement adapté. Avec un nombre de Clubbers croissant à l'approche des JOP Paris 2024, près de 100 opérations ont ainsi pu être organisées chaque année, notamment auprès de lycéens et autres publics jeunes.

— ACTION 2

SOUTENIR LES ACTIONS LOCALES « ACTIVITÉ PHYSIQUE » DANS LE CADRE DES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ.

Contribution : Direction Santé

Dans chaque Contrat Local de Santé (CLS), les actions déployées répondent à des besoins du territoire sous condition que sur ce territoire des porteurs soient en mesure de mener les actions.

Nombreux diagnostics établis préalablement à l'écriture du CLS font un focus sur les personnes en Affection de Longue Durée (ALD) et leurs besoins notamment en matière d'Activité Physique. Le dispositif Prescri'mouv (action 3) est une réponse apportée au plus proche de ces patients.

En dehors des références aux programmes Prescri'mouv, rares sont les CLS qui font mention d'action sport santé. Cette activité est incluse dans un projet plus large de prévention d'une pathologie, de lutte contre la sédentarité...

Les actions où l'activité physique est l'un des moyens visés pour mener un projet sont soutenues. Pour exemple, l'action menée auprès des étudiants obèse (IMV > 30) de Strasbourg propose une prise en charge multidisciplinaire : consultations médicales, suivi par une diététicienne, suivi psychologique et des séances de sport adaptées.

La Région œuvrant pour qu'elle soit impliquée de manière plus fréquente dans la phase d'élaboration des CLS (Cf. Partie 2 — Axe 1 — Ambition 2), elle s'attachera à promouvoir dans ces contrats notamment le déploiement de Prescri'mouv — dispositif financé en partie par des fonds Régionaux.

OBJECTIF 4

Développer l'Activité Sportive Adaptée (APA) comme réponse à des « besoins particuliers de populations identifiées ».

— ACTION 1

AMPLIFIER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION PRESCRI'MOUV.

Contribution : Direction Santé

Prescri'mouv est un dispositif régional Grand Est porté par 5 partenaires institutionnels dont la Région depuis son lancement en octobre 2018. Son déploiement s'inscrit dans le cadre des plans régionaux successifs « Activités physiques et sportives aux fins de santé ».



Ce dispositif facilite la pratique d'activité physique en toute sécurité sur prescription médicale. Il permet au médecin traitant d'orienter ses patients en toute sécurité vers une offre d'activité physique adaptée, de qualité et réalisée au plus proche de votre domicile.



Aujourd'hui, il s'adresse aux personnes souffrant de limitations fonctionnelles modérées ou légères et atteintes d'une pathologie de la liste ALD 30, d'un trouble musculo-squelettique, de troubles persistants suite à une infection à la COVID (notamment en cas d'altérations physiques marquées : atteintes respiratoires, cardiaques ou articulaires...) et/ou en situation d'obésité (indice de masse corporelle (IMC) compris entre 30 et 40).

Le bilan fait en 2023 fait ressortir que depuis son lancement en 2018, Prescri'mouv a permis d'accompagner plus de 21 500 patients, dont 8 787 nouveaux en 2023 ceci grâce à :

- Un réseau de 256 intervenants (57% enseignants en activité physique adaptée - EAPA, 27% éducateurs sportifs et 16 % masseurs-kinésithérapeutes),
- 1 454 créneaux d'activité physique labellisés dont 18% portés par le mouvement sportif,
- 4 046 médecins prescripteurs en 2023 dont 72% de médecins généralistes, 22% de spécialistes et 6% de médecins du travail.

Afin que le déploiement de Prescri'mouv puisse se faire sur les mêmes bases, des structures en charge de la coordination et du développement de l'offre œuvrent sur un territoire de couverture. **Ces structures nommées « opérateurs » ont pour missions principales de :**

- Développer une offre en activité physique à des fins de santé de qualité sur l'ensemble du territoire notamment en lien avec les Maisons Sport Santé et gérer son réseau d'acteurs,

- Superviser et suivre la prise en charge individuelle des patients inclus dans le dispositif et ainsi être en capacité d'avoir une vision globale de son territoire,
- Favoriser l'émergence d'une culture commune autour de l'activité physique et ses bienfaits dans le but d'encourager les changements de pratiques des professionnels de santé et de l'APS,
- Assurer un rôle de plaidoyer relatif aux bienfaits de l'APS auprès des différents acteurs du territoire,
- Maintenir un lien régulier avec les tutelles institutionnelles et les financeurs.



Opérateurs dans le Grand Est

Malgré un développement important de Prescri'mouv dans le Grand Est, on constate l'absence de solutions sur certains territoires.

Aujourd'hui, l'engagement de la Région Grand Est au développement de ce dispositif vise à lever d'éventuels freins à son maillage en participant aux frais de fonctionnement d'opérateurs et en proposant des aides à l'investissement aux intervenants, et à s'assurer que ce dispositif soit connu à travers un soutien à la création puis la mise à jour de son site.

— ACTION 2

S'ASSURER, AU TRAVERS DES COMITÉS DE PILOTAGE DES CLS QUE LE DISPOSITIF PRESCRI'MOUV SOIT CONNU VOIRE INTÉGRÉ.

Aujourd'hui, le dispositif Prescri'mouv est connu sur les territoires, mais sa déclinaison sur ceux-ci dépend des professionnels de santé comme de l'offre d'activité physique adaptée.

— ACTION 3

FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLEMENTS DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN RÉGIONAL EN VUE DE CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS DES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS ENGAGÉS DANS L'APA.

Le dispositif de soutien à l'acquisition de matériel sportif, initialement dédié uniquement aux ligues et comités sportifs régionaux, a été ouvert aux comités départementaux et clubs locaux pour financer l'achat de matériel dédié à l'accueil de personnes en situation de handicap.

OBJECTIF 5

En complément du dispositif Prescri'mouv la Région Grand Est projette également de proposer des Activités Physiques Adaptées aux personnes les plus fragiles dans un objectif de prévention

— ACTION 1

ORGANISER DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION DESTINÉES AUX BÉNÉFICIAIRES, À LEUR ENTOURAGE ET AU PERSONNEL SOIGNANT AFIN DE VALORISER LES BIENFAITS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE.

Contribution : Direction de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement

Les campagnes de communication et les publications de « Santé Publique France » font pour certaines des focus sur les bienfaits de l'activité physique.

Pour exemple celle visant les jeunes dans laquelle l'influence des parents est soulignée.

FAIRE BOUGER LES ADOS, C'EST PAS ÉVIDENT. MAIS LES ENCOURAGER, C'EST IMPORTANT.

Celles-ci sont relayées par les MSP et CPTS et certaines organisent des actions sur leurs territoires d'intervention. Celles-ci peuvent être une des actions d'un CLS.

En 2024, dans le cadre de sa labellisation **Terre de Jeux 2024**, la Région Grand Est a mis en place en amont des JOP Paris 2024 une animation territoriale itinérante entre mai et mi-juillet 2024. Cette action n'était pas fléchée dans la feuille de route.

L'objectif était **d'aller à la rencontre de la population pour les sensibiliser aux bienfaits de la pratique sportive**, aux valeurs du sport et les informer sur d'autres thématiques étroitement liées à la santé dans son ensemble, comme la nutrition et les addictions.

Ce dispositif appelé **3,2,1 Faites vos Jeux Grand Est 2024**, était matérialisé par une unité mobile entièrement aménagée avec des ateliers ludo-éducatifs et entourée de tentes pour accueillir des associations locales et proposer des animations.



3,2,1 Faites vos Jeux Grand Est 2024 a sillonné et fait étape dans 24 villes.

— ACTION 2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE MOBILE D'APA EN CAPACITÉ D'INTERVENIR DANS DES LIEUX TELS QUE LES SALLES COMMUNALES, VOIRE LES DOMICILES.

Contribution : Direction Santé

À programmer pour la période 2024-2025 dans le cadre d'un AMI ciblé « Prévention, Activité Physique et Santé ».

AMBITION 3

Améliorer les habitudes alimentaires, de la fourche à la fourchette.

Contribution : Service Alimentation - Direction Economie du Vivant.

L'ambition posée en 2020 dans le cadre de la Feuille de route était d'accélérer l'introduction des produits durables et de qualité dans la restauration scolaire puis plus largement dans la restauration collective, à partir de 2021. De manière complémentaire au soutien à la structuration et au développement des filières, il s'agissait d'organiser le réseau d'approvisionnement de la restauration hors domicile et d'accroître la part des produits locaux notamment labellisés ou certifiés.

La Région avait pour volonté de se placer en ensemblier des autres collectivités pour étudier une organisation efficace, sur toute la chaîne de valeur, pour développer une alimentation de qualité et durable, à l'échelle régionale. En complémentarité avec le Business Act Grand Est né dans le contexte du Covid, la Région portait l'ambition à objectif 2030 d'atteindre 2/3 de produits locaux de qualité dans la restauration collective dont 1/3 de produits bio.

Cette ambition vise deux objectifs principaux, que la Région a pleinement intégré dans ses missions allant jusqu'à les amplifier et leur donner un volume particulier en transversalité de schémas notamment Grand Est Région Verte (GREVE) et le Pacte des Ruralités structurés par la suite.

Le projet initialement cité dans la Feuille de route sous l'intitulé « Très haut débit de l'alimentation » a donné lieu au vote en juin 2022 du programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome en Grand Est), qui a permis de donner corps aux ambitions régionales et d'accélérer les actions engagées notamment dans les lycées au profit d'une alimentation durable pour tous en Grand Est.

Les actions retenues dans le cadre de la feuille de route santé sont rappelées à titre indicatif, mais les démarches menées durant la période observée vont plus loin que celles posées en 2020.

OBJECTIF 1

Soutenir les territoires qui passent à l'action sur les questions alimentaires à l'échelle locale tout en intégrant de façon transversale les enjeux de santé.

Actions 1 à 4 :

- **Organiser une enquête visant à éclairer les parties prenantes du système alimentaire régional sur les liens à structurer entre santé, environnement et alimentation.**
- **Développer la plateforme Loc'Halles Grand Est, créée en pleine crise du Covid-19.**
- **Accroître significativement la consommation de produits locaux dans la restauration collective en Grand Est, en commençant par la restauration scolaire.**
- **Soutenir le rapprochement des Contrats Locaux de Santé (CLS) des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).**

Les actions inscrites dans l'objectif 1 avaient pour vocation de rendre plus accessibles les produits locaux et durables et d'accompagner une dynamique territoriale permettant de créer du lien en circuit court entre producteurs et consommateurs.

Le **programme ADAGE, voté en plénière régionale de juin 2022**, a été construit en concertation avec les acteurs identifiés comme constituant la chaîne de valeur de la restauration collective en Grand Est et positionne la Région en ensemblier et facilitateur d'expérimentations et d'actions collectives.

Le programme repose sur 4 grands axes :

- **Axe 1 : Professionnaliser et sécuriser les achats**
- **Axe 2 : Mobiliser et structurer l'offre**
- **Axe 3 : Accompagner les changements de pratiques**
- **Axe 4 : Créer une dynamique collective vertueuse**

Une alimentation durable pour tous et sur tous les territoires

En associant quelques **300 acteurs de terrain** dès la première année de mise en œuvre et en abordant les sujets liés à l'alimentation locale et durable en Grand Est, le programme ADAGE a permis de mettre en œuvre des actions avec pour vocation d'installer des évolutions majeures et concrètes et de partager les bonnes pratiques.

La **Charte ADAGE** signée par la Région avec l'ensemble des Départements en février 2023 a permis de construire des actions spécifiques aux territoires tout en créant du transfert d'expertise. Dans cette logique, la Région sera signataire de la Charte avec les métropoles porteuses d'un Projet alimentaire de territoire (PAT) d'envergure : le Grand Reims, l'Eurométropole de Metz, l'Eurométropole de Strasbourg et le Grand Nancy d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2025.

La Région a instauré avec le **réseau PARTAAGE** - qui anime les 32 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Grand Est - des conventions annuelles dès 2022, avec notamment pour ambition de favoriser le partage de bonnes pratiques, de mutualiser les services et de permettre les expérimentations à une échelle territoriale donnée pour les essayer ensuite. Dans ce contexte un travail inter-PAT a été accéléré particulièrement sur les territoires de l'Alsace et des Vosges.

Afin de faire levier sur les filières de production du Grand Est et de massifier les achats, ADAGE a développé un travail soutenu avec les 8 groupements de commandes rassemblant plus

de 700 adhérents (collèges, lycées, EHPAD, collectivités...), et favorisé la création de **l'association AGAPES** (mars 2024), permettant ainsi aux coordinateurs des marchés de mutualiser leurs savoirs, de se former et de monter en compétence collectivement au bénéfice de leurs usagers et d'une alimentation plus locale, durable et saine dans la restauration collective.

Lycées pilotes

Prenant appui sur **le réseau des lycées** du Grand Est, le programme ADAGE a mis en place des projets expérimentaux pour développer des actions visant à soutenir des changements en ce qui concerne les modes alimentaires. Ainsi, depuis 2022, des lycées publics ont pu participer à des ateliers de partages de pratiques, contribuer à des travaux de recherche avec **l'École supérieure de design de Troyes**, expérimenter l'usage de portail d'achats de produits locaux, participer aux **Semaines Agrilocal** ou à **Fabuleuses légumineuses**. Ces actions ont permis de cerner les freins et les opportunités.

Ces expérimentations ont favorisé, à partir d'avril 2024, dans le cadre du **plan régional internat restauration voté en 2023**, un soutien financier à la **qualité en restauration**, pouvant aller jusqu'à 20 centimes par repas pour les établissements ayant atteint les taux de 50% de produits local ou bio local et 30% de produits SIQO (hors bio).

Mettre en mouvement l'ensemble de la chaîne de valeur de l'approvisionnement local

Même si ADAGE a eu pour vocation dans un premier temps de se concentrer sur l'amélioration de

l'approvisionnement des lycées en produits locaux de qualité, en 2024, la volonté affirmée d'élargir le cercle des partenaires a été marquée par le soutien accordé au projet porté par **l'association Cantines Responsables**, avec pour vocation de structurer sur 18 mois un travail visant à mieux connaître le fonctionnement et les besoins de la restauration hospitalière en Grand Est et de ces quelques 400 établissements. Un partenariat avec **l'Union des ingénieurs hospitaliers de restauration (UDIHR)** et le partage de solutions doivent aboutir à des actions visant à améliorer l'usage de produits locaux et durables dans les structures hospitalières et sanitaires et sociales.

Enfin, une réflexion spécifique est menée en matière d'évolution du code de la commande publique, afin de libérer acheteurs et fournisseurs de certaines contraintes et rigidités rendant complexe les achats locaux.

Afin de suivre la progression des actions et des indicateurs Egalim comme ceux plus locaux d'ADAGE, d'embarquer les acteurs de la chaîne de valeur, de faciliter le partage de solutions, la Région et l'État se sont dotés fin août 2024 d'une instance partagée sous la forme de la **task force alimentation durable co-présidée par le Président de la Région et le Préfet de région**.

Soutenir la production d'une alimentation durable de qualité.

Par ailleurs, passé le contexte spécifique de la période du Covid, et après **la création du portail Loc'Halles** visant à donner de la visibilité à une offre locale, la Région a structuré son accompagnement **et son soutien aux acteurs de la transformation et de l'agroalimentaire, dans les transitions.**

Ainsi, l'action régionale encourage le changement des pratiques en faveur de la transition écologique et alimentaire et axe ses interventions sur le développement et la **promotion des signes de qualité (SIQO)**, la structuration des circuits de proximité ainsi que le développement des Industries Agroalimentaires.

Au-delà de **l'encouragement** à l'amélioration des systèmes existants, cela consiste à renforcer les démarches de **différenciation par la qualité, au plan environnemental et en matière de bien-être animal** via les SIQO (IGP, AOP/AOC, STG, label Rouge), la Haute valeur environnementale et l'agriculture biologique ainsi que le développement de filières émergentes comme la filière protéine d'origine végétale.

Les **dispositifs de soutien aux investissements matériels et aux outils de commercialisation** doivent permettre de favoriser l'adaptation des entreprises et des exploitants agricoles à de nouveaux contextes sociétaux et environnementaux et accompagner la mutation des entreprises et de leurs activités. (IPAGE transformation-commercialisation, AAP de soutien aux IAA, dispositif de Mise en marché, GE agroalimentaire). Près de 10 millions d'aides régionales sont engagées par an pour ces projets.

Au-delà de la Feuille de route santé établie en 2020, la Région en accompagnant une offre alimentaire durable de qualité, en associant les forces vives à travers le programme ADAGE, favorise et accélère les solutions pour **une alimentation durable pour tous et pour l'environnement.**

OBJECTIF 2

Considérer l'alimentation comme un véhicule de santé et lutte contre les inégalités sociales chez les jeunes.

Les actions de retenues dans le cadre de la feuille de route santé sont rappelées à titre indicatif, mais les démarches menées durant la période observée vont plus loin que celles posées en 2020.

Actions de 1 à 6 :

- Organiser un workshop, en interdictions et mobilisant des élus et des professionnels concernés, afin de définir une politique partagée centrée sur l'alimentation dans les cantines.
- Poursuivre le développement 1 de « Lycées en Transition », pour une alimentation saine et durable.
- Etendre le dispositif « Plaisir à la Cantine (PALC) à l'ensemble des lycées en Grand Est.
- Mettre en place la seconde phase de PALC, avec les ateliers « à la découverte des coulisses de ma cantine, à destination des jeunes lycéens.
- Soutenir des actions régionales menées par des partenaires experts tels que « lycéen bouge ! » ou « Escape-nutrigame ».
- Soutenir les acteurs luttant contre la précarité alimentaire des étudiants.

Une alimentation saine et durable pour tous

Engagé dans la lutte contre la précarité des jeunes, le **Conseil régional des Jeunes** a particulièrement souhaité encourager la mise en place de projets permettant aux étudiants d'accéder à une alimentation saine, respectueuse de l'environnement et abordable, dans le cadre du **dispositif régional d'Animation de la vie étudiante (AVE)** : un appel à projets dédié à l'organisation de marchés solidaires dans les campus du territoire régional sera ainsi lancé au second semestre 2024. Les projets retenus seront financés au titre de l'AVE, jusqu'à 5 000 €. Par ailleurs et dans le même objectif, le dispositif AVE permettra de soutenir l'investissement en matériel pour les épiceries solidaires implantées sur les campus. Ces actions figurent dans le Plan de Vie de Campus et des Talents élaboré par la Région Grand Est.

Dans le cadre de son Plan de Vie de Campus et des Talents qui vise à améliorer les conditions et moyens de réussite des 215 000 étudiants du Grand Est, la Région renouvellera pour 3 ans (2024-2027) sa **convention de partenariat avec les trois Crous du territoire régional**, qui développe 5 axes de travail et de coopération : logement, santé, construction du projet d'avenir, engagement, et accès à la Culture et au Sport. Pour leur mise en œuvre, la Région et les Crous s'entendent sur un principe

de réciprocité de la diffusion de l'information auprès des étudiants selon les supports, aides et dispositifs existants dans chacune des institutions, et sur le principe d'une coordination efficace dans les actions de chaque signataire.

La mission des Crous en direction des étudiants s'articule notamment autour de l'offre de restauration répondant à un tarif social, en plus de l'offre de structures d'hébergement adaptées à leurs besoins, de la mise en œuvre des différents dispositifs sociaux de bourses et d'aides financières directes, et de la contribution à l'amélioration du cadre de vie étudiant dans les champs culturels, sanitaires et du sport. Particulièrement engagés dans une **démarche d'alimentation saine et durable des étudiants**, les Crous développent des approvisionnements en produits locaux (filiales maraichères, arboricoles, boulangères). À ce titre la Région, dans le cadre du programme ADAGE associera les Crous aux travaux et chantiers pilotes mis en œuvre à travers les 4 axes du programme, pour faciliter l'identification et la recherche de fournisseurs locaux susceptibles de répondre aux consultations.

Gaspillons moins, mangeons mieux

Le projet « Gaspillons Moins, Mangeons Mieux » (GMMM) — session 2 — 2022-2025, a permis de travailler sur le gaspillage alimentaire

permettant dès lors de dégager des marges de manœuvre financières favorables à l'achat de produits de qualité, notamment bio.

Cinq lycées sur les 25 engagés ont dès à présent terminé leurs travaux. Les résultats pour ce panel font apparaître, une augmentation du nombre de repas servis (+29,9%) et une augmentation des inscriptions en ½ pension, faisant apparaître que ces lycées s'imposent comme des remparts contre la précarité alimentaire. En outre, le repas pris en restauration collective est garant d'un équilibre nutritionnel et un apport suffisant en énergie pour un public adolescent.

En début de programme le gramme/convive/repas (GA) était en moyenne de 126,2 g. en fin de projet il est autour de 95,2 g. 4 établissements ont réduit significativement leur GA dont l'un d'eux de 45%. Le coût moyen du GA sur ce panel est de 37 804 €.

À ce stade, 3/5 établissements ont prévu d'adopter une **charte pluriannuelle** « d'engagement restauration de qualité avec réduction significative du Gaspillage alimentaire » qui comprend un programme de travaux qui poursuit et complète ceux qui ont été réalisés lors du « temps du projet ».

AMBITION 4

Utiliser les dispositifs de formation destinés aux demandeurs d'emploi comme des vecteurs de sensibilisation à la question santé.

OBJECTIF

Intégrer la santé dans le Programme Régional de Formation (PRF).

Contribution : Service Formation Professionnelle - Direction de la Formation pour l'Emploi.

Avec la construction de la feuille de route Santé 2021 — 2027, le Programme Régional de Formation (PRF) a intégré des modules de sensibilisation dédiés à la santé qui entrent dans l'exercice d'un métier et/ou visent à préparer le retour à l'emploi des chômeurs.

— ACTION 1

L'ENGAGEMENT DU PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION AU REGARD DE LA SANTÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI.

Depuis 2023, **figure dans le cahier des charges du PRF la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes des demandeurs d'emploi en insertion.** A ce titre, les organismes de formation sont tenus de proposer ce module dans leur offre de formation.

La santé et la prévention liées à l'exercice d'un métier :

- **Les certifications Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) et Sauveteur Secouriste du Travail (SST).**

L'obligation de former les employés aux certifications Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) dépend des activités exercées et des risques identifiés dans l'évaluation des risques professionnels de l'entreprise.

Les certifications PRAP et SST sont donc obligatoires dans les formations relatives aux Services à la personne, à l'industrie, aux métiers de bouche et au transport.

Les certifications sont aussi demandées dans d'autres secteurs : en hôtellerie-restauration-tourisme, commerce-grande distribution (dont les établissements accueillant du

public et les employés portant des charges), dans les métiers des services aux particuliers, dans les secteurs Agriculture/Viticulture/Aménagement paysager et Forêt/Bois, secteur Propreté (notamment sur les métiers de la manipulation de machines, travail avec des animaux), en sport et Animation (Les BPJEPS Activités Physiques pour Tous, Activités de la Forme et Activités de la Natation abordent la notion de « sport santé »), secteurs services administratifs et financiers.

- **Les formations visant un métier relevant de la Santé dans le cadre du partenariat avec les Universités du Grand Est.**

Chaque année la Région Grand Est finance auprès des **Universités un certain nombre de places de formation accessibles aux demandeurs d'emploi.**

La programmation 2023-2024 intègre, un DUT Hygiène-Sécurité-Environnement : Science du danger et management des risques professionnels technologiques et environnementaux, un Master2 STAPS : Conception et Organisation de l'Activité Physique Adaptée — Santé, un Master2 Santé publique : Intervention en Promotion de la santé, 2 Licences Professionnelles en Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle, un Master2 Management sectoriel : Management des organisations du secteur sanitaire et social (MOSS)...

- **Le soutien à la reconversion de salariés vers les métiers d'aide-soignant via la convention avec Transition pro.**

Dans le cadre du dispositif d'Aide Régionale Individuelle à la Formation (ARIF) qui permet, en complément du PRF et des mesures de France Travail, de prendre en charge des

projets professionnels individuels de demandeurs d'emploi, la Région Grand Est a soutenu une expérimentation en partenariat avec Transition Pro pour favoriser la reconversion de salariés vers les métiers d'aide-soignant.

Ainsi, 80 demandeurs d'emploi ont bénéficié de ce dispositif en 2023/24 (montant de l'aide totale allouée 496 000 €).

Les catégories socioprofessionnelles dont ils sont issus sont les suivantes :

- 90 % sont des employés
- 5 % sont des manœuvres/ouvriers non qualifiés
- 5 % sont des ouvriers qualifiés.

Le sport vecteur de « santé »

Le sport est également un vecteur utilisé dans les actions pour développer la confiance, l'estime de soi, la gestion de ses émotions, l'esprit d'équipe et la cohésion et être en capacité physique de tenir un poste dans les métiers en tension.

Zoom sur l'action intitulée « 1,2,3 en route vers l'emploi » portée par la Maison de Région de Metz, en mars 2024 :



L'objectif est d'utiliser les activités sportives pour développer la confiance, l'estime de soi, la gestion de ses émotions, l'esprit d'équipe et la cohésion & être en capacité physique de tenir un poste dans les métiers en tension. Utiliser les techniques théâtrales pour développer son aisance à l'oral.

— ACTION 2

PROPOSER DES FORMATIONS À DISTANCE OU DES MOOC SUR LA SANTÉ.

ZOOM sur l'expérimentation E-modules pour les thématiques Santé et PSST

En novembre 2021, la Région a soutenu une expérimentation portant sur le déploiement de 100 modules de formations en ligne, de type e-learning.

Cette nouvelle offre de services, intervenant en complément du programme régional de formations, visait à former les demandeurs d'emploi de la Région Grand Est dans tous ses secteurs professionnels stratégiques, **dont 11 dédiés à la santé en résonance avec la feuille de route élaborée par la Région avec les acteurs de la santé.**



Contenus et organisation pédagogique :

- 11 modules de formation « santé et PSST » en rapid learning interactif (IHOO),
- Des modules accessibles à distance depuis le lieu de son choix ou sur l'un des 21 sites d'accueil mis à disposition,
- Des contenus interactifs et attrayants, valorisant des entreprises innovantes par des témoignages d'experts (vidéos-podcasts), avec des quizz pour évaluer les acquis,
- Des échanges directs avec les formateurs experts pendant la formation (forum, chat, classe virtuelle),
- Validation du parcours par des Openbadges (visibilité des compétences par des employeurs).

Les chiffres spécifiques aux

11 modules Santé. Le budget global alloué à l'expérimentation était de 3,3 M€ au titre du Plan d'investissement dans les Compétences (PACTE).

Concernant plus particulièrement les domaines Santé et PSST, on peut estimer le budget pour la création des 11 modules à 220 000 €.

De novembre 2021 à avril 2024, 931 stagiaires se sont inscrits sur la plateforme.

Les modules suivis : **351 modules en PSST (prévention santé sécurité au travail) et 328 dans le domaine de la Santé.**

Ces 2 thématiques ont surtout été plébiscitées par **les femmes** qui étaient 85% à suivre les modules santé et 76% à suivre les modules PSST.

La tranche d'âge des 18-29 ans représente 35% des stagiaires, suivie par les 30-39 ans (24%), puis par les + 50 ans (22%) et enfin par les 40-49 ans (19%).

PSST	351 inscrits
QUALITE DE VIE AU TRAVAIL : ce qui change dans le domaine de la transition numérique et écologique	63
QUALITE DE VIE AU TRAVAIL : évolution des métiers liée aux transitions numérique et écologique	72
Hygiène alimentaire	53
Les stratégies RSE des entreprises : objectifs de développement durable	26
Activité physique au service de la santé et du bien-être au travail	24
Inclusion, mixité et diversité en contexte professionnel	56
L'égalité homme femme dans la sphère professionnelle et prévention des violences	57
SANTE	328 inscrits
SANTE : ce qui change dans le domaine de l'écologie et du numérique	115
SANTE: évolution des métiers liée aux transitions numérique et écologique	88
Gestion des déchets dans le secteur de la Santé	73
Traitement des données en E-Santé	52

AXE 3

La santé et qualité de vie au travail : une préoccupation croissante tant au niveau des professionnels que des entreprises.

Le bien-être physique et mental au travail est une priorité qui s'imposent à tous et ce à trois niveaux : La santé professionnelle et les exigences sécuritaires, la gestion de la santé comprenant le retour au travail et le handicap, et aussi la promotion santé, avec la nutrition et l'activité physique et sportive (APS).

Pour la Région, cela se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'actions régional sur le développement de l'activité physique en entreprise, d'une démarche exemplaire de qualité de vie au travail (QVT) au bénéfice de tous les agents de la collectivité selon leurs besoins, et aussi d'un accompagnement de la santé mentale et physique des agriculteurs, viticulteurs et des forestiers aux métiers particulièrement exposés.

AMBITION 1

Promouvoir le développement de la pratique de l'activité physique en milieu professionnel.

Contribution : Direction de la santé.

La Région Grand Est a inscrit l'enjeu du développement de l'activité physique en milieu professionnel au cœur de sa feuille de route santé 2021-2027 pour une santé globale pour tous à tous les âges.

Cet enjeu régional est également l'une des actions phares de la Stratégie nationale interministérielle des Ministères des sports, de la santé et du travail pour 2019-2024 afin de lutter contre la sédentarité au travail à travers 3 axes :

- Promouvoir la qualité de vie au travail, le bien-être des travailleurs, salariés comme chefs d'entreprises, sujet primordial dans la gestion des ressources humaines et pour l'attractivité des entreprises ainsi que pour leur productivité ;
- Préserver la santé des individus, en sensibilisant les salariés aux effets positifs d'une pratique quotidienne d'activité physique à sportive voire à la réalisation d'exercices d'échauffements musculaires pour certaines activités professionnelles ;
- Accompagner les mutations liées par exemple à l'accroissement du télétravail ou au vieillissement de la population active afin de prévenir la désinsertion professionnelle.

La crise sanitaire de 2020-2022, avec le développement du télétravail, et la dynamique autour des JOP (Jeux Olympiques et Para olympiques) Paris 2024 viennent renforcer le contexte favorable au développement d'un plan d'actions de développement de l'activité physique en milieu professionnel par la Région Grand Est.

Trois axes structurent ce plan d'actions :

- Un 1^{er} axe sur l'information et la sensibilisation des employeurs du Grand Est,
- Un 2^{ème} axe sur le repérage des bonnes pratiques et leur valorisation,

- Un 3^{ème} axe sur le soutien en investissement nécessaire à la pratique de l'activité physique en milieu professionnel.

C'est ce dernier axe qui a été particulièrement investi par la Direction santé sur la période 2023/2024 avec la contribution du Service des sports et de la Commission Sport en milieu professionnel de la Conférence Régionale du Sport Grand Est.

Objectif 1

Soutenir l'accès à la pratique de l'activité physique en milieu professionnel en valorisant et soutenant des projets innovants de prévention et de promotion de la santé en entreprise.

— ACTION 1

SENSIBILISER LES ENTREPRISES RÉGIONALES ET NOTAMMENT LES PME, AUX BIENFAITS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE EN ENTREPRISE, À TRAVERS L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE RÉGIONALE COURANT 2021, DESTINÉE À FAIRE CONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES EN ENTREPRISE ET LES ACTEURS DU SPORT SANTÉ.

Ce projet de journée régionale a été compromis par la crise sanitaire et la difficulté de mobiliser pendant cette période les entreprises et leurs partenaires. Une piste retenue dans le cadre des réflexions avec les membres de la Conférence Régionale du Sport a été de participer à des événements de dimension régionale afin de faire connaître la volonté régionale de promouvoir le développement de l'activité physique en milieu professionnel. Une autre action a été d'accompagner une expérimentation de prévention des troubles musculo squelettiques auprès de 4 entreprises du Pays de Saverne (67).

Une journée régionale de promotion de l'activité physique en entreprise pourrait être reprogrammée sur 2025/2027 afin notamment de bénéficier de l'évaluation du projet expérimental du Pays de Saverne ainsi que de celle des projets sur le soutien au développement de l'activité physique en entreprise

mis en place dans le cadre de l'Appel à manifestation d'Intérêt abordé dans l'action 2.

À noter que la Région a contribué à des actions de sensibilisation à l'activité physique en entreprise :

- La participation du Président et des services aux journées annuelles sport santé en entreprise mises en place par l'entreprise marnaise Axon Cable particulièrement investie sur ce domaine à Montmirail (51), mais aussi dans ses filiales internationales, dans le cadre de la Foire de Châlons-en-Champagne en 2022 et 2023 ;
- La contribution au « Colloque sport santé travail : faites bouger votre entreprise » à la Maison des Sports de Tomblaine le 18 juin 2024 organisé par le CROS Grand Est et les services de prévention et santé au travail interentreprises de Lorraine à destination de leurs entreprises adhérentes. Près de 180 personnes ont participé au colloque avec une satisfaction globale de l'événement de 9/10.
- Les matinées Entreprises En Forme organisées par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du projet d'innovation en prévention santé TSD (Territoire de santé de demain) la 1^{ère} semaine d'octobre 2024 dans les zones d'activités de l'agglomération de Strasbourg. L'occasion de rapprocher offreurs de solutions sport santé et entreprises strasbourgeoises.

La Région a soutenu l'expérimentation territoriale de santé au travail portée le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays de Saverne Plaine et Plateau (67) « Agir sur le Bien-être au travail » dans le cadre du Contrat Local de Santé Médico-Social (CLS-MS) et de TSD à hauteur de 25 000 € (CP du 24 mars 2023).

L'expérimentation d'une durée de 2 années vise à diminuer la survenue

des maladies professionnelles et notamment des troubles musculo squelettiques à travers la prise en compte des deux dimensions que sont l'aspect physique, par la mise en place d'échauffements en prise de poste pour préparer le corps au travail, et l'aspect psychique, avec des propositions mensuelles d'activité de relaxation (méditation, sophrologie, yoga...). Le territoire a ciblé quatre grands secteurs d'emplois locaux pour expérimenter le projet : l'industrie, le médico-social, l'agriculture et les services techniques des collectivités, secteurs qui connaissent des difficultés de recrutement et un grand nombre d'arrêt de travail.

La Région accompagne le PETR sur l'ensemble du processus de l'expérimentation, du diagnostic des besoins des salariés à la conception des séquences de sensibilisation et d'échauffement, à la formation des ambassadeurs salariés, à la prise en main de la plateforme numérique jusqu'à l'évaluation de l'expérimentation.

Si le projet concernant le Centre technique municipal de Saverne est entré mi 2024 en phase d'autonomie et donc d'évaluation, les 3 autres expérimentations impliquant l'Association Garde et Aide à domicile et l'entreprise Stéritech à Saverne ainsi que la Ferme Saint-André à Friedosheim sont encore en cours. **Près de 120 salariés ont bénéficié de cette expérimentation et les premiers retours révèlent un apport conséquent sur le bien-être physique et moral produit notamment par les séances d'échauffement collectives.**

— ACTION 2

PILOTER UNE RÉFLEXION EN 2021 SUR LES FREINS À LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES AU SEIN DES ENTREPRISES, NOTAMMENT

AU NIVEAU DES PLUS PETITES, DANS UNE PERSPECTIVE DE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

La crise sanitaire a remis le travail et ses conditions d'exercice au cœur des préoccupations essentielles des citoyens. Dans les entreprises, le développement du télétravail a marqué un tournant durable et contribue à placer la qualité de vie au travail comme une question centrale du dialogue social et des relations quotidiennes au sein du contexte professionnel.

La récente étude d'Harmonie Mutuelle et ASO (Amaury Sport Organisation) réalisée en 2022 révèle que seulement 20% des employeurs déploieraient des actions en faveur de la pratique d'Activité physique et sportive (APS) pour leurs salariés alors que 79% des salariés souhaiteraient travailler dans une entreprise qui favorise la pratique sportive. La taille de l'entreprise influe énormément : seulement 17% des entreprises de moins de 50 salariés mettaient en œuvre de l'APS contre 82% pour les entreprises de 250 salariés et plus.

Ces constats ont guidé la Région a élaboré une enquête afin de mesurer les freins à l'activité physique en entreprise dans la perspective de lancer un AMI (Appel à manifestation d'Intérêt) en réponse aux résultats de ladite enquête.

Ainsi, un questionnaire en ligne a été adressé par la Région à un panel d'employeurs du Grand Est sur le premier semestre 2023 par l'intermédiaire des membres de la Commission Sport en milieu professionnel de la Conférence Régionale du Sport Grand Est (notamment, les représentants de l'U2P et du Medef, les réseaux entreprises des fédérations sportives, ...).

Le retour de l'enquête (100 réponses obtenues) a permis d'identifier 4 principaux freins à l'exercice de l'activité physique en entreprise :

- Une faible motivation de la part des employés pour plus de 65% des répondants,
- Un manque de locaux adaptés, avec vestiaires/douches, pour 40% des répondants,
- Des informations insuffisantes pour 28 % des répondants,
- Un coût de la mise en place pour 21%.

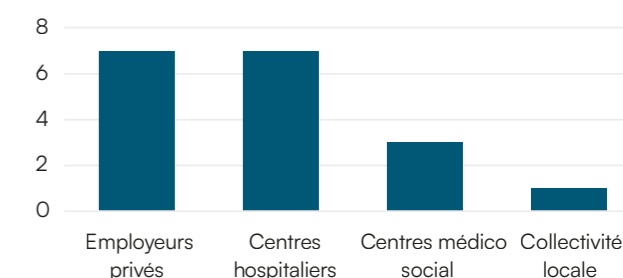
Suite à ces résultats, la Région a décidé de lancer un AMI en juillet 2023 répondant aux trois grands types de besoins en investissement exprimés par les employeurs :

- La mise en place d'infrastructures (salles, vestiaires, sanitaires) avec une valorisation des projets visant une mutualisation de locaux et équipements dédiés à l'APS entre plusieurs employeurs,
- L'acquisition d'équipements sportifs individuels, collectifs et bureaux actifs,
- L'acquisition d'équipements médicaux à visée de prévention et/ou dépistage des maladies silencieuses (diabète II, HTA, anomalies ECG...),
- La création d'outils digitaux sur mesure, de ressources informatives adaptées aux spécificités des organisations.

L'AMI « Soutien au développement de l'activité physique en milieu professionnel » a bénéficié d'une enveloppe de 1 200 K€ alloués sur la période 2024-2025-2026 avec un taux d'intervention plafonné à 50% des dépenses éligibles d'investissement et une aide à minima d'un projet par ante région et deux projets maximum par porteur.

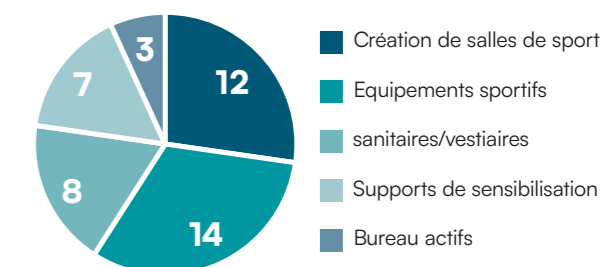
Ouvert à tous les types d'employeurs implantés sur le territoire de la région Grand Est et aux projets bénéficiant à la population régionale quel que soit le territoire, les projets doivent être achevés au 31 décembre 2025.

25 candidatures ont été réceptionnées en octobre 2023 qui ont permis de désigner 18 lauréats et retenir 19 projets, un porteur ayant présenté 2 projets éligibles soit un budget de 1 107 163 € représentant 92,2 % de l'enveloppe prévue.



Les porteurs de projets

Si les employeurs du secteur privé ou associatif ont été les plus nombreux à postuler, ce sont les centres hospitaliers qui ont présenté les projets les plus ambitieux, intégrant « recensement des besoins des personnels, salle de sport, vestiaires, sanitaires, équipements voire supports de sensibilisation ». Leurs projets s'inscrivent dans des démarches de QVT enrichies depuis la crise sanitaire.



Des projets centrés qualité de vie au travail (QVT)

À date, 7 projets ont été réalisés soient 36% des projets représentant près de 25% de l'enveloppe financière.

ZOOM SUR 3 PROJETS RÉALISÉS EN 2024 :

Projet « Transformation d'une salle d'archive en salle de sport » (travaux d'aménagement, équipements sportifs, sanitaires) de l'entreprise LORGE, Cabinet d'expertise comptable et fiscale et de conseil à Metz — Juin 2024

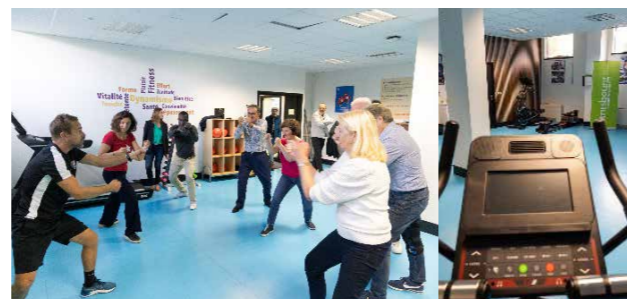
Les 50 salariés du siège peuvent bénéficier des équipements d'activité physique individuels le temps de midi notamment.



Projet ESPASPORT de l'Eurométropole de Strasbourg en place depuis février 2024

- Capacité d'accueil : Le service est ouvert quotidiennement pendant 11 heures, pouvant accueillir jusqu'à 80 personnes par jour.
- Inscriptions : Sur les 493 agents inscrits, 330 sont des femmes et 163 des hommes.
- Points positifs : Les cours animés par les éducateurs de la vie sportive rencontrent un vif succès, notamment lors des créneaux de midi.
- Les créneaux suivants (7h30 et 9h) et après 16h30, attirent un public fidèle.

- Créneaux sous-utilisés : Les créneaux de 9h à 12h et de 14h à 16h peuvent être réservés pour des activités de team building.



Projet inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail des professionnels du CHU de Reims et piloté par la Commission de prévention Sport et Bien-être de la commission médicale, le projet de création d'une salle de sport de 120 m² équipée sur le site central du CHU (local de l'ex stérilisation). La salle ouverte le 21 octobre 2024 offre un accès libre de 6h à 22 h 7j/7 à des équipements de fitness, de cardio-training, ainsi que la possibilité d'assister à des séances collectives de yoga, de renforcement musculaire et de danse.



Création d'une salle de sport pour l'ensemble des personnels du Centre hospitalier Universitaire de Reims soient près de 8 300 personnes

Objectif 2

Favoriser la mise en place de dispositifs d'appui psychologique aux employeurs en difficultés économiques et financières, afin de lutter contre les risques psychosociaux voire les suicides.

Contribution : Direction de la Santé.

— ACTION

CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE DE CELLULES D'APPUI PSYCHOLOGIQUE.

Face à la situation économique exceptionnelle provoquée par la crise sanitaire début 2020, le Ministère de l'Économie et des Finances, en s'appuyant sur l'action de l'association **Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë (APESA)** et avec le soutien d'Harmonie mutuelle, de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) France et de la CMA (Chambre de Métiers et de l'artisanat) France, **a mis en place courant 2020 un numéro vert pour apporter une première écoute et un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en détresse 7 jours sur 7, de 8 heures à 20 heures.**

A la suite de l'appel, pour les cas les plus préoccupants, le chef d'entreprise se voit proposer, s'il le souhaite et dans la plus stricte confidentialité, une prise en charge rapide et gratuite par un psychologue spécialement formé. Pour les autres cas, une réorientation est proposée vers des structures publiques ou privées spécialisées dans ce type d'accompagnement.

Cette initiative est venue percuter cette action de la Feuille de route santé qui visait un travail en Grand Est avec les mêmes acteurs au plan départemental. Ces derniers, CCI et CM ont été amenés à contribuer au dispositif national.



En 2024, l'APESA a des relais en territoire basé sur l'espace géographique des tribunaux et elle recrute des sentinelles parmi les avocats, experts comptables, magistrats, huissiers, mandataires judiciaires, voire au-delà dans les services comme l'URSSAF.

Compte tenu de ce contexte, cette action a été abandonnée.

AMBITION 2

Faire de la Région Grand Est une collectivité de référence en matière de prévention et qualité de vie au travail.

Objectif 1

Apporter à tous les agents de la Région une même qualité d'offre de services de prévention.

Objectif 2

Intégrer la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels au sein d'un même service à la Région.

Deux services au sein de la Direction des Ressources Humaines travaillent sur la thématique santé afin de préserver la santé des agents régionaux et de garantir le maintien dans l'emploi : le service prévention et santé au travail et le service Qualité de vie au travail.

Contribution : Direction des Ressources Humaines — Service Qualité de vie au travail.

La Région Grand Est est dotée d'un service Prévention et Santé au travail composé de **trois postes de médecins de prévention et de 9 postes d'infirmiers de prévention**. Cette organisation permet une présence au plus près des agents sur l'ensemble du territoire et notamment la réalisation de visite de sites en sus des visites d'embauche, des visites médicales périodiques et des visites médicales au titre de la surveillance médicale renforcée.

Le service continue en outre ses actions de sensibilisation à la santé publique telle par exemple la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière ou les actions contre le tabagisme.

Contribution : Direction des Ressources Humaines — Service Qualité de vie au travail.

La Région Grand Est est dotée d'un service Qualité de Vie au Travail (QVT) dédié à l'accompagnement des agents dans différents domaines, au respect et à l'amélioration des conditions de travail, ainsi qu'à la gestion des congés spéciaux de maladie de maladie et au maintien dans l'emploi des agents ayant rencontré des difficultés dans leurs parcours professionnels et personnels.

De nombreux métiers sont réunis au sein de ce service : ingénieurs en prévention, assistants / conseillers de prévention, référents maintien dans l'emploi et handicap, assistants sociaux du travail, référents congés spéciaux de maladie ..., qui se compose de **4 pôles : « Prévention des risques professionnels », « Vêtements du Travail et Equipements de Protection Individuelle (EPI) », « Congés spéciaux de maladie » et « Médico-social ».**

Les missions exercées sont multiples et variées.

En matière d'accompagnement des agents, le service QVT intervient à différents niveaux :

- **Dans le domaine du Handicap :** des référents agissent, afin de sensibiliser l'ensemble des agents de la Région sur ce sujet et d'aider les personnes concernées, qui se sont signalées, dans leurs démarches d'obtention d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou d'adaptation de leurs postes en lien avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), avec lequel la Région a conclu un partenariat.
- **Dans le domaine de l'Action Sociale,** des gestionnaires assurent le suivi financier du Comité National d'Action Sociale (CNAS) dont la cotisation est financée par la Région. Ils accompagnent également les agents concernés dans leurs demandes de prestations (aide à la famille, séjour enfants...).
- **Dans le domaine du Social :** des assistants sociaux du travail interviennent à la demande ou avec l'accord des agents concernés, afin d'établir un diagnostic et de rechercher des solutions aux difficultés individuelles et collectives rencontrées.

En matière de prévention des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail et dans le cadre du dialogue social, auquel il participe au sein de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), le service QVT contribue à définir un **Programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT)**, sur la base de la réalisation du **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels par les assistants et conseillers de prévention professionnels.**

Ce programme, mis en œuvre de manière transversale, suite à la parution du décret 2020-571 du 14 mai 2020, recense les actions à développer en termes de prévention des risques professionnels et de la qualité de vie au travail, et **repose, pour la période 2023-2025, sur différents axes :**

- **Le développement d'une culture de la prévention :**
 - Mettre en place une formation prévention à destination des managers,
 - Relancer la formation à la santé et à la sécurité à destination des encadrants des lycées,
 - Organiser une sensibilisation régulière aux risques professionnels à destination de tous les agents,
- **La diminution des risques professionnels relevant de la prévention primaire :**
 - Mener une réflexion sur les interventions des agents sur les toitures,
 - Mettre en place une démarche de prévention des risques professionnels issus du bruit,

- Accompagner les agents d'encadrement des lycées afin de rédiger des modes opératoires et des fiches de consignes,
- Poursuivre la démarche de prévention du risque routier,
- Poursuivre la démarche de suivi du DUERP,
- Développer les actions de prévention à destination des sites Administratifs des Hôtels de Région et du Siège,
- **L'amélioration des conditions de travail :**
 - Suivre la démarche de prévention des Risques Psychosociaux (RPS) initiée par le service QVT en 2022,
 - Mettre en œuvre la démarche d'analyse et de réduction de l'absentéisme, par la réalisation et le suivi d'un plan piloté le service QVT depuis 2023,
 - Rédiger un Guide du Maintien dans l'Emploi,
 - Prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques,
- **La mise à disposition de vêtements de travail et d'Equipements de Protection Individuelle (EPI), grâce à la mise en place d'un logiciel de commandes (EQUIPEO), depuis 2021 :**
 - Assurer la dotation en EPI (renouvellement du dernier marché public en 2024),
 - Assurer la dotation en vêtements de travail et chaussures de sécurité des agents,
- **Le suivi de la réglementation :**
 - Mettre en place un accueil prévention pour les nouveaux arrivants des lycées et des sites administratifs,

- Définir les conditions d'accueil des mineurs dans le cadre des travaux réglementés,

- **Le développement de la transversalité/pluridisciplinarité :**

- Favoriser la culture de la prévention des risques professionnels au sein des projets de la collectivité,
- Travailler de manière pluridisciplinaire dans la mise en œuvre des aménagements de postes.

En cas d'actes de violences, de harcèlement, de discriminations et d'agissements sexistes, le service QVT pilote, depuis 2023, une cellule reposant sur une équipe pluridisciplinaire, dont la mission est le traitement des signalements entrant dans le cadre du décret n°2020-256 du 13 mars 2020. Cette cellule garantit la confidentialité des données recueillies, la neutralité vis-à-vis des victimes et des auteurs des actes, l'impartialité dans la prise de décision et un traitement efficient des signalements. Une plateforme digitale dédiée, accessible en ligne, permet aux agents d'enregistrer leur signalement de manière simple et sécurisée. La Cellule peut également être saisie par courrier, ou par tout autre moyen, toute situation signalée faisant l'objet d'un traitement.

Le service QVT a également la charge de la gestion des congés spéciaux de maladie. A ce titre, le Pôle des congés spéciaux de maladie instruit les demandes de congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, les mises en disponibilité

d'office pour raisons de santé, les reprises à temps partiel thérapeutique, les dossiers de retraite pour invalidité, ainsi que les déclarations d'accident et de maladie professionnelle, au sujet desquels il a rédigé un guide en 2022, afin de faire connaître ce sujet complexe.

Le pôle CMS intervient également au terme d'arrêts de plus de 60 jours consécutifs par l'envoi d'un courrier ayant comme objectif d'accompagner au mieux les agents rencontrant des difficultés de santé et de les informer des dispositifs spécifiques liés à leur état de santé et des droits qui sont les leurs.

De manière générale, il s'occupe enfin de trouver des solutions en matière de maintien de l'emploi des agents en mobilisant les différentes ressources internes au service (référéntes handicaps et maintien dans l'emploi, assistants sociaux du travail) et au sein de la collectivité (service Prévention Santé au Travail, service Accompagnement des Compétences, Mobilité et Recrutement, Maisons de Régions...).

Plus spécifiquement, il coordonne un dispositif de reprise des agents après les arrêts longs permettant de prendre en charge les difficultés liées à la reprise au travail qui peut s'avérer complexe.

AMBITION 3

Développer une politique de santé publique en faveur des agriculteurs, des viticulteurs et des forestiers.

Objectif 1

Engager une politique de prévention des risques et des maladies liées à l'activité professionnelle des agriculteurs.

Contribution : Direction de l'Economie et du Vivant.

Les objectifs visés sont d'aider les agriculteurs, les viticulteurs ainsi que les forestiers à mieux prévenir les risques et les maladies liés à leurs activités.

Rappel des orientations :

Pour atteindre cet objectif, la Région Grand Est souhaite soutenir l'acquisition de matériels innovants destinés à réduire la pénibilité du travail, à savoir :

- Des matériels plus ergonomiques afin d'améliorer les postures des professionnels dans leurs tâches ;
- Des matériels innovants permettant d'améliorer l'organisation et les conditions de travail en développant davantage la robotisation (ex : robot de traite, robot désherbeur, matériel de récolte de bois feuillus, exosquelettes, drones, solutions de protection de travailleurs isolés...).

De plus, la Région Grand Est visera à éviter les risques d'exposition des professionnels aux produits phytosanitaires avec :

- Un soutien aux matériels de précision permettant de réduire la dérive et la dose lors des traitements (pulvérisateurs confinés, matériels de substitution pour l'entretien mécanique des sols ...) et qui concourt également à la limitation du risque vis-à-vis des riverains ;
- Un accompagnement marqué des filières engagées dans leur transition environnementale avec de nouvelles pratiques agronomiques à bas niveau d'intrants (exemple du contrat de filière viticulture avec objectif zéro herbicide en 2025).

Le soutien aux investissements de prévention des risques et des maladies s'intègre un objectif volontariste au sein même de l'un des 4 piliers de la politique régionale qu'est la recherche de compétitivité pour les exploitations agricoles ou forestières.

Bilan à octobre 2024

La nouvelle programmation des fonds européens 2022-2027 prend en compte cette ambition.

La Région accompagne plus particulièrement les entrepreneurs de travaux forestiers et sylvicoles, maillon de la filière forêt bois indispensable à la récolte et à la reconstitution des forêts. **Dans son accompagnement à l'installation des jeunes entrepreneurs de travaux forestier en lien avec la profession, il est demandé la production d'un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et que les jeunes disposent de la qualification Sauveteur Secouriste du Travail (SST).** La Région accompagne l'acquisition de matériel forestier adapté à cet environnement, permettant un travail en sécurité, d'autant plus dans des conditions de travail rendues plus difficiles de par les effets du changement climatique sur les peuplements forestiers (déperissements). Enfin, l'appui régional apporté à l'association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers Grand Est permet de pousser les entrepreneurs et salariés à se former et/ou se sensibiliser à la santé, sécurité au travail et à la prévention des risques spécifiques en forêt.

Dans le domaine agricole et viticole, l'acquisition d'équipements innovants a été encouragée par les

programmes d'aide à l'investissement successifs PCAE (Plans de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles) devenu IPAGE (Investissements pour la performance agricole du Grand Est) à la fois dans les filières végétales (PCAE) et animales (PCAE puis IPAGE).

Les équipements alternatifs à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou réduisant leur utilisation ont été pris en compte à partir de 2021, il en a été de même avec les systèmes d'agriculture de précision à partir de 2021 puis la robotique en 2022. **A partir de 2021, l'ergonomie, la santé, la sécurité au travail et la réduction de la pénibilité font partie des priorités des aides à l'investissement dans les filières d'élevage.**

L'Ambition sera poursuivie avec une priorité donnée aux filières d'élevage, intégrant, dans le cadre du **Programme Ambition Eleveurs qui vise 2 000 fermes de polyculture élevage accompagnées d'ici 2027 un diagnostic 360°** de l'exploitation puis un conseil et un plan d'action personnalisé intégrant l'organisation du travail.

Au niveau des filières végétales, les productions agricoles spécialisées et la viticulture verront la palette des aides à l'équipement élargies à partir de 2025.

FOCUS PROJET EDVIG

(Essai d'épandage par Drones dans le VIGNoble):

Parmi les solutions croisant santé au travail, innovation et environnement, on peut citer le projet EDVIG, porté par la Chambre d'Agriculture d'Alsace en partenariat avec les représentants du vignoble.

La maîtrise du mildiou, de l'oïdium et du botrytis, maladies qui impactent fortement la productivité des vignobles, nécessite des traitements chimiques ou biologiques. À cet égard, la Caisse d'assurance-accidents agricole du Haut-Rhin a initié en 2018 une étude, soutenue par la Région Grand Est, sur la qualité des protections des utilisateurs, la maniabilité, le confort et les limites d'utilisation des tenues de protection individuelle pour l'usage de produits phytosanitaires dans ces conditions de fortes pentes avec des chenillards poussés. **Au vu des résultats, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un essai d'épandage par drones dans le vignoble (EDVIG). Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'arrêté interministériel du 26 août 2019 relatif à l'expérimentation de l'utilisation d'aéronefs télé pilotés pour la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques.**

Il s'agit :

- D'évaluer les bénéfices et la pertinence du drone sur la prévention des risques d'accident du travail et de maladies professionnelles des opérateurs appelés à appliquer les bouillies de traitement dans les parcelles en forte pente (risques physiques + risques d'intoxication aiguë ou chronique),
- D'évaluer les bénéfices du drone en termes de pulvérisation de produits autorisés en agriculture biologique

ou autorisés dans le cadre d'exploitation certifiée HVE en matière de réduction des risques pour la santé et l'environnement (approche qualitative et quantitative de la pulvérisation / pulvérisation au sol ; approche des dérives).

Pour ce faire, il abordera les 3 grands thèmes suivants :

- L'exposition dermique aux matières actives des opérateurs de drone et la prévention des accidents et des maladies professionnelles,
- La préservation de l'environnement,
- La qualité de la pulvérisation.

Bilan du projet EDVIG :

Au terme de cette étude, il apparaît que le recours au drone de pulvérisation, c'est-à-dire à un moyen de traitement déporté, à distance des opérateurs, constitue le moyen le plus adapté aux pulvérisations à effectuer dans les parcelles en forte pente et donc très accidentogènes.

Dans ce contexte, les bénéfices du drone, en termes de réduction des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles encourus par les opérateurs, tout particulièrement lors de la phase de traitement, sont non seulement avérés, mais aussi nombreux :

- Moins de risques de chute, de plain-pied ou avec dénivellation,
- Moins de risques d'intoxication aiguë aux matières contenues dans les produits phytosanitaires ou aux vapeurs et particules fines des gaz d'échappement,
- Moins de bruit ; moins de vibrations ; de risques de brûlures ; de risques de renversement et d'écrasement ; de risques de déshydratation,

- Moins de risques biologiques, notamment de maladie de Lyme ; de gestes et postures pénibles à l'origine de TMS ; de risques d'intoxication chronique à l'origine des maladies de Parkinson et du Lymphome malin non-hodgkinien (hémopathies malignes),

- Moins de fatigue ; de stress et d'anxiété.

Ces résultats, ainsi que ceux d'autres études menées en parallèle dans d'autres vignobles dans le cadre de l'expérimentation ont donné lieu à un avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) publié le 14 octobre 2022. Celui-ci ouvre des perspectives concernant le recours aux drones pour améliorer la protection des opérateurs dans certaines circonstances, mais souligne également la nécessité d'acquiescer des données supplémentaires. **En ce qui concerne les suites possibles à l'expérimentation, deux pistes sont identifiées. La première consiste à poursuivre l'expérimentation, et la deuxième à proposer, au titre de première étape, de rendre possible l'utilisation des drones dans certaines situations très spécifiques telles que le traitement des vignes en forte pente. Un projet de loi prévoyant le recours à la pulvérisation par drones dans certaines circonstances est en cours d'examen par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.**

Objectif 2

Accompagner les exploitants en prise aux difficultés d'ordre personnel, familial et économique avec une aide globale.

La Région Grand Est finance les cellules REAGIR des Chambres d'Agriculture (voir projet emblématique) **sur l'ensemble du territoire régional depuis 2017 et les associations Solidarité Paysans, afin de soutenir les agriculteurs ou viticulteurs dont l'exploitation rencontre des difficultés.**

Dans le cadre de ces cellules, la Région Grand Est pourrait s'engager dans un partenariat à construire avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Grand Est, afin d'organiser des actions de détection ou de soutien à destination des professionnels agricoles, viticoles et forestiers en situation de souffrance ou de détresse.

La Région Grand Est pourra également s'associer à des actions de promotion des métiers de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt afin de donner une image positive et valorisante de ces filières et d'en renforcer l'attractivité auprès du grand public.

Bilan à Octobre 2024

Plus de 400 exploitations sont suivies par les cellules REAGIR et les associations Solidarité Paysan, 80 à 100 diagnostics personnalisés par an. Les audits stratégiques sont de plus en plus pris en charge par l'État dans le cadre d'un partenariat constant.

Enfin les situations les plus préoccupantes liées aux crises sanitaires, climatiques ou difficultés de marchés font l'objet d'actions ciblées vers les agriculteurs les plus en difficulté, à l'exemple de l'épizootie de fièvre catarrhale ovine actuelle.

Les actions seront poursuivies en direction des exploitants en difficulté.

Les actions de promotion des métiers de l'économie du vivant visant à améliorer leur attractivité sont activées depuis 2023 et montent en puissance depuis l'arrivée d'un chef de projet dédié ; Ainsi des webinaires mobilisant des professionnels de ces secteurs pour parler de leur profession sont proposés.

Les premières démarches pour bâtir un partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) envisagé dans la feuille de route Santé 2021-2027 n'ont pas permis d'aboutir à ce stade à un partenariat formalisé. Néanmoins, **la Région Grand Est est en contact régulier avec la MSA,** notamment dans le cadre des cellules REAGIR, pour faciliter le travail de détection des exploitants en difficulté.

PARTIE 02

DES SOLUTIONS SUR-MESURE

pour un égal accès
aux soins sur l'ensemble
du Grand Est

AXE 1

Renforcer les dynamiques des territoires pour faire face aux défis santé.

AMBITION 1

Intégrer l'enjeu santé dans le champ de l'aménagement du territoire.

OBJECTIF 1

Promouvoir une stratégie régionale de développement durable des territoires.

Contribution : Direction de la Cohésion des Territoires

« Grand Est Territoires » (SRADDET) est l'outil transversal stratégique à long terme de la Région pour répondre à deux enjeux prioritaires : l'urgence climatique et les inégalités territoriales. **Face à l'accélération du dérèglement climatique et ses conséquences dévastatrices sur l'environnement et les populations, il est apparu nécessaire de faire de l'adaptation au changement climatique le « fil rouge » de la modification du SRADDET. Cet objectif majeur oriente désormais l'ensemble des réflexions et des thématiques de l'aménagement du territoire.**

Face aux bouleversements climatiques, le premier axe du SRADDET porte l'ambition de changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires. Ses objectifs ambitieux contribuent à offrir aux habitants du Grand Est, un cadre de vie agréable, **un environnement plus sain et favorable à leur santé.** La clé de voûte pour atteindre ces objectifs réside dans la capacité à mettre en œuvre une trajectoire de sobriété foncière efficace et respectueuse des grands équilibres territoriaux. Introduite par la loi Climat et résilience, elle a vocation à prévenir les risques d'inondation en limitant l'artificialisation des sols, à préserver la ressource en eau et sa qualité, à garantir des capacités de production agricole dans un souci de souveraineté alimentaire ou encore à protéger des espaces naturels, poumons verts de la séquestration carbone, facteurs d'amélioration de la qualité de l'air.

Le SRADDET poursuit l'objectif de généraliser un aménagement durable des territoires. Cette démarche intègre la promotion de la santé et du bien-être de tous, tout en recherchant les bénéfices en termes de santé publique et d'environnement, les choix d'aménagement impactant la santé psychologique et physique des habitants de nos territoires.

Pour participer à l'amélioration de la qualité de vie et faciliter l'accès aux offres de santé, le SRADDET préconise le développement d'offres de mobilité, notamment en territoire rural. En alternative à la voiture et pour améliorer la qualité de l'air, le SRADDET développe désormais une politique globale en faveur du développement des mobilités douces et multimodales, intégrant la marche, le vélo ou les transports en commun comme des modes à part entière et en partant des besoins de l'utilisateur.

Face aux inégalités territoriales, le second enjeu du SRADDET vise à renforcer la cohésion des territoires en s'appuyant notamment sur les infrastructures numériques, les réseaux de transport ainsi que les coopérations et l'expérimentation tant à l'intérieur que vers l'extérieur du Grand Est. Le SRADDET souligne toutes les potentialités offertes par le numérique pour contribuer à résorber les inégalités d'accès aux soins et encourage les territoires à renforcer les centralités et développer les liens entre les polarités elles-mêmes et les territoires ruraux qui les entourent.

OBJECTIF 2

Traduire la stratégie régionale dans les aides aux collectivités.

OBJECTIF 3

Territorialiser les stratégies régionales et s'adapter aux réalités locales ; le Pacte territorial Grand Est entre la Région et les collectivités locales.

En articulation avec les autres grands schémas régionaux (SRDEII, CPRDFOP) et le Projet Régional de Santé, « Grand Est Territoires » concourt à la définition d'objectifs et de projets structurants pour la feuille de route santé.

Pour cet objectif, se référer à la partie 1 Ambition 3 objectif 2 « Généraliser l'aménagement et l'urbanisme durable ».

En 2019, la Région Grand Est a élaboré une nouvelle forme de contractualisation globale afin de renouveler sa relation aux territoires et de leur proposer une **offre régionale transversale et lisible s'adaptant aux spécificités locales.** Cette démarche est un des deux piliers de la stratégie de territorialisation de l'action de la Région au plus proche de ses usagers avec les 12 Maisons de la Région. Ce Pacte territorial Grand Est, voté dans sa forme initiale en Séance Plénière du 12 décembre 2019, avait vocation à accompagner les territoires sur la durée du mandat local de 2020 à 2026, et devait être mis en œuvre le 1^{er} avril 2020.

La même année, l'État a créé les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dans le contexte de la crise sanitaire, au service des projets de territoire inscrits sur le long terme, en mobilisant notamment le Plan de relance. Lancé par le gouvernement en septembre 2020, il a pour objectif de redresser l'économie et de créer de nouveaux emplois. Il repose sur trois piliers : écologie, compétitivité et cohésion.

En Région Grand Est, le Plan de relance se traduit par une démarche partenariale de relance au travers du Business Act Grand Est qui souligne la nécessité de partenariats innovants et de collaborations entre l'État, la Région et les acteurs locaux.

L'État et la Région Grand Est décident alors de fusionner les deux contractualisations (Pacte Territoriaux Grand Est et CRTE) autour de trois orientations

stratégiques :

- La transition énergétique et écologique
- La cohésion territoriale et les coopérations
- L'économie plurielle ancrée dans les territoires

C'est ainsi que sont créés les **Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)** qui s'inscrivent dans les orientations du SRADDET, du CPRDFOP et du SRDEII - Business Act. Ils constituent par ailleurs le volet territorial du CPER. **Les PTRTE permettent de mutualiser les financements et mobilisent des crédits de relance, des politiques de droit commun et des fonds européens.**

En intégrant les stratégies de développement des territoires, leurs objectifs sont de :

- Capitaliser sur les contractualisations existantes
- Consolider les portefeuilles de projets
- Prioriser les projets à faire murir et à soutenir
- Animer des écosystèmes d'acteurs et de financeurs

L'ensemble de la Région Grand Est est couverte par **93 PTRTE** signés à des échelles différentes selon les territoires ou les configurations stratégiques et politiques. Les PTRTE mobilisent différents partenaires pour leur mise en œuvre, que ce soit au niveau de l'élaboration, de la gouvernance, du suivi opérationnel ou encore des comités des financeurs. **Un même socle de partenaires est systématiquement impliqué dans tous les territoires.** D'autres acteurs (Agence de l'État, Parc Naturel, Banque des territoires, Agence d'urbanisme, SCOT, GIP, CEREMA, ...) peuvent également être partie prenante en fonction des contextes territoriaux.

Ces nouvelles dynamiques territoriales ont permis de renforcer les coopérations au service des projets des collectivités.

La répartition des projets sur les trois orientations stratégiques communes à tous les PTRTE traduit à la fois la part importante des projets communaux au regard de leurs compétences, mais également les priorités données par les collectivités locales aux enjeux de leur territoire. **Ainsi, 48 % des projets portent sur la cohésion territoriale, 41 % sur la transition écologique et 11 % sur l'économie plurielle.**

Les PTRTE ont permis d'identifier des portefeuilles de projets, de faciliter l'articulation entre les différents niveaux d'action engagés sur un même territoire par les collectivités partenaires et l'État, et les mutualisations de moyens pour dynamiser les projets.

Parmi les 12 000 projets recensés dans les PTRTE, **3 039 projets ont fait l'objet d'un financement régional entre 2021 et 2023 pour une enveloppe globale de 295 M€.** **34 projets d'entre eux ont été subventionnés au titre des dispositifs santé pour un montant de 4.62 M€.** A noter, qu'il serait tout à fait opportun dans le cadre de ce bilan, d'y rajouter les projets portés au titre des sports et de la cohésion des territoires.

AMBITION 2

Contribuer à la mise en œuvre des contrats locaux de santé adaptés aux besoins de la population.

OBJECTIF 1

Être signataire de tous les CLS et soutenir les actions retenues en cohérence avec la feuille de route santé dans la limite des crédits régionaux.

Contribution : Direction de la Santé

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. (Source : Site de l'ARS Grand Est).

Les contrats locaux de santé contribuent à la mise en œuvre opérationnelle du Plan Régional de Santé (PRS) 2018-2028.



Source : Site de l'ARS Grand Est

Même si elles n'ont pas de compétences santé à proprement parler, les collectivités locales disposent de compétences sur un grand nombre de déterminants de santé (urbanisme, mobilités, éducation, voirie, etc.) d'où leur engagement dans les CLS.

Depuis sa création, en 2009, par la loi HPST, le CLS s'est imposé comme moyen transversal pour atténuer les inégalités sociales et territoriales de santé ; il est devenu, au fur et à mesure, un outil pertinent notamment dans les zones rurales et dans les quartiers en difficulté.

Il permet de mobiliser et de réunir des acteurs autour d'objectifs communs de santé et par conséquent d'accroître l'attractivité d'un territoire. **Un CLS est un « rendez-vous » entre le PRS Grand Est porté par l'ARS, les besoins des habitants au sein des territoires et les aspirations des collectivités territoriales.** Dans ce cadre, **la Région Grand Est impliquée dans l'aménagement des territoires a toute sa place, au côté de l'Etat, pour accompagner les territoires et participer aux travaux.** La Région, au travers de ses élus et du service santé, se mobilise pour être partie prenante dans les travaux en amont voire en aval des CLS dans l'ensemble des territoires du Grand Est.

En lien avec le PRS, l'ARS souhaite voir dans chacun des CLS a minima les axes suivants :

- Axe : Environnements favorables à la santé,
- Axe : Offre de soins / accès aux soins,
- Axe : Santé mentale,
- Axe : Promotion, prévention et éducation pour la santé.

Les actions menées dans le cadre d'un CLS répondent à des besoins du territoire de la collectivité territoriale à l'origine de la démarche. **En amont de chaque CLS un diagnostic est mené** ce qui permet l'émergence de grands axes stratégiques.

Force est de constater que les axes visés par l'ARS répondent aux besoins des territoires et que rarement d'autres axes sont développés.

Ainsi, **l'appui de la Région aux CLS se manifeste de différentes façons :**

- **Un co financement des Diagnostics Locaux de Santé** (état des lieux quantitatif et qualitatif des besoins en santé d'un territoire) lors de l'élaboration d'un 1^{er} CLS ou d'une nouvelle déclinaison, au côté des collectivités locales et des DT ARS (taux d'intervention de 50% du coût du DLS avec un plafond maximum de 10 000 €).
- **La contribution aux réunions techniques et stratégiques d'élaboration puis de suivis des CLS** avec l'information des financements possibles de la Région en fonction de ces différents dispositifs de soutien,
- **La signature par le Président** ou son représentant du CLS après accord de l'Assemblée régionale,

- **Le soutien d'actions des CLS** en lien avec les priorités d'intervention de la Région et ses contraintes budgétaires.

Par contre, si l'implication de la Région est croissante depuis 2021 dans la majorité des CLS, celle-ci reste encore très hétérogène en fonction des territoires et des moyens dévolus aux CLS tant du côté de l'ARS, des collectivités que de la Région.

Un renforcement de la place de la Région est vivement souhaité dans l'élaboration des volets des CLS liés aux priorités régionales (structures d'accès aux soins, santé des jeunes 15-29 ans, facteurs environnementaux, TLM) et dans leur mise en œuvre sur les 3 prochaines années.

— ACTION 1 :

RÉALISER UN POINT D'ÉTAPE TRIMESTRIEL, AVEC LES DIRECTIONS CONCERNÉES DE L'ARS AFIN D'AVOIR UNE LISIBILITÉ, PAR TERRITOIRE, DES CLS EN COURS ET CEUX EN PROJET.

Des points réguliers sont réalisés par les chargés de mission du service santé avec leurs homologues des Délégations Territoriales de l'ARS (DT ARS) qui couvrent un département. Lors de ces séances de travail, l'ensemble des projets sur le territoire est abordé dont les CLS. Cette démarche est en complément de ce qui est arrêté dans les instances de gouvernance des CLS que sont les Comités de Pilotage (COPIL) et aux Comités Techniques (COTECH).

Un plan d'actions partagé implique des engagements réciproques visant à l'échange d'information sur les politiques menées par chaque signataire, un travail technique, aussi **la gouvernance des CLS est un élément stratégique important de leur réussite.**

Les chargés de mission du service santé sont invités comme experts au COTECH et en accompagnement d'un élu régional au COPIL. Comme indiqué en infra, il peut arriver marginalement que la Région ne soit pas conviée aux instances qui constituent la comitologie des CLS.

Ces temps forts permettent de faire des points sur les actions mais également de partager avec les signataires sur l'évolution du CLS.

Le **COPIL** est l'instance décisionnelle co-présidée par la collectivité territoriale du territoire et la DT ARS, les membres sont les représentants décisionnaires des signataires.

Lors de cette instance annuelle, **un bilan des actions de l'année est présenté, le programme de l'année n+1 et proposé et mis à débat pour décision.**

Le **COTECH** composé des représentants techniques des signataires se réunit à un rythme pouvant aller **d'un par semestre à un par mois sur invitation conjointe du coordinateur du CLS et de la DT ARS.** La cadence varie en fonction de la maturité des actions et des problèmes pour leur mise en place. Lors de ces réunions, le coordonnateur du CLS en contact constant avec les porteurs présente les éléments qualitatifs, quantitatifs, financier et d'évaluation des actions.

Sur certains territoires, les chargés de mission sont également conviés à participer à des groupes thématiques en lien avec les axes du CLS. Ces temps permettent aux porteurs ou potentiels porteurs de projet de partager leur expérience et potentiellement à proposer des évolutions des actions.

Courant 2024 avec la Direction Régionale de l'ARS se sont tenues des réunions portant sur l'objectif « 4 000 MSP » ainsi que sur les thématiques de prévention. A l'instar de ces démarches, un échange régional sur les CLS, leurs évaluations et leur devenir pourrait être proposé.

— ACTION 2

METTRE EN PLACE, AVEC LES DIRECTIONS CONCERNÉES DE L'ARS, LES CONDITIONS FAVORABLES À UNE IMPLICATION SYSTÉMATIQUE DE LA RÉGION DANS LES TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE TOUS LES CLS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉALISATION PRÉALABLE DU DIAGNOSTIC JUSQU'À L'ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES.

En octobre 2019, le Directeur de Général de l'ARS, en séance plénière du Conseil Régional a pris deux engagements à la demande du Président de Région :

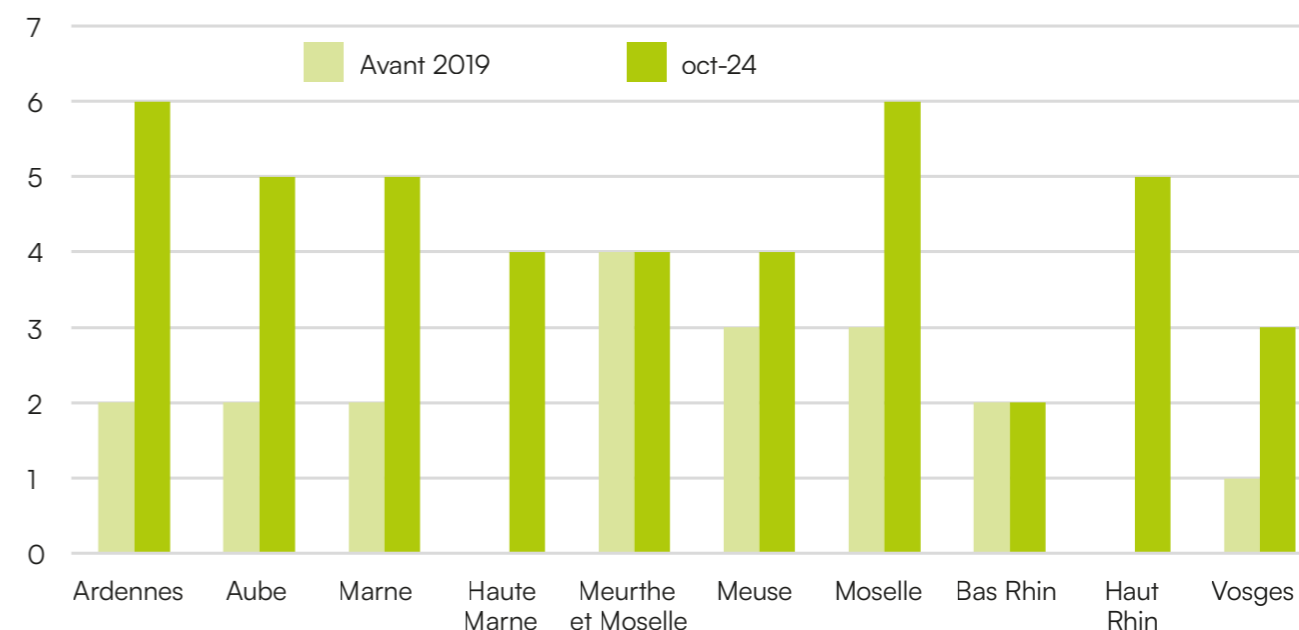
- **Associer la Région aux CLS en cours,**
- **Faire de la Région un signataire des CLS à venir.**

Au premier semestre 2019, on comptait 19 CLS en cours et 21 en préparation. (Source : Site de l'ARS Grand Est)

Suite à la prise de position du DG ARS, les DT ARS invitent régulièrement le service santé soit en amont du diagnostic de territoire, soit à la définition des axes et leur déclinaison en actions.

La Région est toujours engagée dans les CLS de 2019. En septembre 2024, la Région était signataire de 49 CLS sur les 52 en cours. Certains ont été reconduits à l'identique, d'autres sont aujourd'hui la fusion de deux anciens comme celui de la Ville de Strasbourg avec celui de l'Eurométropole de Strasbourg ou celui de la Communautés de Communes de Moselle et Madon et Pays du Saintois et Communautés de communes Terres Toulaises et Pays de Colmbey et du sud Toulais.

On note également que certains couvrent un territoire plus large que prévu initialement comme celui de la Ville de Metz qui aujourd'hui est sur l'ensemble de la Métropole.



Evolution du nombre de CLS présentés au vote des élus Régionaux

Présentation par département des CLS existants en 2019 et 2024.

		2019	oct-24
Ardennes	CLS Agglomération Ardenne Métropole	1	1
	CLS Communauté de Communes de l'Argonne Ardenaise	1	1
	CLS Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne		1
	CLS de la Communauté de Communes Rives de Meuse		1
	CLS Communauté de Communes Rives de Meuse		1
	CLS Ardennes Thiérache		1
		2	6
Aube	CLS CLS 2 Romilly sur Seine	1	1
	CLS Communauté de Communes Lacs Forêts Terres de Champagne.		1
	CLS Communauté de communes Vendœuvre -Soulaines		1
	CLS Arcis Mailly Ramerupt		1
	CLS de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole	1	1
		2	5
Marne	CLS Ville de Châlons-en-Champagne		1
	CLS Vitry le François	1	1
	CLS REIMS	1	1
	CLS de la Communauté de Commune Argonne Champenoise		1
	CLS Pays d'Epernay Terres de Champagnes		1
		2	5
Haute Marne	CLS Pays de Langres		1
	CLS Joinville		1
	CLS Pays de Chaumont		1
	CLS Grand Saint-Dizier, Der et Vallées		1
		0	4
Meurthe et Moselle	CLS Communautés de Communes de Moselle et Madon et Pays du Saintois	1	
	CLS Communautés de communes Terres Toulaises et Pays de Colombey et du sud Toulais	1	
	CLS Terres de Lorraine		1
	CLS Métropole du Grand Nancy	1	1
	CLS Pays du Lunévillois	1	1
		1	1
Meuse	CLS 2 PETR Coeur de Lorraine	1	
	CLS Communauté de Communes des Portes de Meuse	1	
	CLS 2 Communauté de Communes Argonne Meuse	1	
	CLS Bar le Duc Sud Meuse		1
	CLS Communauté de Communes de Damvillers Spincourt		1
	CLS Pays d'Étain		1
	CLS Grand Verdun		1
		3	4
Moselle	CLS Communauté D'Agglomération Portes De France – Thionville	1	1
	CLS FORBACH	1	
	CLS 2 CA Forbach Porte de France		1
	CLS Territoire messin	1	
	CLS Eurométropole de Metz		1
	CLS Pays de Bitche		1
	CLS Pays de Sarrebourg		1
	CLS Fensch		1
		3	6
Bas Rhin	Avenant CLS 2 Strasbourg pour signature CR	1	
	Avenant CLS 2 Eurométropole de Strasbourg pour signature CR	1	
	CLS 3 Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg		1
	CLS Pays de Saverne et Plateau		1
		2	2
Haut Rhin	CLS Commune d'Altkirch		1
	CLS Saint Louis Agglomération		1
	CLS de la Communauté de Communes de Gebwiller		1
	CLS Ville de Mulhouse		1
	CLS PETR Pays Thur Doller		1
		0	5
Vosges	CLS Territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	1	
	CLS 2 CA Epinal		1
	CLS Petr Pays de Remiremont et de ses vallées		1
	CLS de la Communauté de Communes les Vosges Coté Sud Ouest		1
		1	3

— ACTION 3

CONTRIBUER DE MANIÈRE EFFECTIVE À LA RÉALISATION DES ACTIONS RETENUES DANS LES CLS, DANS LA LIMITE DES COMPÉTENCES DE LA RÉGION.

Les sources de financement des actions varient en fonction des territoires et des politiques des signataires.

Pour exemples le Régime Local d'Assurance Maladie soutient des actions en Moselle et sur la CeA, les collectivités qui ont pris la compétence santé ont une ligne budgétaire pour des actions, la CPAM a des appels à projets thématiques...

La déclinaison de la politique santé de la Région permet de venir en co-financement d'actions ce dans le respect des règlements d'intervention et dans la limite du budget Régional notamment en fonctionnement.

Projets soutenus de Janvier 2021 à Octobre 2024 (fonctionnement et investissement)

	2021	2022	2023	2024
ACTIONS CL	4	10	11	12
MONTANTS ACCORDÉS	552 500 €	568 330 €	1 270 010 €	608 413 €

25 actions en fonctionnement ont été soutenues durant la période observée dont 4 relatives au diagnostic local de santé en prévision de la mise en œuvre d'un CLS.

Exemples d'actions soutenues :

- En 2021, l'action portée par le CLCV de Lunéville (54) proposait une **journée grand public** gratuite interactive sur le thème de la « Prévention en santé ». Des professionnels de santé ont sensibilisé le public présent aux accidents domestiques, aux risques cardio-vasculaires et aux gestes de premiers secours,
- En 2022, l'action portée par la Communauté de communes des Portes de Meuse (55), qui proposait **une journée de rencontre entre les acteurs de la santé et les habitants** du territoire,
- En 2023, l'action de **formations en santé mentale** portée par la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien,
- En 2024, l'action portée par la Ville de Strasbourg dans le cadre du **programme nutrition**, bien-être pour les étudiants obèses de l'Université de Strasbourg.

Les projets en investissements sont variables pour exemples :

- **4 projets dans le cadre de 2 AMI mobilité santé** en zones rurales lancés en 2023 et 2024 comme le « Dispositif mobile de prévention et de dépistage à destination des publics prioritaires à Mulhouse » porté par la CPTS de Mulhouse, « Déploiement de la Télémédecine sur le territoire » porté par la Communauté de Communes du Pays de Bitche.
- **8 MSP** dont la Maison de Santé Urbaine de HautePierre à Strasbourg ou celle de Sedan.

AMBITION 3

Prévenir les situations de renoncement aux soins liés à la distance de l'offre de soins et des dispositifs de prévention en santé.

Contribution : Direction de la Santé



La Région Grand Est compte aujourd'hui plus de 70% de ses territoires impactés par la

déprise médicale ou paramédicale. Face à cette réalité qui interroge directement l'égal accès aux soins et aux actions de prévention/promotion de santé pour tous les citoyens du Grand Est, le conseil régional se mobilise. **Au travers de la feuille de route santé 2021-2027** qui concerne la quasi-totalité des commissions/directions du conseil régional, **un bilan des actions engagées en regard du volet « recherche de solutions sur mesure pour un égal accès à la santé pour tous »** est présenté.

Les actions dans le cadre de ce volet, portées plus spécifiquement par la 13^{ème} commission et le service santé, s'articulent autour de 5 objectifs principaux :

- **Faciliter la création de lieux d'exercice** (MSP, pôles/maisons de santé) et leurs équipements,
- **Créer les conditions favorables à l'émergence de projets d'installation dans les zones sous denses** (aides incitatives aux étudiants en médecine générale assurant des stages dans ses territoires, créer des lieux d'hébergement adaptés...),
- **Contribuer au déploiement des Contrats Locaux de Santé** véritable outil de structuration et de mise en cohérence des actions en infra territorial,
- **Garantir les conditions favorables à la santé et au bien vivre en Grand Est** (objectifs traités également au travers de l'axe 1 « approche

transversale en faveur de la santé environnementale », de l'axe 2 relatif aux jeunes, de l'axe 3 relatif à l'activité physique en entreprise)

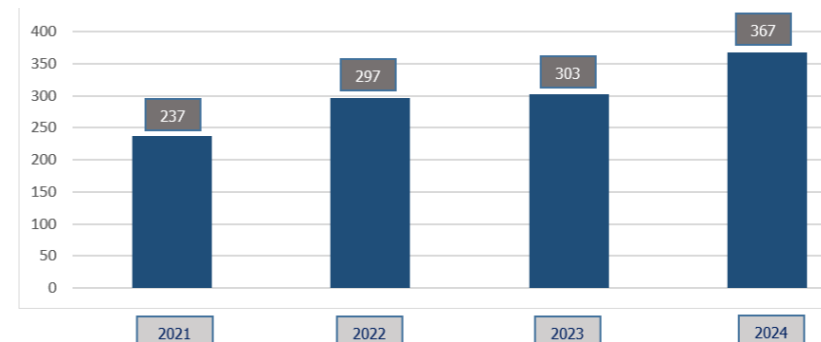
- **Soutenir le déploiement de la E santé, dont la télémédecine.**

L'atteinte de ces objectifs repose tant sur l'accompagnement des porteurs de projets par les chargées de mission santé lors de la phase de maturation et d'élaboration/ dépôt des dossiers de demandes de subventions que sur le lancement et la réalisation d'AAP, d'AMI et de plans thématiques.

Bien que la période 2021-2024 ait été particulièrement impactée par la pandémie (diminution des projets compte tenu de la mobilisation des professionnels de santé engagée dans la gestion de la crise), **on note une augmentation dans cet intervalle de 54.85% des dossiers traités, accompagnés d'une augmentation budgétaire de quasi 43% en Autorisation de Paiement et de 25% en Crédits de Paiement investissement.** Concernant le fonctionnement : **les Autorisations d'Engagement ont augmenté durant cette période de 25% et les Crédits de Paiement sont restés identiques.**

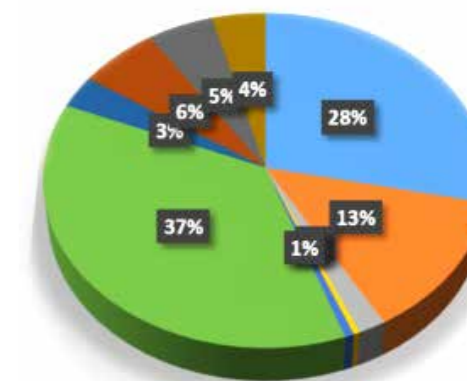
Durant la période observée (janvier 2021 à septembre 2024) se sont plus de 480 dossiers thématiques votés, auxquels il faut rajouter 724 dossiers d'aides incitatives à destination des internes, soit un total de **1204 dossiers votés.** L'évolution positive de la volumétrie des dossiers votés est à mettre en relation avec **la révision des règlements d'intervention, durant cette période, votée par les élus régionaux, qui ont permis de diversifier la typologie des actions soutenues et les montants plafonds des subventions associés** afin d'être au plus proche des besoins

des porteurs. **Ces démarches ont rendu ainsi la politique Régionale plus attractive pour les porteurs.** Par ailleurs, et conformément à sa politique de lutte contre l'expansion des zones sous denses, le conseil régional a recentré ses soutiens, durant la même période, à la création des lieux d'exercice dans les ZIP et les ZAC.



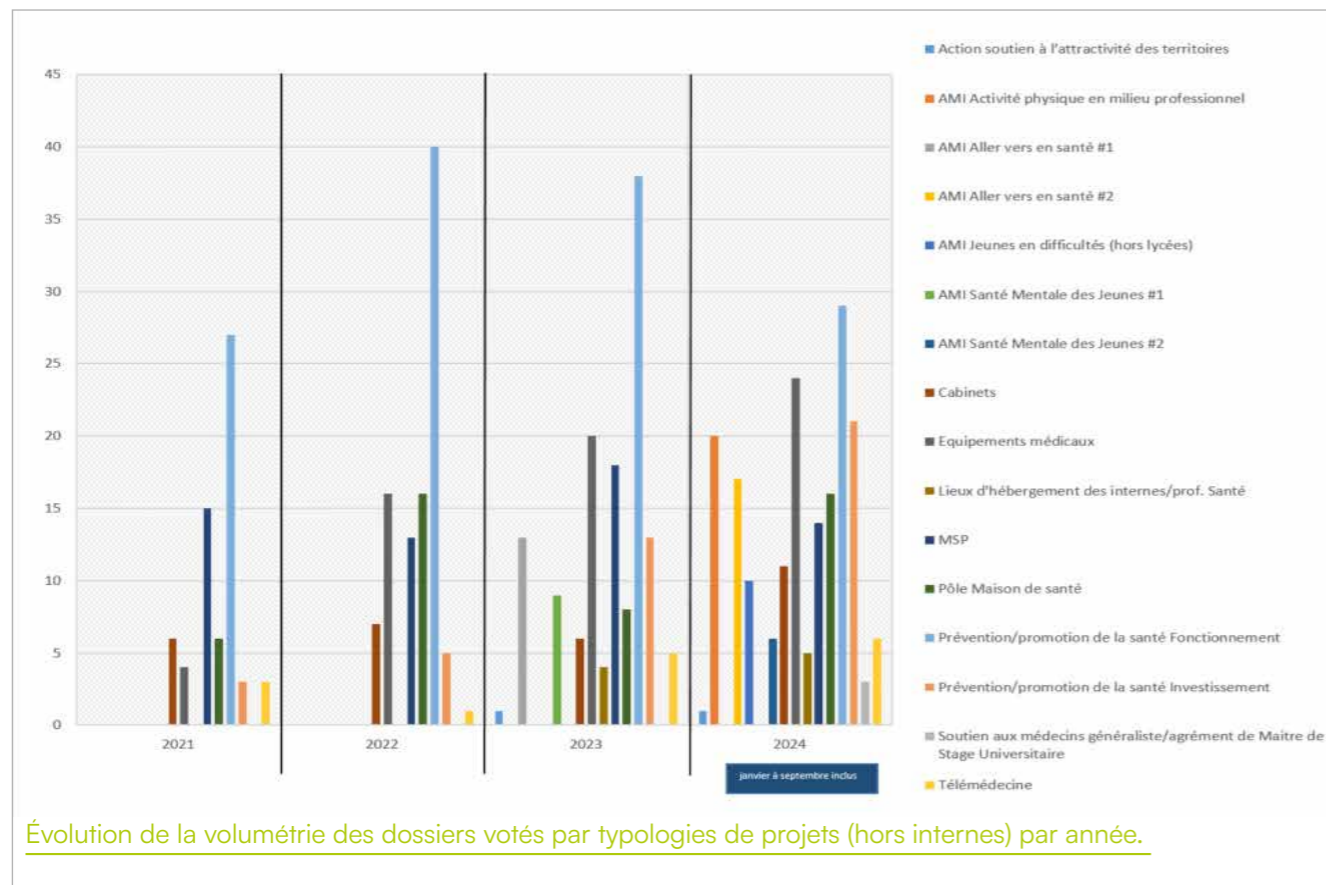
Evolution du nombre de dossiers votés

Si on analyse par typologie de dossiers votés, on constate que **37% des dossiers**, soit 176 sur 480, **portent sur des actions de prévention et de promotion de la santé (dont les PRSE) et 28% (136 dossiers) des lieux d'exercice** de professionnels de santé. **Cette volumétrie « dossiers » ne reflète toutefois pas le montant des subventions affecté à ces deux thématiques.** En effet, **en 2024, 70% des Autorisations de Paiement et 80% des Crédits de Paiement en investissement ont été mobilisés dans le cadre du soutien aux lieux d'exercice.** Quand, sur la même année, **15% des Autorisations de Paiement et 10.70 % des Crédits de Paiement en fonctionnement ont été mobilisés** dans le cadre du soutien à des actions de prévention et de promotion de la santé.



- Lieu d'exercice
- Equipements médicaux
- Lieux d'hébergement internes et professionnels de santé
- Attractivité des territoires
- Formation maîtres de stages
- Prévention Promotion de la santé
- Télémédecine
- AMI Allers vers en santé #1 #2
- AMI Santé des jeunes
- AMI activité physique en milieu professionnel

Ventilation en % des dossiers votés par nature de projets (hors internes) durant la période observée.



— ACTION 1

PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ DESTINÉES AUX CITOYENS-PATIENTS POUR LEUR PERMETTRE DE SE RENDRE VERS LES LIEUX DE SOINS ET/OU DE PROMOTION DE LA SANTÉ.

— ACTION 2

SOUTENIR DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ DE L'OFFRE DE SOINS ET DE PRÉVENTION/PROMOTION DE LA SANTÉ, VERS LES CITOYENS-PATIENTS.

Compte tenu de sa compétence en matière de mobilité, qui se traduit par une politique offensive, de son engagement dans la mise en œuvre de son schéma « Grand Est Territoires » (SRADDET), de la faible densité de nombreux territoires du Grand Est dans lesquels les habitants sont confrontés notamment à une déprise médicale sans précédente (plus de 70% des

territoires du Grand Est), le Conseil Régional a placé au centre de ses préoccupations en matière de santé l'accès à l'offre de soins et de prévention/promotion de la santé. En complément de ses actions visant à faciliter l'installation de nouveaux professionnels dans les zones sous denses (cf. objectifs 3-4-5 à suivre), le conseil régional s'est engagé dans une politique dite du « Aller vers en Santé » convaincu qu'elle s'avère être une réponse pertinente pour toute personne ou collectif isolés ayant des difficultés pour accéder aux soins et éviter ainsi qu'ils diffèrent leurs soins, voire qu'ils y renoncent.

Cette politique de l'« Aller vers en Santé » se décline selon deux approches :

- **Accompagner les usagers vers les soins** en soutenant en investissement des initiatives locales, portées essentiellement par des collectivités territoriales (communes,

départements...) ou encore des associations, de type : covoiturage solidaire, taxis, navettes ou transport à la demande...

- **Permettre aux citoyens qui ne sont pas en mesure de se déplacer de bénéficier** des programmes de prévention, de promotion de la santé, de dépistage voire des offres de soins embarqués dans des vecteurs mobiles adaptés et écoresponsables **au plus proche de leurs lieux de vie.**

Pour atteindre ces objectifs, deux **Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) « soutien en investissement aux projets en offres mobiles de prévention, de dépistage, de promotion de la santé et de soins » ont été lancés :**

- **Le premier AMI a été lancé en octobre 2022.** Les lauréats ont été désignés par les élus régionaux lors de la Commission Permanente de mai 2023 à la suite d'un processus d'évaluation impliquant notamment l'État (préfecture et ARS), des représentants de Conseils Départementaux et l'Assurance Maladie. **13 projets répartis sur l'ensemble des ante régions ont été désignés lauréats pour un montant d'aides de 1 624 233 €.** 6 projets sur les 13 bénéficient de financements complémentaires émanant notamment de l'ARS, de l'Assurance Maladie, des départements.

À date :

- **1 projet ne sera pas réalisé.** L'établissement porteur ne pouvant se doter d'un véhicule répondant aux critères d'écoresponsabilité imposés par le règlement de l'AMI (vert, crit'Air 1),
- **1 projet permettra le transport de personnes** lourdement handicapés dans des lieux santé,
- **1 projet de Médico Bus** (véritable cabinet médical mobile) verra le jour fin 2024 dans la Haute Marne.

Ce projet bénéficiera également de soutien de la part de l'ARS dans le cadre du programme national « 100 médico bus »,

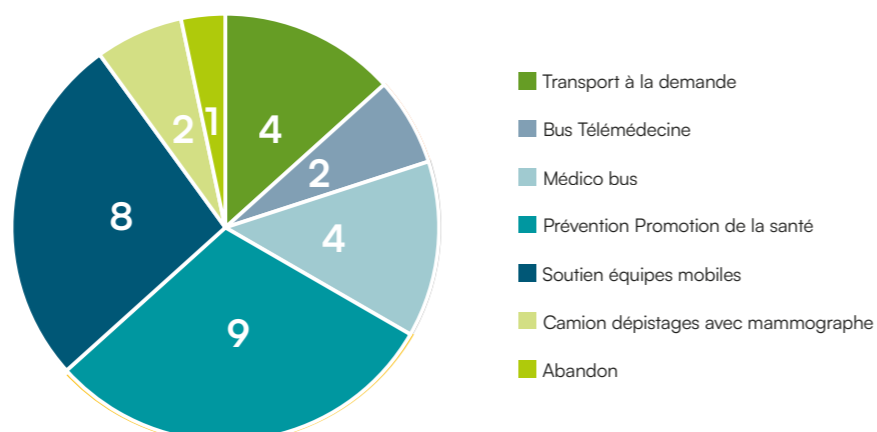
- **4 projets permettront d'amener des soins médicaux avec équipements au domicile des patients** (cabinet médical bucco-dentaire, radiologie mobile dans le cadre de prise en charge traumatologique...),
 - **5 projets contribueront à promouvoir la santé** et engager des actions de prévention à destination de populations cibles (adolescents, habitants de QPV, personnes vivant à leur domicile et porteuses de handicaps, femmes de tous âges — voir encadré),
 - **1 projet** finalisé à ce jour permet dans les QPV de Mulhouse (68) d'assurer des **actions de prévention sur des thématiques multiples, de dépistages du cancer du sein grâce à un mammographe embarqué** (voir encadré).
 - **Le second AMI, pour sa part, a été lancé en juillet 2023** et a pour finalité de soutenir des projets aux typologies identiques au premier AMI, mais ne concernant que les territoires ruraux. **17 projets lauréats ont été retenus** par les élus régionaux lors de la Commission Permanente de février 2024 suite à un processus d'évaluation identique au premier. Ils émanent des 3 ante régions. **Le montant des aides votés s'élève à 1 582 256 €.** 8 projets sur les 17 bénéficient de financements complémentaires émanant notamment de l'ARS, de l'Assurance Maladie, des collectivités, des Fonds Européens...
- À date aucun projet ne fait l'objet d'un abandon.
- **3 projets permettront le transport d'aidants et de leurs proches malades vers des offres santé,**

- **2 projets « bus mobile de Télémédecine »** permettront de rendre l'offre de Télémédecine ambulatoire. Ce projet s'inscrit également dans la démarche Régionale portée au travers des Feuilles de Route Télémédecine #1 et #2 signées avec l'État et l'Assurance Maladie,
- **3 projets de Médico Bus** permettront des suivis cardiologiques et pneumologiques ou gynéco-pédiatrique ou encore ophtalmologiques,
- **1 projet relatif à un bus dans lequel se déroulera des actions de prévention** et de promotion de la santé assurées par les membres d'une CPTS **qui selon l'évolution pourra devenir un médico bus** (consultations médicales itinérantes) qui pourra être soutenue par ailleurs par l'ARS,
- **4 projets permettront de soutenir la création d'équipes mobiles de spécialités se rendant aux domiciles des patients** (rééducation, médico-sociale ...),

- **3 projets contribueront à promouvoir la santé** et engager des actions de prévention à destination de populations cibles ou sur des thématiques identifiées (santé mentale, personnes en grandes précarités, porteuses de handicaps, séniors...),
- **1 projet de camion mobile avec mammographe** embarqué qui assurera des actions de dépistages de pathologies chez des femmes de tous âges dont celui du cancer du sein.

Au total, ce sont 30 projets qui ont été lauréats sur les deux AMIS relatifs à « l'Aller vers en santé » lancés en 2022 et 2023 et qui devront être finalisés d'ici fin 2026. Le conseil régional aura mobilisé dans le cadre de ce programme 3 206 489 € en subventions en investissement.

Conformément aux actions 1 et 2 présentées dans la feuille de route santé, ces projets permettront de proposer des solutions de transports à la demande, d'assurer aux plus proches de citoyens-patients des soins (médico bus), des actions de dépistages (ex. mammographies) ou encore des programmes de prévention et de promotion de la santé.



Typologie des 30 projets lauréats

Au travers de ces projets, dont 3 sont d'ores et déjà terminés (Bus des femmes du Centre Hospitalier Nord Ardennes, M'Santé portée par la CPTS de Mulhouse, bus prévention ville de Strasbourg), **le conseil régional a pu mesurer la plus-value de ces démarches dites du « Aller vers en santé » pour les citoyens-patients éloignés géographiquement et/ou socialement du système de santé. C'est pourquoi le choix a été fait de lancer un troisième AMI en novembre 2024 dans le cadre du Pacte pour les Ruralités assorti d'une enveloppe de 2.1 M€** qui a pour finalité de soutenir des projets de dépistage et de prévention à destination des femmes vivant en ruralité. L'AMI présenté lors de la séance plénière de novembre 2024 a recueilli un vote à l'unanimité de la part des élus régionaux. **Les lauréats de cet AMI « Bus santé-dépistages pour les femmes avec mammographes embarqués » seront désignés dans le cadre de la Séance Plénière de novembre 2025.**

ZOOM SUR LES PROJETS

« Horizon féminin » : le premier bus itinérant dans le nord Ardennes pour la santé des femmes

Afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes résidant dans les zones rurales du Nord Ardennes, le centre hospitalier intercommunal a lancé une initiative novatrice : **un bus entièrement équipé pour des consultations gynécologiques. Baptisé « Horizon féminin », ce véhicule sillonne 5 jours par semaine, depuis le 2 septembre 2024, les routes du département, permettant ainsi aux habitantes de bénéficier de soins de proximité.**

À son bord, une sage-femme et une auxiliaire de puériculture qui accueillent, avec ou sans rendez-vous. Une dizaine de femmes par jour qui peuvent bénéficier ainsi au plus proche de leurs lieux de vie d'une offre globale de gynécologie (prévention, consultations, dépistages,...) :

« Horizon féminin » est associé à de nombreuses manifestations et notamment à celles en lien avec Octobre Rose.

Les enquêtes de satisfaction réalisées depuis le démarrage montrent que les femmes saluent la proximité de cette offre de soins. Certaines d'entre elles précisant d'ailleurs qu'elles avaient renoncé à un suivi gynécologique compte tenu des difficultés pour y accéder.



M'ta Santé : un camion au service des habitants des QPV de la Mulhouse et agglomération avec un mammographe embarqué

En route pour la tournée d'automne 2024 !

✓ Gratuit, sans RDV et ouvert à tous :
 Un camion stationné dans votre quartier
 Un "village prévention" animé par des associations partenaires
 Des professionnels de santé pour des entretiens de prévention et de dépistage

Le camion passera près de chez vous ...

Du 18 au 20/09/2024 Place Franklin	Du 16 au 18/10/2024 Brustlein	Du 13 au 15/11/2024 Bourzwiller
Du 25 au 27/09/2024 Box Briand	Du 23 au 25/10/2024 Vauban	Du 20 au 22/11/2024 Fonderie
Du 09 au 11/10/2024 Coteaux	Du 06 au 08/11/2024 Drouot	Du 28/11 au 01/12/2024 Porte Jeune

Village prévention thématique ...

L'unité de prévention et de dépistage M'ta Santé a été mise en circulation le 15 mai 2024. Initialement déployé sur les QPV de la ville de Mulhouse, elle se déplace depuis octobre 2024, hors du territoire mulhousien mais toujours au niveau du Haut Rhin. Constituée d'un semi-remorque équipé, M'ta Santé fonctionne grâce à des professionnels de santé qui réalisent entretiens de prévention et dépistages gratuits, sans rendez-vous et ouvert à tous avec aussi un village prévention regroupant de nombreuses associations partenaires, des professionnels du champ de la promotion de la santé, des conseils et des informations ; M'ta Santé adapte ces actions à ses 3 publics : parents, enfants et jeunes de 12 à 25 ans ; les adultes ; femmes.

La première tournée au printemps 2024 a compté 25 jours d'intervention, 333 entretiens de prévention réalisés, 42 professionnels et 28 structures partenaires mobilisées, 140 mammographies et 4 cancers du sein ont été dépistés. Depuis l'automne 2024, 100 mammographies ont été réalisées au sein du camion (nombre de cancers détectés en cours de stabilisation).

D'autres projets verront le jour en 2025 dans le cadre des missions de prévention et de promotion de la santé : l'inscription de l'unité mobile dans les actions de lutte contre les cancers (cancer pédiatrique, colon, tumeur, santé environnementale), mise en place du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus au sein du camion qui est d'ores et déjà équipé d'un fauteuil d'examen gynécologique. Un projet d'animation autour de l'ostéoporose avec réalisation d'un serious game sur tablette, l'orientation vers la vaccination

— ACTION 3

ANTICIPER ET PRÉFIGURER UNE NOUVELLE APPROCHE ITINÉRAIRES S SANTÉ.

Afin de proposer une offre intégrée et plurielle, il a été envisagé en 2020 de travailler sur un projet qui permettrait de mailler et assembler plusieurs offres de mobilité à la fois au service des citoyens-patients et des professionnels. Compte tenu des différents projets engagés par la direction, **il a été fait le choix de privilégier le lancement des 3 AMI qui s'inscrivent dans le « Aller vers en santé ». Une fois ceux-ci finalisés et les projets opérationnels une approche par territoire dans l'esprit d'itinéraires S santé sera envisagée impliquant les autres directions du conseil régional et les maisons de région.**

— ACTION 4

SOUTENIR DES PROJETS D'HÔTELS HOSPITALIERS : UNE AUTRE MANIÈRE DE RÉDUIRE L'IMPACT DE LA MISE À DISTANCE DE L'OFFRE DE SOINS SUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS DU GRAND EST.

Les évolutions dans la prise en charge des patients soutenues notamment par des nouvelles techniques d'anesthésie, de chirurgie ou encore par l'évolution des molécules médicamenteuses utilisées dans certains protocoles, telles que ceux de chimiothérapie, a permis au système de santé français de s'engager dans un virage ambulatoire. Cette prise en charge « sans nuitée » apporte pour bon nombre de patients un réel confort. Toutefois, pour ceux éloignés des plateaux techniques, cette prise en charge ambulatoire leur impose des départs de leurs lieux de vie très tôt le matin et des retours très tardifs. Face à cette réalité, le conseil régional a souhaité en 2020 soutenir la création d'hôtels hospitaliers. Un arrêté du 25 août 2021 a autorisé le déploiement de ces hôtels hospitaliers au sein de l'hexagone tout en prévoyant une prise en charge plafonnée à 80 euros. Cette évolution réglementaire a permis d'équilibrer le modèle économique de ces structures et, par voie de conséquence, les porteurs de projets n'ont plus de besoins en subventions. **Face à cette réalité, il a été décidé de retirer des règlements d'intervention santé, le soutien aux hôtels hospitaliers lors de la prochaine révision programmée en 2025.**

Contribution : Direction de la Santé

— ACTION 1

DÉFINIR, AVEC L'ARS, LE CADRE GÉNÉRAL DE CES INFRASTRUCTURES MOBILES ET « LÉGÈRES » DANS L'OFFRE DE SOINS DE LA RÉGION GRAND EST.

AMBITION 4

Doter la région d'unités d'appui mobiles pour répondre aux situations de crise.

— ACTION 2

ENGAGER UNE DÉMARCHE AVEC LES CHU DE NANCY, STRASBOURG, REIMS, AFIN DE DÉFINIR UN MODÈLE ORGANISATIONNEL INTÉGRANT LA FORMATION DES PROFESSIONNELS À L'INSTALLATION DE CES UNITÉS, LES CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT, DU STOCKAGE, DE MAINTENANCE ET LES MODALITÉS GARANTISSANT LE TRANSPORT ET L'INSTALLATION DE CES UNITÉS DANS LES ZONES EN TENSION.

— ACTION 3

ENGAGER LES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME REACT EU.

Dès le début de la pandémie SARS-CoV-2, la question de l'augmentation du capacitaire des établissements sans impacter les organisations déjà en place s'est posée. L'image qui illustre le mieux cette situation inédite de par son ampleur et sa durée est celle de l'installation d'un hôpital mobile militaire aux abords du centre hospitalier de Mulhouse fortement impacté compte tenu de la présence d'un cluster dans son périmètre.

Suite au constat de l'incapacité des établissements de santé de prendre en charge des patients au-delà d'un certain seuil faute notamment de lits, **le conseil régional en partenariat avec l'ARS Grand Est a pris la décision de soutenir une démarche visant à doter la région de trois cellules d'appuis mobiles** (une par antenne régionale basée au niveau de chacun des CHU). Cette opération d'envergure et unique en France (une seule unité de ce type était fonctionnelle, en 2020, au niveau du CHU de Toulouse) **a été rendue possible grâce aux fonds européens dans le cadre du programme REACT EU — Feder.**

Ces 3 cellules d'appuis mobiles, rebaptisées depuis en Unité Sanitaire Mobile (USM), sont des véhicules made in France qui, une fois déployée, mesurent une vingtaine de mètres de long par 12 mètres de large et peuvent accueillir dans une atmosphère chauffée ou climatisée une dizaine de patients pouvant nécessiter des soins de type « unités de soins continus » ou une vingtaine de patients légers.

Par souci d'opérationnalité en cas de catastrophes nécessitant la convergence de plusieurs USM sur un même site, **le choix a été fait de retenir le même modèle pour les 3 USM. À date, une doctrine d'utilisation commune et partagée a été établie par les 3 CHU en responsabilité de ces entités.**

L'objectif principal de ces USM est de soulager une zone en tension lors de plusieurs situations :

- Un dispositif prévisionnel de secours mis généralement en place lors de rassemblements exceptionnels, comme les jeux olympiques ou d'événements ponctuels,
- Un soutien hospitalier lors de fortes affluences ou d'une pandémie,
- Un poste médical avancé déployé dans le cas d'un accident collectif de type effondrement d'immeuble ou encore attentat.

À date, les 3 cellules d'appuis mobiles sont fonctionnelles et les fonds européens versés dans leur totalité aux 3 CHU porteurs : Nancy, Strasbourg et Reims.

L'USM du CHU de Reims



L'USM a été réceptionnée au CHU le 27 septembre 2023. Suite à une vague de formation, les équipes dédiées sont en mesure de rendre cette unité fonctionnelle en 1h30 maximum après arrivée sur zone.

Au-delà des déploiements mensuels pour exercice et maintenance, l'USM a déjà été mobilisée dans le cadre de manifestations et notamment lors de la journée Zonales de SAMU, des séquences de formation à la médecine de catastrophe, sur des événements en poste avancé tels que ceux organisés dans le cadre d'Octobre Rose et lors du séminaire SSE du 21.11.2024 (formation en format escape game autour des plans de secours). Depuis sa mise en circulation, aucun plan blanc n'a été déclenché (hors tension des lits).



L'USM du CHU de Nancy

L'USM a été réceptionnée au CHU en juin 2023. 20 professionnels sont spécifiquement formés à l'utilisation de l'USM (7 infirmiers SMUR, 6 ambulanciers SMUR, 1 cadre de santé et 6 médecins) sur un volant de 700 heures.



12 montages ont été organisés depuis juin 2023 pour parfaire la formation des professionnels et assurer la maintenance du vecteur. L'USM a été mobilisée en tant que poste avancé lors de manifestations (mars bleu, journée zonale SAMU, enseignement médecine de catastrophe, interface SDIS). Depuis sa mise en circulation, aucun plan blanc n'a été déclenché (hors tension des lits).

L'USM du CHU de Strasbourg



AMBITION 5

Rendre attractif l'exercice professionnel au sein des territoires de la région Grand Est.

Contribution : Direction Santé



Un des piliers de la politique santé du conseil régional Grand Est est la lutte contre l'expansion des zones sous denses en professionnels de santé qui constituent aujourd'hui plus de 70% du territoire. Bien que n'ayant pas de compétence reconnue en matière santé, il s'engage toutefois, au côté de partenaires (État, collectivités...), dans cette démarche tant cette problématique impacte la vie quotidienne des habitants du Grand Est et réinterroge directement la survie de certains territoires. En effet, là où l'offre

L'USM a été réceptionnée au CHU de Strasbourg en septembre 2023. 17 personnes ont été formées (professionnels du SMUR, équipe logistique, agents de la cellule SSE-NRBC).

Des entraînements mensuels sont organisés mobilisant à chaque fois une dizaine de personnes. Des roulages mensuels de maintenance sont également organisés sur terrains difficiles. Depuis décembre 2023, l'USM est stationnée de manière contiguë au service des urgences du NHC et fonctionne 24h/24h, 7j/7j pour faciliter la libération des véhicules sanitaires en attente devant les urgences. Au 3 octobre 2024, ce sont 3 420 patients qui ont transité par l'USM. Depuis sa mise en circulation, aucun plan blanc n'a été déclenché (hors tension des lits).

de soins devient inaccessible, les habitants quittent les territoires ou évitent de s'y installer. **La déprise médicale est un sujet de santé publique et concerne directement la politique de l'aménagement du territoire.**

Au-delà des actions engagées visant à accompagner les professionnels dans leurs démarches d'installation ou encore à faciliter le suivi de stages par les étudiants en médecine générale dans ces zones sous denses (voir objectifs 2 à 7 suivants), le conseil régional a souhaité mieux cibler son action en modélisant des territoires attractifs (action 1) et en proposant aux élus un accompagnement dans la construction de stratégies adaptées (action 2).

OBJECTIF 1

Proposer un soutien aux élus confrontés à des problématiques d'offres de soins et d'accès aux soins au sein de leurs territoires.

Contribution : Direction Santé

— ACTION 1

MODÉLISER « UN TERRITOIRE ATTRACTIF » EN METTANT EN EXERGUE LES FACTEURS CONTRIBUANT À RENFORCER L'INTÉRÊT DES TERRITOIRES POUR DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (INFRASTRUCTURES À DESTINATION DE LA SPHÈRE PROFESSIONNELLE ET/OU PERSONNELLE, COMME LES CRÈCHES, LES ÉCOLES, LES RELAIS EMPLOI POUR LEUR CONJOINT(E), ACTIVITÉ DE LOISIRS ET CULTURELLES...)

— ACTION 2

PROPOSER AUX ÉLUS, UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONSTRUCTION DE STRATÉGIES ADAPTÉES POUR FAIRE FACE AUX PROBLÉMATIQUES D'ACCÈS AUX SOINS RENCONTRÉES PAR LEURS CONCITOYENS ET/OU DE MISE EN ŒUVRE DE PROJETS CONCOURANT À RENDRE PLUS ATTRACTIFS LEURS TERRITOIRES.

Compte tenu des orientations prises entre 2021 à ce jour, priorisant des révisions successives des règlements d'interventions afin d'ouvrir le périmètre de soutiens aux initiatives pouvant concourir notamment à améliorer l'accès aux soins de premiers de recours, le lancement de 7 AMI et des actions en lien avec le Pacte pour les Ruralités, **ces deux actions n'ont pas été traitées en tant que telles.**

Toutefois, il est à relever :

- **Les interventions multiples des élus santé** et notamment de Mme HORNBECK - Vice-Présidente de la Santé, de la Prévention du Handicap et de Mme GUILLLOTIN — Présidente de la 13^{ème} commission Santé — Citoyenneté — Engagement auprès d'élus locaux confrontés à des problématiques de désinstallations médicales,

- **L'implication des chargées de mission santé auprès des maires et de leurs équipes**, dans le cadre des projets en lien avec la création de lieux d'exercice et dans les groupes CLS afin de spécifier les situations, accompagner les acteurs de terrain dans la recherche de solutions et de subventions,
- **Le travail engagé par la DIMAP dans la perspective de proposer aux élus des cartes dynamiques** mettant en exergue notamment les besoins en offre de soins ainsi que les infrastructures existantes de toute nature. Ces supports d'aides à la décision sont établis à partir de données en open source et d'autres qui émanent de l'ARS mis à disposition de la Région dans le cadre d'une convention permettant notamment la sécurisation et la pérennisation des transferts de données. Cette disposition répond à un besoin exprimé par les élus, mais également à une recommandation formulée par la Chambre Régionale des Comptes en mai 2023,
- **Le lancement récent d'un groupe de travail initié par la DGARS impliquant Mme HORNBECK et Mme GUILLLOTIN** dans le cadre de la mise en œuvre en Grand Est du **programme « 4 000 MSP »** qui doit se traduire par la création de 130 MSP supplémentaires en Grand Est d'ici 2027. L'approche méthodologique retenue dans le cadre de ce groupe de travail repose sur un ciblage des territoires en difficulté, la convergence d'actions de tous types afin que non seulement les structures d'exercice soient soutenues, mais également tout l'écosystème qui doit les entourer, dont les infrastructures pouvant concourir à rendre plus attractif ces territoires. **Cette dynamique nouvelle dans sa forme, octroie une place différente au conseil régional** : il n'est pas que « subventionneur », mais il peut

également en s'appuyant sur les retours de ses élus orienter les débats et prendre part aux décisions. Cette évolution pourrait nous amener plus loin que les attendus de l'action 1.

Les actions 1 et 2 seront approfondies dans la période 2025-2027.

Contribution : Direction Santé et Service des Formations Sanitaires et Sociales

Il est capital de faire des temps de stages des étudiants en santé, des moments privilégiés pour leur permettre de découvrir les possibilités d'installation et les infrastructures existantes, tant pour leur qualité de vie professionnelle que personnelle. Cette démarche sous-entend l'élaboration et la mise en œuvre d'une dynamique partagée entre les universités, les instituts de formation, les professionnels « maîtres de stages », les collectivités territoriales et les élus locaux.

— ACTION 1

ENGAGER UNE DÉMARCHE AVEC LES DOYENS DES FACULTÉS (MÉDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE) DE CHACUNE DES SUBDIVISIONS, AINSI QU'AVEC LES DIRECTEURS ET LES PRÉSIDENTS DE CONSEILS DE SURVEILLANCE ET DE CME DES 3 CHU DU GRAND EST ET DE CELUI DE DIJON (GHT 21-52), EN VUE D'INTENSIFIER LES STAGES HORS DES ZONES URBAINES OU DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE TAILLE IMPORTANTE.

L'objectif initialement visé est de faire de ces acteurs universitaires, des moteurs de l'aménagement des territoires et d'une organisation territoriale plus efficace. L'idée est également d'introduire dans l'attribution des stages une souplesse réglementaire nécessaire à la prise en compte des circonstances géographiques réelles des lieux d'accueil en déficit, le tout dans le respect des maquettes. **Cette**

action sera mise en œuvre sur la période 2025-2027.

— ACTION 2

MENER UNE DÉMARCHE SIMILAIRE AVEC LES ÉCOLES DE SAGES-FEMMES, LES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS, LES INSTITUTS DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE, LES ÉCOLES D'ORTHOPHONIE, D'ERGOTHÉRAPIE AINSI QUE LES REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS HOSPITALIERS ET LIBÉRAUX CONCERNÉS.

La qualité d'accueil en stage est un élément central de la sécurisation des parcours de formation, notamment pour les étudiants infirmiers. Compte tenu des augmentations de quotas, l'ARS a financé **12 postes de coordinateurs de stage depuis 2020** afin d'assurer, à la fois, le déploiement d'un nombre de terrains de stage suffisant et la qualité de l'accueil des stagiaires. La fin de la première période de stage est une échéance importante de rupture (cf. axe 3, objectif 1, action 4).

— ACTION 3

ADAPTER, SUR LA BASE DES RÉSULTATS D'UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION, LE DISPOSITIF DE BOURSES ATTRIBUÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL ET DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS DE LA FILIÈRE MÉDECINE GÉNÉRALE, AFIN DE TROUVER LES RESSORTS POUR PÉRENNISER LEUR PRÉSENCE DANS LES ZONES EN TENSION.

En 2022, la Région Grand Est a mandaté le cabinet Teritéo pour mener une évaluation des dispositifs santé, notamment la bourse incitative en faveur des internes en médecine.

Les questions évaluatives étaient notamment : dans quelle mesure le dispositif « bourse incitative » et ses critères d'attribution sont-ils adaptés aux besoins et attentes des bénéficiaires cibles (internes en médecine) ? Comment s'articulent-

ils avec les autres aides existantes (CHU, autres collectivités) ? La bourse incitative et le soutien à la création de maisons des internes sont-ils complémentaires ?

Les enseignements de l'évaluation ont permis de conclure que la « bourse incitative » répond à un besoin avéré des internes étudiants en médecine, dans une période de stage générant à la fois des surcoûts importants (frais kilométriques) et des pertes de revenus (gardes).

Les critères d'éligibilité, les modalités de demande d'aide et le montant d'aide étaient, globalement, jugés pertinents et plutôt adaptés aux besoins, même si certains internes relèvent un reste à charge important.

Il apparaissait néanmoins que le ciblage de ce dispositif en termes de périmètre de bénéficiaires pouvait être optimisé de manière significative en ajustant son positionnement au regard notamment des territoires ciblés : au moment de l'évaluation, l'éligibilité des stages réalisés en Maison de Santé Pluriprofessionnelle permettait à des territoires localisés en dehors des zones prioritaires de bénéficier de ce dispositif.

Une « optimisation » du dispositif avait été prescrite par le cabinet Teritéo, afin de permettre de faire des économies significatives sur l'enveloppe annuelle dédiée à ce dispositif, tout en renforçant sa plus-value stratégique. Optimisation qui, néanmoins, devaient être accompagnée d'une rationalisation des modalités d'instruction administrative des dossiers et d'attribution de l'aide afin d'éviter que le coût de gestion ne devienne disproportionné au regard des montants distribués.

Les enseignements de l'évaluation ont permis de conclure à un effet avéré du

stage en zone rurale sur la propension des étudiants à intégrer ce type de territoire dans leurs réflexions et options possibles en matière d'installation. Le choix final étant issu d'une réflexion tenant compte de multiples facteurs décisionnels, il n'est néanmoins pas possible d'isoler un effet net, mais plutôt un effet contributif, favorisant.

Suite aux conclusions de cette étude, la Direction Santé a adapté son dispositif d'aide à destination des internes en médecine, en proposant les modifications suivantes :

- Limitation de l'éligibilité des stages aux zones ZIP.
- Simplification du barème d'aide, pour plus de lisibilité vis-à-vis des internes en médecine, et pour diminuer le coût de gestion administratif. Désormais, les internes en médecine bénéficient de 3 000 € d'aide pour un stage intégralement réalisé en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), et 1 500 € pour un stage partiellement réalisé en ZIP.
- Intégration du soutien à la création de lieux d'hébergement pour les internes et étudiants en santé, mesure complémentaire à la bourse incitative.

Depuis le lancement de la feuille de route santé, en décembre 2020, 724 stages de médecine générale ont été soutenus, pour un montant d'aide total de 1 163 414 €.

ANNÉE	NOMBRE DE STAGES SOUTENUS	MONTANTS OCTROYÉS
2021	173	259 377 €
2022	199	284 911 €
2023	167	279 751 €
2024	185	339 375 €
TOTAUX	724	1 163 414 €

— ACTION 4

DÉVELOPPER LES LIEUX D'HÉBERGEMENT DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS EN SANTÉ (ADAPTATION DU MODÈLE INITIAL « MAISON DES INTERNES ») ET LES FAIRE ÉVOLUER VERS UN MODÈLE DE LIEUX DE VIE DITS « MULTIMODAUX », OUVERTS AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU BASSIN D'IMPLANTATION.

La Région soutient, depuis 2018, la création de lieux d'hébergement à destination des internes et/ou professionnels de santé. Globalement, les éléments d'analyse recueillis dans le cadre de l'évaluation menée par le cabinet Teritéo en 2022 ont permis de conclure à la pertinence d'agir également sur l'offre de logement. Dans l'absolu, ces deux approches (bourse incitative et aide au logement) sont fortement complémentaires, puisque les difficultés à trouver un logement pour la durée du stage contraignent souvent l'étudiant à parcourir quotidiennement la distance qui le sépare de son lieu de stage en zone prioritaire.

Des éléments de bilan de réalisation relatifs à ces lieux d'hébergements sont développés l'objectif 7 — voir ci-dessous.

Contribution : Direction Santé

Au travers de cet objectif « d'accompagner les professionnels dans leurs démarches d'installation dans les zones sous denses », le conseil régional a souhaité aller plus loin que le versement de subventions dans le cadre d'installations.

— ACTIONS 1 ET 2

MOBILISER UN DISPOSITIF ORGANISATIONNEL DE TYPE « GUICHET UNIQUE » OU « PLATEFORME » DÉCLINABLE À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE. ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES QUI SOUHAITENT DÉCLINER UN TEL DISPOSITIF ORGANISATIONNEL

EN PROPOSANT UNE INGÉNIERIE ADAPTÉE.

S'appuyant sur des démarches menées dans certains départements (ex. département des Vosges), il était proposé de fédérer différents acteurs (état, assurance maladie, collectivités locales...) afin d'apporter des réponses personnalisées aux candidats à l'installation. Cette volonté s'est traduite, en 2021, par l'intégration dans le règlement d'intervention « soutien aux projets d'avenir relatifs à l'accès aux soins dans les territoires » et la possibilité de soutenir en investissement de tels projets. Dans l'intervalle l'ARS et l'Assurance Maladie ont renforcé leurs plateformes d'accompagnement des professionnels de santé lors de l'installation et plusieurs collectivités se sont organisées pour assurer des accueils personnalisés pour les candidats à l'installation sans demander de soutien au conseil régional. **Face à cette dynamique, les élus régionaux ont pris la décision en juin 2024, dans le cadre de la révision du règlement ad hoc, de retirer cette possibilité de soutien.**

— ACTION 3

SOUTENIR DES ACTIONS DE RECHERCHE VISANT À SPÉCIFIER LES ÉLÉMENTS POUVANT CONDITIONNER L'INSTALLATION ET LE « DÉ PLAQUAGE » D'UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ.

Afin d'anticiper les démarches des professionnels envisageant « d'enlever leurs plaques » d'un lieu d'exercice pour aller dans un autre territoire quelques fois voisin, il était envisagé d'engager un travail de recherche afin de cerner les motifs pour construire des plans de prévention de ce type de situation à destination des élus. **Depuis 2020, la littérature grise fournit de nombreuses données concernant ces dynamiques de « dé plaquage ».** Un travail de compilation de ces données, croisé par des enquêtes terrain serait à engager durant la période 2025-2027.

OBJECTIF 3

Accompagner les professionnels dans leurs démarches d'installation dans les zones sous denses.

OBJECTIF 4

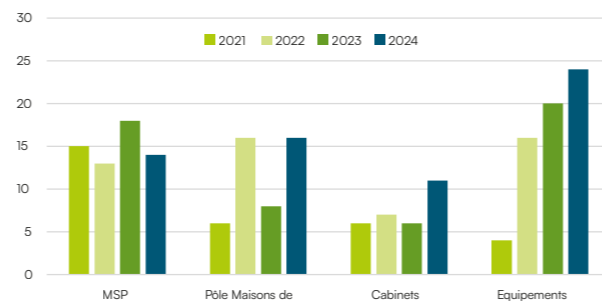
Soutenir la création et le développement de structures permettant des modes d'exercice correspondant aux attentes des professionnels de santé et s'inscrivant dans les dispositifs régionaux.

Contribution : Direction Santé

— ACTIONS 1 À 3

- SOUTENIR DES CABINETS ET DES CENTRES DE SANTÉ DANS DES ZONES PARTICULIÈREMENT TOUCHÉES PAR LA DÉSERTEMENT MÉDICALE,
- COLLABORER AUX PROJETS DE MSP EN INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DE STRUCTURES MULTI SITES,
- ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE DES MSP URBAINES ET UNIVERSITAIRES.

Tout en maintenant son implication dans la création, voire l'extension des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) labellisées par l'ARS, le conseil régional s'est engagé durant la période 2021-2024 dans une révision de ses modalités de soutien à l'offre de soins de premier recours tout en intégrant les conclusions du rapport de l'audit de la Chambre Régionale des Comptes de mai 2023 : limitation du soutien des MSP à celles se trouvant en ZIP ou en ZAC. C'est ainsi qu'en 2022 puis 2024, les élus ont voté des modifications des règlements d'intervention afin de soutenir l'extension de MSP, la création de MSP multisites ou encore Urbaines et Universitaires (2 structures de ce type soutenues durant la période observée), des pôles ou maisons de santé, des cabinets médicaux ou paramédicaux dans des zones ZIP. La version de juin 2024 du règlement d'intervention « Soutien à l'accès aux soins dans les zones sous densées » renforce les conditions d'octroi des subventions tout en augmentant les plafonds de certains dispositifs.



Évolution du nombre de dossiers votés par MSP, pôles et maisons de santé, cabinets et équipements médicaux de 2021 à septembre 2024.

Concernant les dossiers relatifs

aux MSP : l'impact « covid » est particulièrement visible en 2022. Les professionnels mobilisés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire n'ayant pu engager des réflexions relatives à la création de nouvelles structures. On constate un regain des demandes en 2023 qui se confirmera également en 2024 : l'histogramme ne couvrant que la période de janvier à septembre inclus 2024.

Au total, et ceci depuis 2016 date de création de la Région Grand Est, ce sont 160 MSP sur les 234 en fonctionnement en octobre 2024 qui ont bénéficié d'un soutien régional. Ce ratio moyen de plus de 45% est en augmentation depuis 2021.

Concernant les maisons et pôles de santé :

l'impact « covid » n'est pas visible sur l'année 2022, car les porteurs de ce type de projets sont généralement accompagnés par des cabinets qui eux-mêmes n'ont pas été mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire. Le décrochage du nombre de dossiers en 2023 n'est pas documenté. À noter que d'ici fin 2024, le conseil régional aura soutenu un nombre supérieur de pôles et de maisons de santé dans les zones sous densées que de MSP. Cette situation est liée au fait que certains professionnels considèrent l'organisation des MSP trop contraignantes et privilégient ce type de structures qui garantissent également un exercice collectif (cadre recherché par les praticiens).

Concernant les cabinets : durant la période observée, on constate une augmentation des dossiers de cabinets de chirurgiens-dentistes dans les zones sous densées. La révision du règlement d'intervention de juin 2024 devrait limiter le nombre de dossiers de ce type pour fin 2024 et les années à venir.

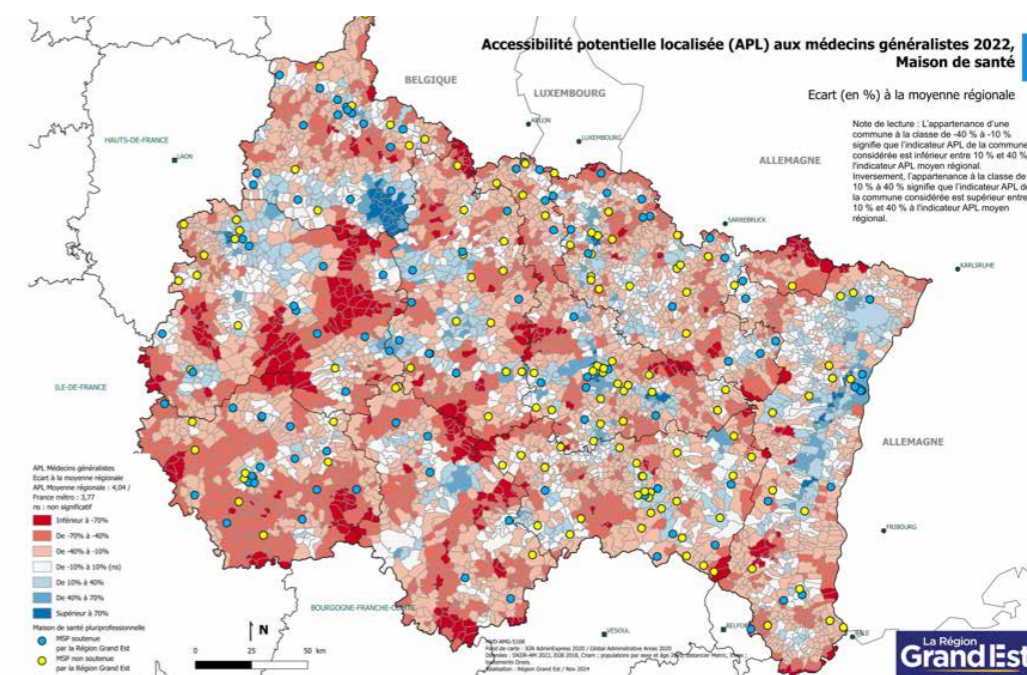
Concernant les équipements médicaux :

l'augmentation des demandes de subventions est liée au développement de prises en charge plus spécifiques au sein des lieux d'exercice nécessitant du matériel et s'inscrivant le plus souvent dans un parcours de soins (rétinographes, échographes, électrocardiogrammes multiparamétriques...). Le fait que le conseil régional vienne en soutien à l'équipement des professionnels de santé de ce type de matériel contribue à une évolution remarquable des modalités de prise en charge, y compris en médecine générale : grâce à ces équipements, certains recours à des médecins spécialistes sont évités.

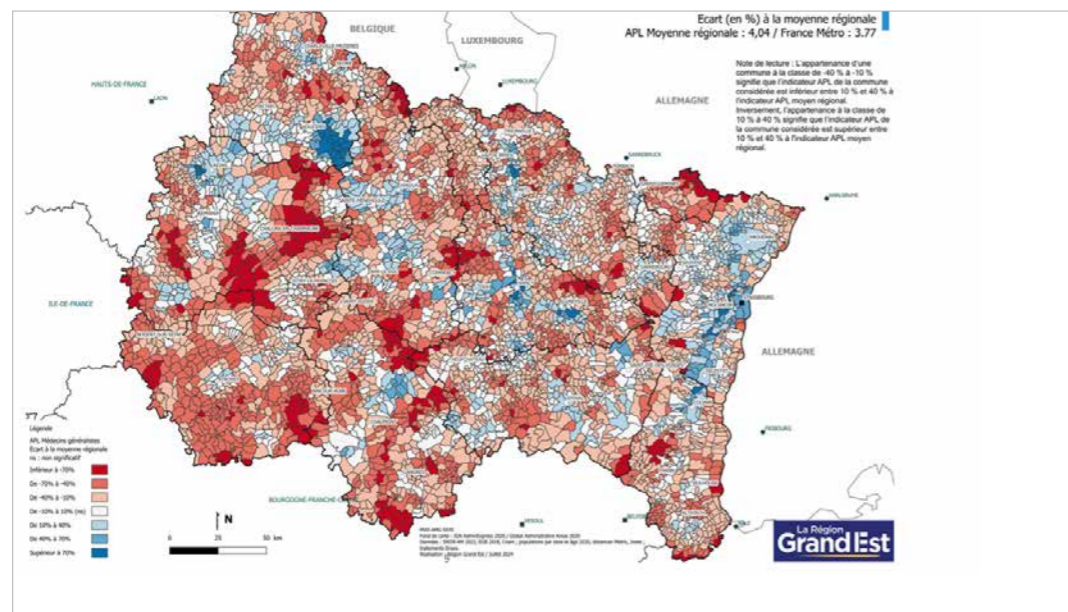
Complément d'éléments concernant l'action 1 : « soutenir des cabinets et des centres de santé dans des zones particulièrement touchées par la désertification médicale ».

Afin de compléter le soutien l'action Régionale à la création — extension de lieux d'exercice, il a été décidé, dans le cadre du Pacte pour les Ruralités voté en avril 2024, de soutenir le déploiement de centres de santé intégrant des médecins généralistes, des infirmiers, dont des IPA, des auxiliaires médicaux et des secrétaires médicales salariés.

Ce projet, le conseil régional souhaite l'engager avec les conseils départementaux voire les collectivités locales dans des zones particulièrement touchées par la sous-densité en professionnels de santé (voir carte ci-dessous). Ce projet qui intégrera également les acteurs de l'écosystème des territoires qui seront ciblés sera mené **entre 2025 et 2027 et devrait permettre la création d'au moins 5 centres de santé intégrant une vingtaine de praticiens.** Le conseil régional interviendra dans ce projet dans le cadre d'un GIP et le soutiendra en investissement et en fonctionnement (subvention d'équilibre si nécessaire du modèle économique).



Présentation de l'ensemble des MSP labellisées en fonctionnement en Grand Est et identification de celles ayant bénéficié du soutien en de la Région depuis 2016.



Carte, réalisée par la DIMAP, permettant de visualiser les zones dans lesquelles l'offre de soins ne permet pas ou que très partiellement de répondre aux besoins de la population (zones rouge foncé à rose).

— ACTION 4

CONTRIBUER À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES TRANSFRONTALIÈRES.

À date, aucune MSP transfrontalière n'a pu être activée. Toutefois, de nombreuses séances de travail se sont tenues ces trois dernières années concernant à la fois le côté transfrontalier avec l'Allemagne et d'autre part avec le Luxembourg, réunissant notamment des représentants de l'État français (Préfecture, ARS), l'Assurance Maladie française et leurs homologues des pays concernés. Mme GUILLOTIN — présidente de la 13^{ème} commission et sénatrice de Meurthe-et-Moselle — est particulièrement mobilisée concernant le projet avec le Luxembourg.

Des avancées sont constatées concernant la prise en charge des populations transfrontalières dans le cadre de la prise en soins de part et d'autre des frontières et en ce qui concerne leur prise en charge financière par leurs pays d'origine, qu'ils soient salariés ou non des

pays voisins concernés. Toutefois, la création de MSP transfrontalières se heurte à des points réglementaires et juridiques qui feront l'objet des travaux à venir en 2025.

— ACTION 5

RÉDUIRE LES DÉLAIS ENTRE LE MOMENT OÙ LES PROFESSIONNELS D'UNE FUTURE MSP EXPRIMENT LE SOUHAIT DE SE FÉDÉRER ET L'OUVERTURE EFFECTIVE DE LA STRUCTURE.

En 2020, la FEMAGE (Fédération de l'Exercice coordonné et Maisons de Santé en Grand Est) estimait le temps moyen entre le moment où le projet de création de MSP naissait au sein d'une communauté de professionnels de santé et la date d'ouverture de la structure à 6.4 années. Cette durée est passée à 5.2 ans en 2023. Ce temps de mise en œuvre relativement long pour certains professionnels les a amenés à quitter le projet, voire le territoire.

Face à cette réalité, il avait été envisagé d'engager les acteurs du secteur (professionnels, constructeurs, architectes...) ainsi que les tutelles dans une dynamique qui pourrait réduire cette durée. Les échanges qui ont été

menés à ce sujet pendant ces trois dernières années ont montré qu'il existait un temps incompressible proche de 5 années. Afin d'éviter toutefois des situations de retrait de professionnels médicaux de projets qui tarderaient à se concrétiser, les élus régionaux, en 2022, ont intégré dans l'un des règlements d'intervention permettant le soutien à la création de lieux d'exercice la possibilité de subventionner des cabinets éphémères. Cette disposition a été reconduite dans le cadre de la révision des règlements d'intervention en 2024. Compte tenu des contraintes liées à la construction, l'action régionale se limitera à cette disposition.

— ACTION 6

CONTRIBUER AU RAPPROCHEMENT DU DISPOSITIF « 1001 GARES » DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PROJETS D'INSTALLATION.

En 2020, la SNCF s'est engagée dans une démarche visant à optimiser l'utilisation des locaux se trouvant au sein des gares : dispositif « 1001 gares » qui a été renommé par la suite « Place de la gare ». Il a semblé opportun aux élus régionaux de soutenir cette démarche et faciliter ainsi l'installation des professionnels de santé dans les gares le permettant. Dès 2021, ce dispositif a été intégré au règlement d'intervention relatif aux soutiens aux lieux d'exercice. Faute de sollicitation, et bien qu'une campagne de communication conjointe Région — SNCF ait été menée, il a été décidé de retirer cette possibilité de soutien du règlement d'intervention en juin 2024.

— ACTION 7

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'EXPERTISES INNOVANTS AU SEIN DES MAISONS DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLES.

Les évolutions constatées des modalités de fonctionnement des MSP montrent que de plus en plus d'entre elles développent des parcours de soins spécifiques tout en continuant d'assurer leurs missions de structures de soins de premiers recours. L'AMI prévu dans le cadre de la feuille de route santé et qui devait porter sur la modélisation de centres d'expertises n'a pas été réalisé. Avec la venue, de plus en plus significative, de praticiens spécialistes dans les MSP dans le cadre d'exercices partagés, il serait opportun d'engager une réflexion, notamment avec l'ARS, afin de déterminer la manière la plus adaptée pour le conseil régional de soutenir cette évolution.

— ACTION 8

MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES SOUTIENS AUX DÉMARCHES MUTUALISÉES D'ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR RÉPONDRE À UN DOUBLE OBJECTIF : RÉPONDRE AUX BESOINS DES PROFESSIONNELS ET OPTIMISER L'USAGE DE CERTAINS DISPOSITIFS.

Dès 2022, les élus régionaux ont intégré dans les règlements d'intervention le soutien à l'acquisition d'équipements mutualisés. Lors de la révision des règlements, en 2024, les plafonds de subvention ont été plus que triplés pour tenir compte de la nécessité de plus en plus importante des professionnels de santé de s'équiper en matériel coûteux et pointu afin, notamment, de permettre une diversification des prises en charge et notamment sur le volet de la médecine de spécialités (voir action 7).

ACTION 9

PARTICIPER AUX RÉFLEXIONS ENGAGÉES PAR L'ARS ET L'ASSURANCE MALADIE CONCERNANT LA « SANCTUARISATION » DU TEMPS MÉDICAL, EN ORGANISANT UN ÉVÈNEMENT SELON LE FORMAT « HACKATHON » EN 2022 ET QUI PORTERAIT TANT SUR LA SPÉCIFICATION DE SOLUTIONS ORGANISATIONNELLES QUE NUMÉRIQUES.

En 2021, dans le cadre du plan de relance (**Business Act #1 Grand Est**), il a été décidé avec l'État (Préfecture, ARS) de lancer un programme de soutien aux établissements de santé publics. Compte tenu des problématiques rencontrées par les professionnels de santé dans leur exercice, qui ont été très fortement majorées durant la période pandémique, **le choix a été fait de lancer un AMI visant à promouvoir des projets permettant aux professionnels de se recentrer sur leur cœur de métier. Ce programme « Hôpital du Futur #1 », mené avec le soutien en ingénierie par BioValley France, a permis la concrétisation de 9 projets pour un montant de 9 millions € financés via le programme REACT EU Feder (voir partie 3 — axe 2 — ambition 2). Compte de la mise en œuvre de ce programme, le projet d'organiser un « Hackathon » a été abandonné. La démarche engagée apportant un soutien plus significatif aux hôpitaux.**

— ACTION 10

FACILITER L'ACCÈS À DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ À DES ACTIONS DE FORMATION MOBILISANT DES SUPPORTS DIGITAUX.

Depuis 2022 le conseil régional soutient, grâce au développement de la fibre dans les territoires du Grand Est,

la création de lieux connectés dans des structures d'hébergement **permettant** aux étudiants en stages, aux professionnels du territoire ou intervenant dans le cadre de remplacement ou d'exercices en temps partagés, **de suivre des séquences de formation à distance ou encore de participer à des réunions telles que les RCP** (Réunions de Concertation Pluridisciplinaires). Ces lieux connectés sont également de plus en plus fréquents dans les MSP.

— ACTION 11

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA SIMULATION À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LEUR DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU.

En complément aux programmes de simulation soutenus, dans les IFIS et IFAS, par le Service Formations Sanitaires et Sociales, **une démarche de développement de programmes de simulation a été lancée dans le cadre du plan d'action opérationnel de la CoSabis en 2022.** Il s'agissait de contribuer à la préparation des professionnels de santé hospitaliers à la gestion de crise, la gestion des risques et leurs préventions. **Les 3 facultés ont souhaité mener cette démarche de manière partenariale selon la méthode suivante : chaque faculté développant un programme de simulation pour ensuite le faire circuler dans les facultés et établissements des autres subdivisions.** 3 grandes thématiques ont été traitées :

- Télémédecine et Téléconsultation — Université de Lorraine,
- Prévention, hygiène et apprentissage des gestes de base — Université de Reims Champagne-Ardenne,
- Maladies Infectieuses et éducation du public — Université de Strasbourg.

La coordinatrice de l'ensemble de ce

programme a été Madame la Doyenne PHAM de la Faculté de Reims. **Depuis le mois de mai 2024, les différents scénarii circulent entre les facultés et les établissements du Grand Est.**

Cette action qui est finalisée à date a pu bénéficier de financement au titre du plan de relance européen REACT-EU du Programme FEDER à hauteur de 786 000 €, répartis respectivement entre les trois partenaires du projet.

— ACTION 12

SOUTENIR DES PROJETS VISANT À MAINTENIR UNE PERMANENCE DES SOINS DANS LES TERRITOIRES RURAUX OU PÉRI URBAINS.

Afin de soutenir les professionnels assurant la permanence des soins, **le conseil régional a pris la décision, dès 2021, d'intégrer dans ses règlements d'intervention santé, la possibilité de soutenir les structures de type « maisons de gardes » ou « soins non programmés ».** Ces organisations récentes dans l'écosystème sanitaire assurent une réelle plus-value en dehors des horaires d'ouverture des structures de premiers recours au plus proche des habitants, en évitant notamment à ces derniers de se rendre dans les services d'urgences pour des situations cliniques ne nécessitant pas un plateau technique hospitalier. Au départ, ces structures avaient un caractère expérimental.

Aujourd'hui, elles trouvent pleinement leur place dans l'organisation des soins ambulatoires. C'est pourquoi les élus régionaux ont pris la décision d'augmenter le plafond d'aides de 75 000 € à 100 000 € en 2024 selon la nature juridique du porteur. Cette revalorisation du plafond est assortie de conditions : articulation avec l'écosystème sanitaire territorial public et libéral, nature des interfaces avec les services d'urgences du territoire, limitation des soutiens aux structures ZIP, ZAC, zones Pactes pour les Ruralités, médecins en secteur 1...

À date, 4 centres de soins immédiats ont été subventionnés à Nancy, Reims, Colmar et La Neuville au Pont ; ce dernier étant situé dans un territoire rural de la Marne pour un montant total de 360 000 € de subventions.



1. Appelez prioritairement votre médecin traitant
2. **S'il n'est pas disponible, consultez la carte des lieux de soins sur Santé.fr ci-dessous**
3. Si aucune offre n'est disponible, appelez le 15 avant d'aller aux urgences

En cas d'urgence vitale, pas d'hésitation : composez le 15 !

[Campagne de communication du Ministère de la Santé et de l'Accès aux Soins](#)

OBJECTIF 5

Soutenir le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Contribution : Direction Santé

Créées en 2016 par la loi de modernisation de notre système de santé, **les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent un dispositif souple à la main des professionnels qui veulent travailler ensemble** pour répondre aux besoins de santé spécifiques d'un bassin de population.

Constituées à l'initiative des « professionnels de santé », les CPTS ont vocation à rassembler les « acteurs de santé » de leur territoire. Elles se composent de professionnels des soins du premier et/ou du second recours, mais aussi hospitaliers, médico-sociaux et sociaux d'un même territoire. Le territoire est celui choisi par les professionnels de santé eux-mêmes.

Les CPTS développent un exercice coordonné ainsi qu'un projet de santé visant à répondre à des problématiques spécifiques.

Le projet de santé est élaboré par les membres des CPTS. Il décrit l'organisation des CPTS (gouvernance, coordination, choix des thèmes prioritaires...). Un diagnostic de territoire est réalisé pour permettre à chaque CPTS de définir ses priorités. Le projet de santé doit être validé par l'ARS.

En région Grand Est, on compte en juillet 2024 : 47 CPTS en fonctionnement - 12 CPTS en phase de lancement - 1 CPTS en réflexion.

La place des CPTS au sein du système de santé se situe à un niveau organisationnel et non effecteur de soins. Elles constituent un cadre pour les professionnels et les structures de soins qui la composent (maisons et centres de santé, cabinets...) afin de faire vivre l'exercice coordonné.

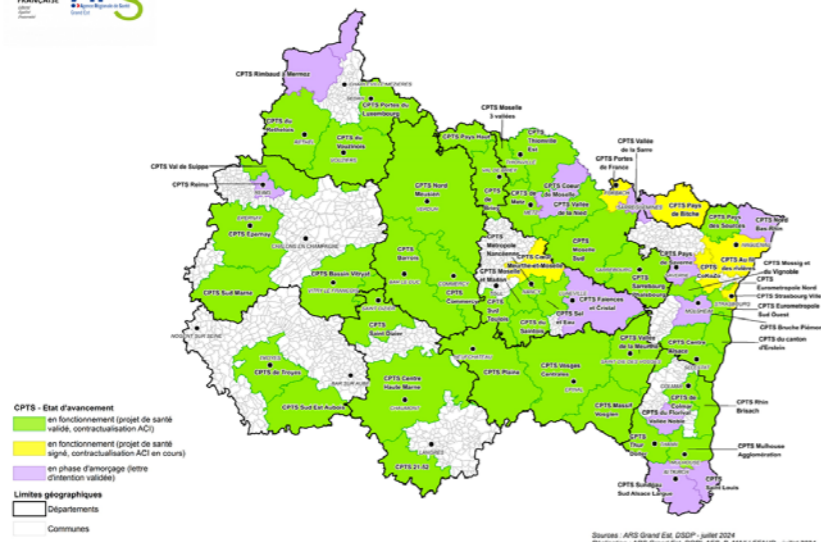
Les CPTS sont un maillon clé dans l'organisation territoriale de la structuration des soins primaires, mais également dans les actions prévention.

Elles sont des acteurs importants dans les Contrats Locaux de Santé, certaines y sont porteuses de projet.

— ACTIONS DE 1 À 3

- **METTRE À DISPOSITION DES PROFESSIONNELS DES CPTS DES LIEUX DE RENCONTRE ADAPTÉS,**
- **CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION DE BASES DE DONNÉES ET DE LEURS TRAITEMENTS NÉCESSAIRES AU SUIVI DE L'ATTRACTIVITÉ DE CES CPTS (DE TYPE OBSERVATOIRE),**
- **ORGANISER UN APPEL À PROJETS, AVEC LE CONCOURS NOTAMMENT DE PROFESSIONNELS ENGAGÉS DANS DES CPTS DE LA RÉGION, AFIN DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PLATEFORMES COLLABORATIVES QUI RÉPONDENT À LEURS BESOINS.**

ARS
Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)



L'installation du siège de chaque CPTS sur les territoires est souvent soutenue par les élus de ces derniers, aussi elles ne rencontrent pas de difficulté pour accéder à des locaux.

Un accord-cadre est formalisé entre chaque CPTS, l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance maladie. Ce contrat est construit afin de répondre aux spécificités locales. Les missions arrêtées et le bassin de population couvert par la CPTS déterminent l'aide financière versée. Cette dernière pouvant aller de 287 500 euros par année pour les plus petites communautés à 580 000 euros par années pour les collectivités plus importantes - source AMELI.

Le conseil régional n'est pas impliqué dans la création/le fonctionnement des CPTS. Les trois actions prévues dans cet objectif se voulaient être des soutiens aux professionnels de santé qui contribuent à une meilleure coordination des acteurs.

À date, aucune de ces actions n'a été déployée par défaut de demandes, aussi elles sont supprimées.

Cette évolution ne remet pas en cause les soutiens potentiels à l'aide à la rénovation des sièges des CPTS et/ou l'acquisition de matériel, voire à des actions de prévention telles que prévues dans les règlements d'intervention, et ceci depuis 2022.

saisie du sujet et propose depuis sur son site internet une plateforme pour mettre en relation les médecins souhaitant s'installer et ceux désireux de céder ou renforcer leur cabinet.



En octobre 2024, la plateforme dénombrait 89 annonces déposées :

- 47 offres de succession,
- 13 offres de collaboration,
- 29 offres d'association.

Actuellement, l'URPS des médecins libéraux de la région Grand Est est le seul URPS médecins libéraux de France à proposer cet accompagnement via son site internet. La direction Santé communique et promeut très largement cette plateforme auprès des médecins généralistes de la Région notamment dans le cadre des visites de MSP.

Compte tenu de l'action engagée par l'URPS des médecins libéraux, et peut être demain par d'autres URPS, il ne semble pas opportun de maintenir cet objectif.

OBJECTIF 6

Accompagner les professionnels dans leurs démarches de cessation d'activité en Grand Est.

Contribution : Direction Santé

Au travers de cet objectif, le conseil régional a souhaité créer, à l'instar des dispositifs consulaires d'accompagnement à la cessation et reprise d'entreprise, une cellule spécifique aux professionnels de santé souhaitant cesser leur activité afin de garantir au mieux la continuité des soins sur les territoires.

En 2023, l'URPS des médecins libéraux de la région Grand Est s'est

OBJECTIF 7

Créer des Maisons Multimodales aux bénéfices des professionnels de santé

Contribution : Direction Santé

L'objectif est de mettre à disposition des professionnels de santé (en formation ou en exercice) présents dans les territoires ruraux, des Maisons Multimodales leur offrant des lieux d'hébergement et des locaux « connectés » leur permettant de participer à des séquences de formation, à des réunions à distance de type réunions de concertation pluridisciplinaire, ou des espaces de travail.

— **ACTIONS 1 ET 2 :**

- ORGANISER UN AMI EN VUE DE MODÉLISER LE CONCEPT DE « MAISONS MULTIMODALES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LES TERRITOIRES RURAUX » : SPÉCIFICATION DES FONCTIONNALITÉS, CONDITIONS TECHNIQUES À RÉUNIR, MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT,
- SOUTENIR LES PREMIÈRES INITIATIVES DANS CE DOMAINE, QUI REPOSE EN 2020, SUR L'ÉVOLUTION DU CONCEPT DES MAISONS DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ ET PROPOSER SI NÉCESSAIRE UNE ADAPTATION DES RÈGLEMENTS D'INTERVENTION DE LA RÉGION.

Dès 2016, en soutenant la généralisation des bourses incitatives à destination des internes de médecine générale réalisant leurs stages en zones sous denses, la Région Grand Est a engagé une première action allant dans le sens de la découverte des territoires les plus touchés afin de faire naître des projets d'installation.

Convaincu que la qualité de l'hébergement d'un étudiant lors de son stage peut conditionner le bon déroulement de son temps de formation en immersion, le conseil

régional a souhaité aller plus loin dans sa démarche en soutenant la création de lieux d'accueil. C'est ainsi qu'il a lancé, en 2018, un AMI en cours de réalisation qui à terme permettra à 5 territoires de se doter de lieux d'hébergement également accessibles à des étudiants en santé.

Les réflexions menées avec des élus régionaux, locaux, des représentants des internes, des professionnels de santé ont amené le Conseil Régional à faire évoluer son approche et intégrer dans le « droit commun » des soutiens à des projets :

- D'hébergement collectif d'étudiants en santé, de professionnels remplaçants et de professionnels en exercice partagé dans des zones sous denses (capacité minimale 8),
- Combinant lieux d'hébergement collectif et lieux d'accueil connectés permettant à des étudiants et/ou professionnels de suivre des enseignements à distance, à des professionnels (CPTS, EPS ...) de se réunir, voire de participer à des réunions intégrant des partenaires à distance (capacité minimale 8),
- De rénovation de lieux existants pouvant accueillir un nombre très limité d'étudiants en santé, de professionnels remplaçants et de professionnels en exercice partagé dans des zones sous denses (capacité inférieure à 8).

L'implantation de ces projets doit être prévue dans une zone dite « déficitaire » selon le zonage défini par l'ARS, soit une zone d'intervention prioritaire (ZIP), soit une zone d'action complémentaire (ZAC), et au sein d'un territoire relevant du Pacte pour les Ruralités.

Les projets présentés doivent systématiquement intégrer des éléments permettant de rendre lisible

la dynamique mise en place au sein du territoire afin de rendre ce dernier « accueillant pour des étudiants et des professionnels de santé » dans la perspective de les motiver à s'y installer ou d'y maintenir leur activité même à temps partagé.

Depuis l'intégration de ce soutien dans le cadre du dispositif « soutien à la pratique en zones fragilisées », en septembre 2022, la Région a accompagné l'émergence de 9 projets sur les territoires, pour un montant total de 1 210 961 €.

Depuis l'intégration de ce soutien dans le cadre du dispositif « soutien à la pratique en zones fragilisées », en septembre 2022, la Région a accompagné l'émergence de 10 projets sur les territoires, pour un montant total de 2 210 961 €.



Maison des internes de Mulhouse (68)



Travaux d'extension de l'internat du CHU de Reims (51) — Livraison prévue en décembre 2024

BÉNÉFICIAIRE	TYPE DE PROJET	VILLE D'IMPLANTATION	MONTANT	ÉTAT
Centre Hospitalier Intercommunal Hôpitaux Massif des Vosges	Création d'un lieu d'hébergement et d'accueil des étudiants en santé et acquisition d'équipements informatiques	SAINT DIE DES VOSGES (88)	420 000 €	Travaux en cours
CPTS de Mulhouse Agglomération	Aménagement d'un « appart des internes »	MULHOUSE (68)	2 165 €	Terminé
LOE LOUMOU Clarysse	Aménagement d'un local d'habitation destiné aux professionnels de santé	CHAUMONT (52)	2 772 €	
CHU de Reims	Rénovation de l'internat du CHU de Reims	REIMS (51)	195 533 €	
Maison de santé V9	Création d'un appartement pour l'accueil de stagiaire	VILLAGE NEUF (68)	30 000 €	Terminé
CH Bélar de Charleville-Mézières	Rénovation d'un bâtiment hospitalier pour l'hébergement de médecins	CHARLEVILLE-MÉZIERES (08)	38 460 €	Travaux en cours
Commune de Rolampont	Création d'un logement pour des étudiants ou professionnels en santé	ROLAMPONT (52)	75 000 €	
SCI DOILLON Julie	Création d'un logement pour des étudiants ou professionnels en santé	BOUILLLY (10)	47 031 €	Travaux en cours
CHU de Reims	Extension de l'internat du CHU de Reims	REIMS (51)	400 000 €	Travaux en cours
Agglomération Ardenne Métropole	Création d'une Maison des internes Inscrite au Pacte Ardennes	CHARLEVILLE-MÉZIERES (08)	1 000 000 €	Travaux en cours

[Présentation des dossiers soutenus](#)

AXE 2

Organiser l'accès pour tout citoyen du Grand Est, à des solutions de Télémédecine (TLM) reposant sur une organisation garantissant le bon usage et la pérennité des installations.



La plus-value de la télémédecine comme outil de facilitation de l'accès aux soins a été révélée pendant la crise

sanitaire, près d'un français sur 5 et plus de 7 médecins sur 10 y ayant eu recours. Le **Business Act 2020** porté par la Région et la Préfecture a ainsi posé comme ambition de déployer la télémédecine sur tous les territoires du Grand Est dans la perspective de lutter contre les inégalités d'accès aux soins pour les habitants des zones en sous-densité médicale. Deux Feuilles de route État Région de télémédecine (TLM) ont ainsi été élaborées sur 2021-2023 et 2024-2026.

Les deux projets santé « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA) E Meuse santé et Territoire de santé de demain viennent enrichir par leurs expérimentations la mise en œuvre des Feuilles de route TLM et la compléter.

Enfin, le plan régional de déploiement de la fibre optique Très Haut Débit (THD) mis en œuvre principalement sur la période 2021-2023, véritable outil d'égal accès au numérique pour tous en Grand Est, a été conduit en cohérence avec les Feuilles de route TLM#1#2 et les besoins du projet E Meuse santé.

AMBITION 1

Généraliser la Télémédecine sur tous les territoires du Grand Est.

Contribution : Direction Santé

L'élaboration de la Feuille de route santé 2021-2027 qui a associé les élus et professionnels de terrain a confirmé les conclusions du Business Act et placée la télémédecine comme un volet prioritaire du programme d'actions santé de la Région.

La dimension partenariale des Feuilles de route TLM signées par la Préfecture, l'ARS, l'Assurance maladie leur confère une « force de frappe » unique pour un déploiement de solutions de télémédecine adaptées et pérennes dans le respect des organisations en place, de la réglementation du numérique en santé et des plans nationaux et régionaux en vigueur ainsi que du contrat de plan État-région (CPER).

La première feuille de route TLM 2021-2023, c'est plus de 3 millions d'€ (dont des Fonds REACT EU — Feder) dédiés et 200 sites accompagnés, dont 100 nouveaux, un des objectifs étant d'activer les nombreux établissements sanitaires et médico-sociaux équipés antérieurement dans le cadre d'appels à projets publics (dont la Région). C'est aussi un Kit complet de déploiement de la TLM au service des territoires, des élus et des professionnels de santé du Grand Est.

La seconde pour la période 2024-2026, c'est 1.5 million d'€, 50 sites supplémentaires dans les zones « blanches », 3 nouvelles OCT (organisations Coordonnées Territoriales) de TLM, la priorité à la télé expertise, notamment au bénéfice des EHPAD.

— ACTION 1

DÉFINIR DES LIGNES DE FORCE DE LA STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DE LA TLM EN GRAND EST CIBLES ATTENDUES, NIVEAU D'EXIGENCES SOCLES ...

La 1^{ère} feuille de route signée le 21 avril 2021 a posé la stratégie opérationnelle du déploiement de la TLM dans le cadre d'un travail partenarial de 6 mois entre tous les porteurs (commanditaires) du projet et l'appui en ingénierie du GIP Pulsy, le GRADeS Grand Est (groupement régional d'appui au développement de la e-santé).

Ladite stratégie repose sur un certain nombre de principes partagés par les signataires que sont :

- **L'équité territoriale et sociale en termes de déploiement de solutions de télémédecine,**
- **L'identification de cibles prioritaires** conformément au projet régional de santé Grand Est et aux diagnostics réalisés : structures d'exercice coordonné, établissements sanitaires et médico-sociaux, hôpitaux de proximité au sein de territoires ruraux ou urbains en situation de désertification, cabinets médicaux et paramédicaux, services de soins infirmiers à domicile, etc.,
- **L'accompagnement des bénéficiaires de solutions de télémédecine** du Grand Est tout au long du déploiement et de la prise en main de ces dernières,

- **Le respect de la réglementation** (confidentialité et sécurisation des données, etc.) et **des attendus nationaux en matière de télésanté** (interopérabilité des solutions notamment),
- **L'association systématique des acteurs des territoires concernés dans le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route** : collectivités territoriales, représentants des professionnels de santé, acteurs de l'innovation et industriels du numérique, etc.
- **Le respect du médecin traitant,** pivot de la prise en charge des patients et **de la territorialité de la réponse assurée** au travers des dispositifs de télémédecine,
- **La transparence vis-à-vis des acteurs quant aux modalités de mise en œuvre de la feuille de route télémédecine** (organisations d'appels à projets, d'appels à manifestations d'intérêts, de commissions paritaires de sélections),
- **Le partage des informations** ayant un lien avec le projet télémédecine lui-même ou les périmètres couverts afin d'éclairer les autres signataires,
- **L'engagement à faire connaître la feuille de route télémédecine dans le cadre d'une communication structurée et partagée portant également sur les sources de financement** (par exemple les fonds européens),
- La mise en cohérence de la feuille de route télémédecine Grand Est avec le plan régional de déploiement de la fibre THD,
- Le respect des engagements financiers pris par chacun des porteurs de projets — financeurs,
- **Le respect du libre choix des solutions par les professionnels**

bénéficiaires d'équipements télémédecine. Cette feuille de route et les actions qu'elle porte **ne vise à promouvoir aucun outil ou aucune solution technique à l'exception de :**

- Dispositifs spécifiques nécessitant une homogénéisation régionale (tel que télé-AVC),
- Solutions particulières nécessitant des développements spécifiques et non disponibles sur le marché.

Cette stratégie se compose de 10 étapes regroupées autour de 4 axes :

- **Etablir la stratégie régionale et diagnostiquer les territoires (Action 1 de la FDR santé)**
- **Promouvoir la télémédecine et référencer ses acteurs (Actions 2 et 4 de la FDR santé)**
- **Déployer la télémédecine et accompagner les usages (Actions 3, 5, 6 et 8 de la FDR santé)**
- **Former et sensibiliser les élus et usagers (Action 7 de la FDR santé).**

ETABLIR LA STRATÉGIE RÉGIONALE ET DIAGNOSTIQUER LES TERRITOIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Etape 1 : Définir le cadre général de la mise en œuvre de la feuille de route TLM Grand Est • Etape 2 : Etablir un diagnostic régional et par territoire du niveau d'équipements existants et identifier des professionnels porteurs de projets. • Etape 3 : Identifier les projets en cours voire faire émerger de nouveaux projets au sein de chacun des territoires.
PROMOUVOIR LA TÉLÉMÉDECINE ET RÉFÉRENCER SES ACTEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Etape 4 : Identifier, étendre et animer la communauté des professionnels de santé au sein des territoires assurant ou pouvant être sollicités pour assurer une télé consultation ou une télé expertise (requis) ou les demandeurs (requérants). • Etape 5 : Mise en place d'une plateforme de référencement de l'offre et de la demande de télémédecine en Grand Est
DÉPLOYER LA TÉLÉMÉDECINE ET ACCOMPAGNER LES USAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Etape 6 : Déployer la télémédecine en Grand Est • Etape 7 : Mettre à la disposition des professionnels une équipe d'ingénierie digitale « de terrain » pour les accompagner tout au long du processus de mise en place de solutions de télémédecine • Etape 8 : Permettre à toutes les solutions de télémédecine déployées en Grand Est de communiquer entre elles
FORMER ET SENSIBILISER LES ÉLUS ET USAGERS	<ul style="list-style-type: none"> • Etape 9 : Assurer l'information et la sensibilisation des élus concernant la télémédecine • Etape 10 : Développer des dispositifs de formation à destination des usagers

[Présentation synthétique des étapes de la feuille de route Télémédecine 2021-2023.](#)

Des instances garantissent le suivi effectif de la mise en œuvre de cette feuille de route télémédecine Grand Est 2021-2023 aux divers niveaux :

- Un comité stratégique composé de Madame la préfète de la région Grand Est, le président du Conseil Régional du Grand Est, la directrice générale de l'ARS Grand Est, le directeur de la coordination et de la gestion du risque de l'Assurance maladie ou leurs représentants.
- Un Comité opérationnel mensuel composé de représentants opérationnels de chacun des commanditaires de la FDR TLM et animé par le GIP Pulsy.
- Des commissions départementales composées des représentants des commanditaires qui analysent la pertinence des projets et notamment leur ancrage dans l'écosystème local de santé avant de valider ou non leur accompagnement voire leur équipement de solutions de TLM.

— ACTION 2

RÉALISER DES CARTOGRAPHIES ET TABLEAUX DE BORD DISPONIBLES EN TEMPS RÉELS POUR CONNAITRE LES SOLUTIONS DIGITALES EXISTANTES, AINSI QUE LES INSTALLATIONS EN FONCTIONNEMENT ET EN PROJET.

Au-delà des données détenues par Pulsy, notamment pour ce qui concerne les bénéficiaires des AAP télémédecine (entre 2019 et 2021), il n'existe pas de données fiables permettant de cartographier l'offre de soins de télémédecine dans les territoires.

Néanmoins, plusieurs autres sources de données périphériques ont permis d'orienter, en concertation avec les commanditaires, les actions de la FDR TLM :

- L'offre de soins, en médecine générale, est documentée

(cartographiée) par la **DRESS notamment via l'indicateur APL** (accessibilité potentielle localisée) qui permet d'identifier les zones sous denses en région. L'ARS utilise cet indicateur dans sa définition du zonage (Zones d'Intervention Prioritaire / Zones d'Actions Complémentaires) ;

- **Le programme e Meuse** a développé notamment des cartographies sur la base de l'accès aux données de maturité numérique des territoires ;
- Enfin, **l'Assurance Maladie** met à disposition du programme, depuis l'automne 2022, l'inventaire des cotations d'actes de TLM en GE.

Volume d'actes de télémédecine dans le Grand Est (données Assurance Maladie) :

D'après les chiffres d'actes côtés de l'Assurance Maladie, **les téléconsultations (TLC) représentent une part minime des modalités de consultations en médecine générale : 2,8% des consultations en 2023.**

Cette tendance est par ailleurs en décroissance : cette donnée était de 3,9% en 2022. Mais, dans le Grand Est comme dans toute la France, **la médecine générale (MG) est la spécialité médicale qui pèse le plus dans l'ensemble des téléconsultations :** 80% des TLC. 436 397 téléconsultations en Médecine Générale ont été réalisées sur le Grand Est en 2023.

Ce volume de téléconsultations est en forte baisse : -32% vs 2022. (Données 2023 Assurance Maladie). En complément, les chiffres fournis par l'Assurance Maladie permettent d'identifier que cette baisse significative se constate également en médecine de spécialité : 114.652 actes côté en 2023, -22% vs 2022.

On observe une large disparité entre les territoires du Grand Est en matière d'usages de la TLC.

DÉPARTEMENT	POPULATION	POIDS DE LA POP. PAR RAPPORT À LA POP. TOTALE DU GRAND EST	POIDS POPULATION SOUS LE SEUIL ACCÈS AUX SOINS (APL)	NB TLC EN MG EN 2023 *	% TLC SUR LA RÉGION	% DES TLC PARMI TOUTES LES CONSULTATIONS ET LES VISITES *
Ardennes	271 845	5%	24%	7 832	2%	1,00%
Aube	310 020	6%	32%	10 957	3%	1,60%
Marne	567 462	10%	19%	33 506	8%	2,80%
Haute-Marne	174 069	3%	30%	11 962	3%	3,00%
Meurthe-et-Moselle	733 469	13%	16%	56 881	13%	3,30%
Meuse	185 218	3%	31%	9 975	2%	2,80%
Moselle	1 043 524	19%	15%	73 818	17%	2,60%
Bas-Rhin	1 133 552	20%	6%	169 757	39%	3,80%
Haut-Rhin	764 981	14%	13%	50 063	11%	2,20%
Vosges	366 112	7%	25%	11 646	3%	1,60%
TOTAL	5 550 252	100%	16%	436 397	100%	2,80%

Le poids des téléconsultations parmi les consultations et visites illustre également cette tendance : dans les territoires les plus en difficultés, le poids des téléconsultations reste plus faible (exemple pour les Ardennes, l'Aube, les Vosges avec 1 à 1,6% d'actes réalisés en télémedecine), que sur les territoires moins impactés (exemple pour le Bas-Rhin avec 3,8% d'actes réalisés en télémedecine).

Cela permet de renforcer le constat que, malgré les nombreux besoins, les professionnels de santé, notamment libéraux, ne sont pas en mesure de libérer du temps de soins pour les projets « territoriaux » de télémedecine. Cela est d'autant plus constaté sur les territoires en difficulté.

— ACTION 3

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES DE LA TLM SUR TOUS LES TERRITOIRES.

Cette phase primordiale pour la généralisation de la TLM fait l'objet de 4 étapes mises en œuvre par le GIP Pulsy :

La définition et mise en place d'un processus allant du recueil de besoins par les professionnels à la mise en place de solutions organisationnelles et numériques sur les sites,

La mise en place d'équipe d'ingénierie digitale de terrain,

L'identification, extension et animation de la communauté des professionnels de santé,

L'animation de réunions territoriales de TLM.

La méthodologie mise en place est la suivante :

- Sur le terrain, une équipe de Chargés de développement des usages du GIP Pulsy parcourt la région pour réaliser la mission d'animation territoriale, provoquer des rencontres avec

les acteurs de terrain, détecter et qualifier des opportunités de projets selon une grille spécialement créée dans le cadre de la FDR TLM.

- Une « **hotline télémedecine** » a été mise en place pour collecter d'éventuelles opportunités de projets (0805 297000).
- L'équipe d'accompagnement terrain composée de **Chargés de déploiement télémedecine**

du GIP Pulsy, mais également des « **Grands témoins** » (prestataires du GIP Pulsy) prend ensuite le relais. Commence alors un accompagnement personnalisé de chaque site en suivant une méthodologie (selon les 10 étapes Action 1) qui va du cadrage des besoins au suivi des usages.

Cette méthodologie a été éprouvée sur plusieurs sites pilotes et s'adapte à chaque porteur de projet.

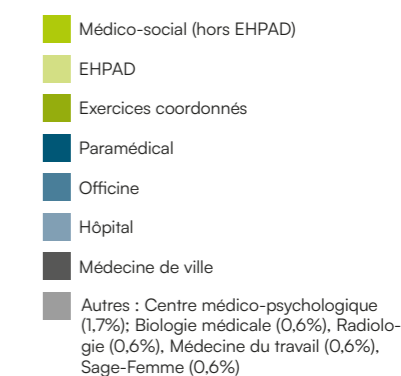
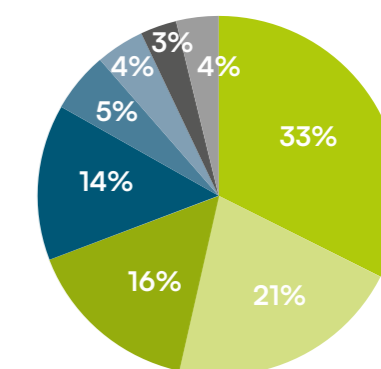


Qualification des résultats :

189 sites opérationnels et 47 en cours d'accompagnement avec une estimation à 202 sites opérationnelles fin 2024 (rappel de l'objectif des 200 sites attendus fin 2023).

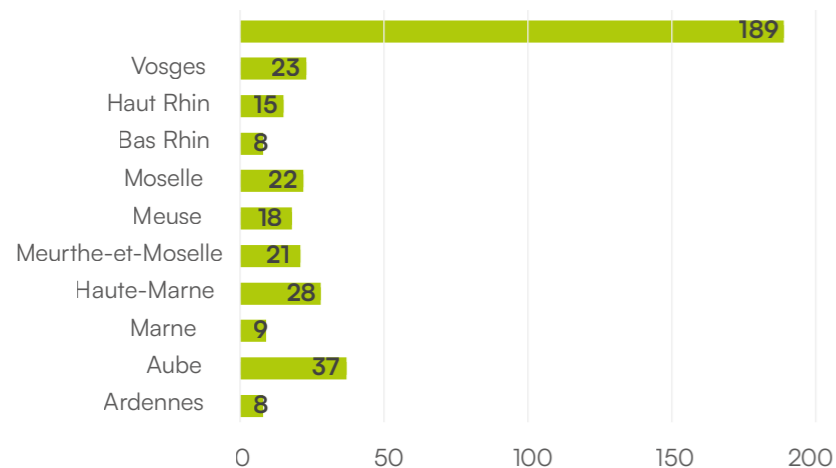
Les types d'actes :

- **85% des sites réalisent des téléconsultations accompagnées en médecine générale**, mais avec des usages à réguler.
- **80% des sites ont recours à 2 OCT.**



Type de structures des sites opérationnels

Depuis début 2023, on observe une moyenne de 640 téléconsultations mensuelles.



Nombre de sites opérationnels par département

Au total, c'est un budget de près de 3,4 millions d'euros consacrés à la FDR TLM #1, financés sur les fonds Région et Réact Eu principalement. Pour la Feuille de Route #2, c'est à date 680 000 € de fonds Région avec un engagement de 1.5 M sur 2024-2026.

Des atouts :

- La télémédecine permet de mieux répartir les effectifs médicaux disponibles à l'échelle de la région en s'appuyant sur des ressources disponibles telles les OCT et de doter les territoires d'un projet médical adapté aux besoins des habitants et des professionnels de santé en répondant ainsi aux attentes des élus locaux,
- La FDR a permis de créer ou renforcer des dynamiques collectives entre les acteurs santé des territoires que sont les professionnels de santé, les élus, les CPTS, ...

- Les moyens de communication développés autour des FDR TLM et des projets qui fonctionnent, ont eu un impact sur la mobilisation des élus visible dès la mi 2023 avec une accélération des projets à l'initiative de ces derniers.

Des freins :

- La difficulté d'identifier des médecins disponibles et motivés à s'engager sur des projets de télémédecine d'autant plus dans les zones en sous-densité médicale. À noter que les statistiques globales fournies par l'Assurance maladie énoncent le même constat avec une baisse sensible et continue des téléconsultations en médecine générale et de spécialités depuis 2022,
- Si la cible des 100 nouveaux sites a été dépassée, la réactivation des sites historiquement déployés s'est concentrée sur les dispositifs déployés en établissements médico-sociaux. Ainsi, seuls 36 sites à redynamiser sont intégrés dans la FDR TLM,
- Le modèle d'un dispositif installé dans un EHPAD ne fonctionne pas. Le volume d'actes moyens réalisés est faible, la disponibilité du personnel de l'EHPAD est insuffisante et la rotation du personnel ne permet pas de stabiliser un niveau d'aisance dans la pratique de la TLC,
- Une mobilisation des élus locaux disparate, parfois en recherche de solutions « clés en main » plus rapide type télécabine faisant appel à des requis hors région.
- Un démarrage effectif tardif début 2022 (signature de la FDR TLM en avril 2021) par le maître d'œuvre,

- Une démarche fort consommatrice de temps hommes, tant en termes d'accompagnement des projets (durée moyenne entre 6 à 9 mois) que de cadrage du maître d'œuvre par les pilotes du projet (COMOP mensuels).

ZOOM SUR TROIS DYNAMIQUES DE PROJETS :

La dynamique du nord Ardenne (08)



- Des professionnels de santé moteurs, mobilisés, motivés et ambassadeur de la TLM — Le Cabinet de l'IDEL Arnaud Gibaru composé de 4 infirmiers
- Des médecins requis engagés et 100% dédié à la réalisation de téléconsultations : Dr Kern (OCT de TLM de Souilly dans la Meuse)
- Des institutions impliquées sur le territoire, la DT ARS, la CPAM, le CHINA de Charleville-Mézières
- Une coordination entre ces différents acteurs
- Une faculté de communication importante via les réseaux sociaux amenant d'autres professionnels à se mobiliser.

- L'accompagnement par Pulsy a commencé fin mai 2022 et les premiers usages ont débuté le 27/06/2022, soit un mois de déploiement, ce qui constitue un record parmi tous les déploiements de projets de la FDR TLM. Depuis, c'est environ 60 TLC qui sont réalisées par mois (moyenne depuis octobre 2022).

La dynamique de la Communauté de Communes de Bitche (57)

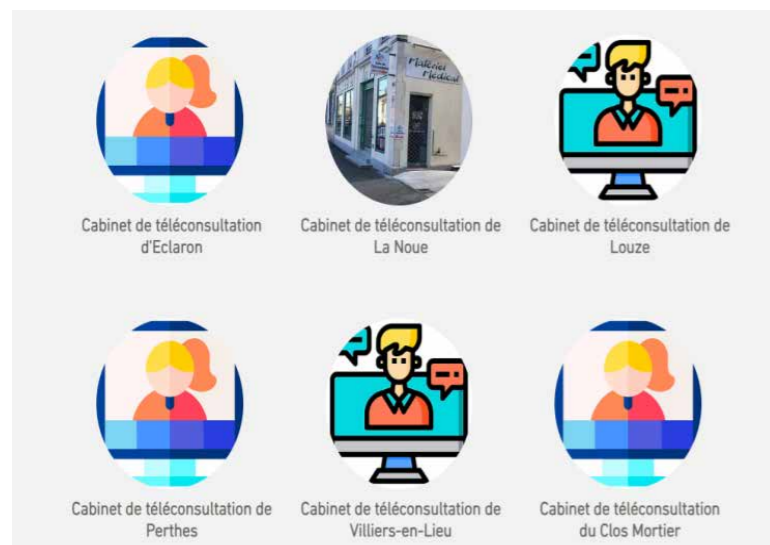
Ce projet est accompagné par le programme FDR TLM depuis le début de l'année 2022 et a nécessité, en amont, une analyse du territoire et des sites engagés, une acculturation à la TLM et à ses enjeux... Mais surtout, ce projet a demandé un travail de conviction et une coordination de l'ensemble des parties prenantes : élus, professionnels de santé, CPTS, ESMS, Hôpital de proximité, éditeurs de solutions de TLM...

Il a abouti mi 2024 en un projet exemplaire de territoire avec 6 établissements autour de la TLM.

La dynamique de la CPTS Saint-Dizier, Der et Blaise (52)

La singularité de la dynamique tient au fait que la quasi-totalité des projets de télémédecine du territoire, déployés dans le cadre du programme FDR TLM, sont portés par la CPTS. Cette dernière avait fait de la TLM son premier projet dès 2018 avec la mise en œuvre de 2 sites de téléconsultations de la Noue et du Clos Mortier, quartiers sans médecin généraliste de Saint Dizier.

4 autres projets, accompagnés par la FDR TLM, sont opérationnels et en usages : l'un dans une résidence autonomie de Saint Dizier et trois dans des villages ruraux à proximité de saint Dizier.



La FDR TLM 2024-2026 — Le renforcement de l'intervention des porteurs avec :

- La réalisation d'un diagnostic des « zones blanches » en matière de téléconsultations en Grand Est afin d'orienter le déploiement de **50 nouveaux sites de téléconsultations** au-delà des 200 fixés dans la FDR TLM #1.
- Le ciblage d'actions au regard des prérogatives et programmes d'actions de chacun des porteurs de la FDR TLM : la finalisation du déploiement de la téléconsultation en centres pénitentiaires, le développement des usages de la télé expertise en ville comme en établissement notamment EHPAD, l'étude de l'opportunité de déployer la téléconsultation assistée en santé au travail, le soutien au déploiement d'Unités Mobiles de Télémedecine en appui des SAMU-SAS, ...

2 Les OCT peuvent proposer des téléconsultations de proximité, organisée avec des médecins volontaires du territoire, au patient ; Elles doivent être agréées par la Commission Paritaire Régionale des Médecins par l'Assurance maladie ; 5 OCT proposent des actes de TLM en Grand Est.

- **Le lancement d'un Appel A Projet (AAP) d'expérimentation de cabinets dédiés à 100% à la télémedecine en Grand Est**, co-porté par les porteurs de la FDR TLM État/Région/Assurance Maladie. Sur le constat de la difficulté de disposer de ressources médicales suffisantes et/ou mobilisées sur un grand nombre de territoires du Grand Est, il est proposé de soutenir la création de cabinets dédiés exclusivement à la TLM (OCT2 - Organisations Coordonnées de Télémedecine) sur les modèles éprouvés des deux OCT en Grand Est : Omédys sur Troyes et le docteur Kern-projet E Meuse santé.

L'ensemble des axes de la 2^{ème} FDR TLM sont engagés et les 3 lauréats de l'AAP d'Organisations Coordonnées de Télémedecine ont été tout récemment sélectionnés pour une mise en œuvre des projets dès la fin 2024 en articulation avec la Feuille de route#2 et le projet e Meuse santé.

— ACTION 4

DÉVELOPPER LA COORDINATION ET LA GESTION D'ACCÈS À LA TÉLÉMÉDECINE AVEC LA MISE À DISPOSITION D'UN PORTAIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ENGAGÉS EN TANT QUE REQUIS OU REQUÉRANTS.

L'alimentation de l'annuaire de télémedecine a été engagée pour faciliter l'identification des médecins pouvant être mis à contribution dans l'organisation en filières.

À l'automne 2022, et sous l'impulsion des commanditaires, Pulsy a publié un marché d'AMOA (Assistant à la Maîtrise d'OuvrAge) pour l'alimentation de l'annuaire régional de télémedecine.

Deux campagnes d'appels ont été menées dans l'objectif de recruter des professionnels de santé favorables à contribuer à la démarche régionale :

- Une première campagne réalisée auprès de médecins pré-identifiés par les porteurs de projets Pulsy et situés en majorité à proximité des sites requérants concernés ;
- Une deuxième campagne d'appel ciblant les médecins généralistes et spécialistes identifiés grâce aux données de l'Assurance Maladie, et ayant déjà effectué des téléconsultations.

Les résultats au 31/05/23 de ces actions sont révélateurs :

- Plus de 1100 appels effectués dont :
- 29% de taux de décrochés
- 58 médecins intéressés
- 38 médecins recrutés.

Cette démarche démontre les difficultés à recruter des médecins requérables prêts à s'engager dans un projet de télémedecine, que ce soit en médecine générale ou en médecine de spécialité. En effet, concernant la médecine générale et comme déjà évoqué, il a été identifié, sur la base des données de 2021, qu'il manque de l'ordre de **208 médecins généralistes dans la région pour couvrir la cible de l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) de 4 consultations par habitant et par an. La situation de la démographie médicale continue de décliner depuis. Dans ce contexte, la télémedecine ne permet que de lisser la répartition géographique des accès aux médecins.**

Au 31/12/2023, 200 médecins sont mobilisés autour des projets portés par la FDR TLM. Cette ressource reste cependant insuffisante pour répondre aux besoins.

Compte tenu des résultats sur le volet annuaire des requis et requérants à avril 2023, la mise en place d'une plateforme des professionnels qui sollicitent et ceux qui peuvent être sollicités dans le cadre d'actes de télémedecine a été suspendue afin de prioriser le renforcement de la dynamique locale de déploiement de la TLM en s'appuyant sur les hôpitaux de proximité.

— ACTION 5

DÉTERMINER LE NIVEAU D'INSTALLATION À ATTEINDRE DANS TOUS LES SECTEURS CONCERNÉS (EHPAD, CABINETS...) À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION AINSI QU'AU NIVEAU DE CHACUN DES DÉPARTEMENTS, ET SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DES SOLUTIONS TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES.

48 EHPAD sont intégrés à la FDR TLM dont 41 sont aujourd'hui opérationnels.

Sur ces 41 sites opérationnels, le constat est le suivant :

- 12 sites sont en accompagnement aux premiers usages
- 17 sites ont des usages réguliers
- 12 sites n'ont eu aucun usage déclaré.

L'EHPAD qui réalise le plus d'usage — l'EHPAD Le Parc du Château à Vendeuvre-sur-Barse (10) - fait appel à de la médecine générale. Le requis est l'Organisation Coordonnées Territoriales (OCT) télémedical solution de Troyes, à la différence des autres structures qui nécessitent un recours à des filières de spécialités (Cardiologie, Dermatologie, Gériatrie) donc potentiellement des demandes moins fréquentes. Le manque de temps des télé assistants au sein des EHPAD est souvent remonté comme un véritable frein à l'intégration de la télémedecine dans les usages.

ACTION 6

PERMETTRE À TOUTES LES SOLUTIONS DE TLM DÉPLOYÉES EN GRAND EST DE COMMUNIQUER FACILEMENT ENTRE ELLES.

Dans le cadre de ses travaux de « hub fédérateur » e-santé, Pulsy porte depuis 2019 la notion d'interopérabilité technique dans le domaine de la télémédecine qui vise à :

- Garantir l'atteinte des paliers techniques nationaux (INS, DMP, Pro Santé Connect, MS Santé)
- Déployer l'interopérabilité/compatibilité des solutions de télémédecine selon plusieurs paliers : compatibilité des dispositifs connectés (les dispositifs connectés d'un éditeur A doivent être compatibles avec la solution digitale d'un éditeur B), compatibilité matérielle complète (la solution digitale d'un éditeur A doit pouvoir fonctionner sur le matériel d'un éditeur B), dispositifs connectés compris et compatibilité logicielle (un utilisateur de la solution digitale de télémédecine d'un éditeur A doit pouvoir réaliser une téléconsultation avec la solution digitale de télémédecine d'un éditeur B).

La Feuille de Route Télémédecine a permis d'accélérer les contacts et l'intégration de nouveaux éditeurs dans la démarche au travers du déploiement de sites retenus dans la FDR TLM. Ces travaux techniques ont permis de valider des compatibilités de plus de 10 offreurs de solutions.

— ACTION 7

ASSURER L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (ÉTUDIANTS ET EN EXERCICE) CONCERNANT LA TLM, LES

DISPOSITIFS ET LES RESSOURCES TERRITORIALES EXISTANTES.

Afin de permettre le bon déploiement de la télémédecine sur les territoires et acculturer les élus sur les fondamentaux de la télémédecine, les porteurs de la FDR TLM ont donné mission au GIP Pulsy de :

- Réaliser et animer des webinaires de sensibilisation à la TLM à destination des élus locaux et des professionnels de terrain (médecins, paramédicaux, intervenants du médico-social, du handicap...) ainsi que plus largement auprès de la population du Grand Est,
- Concevoir des formations modulaires dédiés aux futurs praticiens de la TLM,
- Développer des dispositifs de formation, validant ou non, relatifs à la e santé.

Pulsy avec l'aide d'une agence de communication a mis en place des actions de sensibilisation à savoir :

- Des supports socles de la communication (charte graphique, supports web, flyers, supports pour les événements, vidéos et photos),
- Des vidéos d'illustration de projets et partage de retours d'expériences,
- Des actions régionales auprès des élus (quiz pour les élus, relations presse et insertion presse, carte de vœux),
- Des outils en appui à la communication pour les sites déployés (kit de communication),
- Des spots et campagnes sur les réseaux sociaux,
- Des messages via les médias des partenaires et événements (médias de Pulsy, médias des porteurs et partenaires, événements). À noter le soutien de la Région à l'évènement régional « Salon City Healthcare »

qui s'est tenu en octobre 2022 à Nancy à hauteur de 20 000 € (CP 23/09/2022) afin de promouvoir la FDR TLM et les 2 projets « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (cf Ambition 2 de cet axe 2).

Sur le chantier formation, quelques actions ont été engagées :

- L'intégration d'un module télémédecine, dispensé par Pulsy, dans le cursus de formation des IPA (infirmières en pratiques avancées) de la faculté de Reims : un cours magistral et un TD.
- En collaboration avec e Meuse et le Campus des Métiers et des Qualifications «Autonomie & inclusion», Pulsy a travaillé au développement de sessions d'acculturation à la télémédecine pour des formateurs en IFSI/IFAS : Bar le Duc, Verdun & St Dizier (pilotes) - 2 sessions ont été réalisées : théorie (mars 2022) et pratique (juin 2022) — 12 participants
- La mise à disposition de tutoriels vidéo sur la mise en pratique de la télémédecine sur la plateforme e-learning Pulsy en collaboration avec la SFSD : Mise en ligne en juillet 2022 avec une communication réalisée auprès de l'URPS, via les réseaux sociaux, la newsletter ARS, les webinaires sage-femme, la communication Osmoze par l'Assurance Maladie.

Devant la difficulté à promouvoir la formation e-learning de la SFSD (6 connexions sur un an) et la volonté des trois CHU du Grand Est d'investir le volet de la TLM, le Comité Stratégique du 5 avril 2023 a décidé de suspendre l'Etape 10 : Développer des dispositifs de formation de la FDR TLM #1.

Le volet information et sensibilisation est lancé, mais doit être amplifié.

— ACTION 8

DÉPLOYER LA FIBRE DANS LES ZONES BLANCHES EN PRIORISANT LES SITES POUVANT RÉPONDRE AUX BESOINS DE TLM ; IL S'AGIRA DE CIBLER LES FINANCEMENTS D'ÉQUIPEMENT ET DE RACCORDEMENT RÉSEAU VERS LES SITES PRIORITAIRES AUX PROJETS MATURES.

Voir Ambition 3 dudit chapitre.

— ACTION 9

ACCOMPAGNER LES AUTRES PROJETS E SANTÉ EN GRAND EST (NON PRÉVUE INITIALEMENT DANS LA FEUILLE DE ROUTE SANTÉ).

Déjà janvier 2018, la Région Grand Est a investi le volet de la e santé en votant un dispositif « Soutien aux projets de télésanté et télémédecine » afin d'accompagner 2 à 3 projets structurants par année au service de territoires menacés par la désertification médicale en

médecine générale et souffrant aussi d'un nombre insuffisant de médecins spécialistes.

Ce dispositif peu sollicité par les professionnels de santé sur la période 2018-2022 a été révisé à la CP de janvier 2023. Intitulé « Soutien aux projets de e santé des professionnels de santé en Grand Est, il vise à soutenir en investissement :

- **Le déploiement d'équipements de télémédecine** (téléconsultation, téléexpertise) en complémentarité et continuité des Feuilles de route télémédecine État Région 2021-2023 et 2024-2026, et en réponse à des besoins ou des publics spécifiques.
- **La mise en place de projets de E santé** au bénéfice des professionnels de santé et/ou des citoyens patients.
- **La construction, rénovation et ou aménagement de locaux dédiés aux usages de la E santé hors des tiers lieux numériques.**

AMBITION 2

Accompagner les volets numériques et e-santé des Projets TIGA.

Durant la période observée, **ce sont 13 projets soutenus pour un montant total de 662 934 €** aussi divers que : la mise à jour du logiciel Presci'mouv, le déploiement auprès de 13 000 patients la solution Okdéoc- SEP, la création d'un cabinet de téléconsultation portée par une com com du 52, le soutien au déploiement d'un programme de e ETP au CHU de Nancy...(liste non exhaustive).

La Région a décidé de s'impliquer dans les projets Santé lauréats de l'appel à projets « Territoire d'Innovation Grande Ambition (TIGA) » lancé par l'État sur la période 2020-2030 que sont e-Meuse santé et Territoire de Santé de Demain (TSD) qui répondent aux mêmes objectifs que la collectivité : Accélérer le déploiement de solutions et la diffusion des innovations en matière d'accès aux soins.

PROJET e-Meuse santé

Contribution : équipe de Direction d'e-Meuse santé.



Prenons soin d'innover pour nos territoires

E-Meuse santé permet de tester, de valider et d'évaluer l'opportunité de généralisation de solutions innovantes combinant innovations numériques et techniques, organisationnelles et médico-économiques dans le domaine de la santé, du sanitaire et du médico-social.

Ce programme, porté par le Département de la Meuse, est co-construit avec les professionnels de santé, les représentants des usagers, les collectivités territoriales, le

monde de la recherche, les acteurs économiques. Lauréat du concours national « Territoires d'Innovation » financé par la Caisse des Dépôts, e-Meuse santé se déploie sur un territoire d'expérimentation en Meuse, en Meurthe-et-Moselle et Haute Marne, dans un partenariat avec ces deux départements. Il participe pleinement à la création d'une filière e-santé Grand Est et française ainsi qu'à son développement industriel. Lancé opérationnellement en 2020, e-Meuse santé dispose d'un budget de 26 millions d'euros pour mener à bien cette mission.

La Région Grand Est, au travers de la Direction de la Compétitivité et de la Connaissance d'une part et de la Direction Santé d'autre part, participe activement à l'orientation, à l'animation et au financement du programme depuis son lancement en 2019. L'enveloppe budgétaire prévue par la Région pour les 10 années du programme, d'un montant de 1.5 M €, sera versée d'ici fin 2024 à hauteur de 58 % soient 0.87 M€.

Son exécution s'inscrit dans le contexte de la demande d'accélération du décaissement des subventions, sollicitée par e-Meuse santé auprès de l'ensemble des financeurs du programme en 2023, avec comme objectifs de développer à la fois l'accélération du déploiement des actions d'e-Meuse santé dans les 3 départements partenaires au travers d'expérimentations de territoire, de renforcer le support aux entreprises porteuses de solutions innovantes au travers du lancement de nouveaux appels à expérimentations et de la mise à disposition d'un cadre d'accompagnement à leur service.

L'enveloppe Régionale contribue plus spécifiquement au financement des actions suivantes :

- Au titre de la Direction Santé, les

actions d'innovation 01.1) Développer et déployer l'application e-Meuse Santé Prévention (depuis 2022) et 02.2) Accompagner, coordonner et consolider les initiatives territoriales de téléconsultation.

- Au titre de la Direction de la Compétitivité et de la Connaissance, les actions socles 05.1), Poser les conditions de mise en œuvre des organisations innovantes, 06.1) Déployer un écosystème numérique sécurisé et interopérable adapté au déploiement des innovations, 07.1) Créer les filières de formation adaptées au déploiement des nouveaux usages numériques 08.1) Répondre aux besoins d'évaluation de l'ensemble des partenaires du programme, 09.1) Gérer l'animation du programme et la communication du programme et 11.1) Accompagner les ambitions des porteurs d'innovation par l'Investissement aujourd'hui fléchée sur les actions suivantes.

• A l'appui du développement de la prévention (Action 01.1)

L'action 01.1) vise à renforcer l'efficacité des dispositifs de prévention portés par les acteurs du territoire, par la mise à disposition du grand public de solutions numériques en appui à la diffusion de ces dispositifs, à leur évolution et à leur appropriation.

Depuis 2021 et sur la période 2022-2023, les travaux entrepris aux côtés de RESADOM (Maison des adolescents de la Meuse) et de Promotion Santé Grand Est ont permis d'engager une réflexion pluriprofessionnelle et citoyenne sur l'usage d'un outil numérique en prévention pour le public enfants, adolescents et jeunes parents. C'est sur la base de ces travaux que l'appel à expérimentations (APE) « Prévention » a été lancé en septembre 2022 pour expérimenter avec 10 candidats des solutions numériques auprès du public cible jeunes de 11-18 ans, sur les sujets

d'information et d'éducation à la santé sur des thématiques prioritaires (santé mentale, santé sexuelle et affective, sommeil, alimentation et utilisation des écrans), sur la visibilité et l'accès à l'offre de prévention du territoire, ainsi que sur la coordination des acteurs de prévention.

• Pour renforcer l'accès aux soins dans les territoires (Action 02.2)

L'action 02.2) s'inscrit dans l'axe 2 « Améliorer l'accès aux soins » du cœur du programme et vise à répondre à la problématique d'accès aux soins dans les territoires en proposant le déploiement de lieux (Maisons de santé, EHPAD, Cabinets infirmiers, ...) ouverts à la pratique d'une télémédecine construite et organisée par les professionnels de santé des trois territoires concernés. Une première expérimentation menée depuis 2021 assure le déploiement et l'évaluation de 16 lieux dans les 3 départements (52, 54, 55). L'activité cumulée est de plus de 6 000 actes de téléconsultation réalisés. **C'est sur les bases de ce modèle et de la création dans le département de la Meuse d'un cabinet de téléconsultation de recours (OCT) qu'ont pu être établis les principes de la téléconsultation de territoire. Aujourd'hui, les 16 sites sont actuellement déployés.**



OBJECTIF 1

Accélérer le déploiement des solutions.

• Évaluation de l'expérimentation

Les premiers résultats de l'évaluation de cette expérimentation, menée en 2022 par l'Université de Lorraine et les autres partenaires de l'évaluation, confirment l'intérêt de ce dispositif pour les patients et les professionnels de santé dans les territoires. Des freins ont également été mis en évidence pour son déploiement à grande échelle, notamment organisationnels et associés à la rémunération des acteurs. Elle pose aussi la question des moyens de son optimisation et du rôle clé que peuvent jouer les territoires au titre d'un service public d'accès aux soins. Un «Do Tank» a également été engagé ainsi qu'une réflexion parlementaire fin 2022 et début 2023 dont l'objectif est de faciliter la diffusion des bonnes pratiques au niveau régional (saisine e-Meuse santé par les porteurs de la feuille de route régionale de télémédecine) et national. Ces travaux et résultats d'évaluation sont au cœur de l'appel à expérimentations (APE) « Téléconsultation » lancée en 2022 pour identifier de nouvelles solutions innovantes et du projet Transition Territoires Santé.

• La consolidation du cadre d'expérimentation

Annoncé en 2023, le dispositif d'expérimentation e-Meuse santé fait actuellement l'objet d'un travail approfondi de révision et de consolidation avec comme objectif de le rendre plus efficient et attractif pour les apporteurs de solutions innovantes d'une part et mieux répondre aux objectifs de construction d'une filière française du numérique en santé. Ce travail confié à l'Université de Technologies de Troyes a fait l'objet d'un lancement au 1^{er} trimestre 2024 en lien et partenariat avec l'ensemble des

partenaires de l'écosystème évaluatif d'e-Meuse santé (et notamment l'Université de Lorraine). La mission menée par l'Université Technologique de Troyes, permettra aussi, et pour cette finalité, de mettre au cœur de la démarche évaluative, le recours aux approches populationnelles dont l'objectif est de renforcer le développement de la prévention sur le territoire. Ces travaux seront menés en lien avec le projet Transition Territoires Santé dont la prévention constitue un axe majeur.

• Le renforcement de la communication

La communication autour du programme e-Meuse santé s'est accélérée de manière importante à partir de 2023 avec le recrutement d'une personne en charge spécifiquement de cette mission. La visibilité du programme est aujourd'hui grandement renforcée tant au niveau local qu'au niveau national avec la contribution à 31 événements sur 2024, 48 supports déclinés, 12 vidéos et 782 photos réalisées, 10 supports digitaux créés.

• Est'Impact à l'appui des entreprises

Est'Impact est opérationnel depuis juin 2023 avec pour objectif de faciliter l'interaction entre les entreprises de la région Grand Est et les fonds d'investissement, ainsi que le soutien de l'écosystème régional de développement économique comme l'agence Biovalley. La création de ce Comité est le fruit de discussions menées depuis 2020 entre e-Meuse santé, la région Grand Est, la Banque des Territoires et l'Eurométropole de Strasbourg, pour proposer une approche synergique de l'accompagnement des entreprises partenaires.

OBJECTIF 2

Accélérer la diffusion des innovations en matière d'accès aux soins.

Ces discussions ont inclus la Mutualité Française et ont conduit à l'identification du fonds « Mutuelles Impact », géré par Siparex et doté de 80 millions d'euros. Fin 2022, e-Meuse santé, l'Eurométropole de Strasbourg et TSD ont été validés pour adhérer à ce fonds.

PROJET Territoire de Santé de Demain (TSD)

Contribution : Direction de la santé

Porté par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, ce projet ambitionne de créer sur la période 2020-2030, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de ses partenaires (PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau, Pays Thur Doller, Pays de Bitche et Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, Communauté de communes Mossig Vignoble), une dynamique collective favorable à l'amélioration de la santé des populations.

Le projet est fondé sur une approche intégrée de la santé composée d'une phase de mise en œuvre, de déploiement et d'un système d'évaluation des impacts visant à apporter toutes les conditions nécessaires à l'expérimentation d'un projet de santé intégré.

La gouvernance du projet est assurée par des partenaires aux profils divers (établissements de santé, entreprises, collectivités...), tous portés par cette même ambition, et qui œuvrent en ce sens à soutenir et diffuser l'innovation développée par des entrepreneurs locaux, des associations et les pouvoirs publics, qu'elle soit d'ordre technologique, organisationnelle ou encore sociale.

TSD rassemble ainsi plus de 50 projets et porteurs de projets autour de la

promotion et de l'éducation à la santé. **Son champ d'intervention est plus spécifiquement celui de la prévention des Pathologies** (via l'alimentation, l'activité physique, l'environnement, les conditions de travail et les rythmes de vie), **des parcours de santé** (avec une focale sur le diabète, l'insuffisance cardiaque et les cancers hormono-dépendants) **et du numérique en santé** autour de cinq idées fortes :

- La mobilisation des citoyens pour agir sur leurs déterminants de santé (ndlr : en santé publique, un déterminant est un facteur qui influence l'état de santé d'une population soit isolément, soit en association avec d'autres facteurs),
- Le déploiement d'une offre de lieux de santé de proximité en intégrant des innovations techniques (e-santé par exemple) et organisationnelles,
- L'adaptation de l'organisation de la prise en charge par profil de risque des patients permettant une attention particulière sur les affections de longue durée (ALD) à forte prédominance (par exemple le diabète, le cancer ou l'insuffisance cardiaque),
- L'accent sur la création de valeur économique qui inclue le patient dans le cercle d'innovation (par exemple via un living lab, la maison sport santé, l'éducation thérapeutique du patient),
- La création d'un accélérateur du changement qui lie fortement l'économie, le digital, la santé et la prévention afin de sécuriser le déploiement efficace et durable.

La Région est partenaire du projet et associée aux organes de gouvernance du projet ainsi qu'aux commissions de sélection des APP et AMI organisés par TSD. Les services de la Région contribue activement au projet, tant que le volet prévention

des pathologies que sur celui des expérimentations de territoires autour d'une feuille de route santé et bien-être que sur les actions d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Contrairement à e Meuse santé, il n'y a pas d'engagement financier spécifique à valoriser au titre de la Région à date pour le projet TSD.

Contribution : Direction Territoire Numérique

Le Plan France Très Haut Débit (PFTHD) constitue la mise en œuvre opérationnelle de la Loi Pintat adoptée en 2009 et relative à l'aménagement numérique du territoire. L'État avait lancé en 2010 un appel à manifestation d'intention d'investir (AMII) auprès de l'ensemble des opérateurs privés pour connaître leurs périmètres d'investissement sur fonds propres pour déploiement de la fibre optique. En Région Grand Est, deux opérateurs ont répondu pour retenir 266 communes situées dans les zones urbaines denses (dont les villes de Nancy, Metz et Strasbourg classées zones très denses, où n'importe quel opérateur peut déployer librement un réseau de fibre optique).

Après constat de carence de l'initiative privée, les collectivités ont pu engager un réseau d'initiative publique (RIP). C'est ainsi que trois RIP ont été lancés :

- THD Alsace (réseau Rosace), porté par la Région depuis le 5 avril 2016
- Moselle Fibre, porté par le syndicat mixte ouvert éponyme depuis le 27 mai 2016
- THD Grand Est (réseau Losange), porté également par la Région depuis le 4 août 2017.

En Région Grand Est, le déploiement de la fibre optique s'est achevé

sur les 3 RIP, dans le respect des contrats conclus par les collectivités et leurs prestataires, et ce malgré la crise sanitaire. Toutes les communes des trois RIP sont ouvertes commercialement à la fibre optique, à l'exception localement de certaines prises, relevant d'une situation géographique isolée ou de blocages techniques :

- Moselle Fibre en mars 2021 avec 160 000 prises optiques déployées (500 communes),
- Rosace en décembre 2021 avec 460 000 prises optiques (708 communes),
- Losange en décembre 2022 avec 940 000 prises optiques (3 404 communes).

En parallèle, les opérateurs privés qui déploient la fibre sur leurs fonds propres, se sont engagés vis-à-vis de l'État à achever leurs travaux au plus tard fin 2025.

Concernant plus particulièrement le périmètre placé sous responsabilité de la Région (réseaux Losange et Rosace), l'intérêt pour un abonnement internet à très haut débit par fibre optique est marqué. Le taux d'abonnement moyen est respectivement de 60,1% sur Losange et 66,3% sur Rosace.

Cette migration vers la fibre s'accélérera avec un nouveau contexte apparu courant 2023, à savoir l'arrêt du réseau téléphonique fixe (réseau cuivre) par son propriétaire Orange. Cette extinction concernera l'ensemble du territoire français et s'organisera par lots successifs depuis le début de l'année 2024 et jusqu'à la fin 2030.

La généralisation de la fibre optique, aussi bien dans les territoires urbains que ruraux, offrent de nouvelles perspectives d'attractivité et de développement des territoires.

C'est ainsi que la Région Grand Est a poursuivi son soutien à la création ou à

l'extension de tiers-lieux, avec mise en œuvre d'un label régional, permettant d'identifier les offres de services, les horaires et les conditions d'accès à ces structures de proximité.

La Région a également soutenu la création d'une structure régionale (Tiers-lieux Grand Est) pour faciliter le travail transversal, l'échange des bonnes pratiques et la circulation des informations.

En parallèle, il est apparu opportun de soutenir l'initiative pour la constitution d'un hub régional de l'inclusion numérique, afin de ne « laisser personne au bord du chemin ». À la suite d'un appel à projet de l'État porté par la Caisse des Dépôts, quatre structures (Pop Les Assembleurs, La Ligue de l'Enseignement, Emmaüs Connect, WeTech Care) se sont regroupées au sein de Hub Est, dont la vocation est de participer à des actions locales en faveur de l'inclusion numérique. Cette démarche est aujourd'hui d'autant plus importante que l'usage du numérique au quotidien devient incontournable et que l'arrêt du réseau téléphonique fixe (réseau cuivre d'Orange) engendre de nombreuses interrogations voire des craintes auprès d'une population fragile.

AMBITION 3

Répondre aux besoins d'aménagement numérique des habitants et des entreprises en déployant le programme régional du Très Haut Débit (THD).

OBJECTIF

Finaliser le déploiement du programme régional de développement du THD d'ici 2025.

AXE 3

Orienter et former les publics aux métiers de la santé.

AMBITION

Définir et mettre en œuvre une politique de formation des professionnels de santé, une compétence que la Région assume avec volontarisme.

Contribution : Service des Formations Sanitaires et Sociales — Direction de la Formation pour l'Emploi.

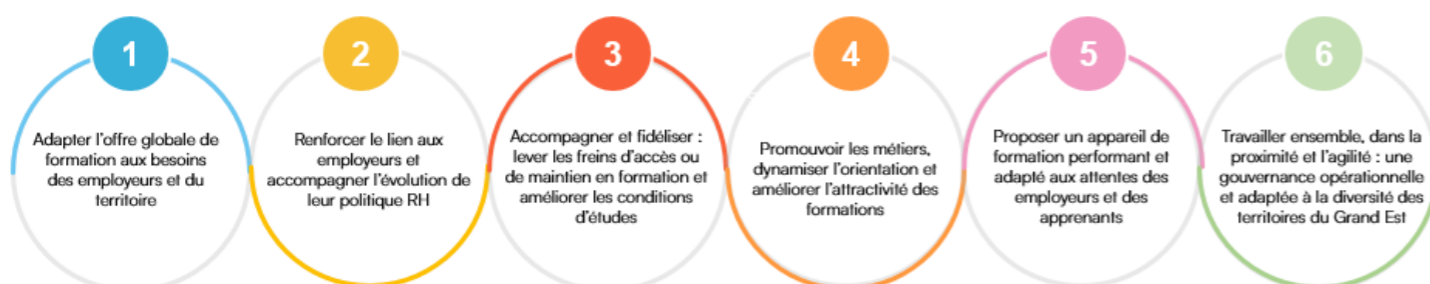
Pour rappel, depuis 2004, les Régions sont chargées des formations sanitaires et sociales (infirmier, aide-soignant, ambulancier, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, assistant de service social, éducateur spécialisé etc.). À ce titre, la Région :

- Pilote le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS),
- Est en charge de délivrer les agréments des formations et directeurs d'instituts,
- Détermine l'offre de formation et sa répartition territoriale,
- Finance les formations,
- Finance les investissements pédagogiques,
- Attribue des aides aux apprenants.

Depuis 2018, elles sont également en charge de la coordination du Service Public Régional de l'Oriente et de l'information sur les métiers et les formations.

La période 2022-2023 a plus particulièrement été marquée par le renouvellement du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales qui a abouti au vote du SRFSS 2023/2028 en SP du 16 novembre 2023. La stratégie pluriannuelle établie est le fruit d'une large concertation intervenue menée à l'échelle régionale entre novembre 2022 et mai 2023 grâce à la mobilisation des partenaires institutionnels, des branches et fédérations professionnelles, des instituts de formation ou encore des autres financeurs de la formation. Les employeurs et les apprenants ont également été consultés grâce à des enquêtes en ligne.

Le nouveau SRFSS 2023/2028 se décline en 6 grandes orientations :



Compte tenu des ambitions portées par la Région sur les formations sanitaires et sociales, le budget régional est en constante augmentation depuis 2021 :

	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	110 371 695 €	115 721 634 €	118 924 392 €
INVESTISSEMENT	6 290 136 €	5 472 967 €	7 584 987 €
TOTAL	116 661 831 €	121 194 601 €	126 509 379 €

OBJECTIF 1

Augmenter le nombre de diplômés, une piste pour faire face à la pénurie de professionnels du secteur sanitaire et social.

— ACTION 1

DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE ET L'ALTERNANCE COMME VOIE D'ACCÈS À L'OBTENTION D'UN DIPLÔME PARAMÉDICAL.

La poursuite des efforts mis en œuvre par l'ensemble des partenaires en matière de développement de l'apprentissage reste un objectif partagé, pour renforcer cette voie de formation dans le champ sanitaire et social qui l'investit encore peu comparé à d'autres secteurs, alors même qu'elle constitue un levier de fidélisation puissant.

Exemple du nombre de contrats signés par le CFA Sant'Est :

NIVEAU	PROFESSIONS	NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE SIGNÉS EN 2023	NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE SIGNÉS AU 31.07.2024
7	MASSEUR KINE	1	
3	AMBU	17	24
6	ERGO	2	
7	IBODE	(signés en 2022, mais pas 2023)	3 en cours
6	DTS MANIP RADIO	23	13
6	INFIRMIER	70	21 signés ou en cours
6	INFIRMIER PUER	2	1 signés et 2 en cours
	TOTAL	224	188

En Région Grand Est, le développement de l'apprentissage est plus significatif sur la formation d'aide-soignant. À la rentrée 2022, 192 contrats ont été recensés à la

rentrée 2022 et 540 à la rentrée 2023.

Depuis septembre 2023, la Région a également autorisé l'ouverture d'un IFSI expérimental qui propose l'apprentissage en formation infirmière, et ce, dès la 1ère année. Jusqu'alors, l'apprentissage en 1ère année restait quasiment inexistant pour un public qui n'était pas déjà aide-soignant du fait de plusieurs éléments (calendrier d'alternance fixé par le référentiel non modifiable avec très peu de présence en 1ère année, gestes professionnels interdits...).

Afin d'identifier ces freins et de pouvoir alimenter les réflexions y compris au niveau national, il a donc été décidé d'ouvrir des promotions de 20 places par an. Dans de la 1ère promotion de l'IFSI, 50% des effectifs avaient signé un contrat d'apprentissage avant la fin de la 1ère année de formation. L'expérimentation se poursuit à la rentrée 2024.

Afin de sécuriser les parcours de formation des étudiants qui n'auraient pas de contrat d'apprentissage, la Région finance l'IFSI à hauteur de 300 000 € par promotion.

— ACTION 2

DÉVELOPPER LA VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE) HYBRIDE AIDE-SOIGNANT (AS).

S'appuyant sur le dispositif VAE, la Région a développé une ingénierie de formation « hybride » permettant la validation du diplôme d'État d'aide-soignant en associant d'une part l'expérience professionnelle acquise et une formation modulaire.

Il contribue à la montée en compétences des salariés ASH (agent de service hospitalier) des structures grâce à un accompagnement renforcé du public. Lors de la formation modulaire (acquisition des modules de compétences du référentiel), les salariés absents de leurs structures sont remplacés par des demandeurs

d'emploi préalablement formés.

Ce cercle vertueux permet de positionner la VAE hybride comme un **véritable outil de GPEEC** au sein des structures en pénurie de main d'œuvre.

	LIEU	NB DE PERSONNES INTÉGRÉES		FINANCEMENT		NB DE CANDIDATS PRÉSENTÉS À LA CERTIFICATION	NB DE CANDIDATS AYANT VALIDÉ LE DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT	NB DE CANDIDATS AYANT VALIDÉ LE DEAS PARTIELLE-MENT
		SALARISÉS ASH	DEMANDEURS D'EMPLOI	REGION OPCO	GRAND EST			
2020 - 2021	Verdun	21	1	X		19	19	0
2021 - 2022	Verdun	17	0	X		11	9	2
2022 - 2023	Verdun et St Dizier	20		X		14	12	2
	Villers les Nancy		11		X	3	2	1
	Schiltigheim		9		X	8	2	6
2023	Verdun	15		X		12	10	2
	Saint-Dizier							
	Pont-St-Vincent	8		X		8	7	0
2023 - 2024	Verdun et St Dizier	11		X		à réaliser	à réaliser	à réaliser

Le taux de réussite constaté en VAE hybride est bien supérieur à celui de la VAE et tend à s'améliorer

- En 2022, 397 candidats VAE pour un taux de réussite de 38 % contre 44 % pour les 9 parcours VAE hybride ;
- En 2023, 283 candidats VAE pour un taux de réussite de 44 % contre 82 % pour les 46 parcours de VAE hybride.

Malheureusement, le souhait de déployer ce dispositif à l'échelle régionale porté par la Région et ses partenaires (ARS, DREETS, France Travail, OPCO, ANFH) a été ralenti par le déploiement en 2023 de la réforme **France VAE** au niveau national. Le dispositif a dû être retravaillé et ajusté pour permettre une validation de la DGOS. La question du financement des parcours VAE reste en suspens.

A ce jour, ce modèle pédagogique est à l'étude pour le transposer vers le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture eu égard aux besoins identifiés dans ce secteur.

— ACTION 3 EXPÉRIMENTER DES PASSERELLES ENTRE FORMATIONS.

En 2020 à Nancy, il avait été proposé à des étudiants interrompant leur première année de médecine à l'issue du premier semestre d'intégrer immédiatement le 2^{ème} semestre du cursus infirmier.

En 2022, l'ensemble des instituts ont été autorisés à mettre en œuvre cette mesure. Pour ce faire, la Région a autorisé **96 places supplémentaires** dans les quotas à la rentrée 2022.

En 2023, quatre étudiants sur le territoire de l'URCA (1 à l'IFSI de Charleville-Mézières, 1 à l'IFSI d'Epernay et 2 au CHU de Reims) **ont intégré ce dispositif en janvier 2023**. Il y en a eu **autant en janvier 2024**, 3 ont été accueillis dans l'IFSI du CHU de Reims et 1 au sein de l'IFSI d'Epernay. **L'expérimentation se prolongera en janvier 2025**.

Sur le territoire alsacien depuis 2024, les IFSI expérimentent un dispositif permettant aux étudiants en LSPS de passer directement en L2 IFSI.

— ACTION 4

METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ POUR ÉVITER LES RUPTURES DE FORMATION.

Selon les difficultés et les attentes des apprenants, un **parcours pédagogique adapté et renforcé** est mis en place dans la majorité des instituts. Chacun a développé ses propres mesures qui varient d'un institut à l'autre.

Certains ont par exemple mis en place des semaines de « pré-rentrée » pour permettre aux étudiants qui le souhaitent d'être accompagnés dans leur entrée en formation. D'autres ont noué des partenariats avec leur lycée(s) de proximité pour que des enseignements spécifiques soient dispensés pendant l'année de terminale aux lycéens se destinant à une entrée en IFSI ou en IFAS. Tous proposent des cours de soutien.

Un plan d'accompagnement est en cours de réflexion grâce à la **mobilisation du FSE+** afin de permettre aux instituts d'amplifier encore leurs actions.

La réforme du Bac Pro (6 semaines d'accompagnement à la poursuite d'étude ou à l'insertion professionnelle)

à la rentrée 2024 va également ouvrir des perspectives de travaux communs en lien avec les autorités académiques ; L'Education Nationale et la DRAAF venant de confirmer leur accord quant à la mise en œuvre d'expérimentations visant la sécurisation des parcours des étudiants entrant en IFSI (1 établissement par territoire).

La qualité d'accueil en stage est également un élément central de la sécurisation des parcours de formation notamment pour les étudiants infirmiers. Compte tenu des augmentations de quotas, l'ARS a financé **12 postes de coordinateurs de stage** depuis 2020 pour s'assurer de déploiement d'un nombre de terrains de stages suffisant et avec un accueil de qualité. La fin de la première période de stage est une échéance importante de rupture.

La lutte contre les ruptures passe également par des mesures financières. Comme elle fait depuis 2018, la Région a appliqué la revalorisation des bourses à la rentrée 2023 à l'ensemble des formations de son champ de compétence alors qu'elle aurait pu faire le choix de ne l'appliquer qu'aux formations sanitaires post-bac. **Le budget régional dédié aux bourses a fait l'objet d'une grosse la progression depuis 2021 :**

	2021	2022	2023
Montant des bourses attribuées	16 809 543 €	16 949 526 €	20 050 335 €

La Région a également mis en place **une mesure nouvelle à destination des élèves aides-soignants à la rentrée 2024 : une indemnité de stage de 35 € par semaine**. Il s'agit

d'une mesure volontariste de la Région puisqu'il n'y a aucune obligation de verser une indemnité à ces apprenants contrairement à d'autres formations notamment infirmier. Malgré tout, le public qui entre en formation pour devenir aide-soignant est de plus en plus précaire. Les difficultés financières sont une source croissante de rupture. La Région a donc validé cette nouvelle mesure en CP de juin 2024. Le coût de cette nouvelle mesure, qui concernerait potentiellement 2 600 élèves dont le parcours de formation est financé par la Région, est estimé à **2 M€**.

Depuis 2023, la Région a également signé **une convention de partenariat avec Transitions Pro et l'OPCO Santé** afin s'assurer d'une bonne articulation des différents financements mobilisables pour un parcours de formation. La formation aide-soignante étant la plus demandée auprès de Transition Pro, cette convention intègre par ailleurs le **financement régional d'au moins 60 projets de formation aide-soignante par rentrée** en complément des parcours accompagnés par Transitions Pro.

— ACTION 5

AUGMENTER LES QUOTAS ET CAPACITÉS DE FORMATION.

Dès 2019, la Région Grand Est s'est saisie des enjeux démographiques liés aux métiers du soin et du grand âge. Ainsi, grâce à la mise en œuvre de différents plans de développement partagés avec l'ARS et les Départements, l'offre de formation dédiée aux métiers d'infirmier et d'aide-soignant a été significativement augmentée.

Le nombre de places de formation d'infirmier a été augmentée d'un tiers entre 2019 et 2023 pendant

que le quota de formation d'aide-soignant était doublé sur la même période : 3 509 places de formation sont proposées en 1ère année de formation IDE et 4 201 places pour la formation d'aide-soignant.

Pour la rentrée 2023/2024, 261 places supplémentaires de formation infirmière ont été déployées par rapport à la rentrée précédente avec notamment la création de deux nouveaux IFSI ainsi que d'un nouveau site de formation pour un IFSI existant. **Pour la formation d'aide-soignant, ce sont 344 places supplémentaires qui ont été autorisées.**

Une attention particulière a été portée à la situation de certains **territoires régionaux transfrontalier** et notamment le Nord Lorraine. Les réflexions sur une éventuelle académie transfrontalière n'ayant pas abouties, **un nouvel IFSI a été ouvert à Mont-Saint-Martin**. Un suivi de cohorte particulier sera mis en œuvre (origine des étudiants, lieu d'insertion professionnel à la sortie de la formation et à 5 ans).

Si la formation d'infirmier atteint toujours un taux de remplissage maximal en 1ère année, le taux de rupture en cours de parcours reste important voire augmente depuis quelques années. Il convient donc dorénavant d'investir de manière significative le sujet de la **sécurisation des parcours**, axe prioritaire du (SRFSS 23/28). L'objectif est d'amener plus de personnes au diplôme malgré le maintien des quotas à un niveau identique.

S'agissant de la formation d'aide-soignant, elle peine toujours à recruter. Le taux de remplissage à la rentrée 2022 était de 63% (65% en

2023) malgré la mise en œuvre d'une double rentrée devenue obligatoire qui permet une rentrée au plus tard la 1ère semaine de septembre puis une deuxième au 1^{er} trimestre N+1. **Le manque d'attractivité du métier est le principal frein à l'entrée en formation**. La formation d'aide-soignant visant plutôt un public de demandeurs d'emploi ou de personnes en reconversion, **un plan d'action a été initié en 2023 puis poursuivi en 2024** avec l'ARS et France Travail.

Le SRFSS 23/28 a également mis en évidence l'émergence de besoins croissants en professionnels sur le métier de **manipulateur en électro-radiologie médicale, de psychomotriciens et dans les métiers de la Petite Enfance**. A ce titre, plusieurs nouvelles formations ont ouvert à la rentrée 2024 :

- Deux formations de manipulateur radiologie à Charleville et Colmar,
- Une formation de psychomotriciens à Metz,
- 10 places supplémentaires d'infirmier puériculteur à Metz,
- Deux nouvelles formations d'auxiliaire de puériculture à Mulhouse et Saint-Dizier.

L'offre sur la formation d'infirmier a été complété d'une nouvelle antenne de 20 places de formation à Lunéville et la formation aide-soignante a vu un nouvel IFAS ouvrir à Metz (20 places).

Les travaux sur l'offre de formation dédiés à la petite enfance seront poursuivis pour la rentrée 2025.

L'offre de formation sanitaire et sociale est travaillée en étroite collaboration avec les autorités académiques et l'ARS.

Pour accompagner ces augmentations de quotas et pour s'assurer également de la qualité d'accueil en instituts, **la Région a accompagné financièrement plusieurs opérations immobilières pour un montant total de 16 M€** :

- Relocalisation de l'IFSI d'Epinal,
- Reconstruction de l'IFSI de Sarreguemines,
- Reconstruction de l'IFSI de Forbach,
- Relocalisation IFSI/IFAS de Neufchâteau,
- Travaux de rénovation des instituts du GHRMSA à Mulhouse,
- Création d'une annexe de l'IFSI du GHRMSA à Thann,
- Création de l'IFSI du Diaconat à Mulhouse,
- Relocalisation IFSI/IFAS de St Dié des Vosges.

Elle finance également les équipements pédagogiques et divers petits travaux pour un **montant annuel de 1.6 M€**. Une attention particulière est apportée ces dernières années sur les équipements numériques et de simulation.

Un état des lieux des réseaux informatiques des instituts a également été réalisé pour s'assurer de leur capacité à mettre en œuvre des enseignements pédagogiques innovants et numériques. **Un plan de remise à niveau de ces réseaux sera programmé en 2025 et 2026.**

OBJECTIF 2

Orienter vers les formations sanitaires — un moyen d'assurer l'avenir des professions de santé.

— ACTION :

RENFORCER LES ACTIONS D'INFORMATION ET D'ORIENTATIONS EN FAVEUR DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL.

Valoriser les métiers du soin et de l'accompagnement pour les remettre au cœur de la société, tel est l'objectif de la Région Grand Est dans un contexte de **pénurie de personnels et de désaffection pour le secteur.**

Face aux tensions de recrutement croissantes, la Région Grand Est a pour ambition de faire connaître ces métiers, mais également d'**insuffler une dynamique positive** afin de renforcer leur attractivité, de susciter des vocations et d'inciter le public à s'orienter vers ces secteurs

Montrer la diversité de ces professions pour permettre d'envisager ces carrières et de les replacer au cœur de la société, tel est l'objectif porté par la Région.

Les cibles visées par l'action régionale de promotion des métiers sont diverses :

- Public demandeur d'emploi,
- Public en situation de reconversion professionnelle,
- Salariés,
- Public scolaire et leurs familles,
- Employeurs,
- Partenaires institutionnels (SPRO, branches professionnelles, ...)

Les actions menées sont toutes aussi diverses :

- **Salons régionaux d'information post-bac** : espace dédié à la promotion des métiers du secteur par le biais de « démonstrations métiers » (démonstrations menées par les étudiants/professionnels et formateurs présents)
- ORIACTION à Nancy ou Metz
- FORUM AVENIR ETUDIANTS à Reims
- JOURNEES UNIVERSITAIRES à Strasbourg,
- Réalisation de **supports divers**, notamment fiches ressources (information sur le métier et la formation) pour différents métiers,
- Actualisation du **kit IFSI** en diffusion sur site régional et sur **Parcoursup** (reprise au niveau national de notre initiative régionale [] diffusion à tous les candidats en IFSI du kit IFSI réalisé en Grand Est),
- Mise en place de **webinaires à destination des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement** pour actualisation des connaissances métiers et formations (Education nationale : professeurs principaux, Psy EN, ainsi que prescripteurs emploi-formation),
- Réalisation de **capsules vidéo** de présentation des métiers,
- Réalisation d'un **plan de communication dédié au métier d'aide-soignant** (Affichages en gare, Flancs de bus, campagne digitale, TV locales, podcasts radio...),
- Espace ressources dédié sur **Orientest.fr** regroupant l'ensemble des documents ressources du secteur,

- **Guide numérique** des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social sur le site régional,
- **Soutien aux initiatives territoriales** quant à la mise en œuvre de forums métiers territoriaux dédiés au sanitaire et social,
- Développement d'un réseau **d'ambassadeurs métiers** pour le secteur,
- Mise en place de la **1^{ère} semaine Grand Est des métiers du soin** au printemps 2024. Portée par **4 fédérations d'employeurs réunies** autour de projet commun (FHF, FHP, FEHAP, Unicancer) et soutenu par la Région, cette semaine a mobilisé 60 employeurs sur l'ensemble du territoire régional qui ont permis à près de 375 personnes de venir découvrir les métiers directement dans les établissements. Tous types de publics ont été accueillis, aussi bien des groupes de lycées que des demandeurs d'emploi, ou encore des professionnels de l'accompagnement. Forts de cette 1^{ère} expérimentation, la semaine du 14 au 18 octobre 2024 sera dédiée à la découverte des métiers des établissements sanitaires et du médico-social pour les collégiens et lycéens de la Région.

Au total, 415 000 € dédiés à la promotion et à l'attractivité des métiers et des formations du secteur de la santé, du médico-social et du social en 2023.

Certaines de ces actions ont été menées avec le **Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) « Autonomie et Inclusion »**, partenaire privilégié s'agissant de l'information sur les métiers avec notamment la mise en place de webinaires à destinations des professeurs de lycées. Une subvention régionale annuelle de 20 000 € lui est également attribuée pour mener des actions de promotion des métiers en cohérence avec le plan d'action régional.

PARTIE 03

**LES MOTEURS
DE L'ATTRACTIVITÉ**
de la santé en Grand Est

AXE 1

Des ressources naturelles et une richesse culturelle au service de la santé et du bien-être.

AMBITION 1

Une nature au service du bien-être et de la santé.

Contribution : Direction du tourisme — Service du Tourisme Durable Ruralité et Filières Touristiques.

Le Grand Est est la quatrième région de France irriguée à l'eau de source avec neuf stations thermales en pleine évolution. La stratégie de la Région Grand Est en matière de **thermalisme s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus large de smart tourisme et de tourisme durable d'une activité qui lie bien-être santé et nature, respectueuse de l'environnement.** Ce mouvement enclenché avant la crise sanitaire s'est accéléré depuis, notamment sur la partie digitalisation. Le concept de « smart tourisme », qui caractérise l'impact des nouvelles vagues d'innovations digitales, durables et infrastructurelles imposées au secteur du tourisme, incarne parfaitement la vision que souhaite aujourd'hui privilégier la Région Grand Est en matière de stratégie touristique, avec deux axes prioritaires :

- Responsable & durable : économiquement, socialement et biologiquement,
- Digital : pilotage stratégique basé sur les données, pilotage opérationnel basé sur l'agilité et le développement de services et d'infrastructures intelligentes.

L'objectif visant à offrir un thermalisme séduisant en Région Grand Est, se décline de la manière suivante :

- Fidéliser et renouveler la patientèle par la mise à niveau des infrastructures des établissements thermaux,
- Réduire la dépendance vis à vis des cures conventionnées, via des mini-cures non remboursées par la Sécurité Sociale sur une période plus courte,
- Relancer l'activité post COVID-19 par la mise en place de cures remboursées par l'Assurance Maladie, mais sur une durée plus courte que les 18 jours habituels.

— ACTION

SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS INITIÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX.

Les objectifs de cette action ont été **de soutenir les travaux des établissements thermaux, les actions relevant de l'innovation, de la recherche - développement, de la communication - promotion, de la formation professionnelle et du suivi et évaluation de l'activité thermique.**

Son périmètre est celui des 9 stations thermales du Grand Est : Amnéville-les-Thermes, Bains-les-Bains, Bourbonne-les-Bains, Contrexéville, Morsbronn-les-Bains, Nancy, Niederbronn-les-Bains, Plombières-les-Bains et Vittel.

Sa plus-value pour les territoires/ les usagers : les travaux au sein des

établissements thermaux et centres de bien-être permettent **de renforcer leur attractivité et de maintenir l'activité thermique sur des territoires qui en dépendent fortement** et conserver grâce à un établissement thermal, **une offre curative, de prévention et de promotion de la santé rurale pour une population cible.**

Concernant la temporalité de la mise en œuvre de cette action, le choix a été fait de traiter les projets déposés au fil de l'eau.

Au 30 septembre 2024

- **5 dossiers ont été financés** (+ de 5 M€) sur le soutien aux **travaux de modernisation** des établissements thermaux et centre de bien-être, qui sont toujours en cours,
- **2 sur le volet innovation, recherche et développement**, (55 k€ - DCC) dont une étude « COVIDTHERM » sur l'efficacité de la prise en charge thermique (hydrokinésithérapie et crénobalnéothérapie) comparée à la prise en charge habituelle de personnes souffrant d'une affection post-COVID-19, qui est en cours,
- **Mise en place d'une formation d'agent du thermalisme** avec une cible de 115 agents (+ de 200 k€ - DFOE),
- **5 centres de bien-être attendants aux établissements thermaux référencés, à leur demande, sur la plateforme touristique Explore Grand Est**, gérée par l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est,
- **Aucune action concrète sur le suivi et l'évaluation, faute de trouver une structure régionale porteuse et compétente en la matière.**

OBJECTIF 2

Placer le Grand Est parmi les destinations bien-être.

Les enjeux actuels et à venir pour le bien-être concerne essentiellement la mise en réseau des acteurs du thermalisme et de loisirs (9 stations) et ceux qui proposent uniquement du bien-être comme principal levier (17 établissements, charte SPA in Alsace). Il

s'agira de mettre en place une politique qui placera le Grand Est parmi les destinations bien-être.

— ACTION

ACCOMPAGNER LES HÔTELIERS POUR SE POSITIONNER SUR LE SECTEUR DU BIEN - ÊTRE.

L'objectif de cette action est **de soutenir les travaux des hôteliers dans leur volonté de créer un espace bien-être dans un projet de rénovation globale de leur établissement. Son périmètre est celui de l'ensemble du Grand Est.**

Sa plus plus-value pour les territoires et les usagers : **augmenter l'attractivité de l'offre de bien-être et ainsi augmenter l'attractivité des territoires concernés en vue d'enrichir l'offre (hôtelière, de service, ...).**

Au 30 septembre 2024

- **Une quinzaine de dossiers d'hôtels ont été financés** comprenant un soutien aux travaux de création de spas - centres de bien-être entre 2021 et 2023. **A partir de janvier 2024, le dispositif d'intervention sur l'hôtellerie a évolué.** Désormais, sont retenues dans le dispositif toutes les dépenses de création ou d'amélioration de piscine, SPA, bain finlandais, sauna, hammam uniquement si les équipements mis en œuvre répondent à des enjeux de développement durable en justifiant techniquement (procédés, matériaux, conditions d'exploitation...) **les économies qui seront réalisées sur la ressource en eau et sur la ressource en énergie lors de leurs utilisations après travaux.**
- **Les offres de bien-être sont recensées à la demande des prestataires sur la plateforme de commercialisation Explore Grand Est**, portée par l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est.

En complément de ces actions, il est à noter la mise en œuvre d'un suivi de la filière thermalisme et bien-être.

- Centralisation des actions financées par la Région sur le thermalisme et le bien-être
- Instruction et suivi des dossiers de financements des infrastructures thermales et de bien-être des stations
- Suivi de la Fédération Thermale du Grand Est (appui à la mise en place de programmes d'action, la positionner comme interlocuteur privilégié des établissements thermaux en appui sur les questions d'innovation, R&D, promotion, communication...).

AMBITION 2

Faire de la culture une source de bien-être et de santé.

OBJECTIF 1

Protéger l'utilisateur et le professionnel ou l'amateur.

Contribution : Service des Industries Créatives — Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire.

— ACTION 1

PROMOUVOIR DES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ EN DIRECTION DES PUBLICS ET DES PROFESSIONNELS (ARTISTIQUES, TECHNICIENS, AUTRE PROFESSIONNEL).

Différents projets et dispositifs sont soutenus par la Région :



- Une journée consacrée à la thématique « Santé des Artistes », organisée pour les musiciens et chanteurs autour de la voix, la respiration, la gestion du stress. (Réseau des musiques actuelles en Grand Est Grabuge).
- Des outils de sensibilisation et prévention des risques auditifs pour les publics et en particulier les jeunes (prêts de casques pendant les concerts, opérations de sensibilisation dans les établissements scolaires, ...)
- Un kit « handicap » mis en œuvre par le pôle d'éducation à l'image Blackmaria pour sensibiliser et accompagner la médiation autour des handicaps. Un outil construit autour de différents courts métrages évoquant les différents types de handicaps et facilitant les échanges et la médiation. Chaque film est audio décrit et sous-titré.

— ACTION 2

ENGAGER UNE RÉFLEXION AVEC LES PROFESSIONNELS DU PLATEAU MÉDICAL DE LA RÉGION EN VUE DE METTRE EN PLACE DES DISPOSITIONS TECHNIQUES FAVORABLES AUX BONNES CONDITIONS SANITAIRES DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES.

Compte tenu des évolutions dans l'écosystème, cette action a été abandonnée.

OBJECTIF 2

Accompagner l'accès à la culture pour tous les publics en situation de soin ou de handicap.

— ACTION 1

FAVORISER DES PROJETS ARTISTIQUES (EXPOSITIONS, ATELIERS THÉRAPEUTIQUES...) PARTAGÉS AVEC LES USAGERS ET DES PERSONNELS DU SECTEUR DE LA SANTÉ.

Différents projets favorisant la diffusion et la pratique artistiques auprès de publics en situation de soin ou de handicap sont soutenus par la Région dans le cadre de certains dispositifs culturels, par exemple :

- Le festival **Clin d'œil**, porté par l'association rémoise Ciné Sourds, est subventionné depuis sa création en 2000. La mise en œuvre de l'édition 2024 qui a attiré près de 20 000 spectateurs a été accompagnée à hauteur de 46 000 € dans le cadre du dispositif d'accompagnement des festivals relevant des industries créatives.
- Le festival **Entendez-voir** qui propose chaque année à Strasbourg une manifestation qui œuvre pour l'accès de tous au livre et au cinéma. La Région accompagne ce projet chaque année à hauteur de 6 000 €.
- L'association Tout va bien qui propose, à Nancy, des ateliers de création avec des jeunes accueillis en IME en collaboration avec l'ESAT La Mue du Lotus.
- Des visites guidées en langage des signes ont été organisées par le Service de l'inventaire et du patrimoine dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

— ACTION 2

DÉVELOPPER LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE DANS LES STRUCTURES SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIALES. CES RÉSIDENCES ARTISTIQUES FAVORISENT LE TEMPS ET L'INTERCONNAISSANCE ARTISTES PATIENTS- COMMUNAUTÉ DES SALARIÉS DE LA SANTÉ.

— ACTION 3

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ART THÉRAPIE EN SOUTENANT DES ACTIONS DE FORMATION DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONCERNÉS.

Convention Culture Santé Autonomie

La richesse culturelle doit être mise au service de la santé afin de faire de la culture une source de bien-être et de santé. L'objectif est d'accompagner l'accès à la culture pour tous les publics en situation de soin et de handicap en favorisant des projets artistiques partagés avec les usagers et les personnels du secteur de la santé ainsi qu'en développant les résidences artistiques dans les structures sanitaires et médico-sociales.

La Région Grand Est, la Direction des Affaires Culturelles et l'Agence Régionale de Santé signent en 2024 la convention Culture Santé Autonomie 2024-2026 qui s'appuie sur un Appel à Projets ayant différents objectifs :

- Favoriser la mise en place d'un projet culturel au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux, en direction des personnes hospitalisées, des usagers du secteur médico-social, de leur famille et de leurs personnels ;
- Promouvoir une politique de la santé et de l'autonomie qui prenne en compte tous les publics et toutes les dimensions de la personne ;
- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques artistiques et culturelles et aux œuvres ;
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de soin, de handicap, ou de perte d'autonomie ; lutter contre toutes discriminations.

Le budget global attribué à cet appel à projets en **2024 s'élève à 650 000 € répartis ainsi entre les 3 partenaires :**

- Région Grand Est : 130 000 € (90 000 € sur la ligne Culture et 40 000 € sur la ligne Santé)
- Direction des Affaires Culturelles : 260 000 €
- Agence Régionale de Santé : 260 000 €.

Appel à projets

Chaque projet associe l'établissement et une ou plusieurs structures culturelles et des artistes professionnels dans tous les domaines artistiques et culturels (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, patrimoine, architecture, livre et lecture, pratiques numériques). Le projet peut être porté par un établissement relevant du secteur du soin et du handicap (Hôpital, établissement médico-social, EHPAD, ...) ou par une structure artistique et culturelle (équipement, compagnie, collectif, artistes, ...).

115 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets, sur l'ensemble du territoire. 83 projets ont reçu un soutien financier pour un montant total de 649 542 € :

- Ardennes : 3 projets pour un montant de 21 698 €
- Aube : 3 projets pour un montant de 49 115 €
- Marne : 9 projets pour un montant de 58 352 €
- Haute-Marne : 8 projets pour un montant de 93 055 €
- Meurthe-et-Moselle : 16 projets pour un montant de 136 169 €
- Meuse : 5 projets pour un montant de 62 870 €

- Moselle : 8 projets pour un montant de 45 475 €
- Vosges : 9 projets pour un montant de 62 441 €
- Haut Rhin : 9 projets pour un montant de 43 320 €
- Bas Rhin : 13 projets pour un montant de 77 045 €

Les projets soutenus :

- Concernent des projets implantés dans chacun des 10 départements,

- Une **diversité des langages artistiques** : théâtre, cinéma, arts plastiques, musique classique, musiques actuelles, musées, écriture, marionnettes, cirque, danse, photographie. Certains projets associent plusieurs langages,

- Une **diversité des lieux de santé et de soin** partenaires : Centre d'accueil pour Adultes Handicapés, Centre Hospitalier, EHPAD, Foyer Médicalisé, IME, CRME, Centre Psychothérapeutique, ...

- Les projets s'articulent systématiquement autour de **différents volets** : découverte de langages artistiques, ateliers de pratiques, rencontres avec des artistes, création et restitution auprès de publics (patients, soignants, familles, ...),

- Une **durée** plus ou moins longue allant de quelques semaines à plusieurs mois,

- Certains projets sont menés sur **plusieurs établissements.**

L'Appel à Projets est reconduit en 2025.

OBJECTIF 3

Poursuivre un programme pluri annuel d'étude et de valorisation des connaissances sur le patrimoine et l'histoire de la santé en région Grand Est.

Contribution : Inventaire et Patrimoine — Direction du Patrimoine et de la Mémoire.

— ACTION 1

ETENDRE LES ACTIONS DU SERVICE DE L'INVENTAIRE ET DU PATRIMOINE CULTUREL DU GRAND EST AUX CHAMPS DU PATRIMOINE HOSPITALIER ET DE L'HISTOIRE UNIVERSITAIRE HOSPITALIÈRE, AUX SANATORIUMS ET AUX HÔPITAUX PSYCHIATRIQUES.

Comme prévu, le pôle Inventaire général du patrimoine culturel a veillé à prendre en compte lors des opérations scientifiques programmées à intégrer les éléments relatifs au patrimoine hospitalier, universitaire ou non.

Depuis 2021, ont ainsi été réalisées :

- Dans le cadre de l'étude sur le patrimoine de l'Université de Lorraine, l'étude des collections des musées de l'Université de Lorraine ayant trait à la médecine a permis la rédaction ou la mise à jour de notices sur la base de données de l'inventaire :
- 19 notices relatives à des instruments médicaux professionnels
- Une dizaine pages dans l'ouvrage « Le patrimoine mobilier de l'université de Lorraine » qui paraîtra dans la collection nationale Images du patrimoine en fin d'année

La publication d'une cinquantaine de dossiers d'inventaire relatifs à des hôpitaux, issues d'études anciennes qui n'étaient pas encore diffusées en ligne (Commercy, Verdun, ...) ou d'études récentes (ancien hôpital civil de Neuf-Brisach, **chapelle de l'Assomption de l'hôpital Auban-Moët à Epernay, clinique des Drs Guillot et Leveque à Reims,...**). Cela porte à 121 les édifices hospitaliers, d'assistance ou de protection sociale **disponibles en ligne.**

- L'une des opérations, consacré au couvent de sœurs de la **congrégation Notre Dame du refuge à Nancy**, devenu établissement hospitalier dit Les Maisons Hospitalières a fait l'objet d'une exposition à l'automne 2024.
- Une visite guidée à destination des personnels des hôpitaux de Strasbourg pour les sensibiliser sur le patrimoine de leur institution a été menée par un chercheur du service.
- Le service est parfois amené à proposer son expertise et conseil pour évaluer l'intérêt patrimonial des édifices dans le cadre de projet d'aménagements

Réalisation à venir

- Dans le cadre de l'étude sur le patrimoine de l'Université de Lorraine, la fin des études des collections mobilières devrait intervenir en 2025. Elle se prolongera par l'étude de bâtiments dont un certain nombre concerne des campus liés à l'enseignement de la Médecine : campus santé à Brabois ; ancien campus de la faculté de pharmacie à Nancy
- Les études topographiques en cours intégreront lorsque cela est possible les établissements hospitaliers ou anciens couvents à vocation hospitalière.

— ACTION 2

VALORISER AU TRAVERS DU COMITÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE (CHR) LES TRAVAUX ET RECHERCHES HISTORIQUES DES ASSOCIATIONS S'INTÉRESSANT AU PATRIMOINE ET À L'HISTOIRE DE LA SANTÉ EN GRAND EST.

Une dizaine de structures inscrites auprès du Comité d'Histoire régionale organise régulièrement des événements en lien avec l'Histoire

de la santé. Par le biais des outils en lignes du Comité d'Histoire régionale, la Région contribue à la diffusion de leurs événements. **Une trentaine d'événements dans le domaine de la médecine ont ainsi été relayés et témoignent des actions entreprises dans ce domaine par les associations historiques et patrimoniales.**

A l'occasion des Journées d'Histoire régionale, salon organisé chaque année par la Région Grand Est et réunissant une centaine de structures dans le domaine de l'Histoire et du patrimoine, un cycle de conférence accueille régulièrement des interventions ayant trait à l'histoire de la médecine.

A titre d'exemple :

- en 2022, lors de l'édition « Elles ont fait l'Histoire »
- « Docteur Nicole Girard-Mangin : seule femme médecin dans l'armée française pendant la Première Guerre mondiale », Maryse Humbert
- en 2023, lors de l'édition L'enfance, grandir au fil du temps
- « La santé du petit enfant de 0 à 2 ans dans l'histoire de l'humanité, conception, vie intra-utérine, naissance et soins... » par
- « Prendre l'enfance en charge à la naissance. L'exemple de la maternité de Vouziers (Ardennes), une aventure hospitalière au XXe s. » par Florent Simonnet

Ces opérations de diffusion se poursuivront dans les années à venir.

Autres actions : notamment subventions régionales

Plusieurs aides régionales relevant des dispositifs patrimoniaux ont permis la réalisation de projet en faveur du patrimoine hospitalier ou lié à la médecine.

Restauration du patrimoine

- Restauration de la chapelle de l'hôpital Saint-Charles à Commercy : 34 691 €
- Etudes préalables à la restauration de l'ancien hôpital de Chatillon-sur-Saône : 5325 €

Valorisation du patrimoine

- Apothicarium : projet de valorisation d'un droguier pharmaceutique ancien : 11 000 €

AXE 2

L'innovation et la recherche en santé : moteurs et vecteurs de transition.



La Recherche et Développement (R&D) et l'innovation sont des indicateurs clés du secteur de

la santé en Grand Est composé de plus de 400 entreprises dans les seuls domaines des biotechnologies et des technologies médicales. Face aux objectifs fixés notamment dans le cadre du Business Act Grand Est sur 2020-2025, la mobilisation financière et en ingénierie de la Région a été au rendez-vous. Des startups ont été accompagnées, un plan Intelligence Artificielle en réflexion et des projets structurants en œuvre notamment dans le cadre des programmes Hôpital du Futur 1 et 2.

Contribution : Direction de la Connaissance et de la Compétitivité.

Cette ambition essentielle d'accélération des innovations santé en Grand Est a dû s'adapter au contexte de la crise sanitaire impactant lourdement le secteur industriel et celui de la recherche. Ainsi des actions ont été renforcées, d'autres lancées et certaines abandonnées.

— ACTION 1

INSCRIRE LES INDUSTRIELS RÉGIONAUX DE LA SANTÉ DANS LES TRANSITIONS DU BUSINESS ACT.

Les sites industriels régionaux (pharmas, DM, ...) sont des cibles privilégiées pour la transition industrielle et environnementale et l'accompagnement dans le cadre des parcours et de la décarbonation des procédés.

19 entreprises industrielles émergeant dans le secteur de la santé (industrie pharmaceutique, biotechnologie, dispositifs médicaux, équipementiers) sont accompagnées par la Région dans le cadre du parcours de transformation : MV2G INTERNATIONAL (TEC CARE), NOVASEP, LABORATOIRES JUVA PRODUCTION, FIRALIS MOLECULAR PRECISION, PHARVEST, LABORATOIRES DIEPHEZ, SOCIETE NOUVELLE MIKROLAND, ETS CLAUDE LASSERTEUX, CRISTABLANK, HALBOUT, BB DISTRIB, DOMINIQUE DUTSCHER SA, SOUNDUCT, K+S France, ETAP LAB, PROTOMED, PROTHALIA, DEMIREL SEZER, CELLPROTHERA.

Au titre des accompagnements financiers accordés par la Région pour le développement et la modernisation des grands sites industriels régionaux, 4 projets ont été accompagnés à hauteur de 950 000 € sur la période 2021-2024 : GIVAUDAN, CONFARMA, MENICON PHARMA et DELPHARM.

La mobilisation financière de la Région en faveur des startups de la santé.

Depuis 2021, **54 projets de startups en santé** ont été accompagnés sous forme d'aides directes attribuées par la Région, pour un montant global d'engagement de plus 3,7 M €.

De manière complémentaire :

- La dotation de la Région en prêts participatifs d'amorçage a également été mobilisée pour 13 projets en santé (correspondant à 924 000 € de financements),
- Les fonds régionaux de capital investissement et de capital risque dont la Région est co-souscripteur sont intervenus dans 28 opérations de levées de fonds réalisées par des startups régionales de santé, les montants investis par ces fonds à l'occasion de ces opérations s'élevant à plus de 12,1 M €.

Une réflexion est en cours pour structurer le suivi et le contrôle de la pérennité de ces startups.

Le réseau constitué par la Région des incubateurs d'excellence

Les startups dans le domaine de la santé présentent une part importante des projets innovants accompagnés par les incubateurs d'excellence de la Région Grand Est. **Ainsi en 2023, 91 projets sur 401 étaient liés à la santé c'est-à-dire relevant de la E-santé, des dispositifs médicaux ou des biotechnologies.**

Des offres et ressources spécifiques ont été développées dans les dernières années par les incubateurs ayant une masse critique de projets innovants dans le domaine de la santé. On peut particulièrement citer « Quest for Change » qui a donné une visibilité à son offre thématique santé à travers la création de « Quest for Health » en 2022. Avec un tiers des projets

accompagnés émanant du domaine de la santé, l'Incubateur Lorrain en charge de l'Université Lorraine et des laboratoires rattachés propose également un accompagnement spécifique santé comme par exemple la smart community santé ou des ressources dédiées. Basé sur le potentiel nancéen hors université, Grand Nancy Innovation offre des services thématiques dans le cadre de son accompagnement, mais les porteurs de projets peuvent aussi bénéficier d'actions de « Quest for Health » ou d'opérations spécifiques santé de la coopération de GNI et de l'Incubateur Lorrain dans le cadre de LIINK sur le territoire du Grand Nancy.

Les incubateurs d'excellence collaborent avec les autres parties prenantes de la création et de développement d'entreprises dans une Région Grand caractérisée par :

- **Un tissu de recherche de haut niveau** en lien avec les centres universitaires (UL, UniStra, URCA),
- **Un écosystème d'accompagnement santé** autour du pôle de compétitivité BioValley France en chef de file,
- **Un écosystème de transfert de technologie** avec les incubateurs d'excellence, mais aussi des partenaires comme Grand Enov+, SATT Conectus et Satt Nord... renforcé par des collaborations dans les 3 Pôles Universitaires d'Innovation (Innozem - Champagne-Ardenne, PuiA - Alsace, Polaris - Lorraine),
- **La présence de financeurs publics et privés** donnant accès aux financements.

Les chiffres clés de l'innovation santé en Grand Est sur 2021-23.

INCUBATEUR	STARTUP PLUS 1ME	STARTUPS ACCOMPAGNÉS 2023	STARTUPS ACCOMPAGNÉS 2023 SANTE	EFFECTIFS 2023
Incubateur Lorrain	9	46	14	31
Grand Nancy Innovation	1*	52	12	41
« Quest For Health »	25*	306	65 dont 23 exogènes	405
TOTAL	35	404	91	477

Création de « Quest for Health » dont la Région est le premier co financeur public français.

Créé en 2022, l'ambition de « Quest for Health » dépasse le cadre endogène en visant de « Faire du Grand Est un territoire incontournable de la création et développement des startups santé en Europe ».

Les 4 axes stratégiques portés par son directeur Guillaume Vetter-Genoud montrent l'ambition d'attirer un potentiel exogène :

1. Développement d'une masse critique de projets sur le territoire Grand Est en visant :

- Flux Endogène — Issus de la Recherche Publique : « Augmenter le flux de création de pépites issues de la recherche publique du Grand Est »,
- Flux Exogène — Issus d'autres régions ou pays : « Continuer à attirer des projets ambitieux, aux côtés de nos partenaires privilégiés : Grand Enov+ et Biovalley France ».

2. Adaptation de l'offre immobilière à la demande des startups en proposant une capacité immobilière adaptée aux besoins et moyens des startups.

3. Affirmation du caractère International de Quest For Health pour :

- « Augmenter la visibilité du territoire pour attirer les investisseurs et les entreprises internationales »,
- Accélérer le développement à l'international de nos startups,

4. Création de nouveaux outils de financement des startups

afin de pouvoir proposer des outils d'investissement en fonds propres innovants pour accélérer le développement des projets prometteurs.

Chaque axe stratégique donne lieu à des actions dédiées en lien avec des partenaires identifiés. « Quest for Health » développe également les partenariats transfrontaliers avec des financeurs et incubateurs dans le Bade-Wurtemberg et dans la Région de Bâle.

Afin de soutenir la recherche de financement, un site proposant la mise en lien entre projets et financeurs a été développé (www.healthcareinvestorsclub.com). Ensemble, les partenaires organisent des rencontres tri-nationales pour des startups santé - les « Trinationnal HealthTech Days » - avec des ateliers sur financement et développement (prochaine édition 7- 8 novembre 2024).

Quelques chiffres clefs sur l'activité des autres incubateurs pour les projets santé :

- Incubateur lorrain :
- 65 projets dans le domaine santé dont 24 d'origine exogène (USA, Israël, UK),
- Levée de fonds de 175 M€ avec pour la période 2021-23 : 25 startups de plus d'1 M€,

- Chiffre d'affaires 2021-23 des startups accompagnées : 23,5 M€.
- **Grand Nancy Innovation :**
- 33% des 238 projets accompagnés par l'incubateur relèvent du secteur de la santé (Healthtech / Biotech / Medtech / eSanté),
- 9 projets santé dépassant une levée de fonds de plus d'1 M€ avec un total de 130 M€ de fonds levés.

— ACTION 2

DÉPLOYER UN « AIRBUS DU MÉDICAMENT » EN S'APPUYANT SUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE.

Contribution : BioValley France

La mission « Comprendre et anticiper les défis de l'industrialisation d'une filière de bio production de médicaments » a été confiée à Biovalley France avec un enjeu pluriannuel d'animation et structuration de la filière bio production.

Les objectifs et plans d'actions.

La France s'est fixée pour objectif de devenir le leader de la production de thérapies innovantes et de produire 10 biomédicaments contre les cancers et les maladies chroniques d'ici 2030. Pour ce faire, l'État investit 800 millions d'euros destinés au développement de nouvelles biothérapies et à accompagner le développement du tissu industriel afin de ne plus dépendre à 95 % des biothérapies étrangères.

Les travaux préliminaires de positionnement et maquettage de projets structurants de la filière bioproduction du Grand Est conduits, en 2021, avec l'aide de la société de conseil Azapharm, ont permis d'identifier, de manière concertée avec les équipes de la Région Grand Est, l'opportunité et la nécessité de lancer

un grand projet triennal de structuration de la filière des biotechnologies en santé autour de deux axes principaux de travail, définis sur la base des forces et expertises publiques et surtout privées existants en Grand Est :

- Axe 1 : Améliorer la performance de l'outil de bioproduction,
- Axe 2 : Réduire l'impact environnemental de la bioproduction.

Les principales actions menées sur ces 2 axes de travail sont de 3 ordres :

- **L'initiation et la maturation de projets** visant à rendre l'outil de production plus performant et plus durable ;
- **L'accompagnement d'acteurs spécifiques** dont les activités bénéficient à l'ensemble de l'écosystème de la bioproduction en Grand Est, et dont la visibilité est un facteur d'attractivité pour la région, afin de les rendre plus performants et d'aider leur plein déploiement :
 - Usine-Ecole EASE,
 - Intégrateur industriel MTInov.
- **La co-construction avec le tissu industriel et les experts de Grand Est d'une feuille de route de la bioproduction en Grand Est.**

Biovalley France a dans un premier temps engagé un travail de cartographie sur 2022 pour identifier les acteurs actifs dans la filière. En parallèle, les équipes ont également identifié au fil de l'eau les projets en liens avec les deux axes identifiés, mais également tous les projets d'innovation, accompagner les porteurs pour la concrétisation de ces projets en cherchant également les leviers de financement. En 2023, la communauté bioproduction a été lancée. Cette communauté permet d'alimenter une feuille de route structurée en 2024 pour les années à venir.

Pour soutenir ces actions, BioValley France a mené **des actions transverses** :

- **Renforcer les liens avec les opérateurs de la SA BB** (BPI France, DGE, AIS, CSF) en organisant des échanges réguliers avec ces structures afin de remonter régulièrement des problématiques stratégiques ou financières de ces sociétés (un point mensuel est organisé avec l'AIS).
- **Se coordonner avec les acteurs nationaux** : LEEM (animation régionale conjointe en discussion), France Biotech (participation aux Commissions Bioproduction), France Biolead (échanges et participation à l'organisation de la 1ère journée des biothérapies et de la bioproduction), Mabdesign (Convention de partenariat signé pour aider au montage de projet).
- **Faire vivre la cartographie des acteurs en Grand Est** (transmise aux services de la Région en mars 2023) et participer à la visibilité de celle-ci en intégrant des groupes et projets européens comme le CEBR ou le projet COBIOE.
- **Informersur les dispositifs** : Webinaire sur la Stratégie d'Accélération Bioproduction & Biothérapies le 12 avril 2023 (200 participants, replay accessible en ligne) et le 17 octobre 2023 (environ 100 participants).
- **Création d'une communauté le 5 décembre 2023 regroupant 41 acteurs engagés.**

Ce projet bénéficie d'un financement triennal de 345 K€ de la Région Grand Est et de 374 K€ du FEDER sur la période 2024-2024 ;

OBJECTIF 2

Attirer et soutenir les talents et les infrastructures de recherche de pointe.

— ACTION 1

SOUTENIR LES SOLUTIONS INNOVANTES DES ENTREPRISES ET ACTEURS RÉGIONAUX.

En cohérence avec les objectifs de la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de

l'Innovation (SRESRI) 2020-2030, il s'agit de renforcer :

Le soutien à des infrastructures de pointe pour créer les conditions favorables au transfert de compétence et savoirs de haut niveau.

- Dans le cadre du contrat de déclinaison du CPER 2021-2027, la Région s'engage dans le cofinancement de 8 programmes d'acquisition et de développement d'infrastructures et équipements structurants pour la recherche en santé. La somme totale de ces engagements pluriannuels régionaux est de 7,3 M €.
- Dans le cadre d'un appel à projets de la Région, 10 programmes complémentaires d'acquisition et déploiement d'infrastructures de recherche de pointe ont également été accompagnés pour la conduite de travaux en lien avec la santé, à hauteur de 3,2 M € sur les crédits de la collectivité.

L'attractivité des talents dans la sphère académique.

- 576 500 € ont été engagés pour la réalisation de 9 projets prévoyant l'accueil en Grand Est de chercheurs expérimentés / d'excellence pour la conduite de programmes de recherche dans les domaines de la biologie et de la santé.
- Favoriser et valoriser l'intégration et l'expérimentation en Grand Est de solutions innovantes développées par les entreprises et acteurs régionaux : collaborations entre start'ups, PME et Grand Groupes, déploiement de démonstrateurs dans les territoires.
- 5 projets collaboratifs de R&D, associant des équipes académiques de recherche et des entreprises régionales ont été soutenus à hauteur d'1,25 M € par la Région pour des développements visant le secteur de la santé et des biotechnologies.

— ACTION 2

INSCRIRE LES TERRITOIRES D'INNOVATION (EX TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION), DES TERRITOIRES D'EXPÉRIMENTATION AU SERVICE DU DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES TECHNOLOGIES. (CF. PARTIE 2 — AXE 2 AMBITION 2).

— ACTION 3

SOUTIEN AU DÉMARRAGE DE L'INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (IHU) INFINY À NANCY (ACTION NON-PRÉVUE À LA FDR INITIALE)

Parmi les 12 nouveaux IHU qui ont été labellisés par le gouvernement le 16 mai 2023, figure l'IHU Infiny à Nancy. En France, on compte dorénavant 19 IHU dont un à Strasbourg - l'IHU Mix Surg - et l'IHU émergent Infiny à Nancy).

L'IHU Infiny a pour objet d'offrir aux patients, souffrant de maladies inflammatoires, une vie quotidienne normale, en bénéficiant d'un parcours de soins innovant et optimisé, élaboré, perfectionné puis diffusé par un IHU jouant le rôle de tête de réseau. L'ambition de l'IHU se décline en quatre piliers que sont le soin, la recherche, la formation et l'innovation pour répondre à deux grands objectifs :

- Améliorer et accélérer la détection des MICI pour prévenir leur apparition et leurs complications ;
- Offrir un traitement précoce, personnalisé et à 360° pour ouvrir la voie de la guérison.

La Région Grand Est a été sollicitée pour soutenir le développement de l'IHU Infiny sur la période 2024 - 2034 à hauteur de 3 M€ (incluant une intervention prévisionnelle du FEDER pour un montant recherché à hauteur de 1 800 000 € / en cours d'instruction 2 585 000 € sur la période 2024 - 2034. En septembre 2024 a été

délibéré un premier soutien pour un montant de 695 000 € sur crédits régionaux, ciblant les étapes initiales de déploiement opérationnel du projet scientifique et de R&D de l'IHU Infiny sur la période 2024 - 2027.

— ACTION 4

SOUTIEN AUX POSTES UNIVERSITAIRES DE TERRITOIRES OU P.U.T. (ACTION NON-PRÉVUE À LA FDR INITIALE).

Pour répondre au problème de la démographie médicale sur le territoire, l'enjeu majeur est de gagner en attractivité pour les territoires. En concertation avec les acteurs de la Coordination Stratégique et d'Accélération en Biologie Santé (COSABIS), la Région entend participer à l'émergence de nouveaux lieux de formation de niveau universitaire en santé, partant du constat que les étudiants en médecine s'installent plus facilement dans une région où ils ont tissé un lien professionnel fort durant leur cursus, plutôt que dans des lieux où ils n'ont pas tissé de lien professionnel.

Dans ce cadre, pour renforcer l'attractivité médicale, **l'objectif est de créer des postes universitaires de territoire qui permet d'exporter, hors Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), les missions universitaires de soin, de formation et de recherche dans des centres hospitaliers généraux et dans des structures ambulatoires.** Cette diffusion permet de multiplier les lieux de formation de qualité universitaire dans des zones nécessitant d'être soutenues en soins de recours, de créer la notion d'équipe territoriale pour une spécialité médicale ciblée et de mailler le territoire en termes de recherche en soins premiers et de recherche translationnelle.

Les postes universitaires de territoire sont des postes temporaires d'enseignants associés, sur lesquels un financement des collectivités

territoriales est attendu, car hors budget d'État.

Le support est un poste de praticien hospitalier en temps plein sur lequel une valence universitaire est ajoutée.

Le projet de poste universitaire de territoire doit être sous-tendu par un projet de soins, de formation et de recherche partagé entre le candidat, le centre hospitalier d'accueil, le CHRU et la faculté de médecine concernés. Ce projet doit faire l'objet d'une validation par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de médecine et le Conseil National des Universités (CNU) de la discipline pour assurer la qualité universitaire du dossier.

Au niveau du Grand Est, deux premiers postes universitaires (un professeur en chirurgie digestive et un maître de conférences en santé publique) de territoire ont été créés en 2020 au Centre Hospitalier de Troyes. La Région a participé à leur cofinancement, ainsi qu'à celui de cinq autres postes (un maître de conférences en hématologie clinique au Centre Hospitalier de Metz, une chef de clinique en gynécologie-obstétrique dans le Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes, un maître de conférences en nutrition au sein du GHT Sud Lorraine, ainsi que deux chefs de clinique respectivement au Centre Hospitalier de Colmar et au Centre Hospitalier de Mulhouse), **pour un engagement total à hauteur de 522 000 € sur crédits régionaux.**

OBJECTIF 3

Mettre en œuvre le Plan Intelligence Artificielle (IA) de la Région.

— ACTIONS 1 ET 2

BOOSTER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES PAR L'IA. SOUTENIR L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE EN IA ET ASSURER SON RAYONNEMENT ET SA VALORISATION.

Une chaire industrielle spécifique

2 L'Hébergement de Données Santé HDS est un label délivré suite à un audit de l'ASIP (Agence du Numérique en santé) qui atteste que les exigences de la loi en matière de données de santé à caractère personnel sont bien respectées.

aux enjeux de l'IA appliquée à la santé a été sélectionnée et retenue pour financement régional à hauteur de 120 000 €, pour développer de nouvelles approches basées sur l'IA pour le contrôle automatisé des étapes de sécurité pendant les chirurgies endoscopiques, permettant le développement d'une tour de contrôle des blocs opératoires. Le projet s'appuie sur les solides collaborations cliniques établies avec le CHRU Strasbourg, l'IRCAD, l'IHU Mix Surg de Strasbourg.

Le projet PREDICT EST a été abandonné faute de résultats probants, par contre **le projet Clinnova sera prochainement renforcé au 1^{er} semestre 2025 : 1^{ère} délibération en faveur du projet ENACT (<https://cluster-ia-enact.ai/>), et 2nde phase du projet CLINNOVA.**

— ACTION 3

DYNAMISER LES START-UPS DEPUIS LA FORMULATION D'UNE IDÉE JUSQU'À LA LEVÉE DU PREMIER MILLION € EN FÉDÉRANT TOUS LES ACTEURS DE L'ENTREPRENEURIAT.

Cette action a été développée dans l'objectif 1 de ladite Ambition.

— ACTION 4

CRÉER UNE PLATEFORME DE DONNÉES DE SANTÉ HDS (HÉBERGEUR DE DONNÉES DE SANTÉ)² — LE PROJET CLINNOVA

CLINNOVA vise à construire une plateforme transfrontalière pour la mise en œuvre de solutions IA dans la santé, avec un focus sur les maladies inflammatoires et auto-immunes.

CLINNOVA est identifié comme cas d'usage de référence en santé du cloud

souverain européen GAIA-X, dont l'ambition est de créer un écosystème de données européens sécurisé, positionné sur la Vallée européenne de l'IA. L'objectif médical à long terme est de développer de nouvelles thérapies et diagnostics à partir des besoins des patients.

Le consortium transfrontalier implique des partenaires luxembourgeois, allemand, suisse et dispose de plusieurs sources de financements : 19 M€ du Fonds National de la Recherche du Luxembourg, 10 M€ du Land du Bade-Wurtemberg et 3,02 M€ de la Région Grand Est.

La convention phase 1 arrive à son terme au 31 décembre 2024 et a fait l'objet d'un engagement à hauteur de 3,02 M € sur crédits régionaux. Les partenaires régionaux de CLINNOVA (Université de Lorraine, CHRU de Nancy, Université de Reims Champagne Ardenne, CHU de Reims, CNRS, Université de Strasbourg, HUS, INSERM, IHU de Strasbourg, associations PRIESM et Biovalley France) ont signé en octobre 2024 un accord de consortium pour s'engager dans une seconde phase du projet.

Contributions : BioValley France — Direction santé

Le programme Hôpital du Futur s'inscrit dans le cadre du Business Act de la Région Grand Est.

Au printemps 2020, la Région Grand Est et l'État, entourés de plus de 1000 acteurs socio-économiques de la région, ont décidé de mettre en œuvre tous les moyens afin de répondre aux grands défis du XXI^{ème} siècle, notamment l'urgence évidente d'un changement de modèle économique. Ensemble, ils ont élaboré une stratégie régionale ambitieuse : **le Business Act Grand Est (BAGE)**, plan ambitieux de relance, de reconquête et de

modernisation de l'économie.

Le Business Act a identifié quatre moteurs de transformation : Environnement, Numérique, Industrie et Santé. De nature très transversale, ces transitions s'appliquent à tous les secteurs d'activités, à tous les territoires, aux entreprises comme aux organisations. **Le Business Act a mené à la création d'actions concrètes, de projets structurants et de propositions de simplification — dont le programme Hôpital du Futur issu du « Business Act #2 » d'octobre 2021.**

A cette fin, la Région Grand Est a lancé les **GET pour « Grand Est Transformation »**, Hub à Solutions innovantes, conçus comme des centres de ressources et d'expertise devant contribuer à accélérer la mise en œuvre opérationnelle du BAGE. **Le programme « Hôpital du Futur » est le premier pilier d'actions mené par le GET Santé.**

Depuis le lancement des travaux du GET Santé, deux programmes Hôpital du Futur (nouvelle dénomination de « Hôpital 4.0 ») ont été lancés :

- Hôpital du Futur #1 2021-2023. Thématique : « Comment permettre aux professionnels de santé de se recentrer sur leur cœur de métiers ? »
- Hôpital du Futur #2 2024 — 2026 — en cours. Thématique : « Soutenir la décarbonation des hôpitaux ».

1. Hôpital du Futur #1 - 2021-2023.

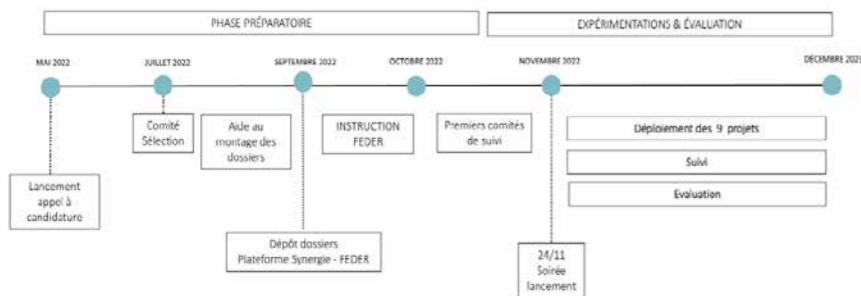
L'objectif général de cette **première itération du programme Hôpital du futur** a été de promouvoir des organisations de travail permettant aux professionnels de **recentrer leur activité sur leur « cœur de métiers » pour redonner du sens à leur travail en :**

- Atténuant les charges physiques le cas échéant pour réduire le nombre de TMS,

- Améliorant la satisfaction des professionnels de santé à exercer leurs métiers,
- Améliorant le nombre de solutions robotiques et digitales innovantes installées,
- Développant des organisations dans les secteurs hors soin combinant « automatisation raisonnée », « gestion des flux optimisés », « renforcement des niveaux de sécurité », « baisse des coûts ».

Le programme a été établi conjointement par l'État (ARS, Préfecture), la Région avec le soutien méthodologique et en ingénierie de BioValley France. Le budget dédié était de 9,24 millions € - fonds REACT EU — programme Feder.

Un Appel à Candidatures a été lancé en mai 2022 avec lancement des travaux des lauréats du programme en novembre 2022.



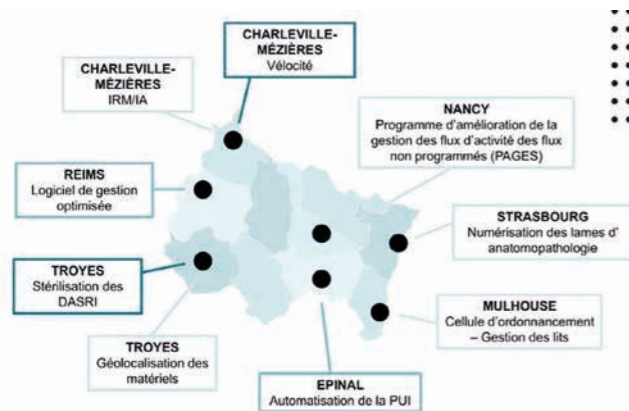
Le programme Hôpital du Futur

9 projets lauréats (9,240 M€)

7 établissements de santé

3 THÉMATIQUES

- Durabilité
- Robotique
- Numérique/IA



Les Lauréats

Pour chaque projet, des indicateurs d'impacts ont été mis en place et ont permis d'évaluer l'impact des projets pour les territoires et leurs usagers tel que décrit ci-dessous :

- **Géolocalisation des biens matériels - centres hospitaliers de Troyes et de Bar-sur-Seine (10).**

Déploiement de plus de 1000 tags (pousses-seringues, brancards, fauteuils...) avec pour conséquences : une diminution de la charge de travail dévouée à la recherche de ces matériels = 3h/jour/service, 200 agents pour qui l'impact est d'ores et déjà positif et une diminution des pertes de matériels, amélioration de la gestion des stocks et de la maintenance préventive.

- **IRM/IA - CH de Charleville-Mézières (08).**

1664 IRM réalisées en 5 mois avec un gain de temps de 6 minutes (osseux, pelvis, abdominaux) et de 8 minutes (cérébral, télé-AVC).

- **Vers un hôpital vélo-cité — CH de Béclair (08).**

2 267 trajets effectués pour 2 529 km parcourus permettant 529 kg de CO2 évités en cinq mois.

- **Optimisation du parcours patient — GHRMSA Mulhouse Sud Alsace (68).**

Mise en place de la cellule d'ordonnement avec un recrutement de personnels pour gérer les flux de patients.

- **Programme d'amélioration de la gestion des flux non programmés - CHRU de Nancy, Centre Hospitalier Saint Charles de Toul, Centre Hospitalier de Lunéville, Centre Hospitalier de Pont à Mousson, Centre Psychothérapeutique de Nancy, Hôpital Psychiatrique Ravenel de Mirecourt (88).**

Ecran d'interfaçage entre les équipes du SAMU/SMUR et les urgences installées.

Logiciel d'IA d'aide à l'identification de fracture installé

Logiciel de réorientation des patients vers la médecine de ville installé

Outil d'IA de prédiction des flux de patients installé avec un taux de fiabilité de 95%. Cet outil attire l'attention des CH du Grand Est après sa communication par BVF.

- **Stérilisation des DASRI — CH de Troyes (10).**

Projet inspirant pour les CH de Châlons-en-Champagne et du CHINA qui souhaitent développer la même typologie de projet pour le programme Hôpital du Futur. Diminution des coûts et des manipulations.

- **Numérisation des lames d'anatomopathologie — Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (67).**

Volonté de s'inscrire dans une démarche territoriale afin de faciliter le traitement des cas. Gain de temps pour les anapathologistes, possibilité de recentrer sur des situations complexes, renforcement de l'attractivité du service.

- **Automatisation des pharmacies à usage intérieur — CH Epinal (88).**

Diminution des risques de sur-prescriptions, d'erreurs ou d'iatrogénie. Diminution de la charge mentale pour les équipes de préparation. Diminution des déplacements des pharmaciens entre sites. Maintenir ou favoriser le recrutement dans les PUI.

- **Logistique optimisée intelligente — Centre Hospitalier de Reims (51).**

Le dispositif a permis la diminution TMS liés à la manutention de charge conséquente ainsi que la charge mentale liée à la recherche de matériel et la réduction des tâches répétitives. Le robot de dispensation favorise également l'optimisation des stocks, la réduction des tâches répétitives et la simplification de la gestion des prévisions de commandes.

L'ensemble des 9 projets ont été finalisés à décembre 2023.

Perspective du programme Hôpital du Futur#1

Dans un effort de massification des innovations implémentées dans les établissements lauréats, une web émission a été organisée le 10 juin 2024 invitant les porteurs de projet à présenter leurs retours d'expériences.

Par ailleurs, des mises en relations ont été effectuées par BioValley France entre des entreprises du Grand Est, partenaires des projets d'innovations et des établissements publics de santé intéressés par les solutions développées.

2. Hôpital du Futur #2 - 2024 - 2026

Fort du succès de la première itération de ce programme, la Région Grand Est, l'ARS Grand Est ainsi que la préfecture de la région ont décidé, avec l'appui de BioValley France, de réitérer un programme d'appui à la transformation des hôpitaux. La thématique retenue vient également en soutien de la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé et de la feuille de route santé.

L'une des priorités porte sur la prise en compte de l'impact environnemental sur la santé des populations. Le changement climatique nécessite des mesures d'atténuation des conséquences

sanitaires sur la santé des populations et d'adaptation de notre système de santé.

C'est dans ce cadre, mais aussi dans **Grand Est région verte**, que s'inscrit la suite du programme Hôpital du futur dont l'objectif est de soutenir la transformation du secteur de la santé à travers des investissements stratégiques.

Cette seconde version du programme permettra de **faire face aux défis majeurs de décarbonation, de gestion des déchets et de gestion des ressources** auxquels font face les structures hospitalières, en appuyant financièrement le déploiement de projets opérationnels afin de répondre aux objectifs suivants :

- Participer à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs nationaux, européens et mondiaux (Stratégie Nationale Bas Carbone, Objectifs Développement Durable, ...),
- Accompagner la transformation du secteur de la santé à travers ses projets d'investissement,
- Renforcer la résilience des établissements face aux crises climatiques et sanitaires,
- Anticiper et intégrer les normes (ex : normes bâtementaires) et matérielles,
- Intégrer les enjeux sociétaux, environnementaux et l'ensemble des externalités d'un projet d'investissement sur son cycle de vie.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, le programme Hôpital du Futur permettra la réalisation de projets en adéquation avec les thématiques listées ci-dessous. Afin d'identifier les projets potentiellement lauréats, un **Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé assorti d'un budget total de 9 M€ (4.5 Millions € fonds Régionaux et 4.5 Millions € fonds ARS) :**

- **Ecoconception des soins,**
- **Bâtiment et énergie bas carbone,**
- **Gestion des déchets d'activité de soins.**

Ce nouvel appel à manifestation d'intérêt concerne les établissements de santé publique du Grand Est avec une attention particulière pour les projets portés par des établissements de proximité, par un GHT ou par différents établissements de santé publics de différents Groupements Hospitaliers de Territoire.

L'AMI a été lancé en avril 2024 et les lauréats seront connus en janvier 2025 après la tenue d'auditions

des porteurs par un jury composé de représentants de l'Etat, de la Région et d'experts. Les porteurs des projets sont accompagnés par BioValley France durant la phase de conception du dossier de candidature.

A l'instar de la 1ère itération, l'ensemble des lauréats sera accompagné tout au long de processus de mise en œuvre du projet par les équipes de BioValley France.

Les établissements lauréats bénéficieront d'une subvention qui leur permettra de mettre en place, ou bien de continuer une politique de décarbonation le plus souvent nécessaire. Celle-ci pourra contribuer d'une certaine manière à la progression de la QVT du personnel soignant, renforcer son image en tant qu'acteur soucieux de son impact carbone, permettant possiblement d'attirer du personnel sensible à ces actes. Cela leur permettra aussi dans certains cas au moins, de réduire leurs charges de consommation d'énergie, de matière première, ou encore de mieux gérer leurs déchets notamment les déchets à activité de soin.

Suivant les projets déposés, l'impact sur les patients pourra être de

plusieurs ordres comme : la diminution des produits injectés, un meilleur "confort" lors de la prise en charge, ou encore le juste soin. Le juste soin est un soin de qualité, adapté au contexte de l'individu, du patient ainsi qu'aux caractéristiques de sa pathologie éventuelle. Il vise, en particulier, à un bon usage du système et des services de santé, à éviter la sur prescription ou la prescription inadaptée de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens complémentaires dont les examens biologiques ou radiologiques.

Le bénéfice pour les territoires sera multiple :

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES); Les hôpitaux sont des infrastructures énergivores qui consomment d'importantes quantités d'énergie, notamment pour le chauffage, la climatisation, la stérilisation, et l'éclairage. En optant pour des sources d'énergie bas carbone (énergies renouvelables, optimisation énergétique, etc.), ils peuvent significativement réduire leur empreinte carbone, contribuant ainsi aux objectifs nationaux et territoriaux de lutte contre le changement climatique.

2. Amélioration de la qualité de l'air; En réduisant les émissions liées aux combustibles fossiles (centrales au charbon, fioul, etc.), la décarbonation contribue à une baisse des polluants atmosphériques (comme les particules fines ou les oxydes d'azote). Cela a des impacts directs sur la santé publique, notamment en réduisant les maladies respiratoires et cardiovasculaires dans le territoire.

3. Réduction des coûts opérationnels; Investir dans la décarbonation permet souvent d'optimiser la consommation d'énergie (isolation des bâtiments, technologies éco énergétiques, etc.), ce qui à terme réduit les factures

énergétiques des hôpitaux. Ces économies peuvent être réinvesties dans l'amélioration des soins et des infrastructures.

4. Impact sur l'emploi et l'économie locale;

Les projets de décarbonation impliquent généralement la mise en place de nouvelles infrastructures ou la rénovation des bâtiments existants (installation de panneaux solaires, isolation, etc.). Ces activités stimulent l'économie locale en créant des emplois dans les secteurs de l'énergie verte, du bâtiment et de l'ingénierie.

5. Exemplarité et sensibilisation; Les hôpitaux, en tant qu'acteurs majeurs de la société, jouent un rôle d'exemplarité. En s'engageant dans des démarches de décarbonation, ils peuvent sensibiliser la population locale à la transition écologique et aux comportements écoresponsables. Cela a un effet d'entraînement positif sur les autres secteurs économiques du territoire.

6. Résilience aux crises énergétiques;

En réduisant la dépendance aux énergies fossiles, les hôpitaux deviennent moins vulnérables aux fluctuations des prix de l'énergie ou aux crises d'approvisionnement. Cela renforce la résilience des infrastructures sanitaires face à des situations d'urgence.

7. Renforcement des objectifs de transition écologique des territoires;

Les territoires ont souvent des objectifs de transition énergétique et écologique inscrits dans leurs plans d'action locaux. La décarbonation des hôpitaux s'intègre parfaitement dans ces démarches et contribue à l'atteinte de ces objectifs.

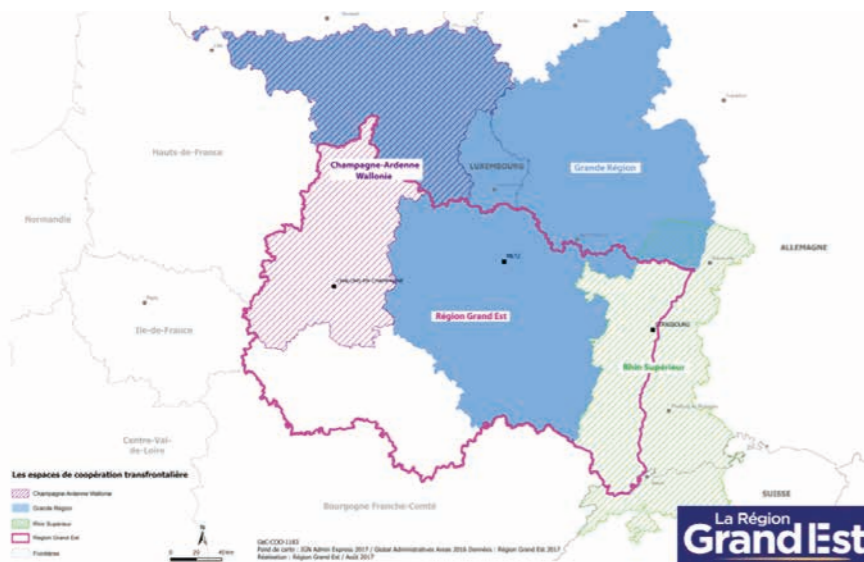
AXE 3

La santé, un sujet majeur de la politique transfrontalière de la Région.

Contribution : Direction du Rayonnement Transfrontalier, International et Européen, de la Direction de la Formation pour l'Emploi, de la Direction santé



De par sa situation géographique, la Région Grand Est porte une singularité forte par rapport aux autres régions. Cette position au cœur de la dynamique européenne la place comme la région européenne où des solutions visant à créer de véritables bassins de transfrontaliers sont du domaine du possible.



Les 3 espaces de coopération transfrontalière bordant la Région Grand Est (septembre 2017)

La Région Grand Est se situe sur deux espaces de coopérations différents : le Rhin Supérieur et la Grande Région, et a des liens bilatéraux privilégiés avec la Wallonie (Belgique), le Grand-Duché du Luxembourg, les trois *Länder* allemands frontaliers (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg) et la Suisse du Nord-Ouest.

La région Grand Est a 750 kilomètres de frontières communes avec les pays européens voisins. Les habitants proches de ces frontières souhaitent accéder aux soins au plus proche de chez eux, que ceux-ci soient sur le territoire national ou dans les pays voisins. La politique régionale en matière de santé doit être un levier pour répondre aux attentes de cette partie de la population comme sur le reste du territoire.

La mission première de l'échange transfrontalier reste la compréhension des différents à partir de laquelle émerge l'identification de potentiels de coopération. Les territoires d'intervention au long des frontières correspondent à des découpages basés sur des coopérations qui existaient entre les ante-régions et leurs pays voisins. Dans la continuité, la Région Grand Est s'est engagé dans les projets en cours ainsi que dans de nouveaux.

OBJECTIF 1

Améliorer l'égalité d'accès aux soins dans les zones transfrontalières et accompagner de nouvelles synergies entre établissements hospitaliers du Grand Est et des territoires frontaliers (Wallonie, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg et Suisse du Nord-Ouest).

— ACTION 1

AMÉLIORATION DES OFFRES DE SOIN DANS LES ZONES TRANSFRONTALIÈRES PEU DENSES (MAISONS DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLES TRANSFRONTALIÈRES OU MSP).

Construire des solutions sur mesure pour un égal accès aux soins (partie 2) sur le territoire transfrontalier demande de poser un diagnostic sur l'offre et le besoin en soin et de prendre en compte les systèmes de prise en charge des patients des différents pays. La dissymétrie des compétences de part et d'autre des frontières implique une approche adaptée en fonction de ceux-ci.

La Région n'a pas la compétence santé, mais elle est engagée à diverses démarches sur les territoires de coopération du le Rhin Supérieur, de la Grande Région et de l'espace Champagne-Ardenne Wallonie.

Sur la partie **Rhin Supérieur**, l'Euro-Institut, situé à Kehl (Allemagne) porte le centre de compétences tri-national **TRISAN** qui a pour objectif de répertorier et surtout de coordonner et d'amplifier les effets de plusieurs décennies de coopération en matière de santé dans le Rhin supérieur.

TRISAN a été fondé en juillet 2016 à l'initiative du groupe de travail « Politiques de santé » de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur dans le cadre d'un projet soutenu par le programme INTERREG Rhin supérieur. TRISAN est porté par l'Euro-Institut, institut franco-allemand pour la coopération transfrontalière.

Dans le cadre des appels à projets INTERREG V, TRISAN a porté le « Plan d'action tri national pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur » cofinancée par 29 partenaires français, allemands et suisses rassemblant les autorités de

santé des trois pays, une quinzaine de collectivités territoriales et les quatre Eurodistricts du Rhin supérieur. Le projet a pris fin le 31 Mai 2023.

A travers son soutien au projet INTERREG, la Région s'est positionnée comme l'un des partenaires français.

Dans la continuité TRISAN a pu être pérennisé sur la base d'une convention de quatre ans reconductible, la Région est signataire de cette convention et à ce titre apporte un soutien annuel de 20 000 €. Cette convention vise à promouvoir et soutenir la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé par la mise en réseau, l'animation de réseau, la production de connaissances et réalisation d'études autour de projets, l'accompagnement de projet et le développement de la visibilité de la coopération sanitaire.

TRISAN : une équipe dont les missions sont de produire des études, de développer et animer les réseaux transfrontaliers thématiques pour structurer la coopération dans le Rhin supérieur.



Exemple de leurs productions :

Guide de mobilité des patients dans le Rhin supérieur présentant toutes les informations sur les droits et de nombreux conseils.

Cadre d'orientation général pour la coopération transfrontalière en matière de santé dans le Rhin supérieur

Entre mai 2017 et mai 2018, TRISAN a effectué une analyse transfrontalière de l'offre de soins et des potentiels de coopération dans le secteur de la santé dans les bandes frontalières de l'espace PAMINA qui regroupe les territoires Palatinat du Sud, Mittlerer Oberrhein et au Nord de l'Alsace.



De janvier 2019 à mi 2023, l'Eurodistrict PAMINA a coordonné un projet INTERREG pour développer l'offre de soins de santé de proximité sur son territoire.

Le projet INTERREG « Offre de soins PAMINA Gesundheitsversorgung » a regroupé 22 partenaires français et allemands. Son objectif est de contribuer au développement d'une offre de soins de proximité dans le bassin de vie en :

- Développant la coopération interhospitalière entre les établissements publics de Wissembourg (F) et Bad Bergzabern (D).

- Menant une étude de faisabilité sur la mise en place d'une maison de santé pluriprofessionnelle transfrontalière.
- Développant l'attractivité du territoire afin de favoriser l'installation des praticiens médicaux.

En ce qui concerne le premier objectif, **des travaux ont été menés pour parvenir à la signature de conventions de partenariat inter-hospitalières** (maternité de Wissembourg, urgences neurochirurgicales avec l'hôpital de Karlsruhe, Orthopédie conservatrice avec l'hôpital de Bad Bergzabern/ Klinikum Landau-Südliche Weinstraße, complémentarités entre le centre hospitalier de Haguenau et la Klinikum Mittelbaden).

Ces conventions ont pour objectif de formaliser et d'améliorer la prise en charge des patients. Pour aboutir, elles demandent des accords entre les autorités sanitaires et de couverture sociales des deux pays. **Aussi, en ce qui concerne cet objectif, la Région n'est pas conviée aux travaux préalables à la mise en place de ces accords : thématiques ne relevant de son périmètre d'action.**

En ce qui concerne le second objectif, l'étude menée a élaboré plusieurs scénarii de coopération franco-allemande dans le domaine de la médecine de ville. Le scénario privilégié par les partenaires est celui de la création d'un centre de santé transfrontalier. **À date, ce projet n'est pas concrétisé.**

Dans la continuité de ce qui a été fait, l'Eurodistrict PAMINA a déposé un projet dans le cadre du nouveau programme INTERREG qui sera également soutenu par la Région à la même hauteur que le projet précédent.

Sur ce territoire, le 27 novembre 2020, la Région Grand Est a signé, avec ses voisins allemands du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, un pacte d'assistance mutuelle en vue d'une coopération et

d'une collaboration renforcées dans le domaine de la santé. Sur la base de ce pacte, les signataires avaient réitéré leur volonté de poursuivre la construction de la coopération transfrontalière particulièrement dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises sanitaires et de renforcer le dialogue et le transfert des connaissances.

La loi « Alsace » du 2 août 2019 fait de la Collectivité européenne d'Alsace le chef de file de la coopération transfrontalière pour le versant français du Rhin supérieur, en lien étroit avec ses partenaires allemands et suisses. L'instrument de cette coopération est le **Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT)**.

Dans son volet santé sont identifiés 22 projets qui relèvent de la coopération des secours d'urgence, la gestion de crise, la santé de proximité, la mise en réseau, l'innovation, mais aussi la protection de l'enfance, le handicap, les seniors.

La pérennisation du centre de compétences TRISAN, ainsi que les démarches portées par l'Eurodistrict PAMINA en font partie.

La Grande Région regroupe la Sarre, la Rhénanie-Palatinat pour la partie Allemande, la Wallonie pour la partie Belge, le Grand-Duché du Luxembourg et la région Grand Est sur sa partie Lorraine.

6 collectivités intercommunales de part et d'autre de la Sarre constituent le territoire SaarMoselle. L'Eurodistrict SaarMoselle en tant que plateforme de concertation mène son programme d'actions inscrit dans une stratégie globale en coordonnant des projets transfrontaliers dans les différentes thématiques dont la santé.



La déclinaison de la convention de coopération en matière de d'accès aux soins transfrontaliers « MOSAR » positionne l'Eurodistrict comme un partenaire important de la santé sur le territoire donc chef de file du projet GeKo SaarMoselle dans le cadre du programme Interreg VA Grande Région.

La Région Grand Est n'a pas été invitée à être partie prenante de ce programme qui s'est terminé le 31 décembre 2022.

La pérennisation du projet INTERREG « GeKo SaarMoselle » et plus généralement du développement de la coopération sanitaire sur le territoire s'effectuera sur la période 2023-2029 selon deux cadres distincts :

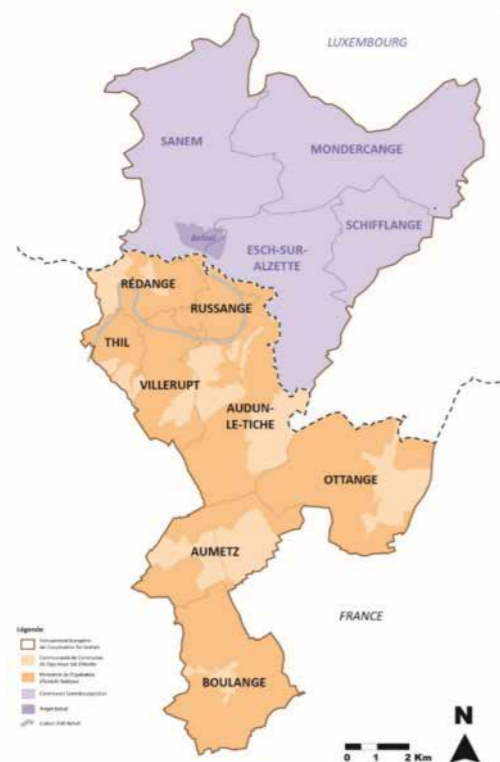
- D'une part à travers l'Interface « Santé SaarMoselle » (ISS), qui reprendra les missions de GeKo
- D'autre part à travers trois projets INTERREG, dont la conception est menée en collaboration avec l'ARS Grand Est, le Ministère sarrois de la Santé et le partenariat du projet GeKo depuis début 2022.

La Région apporte un soutien annuel de 35 000 € à l'ISS.

Le 23 novembre 2022, le Land de Sarre, la Région Grand Est ainsi que le Département de la Moselle en association avec l'Eurodistrict SaarMoselle ont signé à Sarrebruck une **alliance destinée à joindre leurs forces pour faciliter l'accès aux soins des populations dans les régions frontalières**.

L'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière de 2016 entré en vigueur fin 2019 s'applique sur la **zone frontalière entre la région Grand-Est et le Grand-Duché de Luxembourg**.

Les conventions d'application visent à organiser la coopération entre structures et ressources sanitaires. La Région Grand Est n'est pas autorité compétente dans ce cadre.



Néanmoins, associée à la recherche de solutions pour développer l'accès aux soins, elle participe à la réflexion de la création sur le territoire nord Meurthe et Mosellan d'une MSP

Transfrontalière.

La **Champagne-Ardenne et la Wallonie** collaborent depuis 1991 au travers de projets déposés dans le cadre du programme de coopération INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen. La santé est l'un des domaines de coopération avec le développement et la pérennisation d'offres de services transfrontaliers à la population en matière sanitaire et sociale. Plusieurs projets ont été conduits entre partenaires transfrontaliers avec deux thématiques principales : la connaissance de l'état de santé des populations transfrontalières (profils locaux Projet GEDIDOT, COPROSAT) et les coopérations pour l'amélioration des soins à domicile (Projets COSERDO, HiS2R).

Le programme France-Wallonie-Vlaanderen : régions françaises et belge dont deux départements du Grand Est, la Marne et les Ardennes.



La Région Grand Est partenaire associé au micro projet PSICOCAP (2020-202) du programme Interreg V

L'ambition du projet à travers un outil d'observation et la formation pour les professionnels du soin et de l'accompagnement, est de forger un nouveau regard sur le handicap, et plus spécifiquement sur le handicap

psychique pour construire avec les usagers, les professionnels et le public un espace garantissant la préservation de l'autonomie et de la citoyenneté sur le territoire transfrontalier.

Les partenaires franco-belge du projet étaient : la **Province de Namur, l'Etablissement de santé mentale de la Marne, le Centre hospitalier de santé mentale Belair (Charleville-Mézières), l'Observatoire régional de la santé Grand Est (ORS), l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), l'AVIQ-handicap (agence pour la qualité de vie de la Wallonie), l'URCA, et le CNP (Centre Neuro Psychiatrique Saint-Martin).**

PSICOCAP est prolongé et enrichi par un Projet PSICOCAP+ dans le programme INTERREG VI (2024-2027)

Les atouts pour la Région d'être partenaire associé d'un projet Interreg :

- La recherche d'un rééquilibrage des flux de patients porteurs de handicap de la France vers la Belgique. Il s'agit de contribuer à un rééquilibrage de ces flux grâce à la recherche de solutions diversifiées et complémentaires sur l'ensemble du territoire du projet (Wallonie, Flandres, Ardennes, Marne).
- L'interactions entre services publics, recherche et enseignement et acteurs de terrain, patients et familles au sein du projet, chacun des partenaires s'alimentant des résultats du travail des autres.
- L'implication des Observatoires régionaux de santé (ORS Grand Est et l'IWEPS en Wallonie), et de l'Université de Reims Champagne-Ardenne permettant d'intégrer dans les formations, les constats et les analyses issues du projet.
- Un dispositif transfrontalier d'observation, d'analyse de pratique et de formation permet

de faire des économies d'échelle et d'augmenter la pertinence des observations sur des territoires dont les populations partagent une série de caractéristiques communes.

— ACTION 2

DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉMÉDECINE DANS LES ZONES TRANSFRONTALIÈRES

- Cette action n'a pas été développée à date dans la Feuille de Route Santé, les efforts s'étant concentrés sur l'urgence du déploiement de la télémédecine en Grand Est dans le cadre de la déclinaison du Business Act suite à la crise sanitaire. Quelques micro-projets ont été développés dans le programme INTERREG V, mais la **Priorité 4 objectif spécifique 4.5 du nouveau programme INTERREG VI vise à « développer des outils et projets en matière d'e-santé sur l'ensemble du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès de ces services aux populations et pallier la pénurie de professionnels de santé »**.
- En écho à cet objectif posé, la nouvelle Feuille de Route TLM 2024-2026 en faisant de la télé-expertise une priorité au côté de la téléconsultation et en favorisant la production de livrables sur l'ingénierie de mise en place de projets territoriaux de TLM **devrait être en capacité de favoriser la mise en place 2 à 3 projets expérimentaux de TLM transfrontaliers d'ici 2027**. Pour ce faire, il faudra que les porteurs de la Feuille de route TLM#2 y soient favorables et coopèrent avec leurs homologues côté Wallonie. **Le dépôt par les partenaires de la FDR TLM#2 d'un projet (durée de 4 ans) ou micro projet (durée de 2 ans) dans le cadre du programme Interreg VI 2024-2027 serait un levier d'un travail transfrontalier sur l'accès aux soins des habitants des zones transfrontalières via la TLM.**

OBJECTIF 2

Accompagner les besoins en personnels qualifiés en soins infirmiers.

Contribution : Direction du Rayonnement Transfrontalier, International et Européen et de la Direction de la Formation pour l'Emploi

— ACTION 1

VERS UN INSTITUT FRANCO-LUXEMBOURGEOIS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Les autorités luxembourgeoises avaient exprimé en 20/21 leur intérêt de principe pour co-construire un cursus franco-luxembourgeois de formation en soins infirmiers, adapté aux besoins spécifiques des acteurs luxembourgeois de la santé et reposant sur un partage équitable des charges financières. L'Université du Luxembourg a depuis renforcé ses offres en matière de formation, dans le contexte de l'universitarisation (adossement des parcours de formation à la délivrance de diplômes universitaires).

— ACTION 2

OFFRIR DES OPPORTUNITÉS RENFORCÉES DE MOBILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS.

La Région Grand Est coordonne le dispositif de mobilité européenne à destination des étudiants des formations sanitaires, intitulé **ISSUE (Infirmiers en Stage pour l'optimisation des soins dans l'Union Européenne)** et financé par le programme européen Erasmus+. Ce dispositif est mis en œuvre au travers d'un consortium rassemblant actuellement 21 établissements d'envoi partenaires. A ce titre, il y a eu **159 mobilités soutenues par ERASMUS+- ISSUE depuis 2020** (152 mobilités d'étudiants et 7 mobilités de formateurs).

La Région Grand Est a décidé de favoriser la mobilité internationale des apprenants en formation dans

les instituts de formations sanitaire et sociale de la région Grand Est avec un dispositif d'aide à la mobilité internationale qui peut s'appliquer en complément d'une aide à la mobilité Erasmus+.

S'adressant à tous les étudiants et élèves d'un institut de formations sanitaires ou sociales agréé par la Région Grand Est (hors IADE et Cadre de santé), sans conditions de ressources, les aides attribuées au titre de ce dispositif sont bonifiées sous conditions pour les boursiers ou les personnes effectuant leur mobilité dans un pays frontalier de la Région Grand Est.

Chiffres clés :

- Pour l'année 2023/2024 : 197 bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale dont 170 inscrits dans le secteur sanitaire et 27 dans le secteur social pour un montant total de 102 200 €,
- Pour l'année 2022/2023 : 235 bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale dont 189 inscrits dans le secteur sanitaire et 46 dans le secteur social pour un montant total de 102 200 €,
- Pour l'année 2021/2022 : 173 bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale dont 141 inscrits dans le secteur sanitaire et 32 dans le secteur social pour un montant total de 90 600 €

OBJECTIF 3

Améliorer l'observation des politiques de santé humaine et des flux hospitaliers et médicaux dans les zones transfrontalières afin d'accompagner la transformation des offres de soins.

— ACTION

CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE EN RÉSEAU DE SANTÉ TRANSFRONTALIÈRE.

Chaque pays/région/länder dispose d'organismes producteurs de données, voire d'observatoires de la santé permettant de dresser des éléments d'état des lieux socio-sanitaires et d'offre de soins dans son territoire. Mais ces informations et données ne sont pas toujours comparables.

La crise sanitaire a renforcé le besoin, le souhait de mieux connaître l'offre de soins du territoire voisin, voire d'avoir des éléments sur l'état de santé des populations.

Chaque territoire de coopération a émis le souhait de la création d'un observatoire sur son territoire. Cette approche risque d'apporter des informations fractionnées qui peuvent devenir illisibles. Il est nécessaire d'arrêter et de partager avec l'ensemble des partenaires l'objet d'un tel observatoire avant de le construire.

Cette première étape permettra également de repérer les sources de données et de conventionner pour y accéder.

La Région n'est pas productrice de données, elle est néanmoins partenaire associé à l'action.

OBJECTIF 4

Faciliter le dialogue et le travail prospectif entre acteurs de la santé dans les zones transfrontalières.

Contribution : Direction du Rayonnement Transfrontalier, International et Européen

— ACTION 1

ORGANISATION D'ASSISES DES PARTENAIRES TRANSFRONTALIERS PAR LA SANTÉ.

La Région Grand Est a accompagné en 2022 l'organisation par le Comité économique et social de la Grande

Région (CESGR) le 22 avril 2022 à Metz d'un Forum de la santé en Grande Région, qui a permis à différents acteurs de la santé, dont des autorités organisatrices des soins et caisses d'assurance maladie, de mieux évaluer les attentes de chaque partenaire pour mieux intégrer les parcours de soins dans les bassins de vie transfrontaliers et faciliter l'établissement de conventions-cadres pour la prise en charge de soins transfrontaliers, sur une base intergouvernementale (adaptée aux besoins spécifiques des Etats fédéraux que sont l'Allemagne, la Belgique et la Suisse).

La Région Grand Est a également coordonné, avec ses partenaires de la Présidence française du Sommet des Exécutifs de la Grande Région 21/22 (Etat, Départements lorrains frontaliers), l'établissement d'un rapport sur la gestion transfrontalière des crises sanitaires, qui pose des prérequis pour sécuriser la continuité des offres sanitaires en situation de crises et conforter la dynamique naissante de structuration de parcours de soins transfrontaliers.

La mise en œuvre de ces préconisations, pour la partie française, revient à l'Agence Régionale de Santé et aux Caisses d'Assurance Maladie, la Région n'ayant pas de compétence en matière d'organisation et de remboursement des offres de soin.

— ACTION 2

ACCOMPAGNEMENT DE NOUVELLES SOLUTIONS MÉDICALES ET DE NOUVEAUX OUTILS DE PRÉVENTION PAR UN RECOURS ACCRU À L'IA DANS LES ZONES TRANSFRONTALIÈRES.

Clinnova est un projet international impliquant des cliniciens et des chercheurs du Luxembourg, de France, d'Allemagne et de Suisse, qui vise à concrétiser les avantages de la médecine de précision pour

les décisions thérapeutiques grâce à la fédération, la normalisation et l'interopérabilité des données.

Le projet, soutenu conjointement par le Fonds National de la Recherche du Luxembourg (FNR), la région Grand Est, le canton de Bâle ainsi que l'État du Bade-Wurtemberg établira une rampe de lancement commune pour le développement d'algorithmes d'IA médicale au cœur de l'Europe. Ce projet est coordonné par le Luxembourg Institute of Health (LIH) et les engagements français coordonnés par BioValley France.

— ACTIONS 3

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉMERGENCE DE PROJETS SUR FINANCEMENTS INTERREG ET AUTRES FINANCEMENTS EUROPÉENS.

La capacité d'accompagnement de porteurs de projets souhaitant être partie prenante à des projets transfrontaliers ou transnationaux sur financements Interreg a été renforcée avec le déploiement depuis 2022 d'un réseau de points de contact pour les programmes Interreg France/Wallonie/Flandres, Interreg Grande Région, Interreg Rhin supérieur, mais également Interreg Europe du Nord-Ouest. De manière complémentaire, GE-Europe assure au bénéfice de ses membres une veille active sur les opportunités de financements sur programmes sectoriels européens (notamment EU4Health, cluster Santé du pilier 2 de HorizonEurope).

AXE 4

Soutien aux projets territoriaux de santé dans les programmes européens.



OBJECTIF 1

Intégrer des dossiers Région Grand Est dans le volet REACT-EU plan de relance européen 2021-2023.

Contribution : Délégation aux Fonds Européens

Le volet « santé » de REACT-EU vise à soutenir les investissements dans des produits et des services destinés aux services de santé. Pourront notamment être accompagnés des projets d'acquisition d'équipements médicaux, pharmaceutiques, pour les laboratoires ou encore des solutions numériques liées à la santé. A ce titre, l'acquisition d'unités mobiles sanitaires, ainsi que le soutien au renforcement des capacités d'accueil des centres hospitaliers du Grand Est seront mis en œuvre dès l'adoption du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne.

Réalisations

100 projets soutenus, dans le cadre de l'appel à projets REACT EU, à un taux moyen de 93% de réalisation pour un montant total de subvention FEDER de 95 547 572,64 € (détail tableau en annexe).

- Parmi ces 100 projets, 82 projets soutenus à hauteur de 100% des dépenses.

- 58,5 M€ investis dans de **nouveaux équipements pour les hôpitaux**.
- 42,5 M€ investis dans équipements informatiques ou licences/logiciels financés pour la réponse au COVID-19.
- En complément, le **FSE est intervenu pour l'achat d'équipements de protection individuelle** pour un montant total de subvention de 7,7 M€ (tableau page 5).

Les programmes **FEDER Lorraine et Champagne-Ardenne 2014-2020 ont contribué à l'achat d'équipements sanitaires lié à la crise COVID-19** (masques, gants, blouses, etc...):

- Département de Meurthe-et-Moselle - 180,6 K€
- Département de la Moselle — 697,5 K€
- SDIS 57 — 248,8K€
- SDIS de l'Aube — 149K€.

ZOOM SUR DES PROJETS

Projet du **Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace** pour un coût total de 5 M€ financé à 100% par le FEDER et comprenant l'acquisition de robots pharmaceutiques, de véhicules SMUR, la création d'un centre de simulation, d'une unité d'hospitalisation éphémère, d'une unité d'infectiologie et le déploiement d'une solution de télé-médecine.

Projet du **Centre Hospitalier Universitaire de Reims** pour un coût total de 2 M€ financé à 100% par le FEDER relatif à l'acquisition d'une unité mobile pouvant accueillir 15 opérateurs et 12 patients relevant de soins critiques (cf. partie 2 — axe 1 — ambition 4).



Projet du **Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines** pour un montant de 4,8 M€ financé à 100% par le FEDER pour la mutualisation de l'activité de blanchisserie sur le territoire de la Moselle Est par une extension des moyens de production de la blanchisserie du centre hospitalier.



Annexe : présentation des dossiers par établissements soutenus dans le cadre l'appel à projets REACT EU

Bénéficiaire	Opération	Coût total en co	UE	Etat	Autofinancement
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY	Géolocalisation et guidage du patient	264 145,61 €	264 145,61 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DIE	Projet d'intégration des instituts IFSI et IFAS dans les locaux vacants du CH de Saint Dié (Saint Charles)	3 280 346,02 €	3 207 010,00 €	-	73 336,02 €
CENTRE HOSPITALIER DE CHALONS	Investissements dans les services et produits de santé.	587 213,80 €	550 103,77 €	-	37 110,03 €
CENTRE HOSPITALIER D'ARGONNE	équiper l'établissement de moyens permettant de faire face à la crise sanitaire COVID et autres	59 638,20 €	50 285,06 €	-	9 353,14 €
CENTRE HOSPITALIER DE COLMAR	Réhabilitation et relocalisation du service de maladies infectieuses des Hôpitaux Civils de Colmar	3 662 586,00 €	3 662 586,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER DE THIONVILLE	Achat d'équipements biomédicaux adaptés à la spécificité des soins COVID-19	895 068,42 €	895 068,42 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER DE COLMAR	Déploiement d'un système de gestion documentaire qualité informatisée commun aux Hôpitaux Civils de Colmar au Centre Hospitalier de Guebwiller et au Centre Hospitalier de Munster	67 200,00 €	67 200,00 €	-	-
HOPITAL CIVIL DE GUEBWillER	Remplacement du logiciel de gestion des Ressources Humaines	25 000,00 €	25 000,00 €	-	-
HOPITAL CIVIL DE GUEBWillER	Restructuration de l'accueil du Centre Hospitalier	100 000,00 €	100 000,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER DE BOULAY	Aménagement de 2 chambres individuelles au CH de Boulay en vue de maintenir le capacitaire de lits en période COVID et unités mobiles de protection	128 948,40 €	128 948,40 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS	Projets du CHU de REIMS visant à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des conditions de travail des personnels	2 976 833,00 €	2 976 833,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER D'ERSTEIN	Déploiement d'une technique de relaxation en réalité virtuelle	68 640,00 €	68 640,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER AUBAN-MOËT D'EPERNAVY	Projets du CH EPERNAVY visant à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des conditions de travail des personnels	197 447,00 €	197 447,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL EMILLE DURKHEIM	Investissement dans des équipements biomédicaux adaptés à la spécificité des soins de patients présentant de lourdes défaillances respiratoires dans les services d'urgence et de réanimation	1 723 290,00 €	1 723 290,00 €	-	-
GRUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE	Création de nouvelles unités d'hospitalisation, un centre de simulation pour la formation continue des professionnels et une offre territoriale de télé-médecine, en modernisant les véhicules du SMUR et en développant l'innovation dans les services supports.	6 426 000,00 €	6 426 000,00 €	-	-
CENTRE DE READAPTATION SPECIALE ST LUC	Création d'une centrale d'oxygène suffisamment dimensionnée pour couvrir les besoins de l'établissement	22 444,47 €	22 444,47 €	-	-
HOPITAL DE RIBEAUVILLE	Acquisition de 4 chariots repas équipés	43 000,00 €	43 000,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER DE SARREBOURG	Rafraîchissement du bâtiment E permettant de recevoir les activités de médecine et de cardiologie	325 531,00 €	325 531,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER BELAIR	Amélioration de la qualité et sécurité des soins et des conditions de travail des équipes dans le cadre de la lutte contre la Covid 19	810 182,73 €	757 096,71 €	-	53 086,02 €
LES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	Solution intégrée permettant la continuité de surveillance de patients au long de leur parcours intra-hospitalier et la mise à disposition des données patient au sein d'une architecture Cloud Santé	4 007 000,00 €	4 007 000,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL NORD ARDENNES	Ensemble d'investissements ou travaux visant à améliorer la qualité et la sécurité de prise en charge de patients et dans le respect des mesures barrières en intégrant les aspects logistiques, dans un contexte COVID	4 596 989,00 €	4 596 989,00 €	-	-
IFSI-IFAS THIONVILLE	Rénovation-Réhabilitation IFSI-IFAS de Thionville	1 038 952,72 €	1 038 952,72 €	-	-
CHR METZ THIONVILLE	Dépenses informatiques engagées dans le cadre de la gestion de la crise COVID	1 509 073,87 €	1 509 073,87 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE L'OUEST	Acquisition d'équipements destinés à mieux prendre en charge des patients atteints du COVID-19 ou avec des morbidités liées à la maladie	737 921,04 €	737 921,04 €	-	-
Association Départementale de Protection Civile de l'Aube	Amélioration de la réponse opérationnelle de la protection civile de l'Aube dans l'exercice de ses missions de sécurité civile dont sa contribution à la gestion de la crise sanitaire Covid 19 (réparation des dommages et résilience)	1 071 276,64 €	1 071 276,64 €	-	-
HOPITAL LOCAL DE BRUYERES	Acquisition d'équipements destinés à faire face à l'afflux de patients dans un service dédié à l'accueil des personnes présentant un risque infectieux.	21 000,00 €	21 000,00 €	-	-
CTRE HOSPITALIER SPECIAL SARREGUEMINES	Création d'une blanchisserie territoriale de Moselle-Est via la restructuration et la rénovation de la blanchisserie interhospitalière des hôpitaux de Sarreguemines	4 823 682,00 €	4 823 682,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY	Accompagnement du Parcours Patient et de la mobilité des professionnels : Déploiement d'un outil commun de gestion du patient (GH7)	1 400 838,23 €	997 000,00 €	-	403 838,23 €
CENTRE HOSPITALIER VERDUN SAINT MIHEL	Accompagnement du personnel et amélioration de la prise en charge des patients COVID et non COVID.	2 598 023,54 €	2 598 023,54 €	-	-
CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ	Achat armoires de stockage mobile pour la pharmacie + Automate de préparation des doses à administrer + Achat d'un fibroscan avec sonde obésité + Remplacement matériel service réanimation	1 052 824,32 €	1 052 824,32 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER DE VITRY LE FRANCOIS	Armoires à pharmacie mobiles pour le stockage des traitements spécifiques à la prise en charge des patients COVID	24 055,04 €	24 055,04 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY	Achat urgent de matériel biomédical durant la crise sanitaire lié au COVID	1 046 571,00 €	1 046 571,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY	Renouvellement du parc de respirateurs afin de le maintenir dans un état usant et techniquement fonctionnel	1 645 272,85 €	1 300 000,00 €	-	345 272,85 €
CENTRE HOSPITALIER LES TROIS RIVIERES	Achat d'équipement dans le cadre de la crise COVID	95 735,96 €	95 735,96 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER DE REMIREMONT	Projets d'investissement dans le cadre des crédits REACT EU	578 154,53 €	578 154,53 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER DE BAR-LE-DUC FAINS-VEEL	Assurer la résilience du système de santé du centre hospitalier de Bar-le-Duc Fains-veel	486 697,52 €	472 073,20 €	-	14 624,32 €
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY	Développement solution ONÉCA	399 900,00 €	399 900,00 €	-	-
HOPITAL LOCAL DE MOLSHEIM	Réaménagement de l'office et création d'une sorte de sas (service de SSR) - réaménagement de la salle de soins (S.L.D). Acquisition de deux chariots de distribution des repas.	73 565,00 €	73 565,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY	Investissement du CHRU	2 702 000,00 €	2 702 000,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY	Unités Mobiles Sanitaires	2 167 983,00 €	2 167 983,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS	Unités Mobiles Sanitaires	2 167 983,00 €	2 167 983,00 €	-	-
LES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	Unités Mobiles Sanitaires	2 167 983,00 €	2 167 983,00 €	-	-
HOPITAL LOCAL INTERCOMMUNAL SOULTZ ISSENHEIM	Optimisation de la traçabilité informatique de soins et équipement de la salle de réunion caméra visio conférence	41 977,60 €	41 977,60 €	-	-
ETS PUBLIC DE SAINTE ALSACE-NORD	Déploiement du contrôle d'accès dans les services de soins sur les sas d'entrée et sur l'ensemble des chambres des patients	436 278,13 €	436 278,13 €	-	-
HOPITAL LA GRAFENBOURG MAISON ST JOSEPH	Installation du WIFI public et professionnel dans les services sanitaires de l'établissement	59 556,31 €	59 556,31 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE LA MC	Acquisition de matériels et Travaux suite à la crise COVID-19	69 947,77 €	69 947,77 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES	Achat d'équipements et travaux en lien avec la crise covid	1 200 000,00 €	1 192 800,00 €	-	7 200,00 €
CENTRE HOSPITALIER DE TROYES	Adaptation territoriale de l'organisation médico-technique GHU Aube et Sézannais	9 220 000,00 €	9 220 000,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY	e-ETP	488 682,72 €	488 682,72 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER ROBERT PAX	Restructuration du service des urgences du Centre Hospitalier Général Robert PAX	3 439 215,86 €	2 620 000,00 €	-	819 215,86 €
REGION GRAND EST	Déploiement en masse de télé-services et simplification des demandes d'aides régionales	760 245,70 €	608 196,56 €	-	152 049,14 €
CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE	Réhabilitation Unité de Soins Continus (USC)	2 985 640,97 €	2 985 640,97 €	-	-
REGION GRAND EST	Aménagement de locaux pour la relocalisation des IFSI et IFAS du Centre Hospitalier d'Epinal	5 900 255,00 €	2 220 204,00 €	2 500 000,00 €	1 180 051,00 €
HOPITAL DE MUNSTER - HASLACH	Équipement d'un hôpital de jour SSR	40 137,02 €	40 137,02 €	-	-
POLE LOGISTIQUE SUD HAUT MARNAIS	Remise à niveau de la chaîne de production de la Blanchisserie	108 969,99 €	108 969,99 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER GENERAL LANGRES	Restructuration de services de soins de médecine	118 287,25 €	118 287,25 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL NORD ARDENNES	HOPITAL DU FUTUR - IRM et intelligence artificielle	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	-	-
Etablissement public de santé mentale Bélar	Vers un hôpital vélo-cité	200 514,90 €	200 000,00 €	-	514,90 €
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	Logistique Optimisée Intelligente	498 083,00 €	498 083,00 €	-	-
GHU hôpitaux Sud Lorraine - CHRU Nancy	PAGES - Programme d'Amélioration de la GESTION des flux d'activités non programmées	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER DE REMIREMONT	HOPITAL DU FUTUR GRAND EST	771 000,00 €	771 000,00 €	-	-
GRUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE	Optimisation du parcours patient - Création d'un dispositif de gestion des flux patients	1 240 000,00 €	1 240 000,00 €	-	-
LES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	Pathologie numérique	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE L'OUEST VOSGIEN	Automatisation de la PUI	561 008,00 €	561 008,00 €	-	-
Centre Hospitalier de TROYES	Géolocalisation des biens matériels	388 840,00 €	388 840,00 €	-	-
Centre Hospitalier de TROYES	Prétraitement par désinfection des DASRI	1 112 333,00 €	1 112 333,00 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER DE CHALONS	Extension des locaux d'imagerie IRM/SCANNER	1 828 641,17 €	1 000 000,00 €	-	1 728 641,17 €
CENTRE HOSPITALIER DE CHALONS	Acquisition d'un onduleur général pour le bloc opératoire	188 257,00 €	100 000,00 €	-	88 257,00 €
CENTRE HOSPITALIER DE CHALONS	Amélioration de la prise en charge des patients dans le cadre de la pandémie de la COVID 19.	95 864,46 €	95 864,46 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER DE MONTMIRAIL	Maintenir la mobilité et l'autonomie des patients grâce à des espaces dédiés repensés.	384 813,81 €	384 813,81 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER D'ARGONNE	Equiper l'établissement de matériel de radiologie	393 705,15 €	393 705,15 €	-	-
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	Transports sanitaires pour personnes obèses ou à forte corpulence	134 931,00 €	134 931,00 €	-	-
SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	Acquisition de défibrillateurs-multiparamétriques	621 670,27 €	621 670,27 €	-	-
HOPITAL LOCAL DE ROSHEIM	Mise en place de systèmes autour de l'amélioration de la communication suite à la crise sanitaire COVID	27 982,72 €	27 982,72 €	-	-
HOPITAL INTERCOMMUNAL ENGISHEIM NEUF-BRISAC	Désinfection et traitement des déchets d'activité de soins à risque infectieux	44 993,04 €	44 993,04 €	-	-

Annexe : présentation des dossiers relatifs au financement de matériels de protection dans le cadre de la Pandémie Covid 19

PORTEUR	INTITULE	MTT FSE
Région GE Transports	Achat de masques pour usager TER	67 203 ,50 €
REGION GE Mission Santé	Acquisitions d'équipements sanitaires en réponse à la crise sanitaire liée au covid 19	1 326 174,56 €
REGION GE Direction des Lycées	Acquisition d'équipements de protections diverses en réponse à la crise sanitaire liée à la COVID 19	312 942,69 €
REGION GE Direction des Lycées	Acquisition d'équipements de protections supplémentaires (masques) en réponse en réponse à la crise sanitaire liée à la COVID 19. Ces nouveaux achats de protections concernent les lycéens, les apprentis et les formations sanitaires et sociales	153 275,00 €
Région GE Transports	Equipements COVID-19 / Transports	20 833,09 €
REGION GE Mission Santé	Equipements COVID-19 / Mission santé	1 182 959,05 €
REGION GE Direction des Lycées	Equipements COVID-19 / Lycées	264 548,76 €
CD 51	Cofinancement des équipements individuels de protection liés à la pandémie de Covid-19	583 450,40 €
Ville de Châlons	Cofinancement des équipements individuels de protection liés à la pandémie de COVID-19	337 207,70 €
ALMEA	Financement des protections d'équipement sanitaires Pandémie COVID 19	17 635,38 €
REGION GE Direction des Lycées	Equipements COVID-19 / Lycées/Apprentis/Formations sanitaires et sociales	131 325,00 €
Région GE Transports	Achat de masques pour usager TER	46 370,42
REGION GE Mission Santé	Acquisitions d'équipements sanitaires en réponse à la crise sanitaire liée au covid 19	1 658 119,54
REGION GE Direction des Lycées	Acquisition d'équipements de protections diverses en réponse à la crise sanitaire liée à la COVID 19	363 324,50
REGION GE Direction des Lycées	Acquisition d'équipements de protections supplémentaires (masques) en réponse à la continuité de la crise sanitaire liée à la COVID 19. Ces nouveaux achats de protections concernent les lycéens, les apprentis, et les formations sanitaires et sociales.	176 998,50
Metz Métropole	Acquisition d'équipements de protection individuelle dans le cadre de la COVID 19	291 494,07
Ville de Metz	Acquisition d'équipements de protection individuelle dans le cadre de la COVID 19	280 969,53
Métropole du Grand Nancy	Acquisition d'équipements de protection individuelle dans le cadre de la COVID 19	445 521,59
Comm. D'Agglo. Thionville*	Acquisition d'équipements de protection individuelle dans le cadre de la COVID 19	71 596,00

OBJECTIF 2

S'inscrire dans le programme FEDER-FSE+ 2021-2027.

Doté d'une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 900 M€ pour la période de programmation 2021-2027, le futur programme FEDER-FTJ-FSE+ Grand Est constituera un levier financier structurant pour des projets dans le domaine de la santé relevant de différents champs :

1. La recherche et l'innovation en santé
2. Les usages numériques
3. L'accès aux soins

- Le développement de structures médico-sociales, sanitaires et de santé de proximité et les actions innovantes d'accès aux soins,
- Le soutien à des actions d'information et de promotion de la santé.

Le FSE — l'économie sociale et solidaire.

1. La recherche et l'innovation en santé

La Stratégie Régionale d'Innovation — Spécialisations Intelligentes (S3) Grand Est, a identifié la santé comme un domaine d'activité stratégique.

A ce titre, les projets liés sont éligibles au FEDER. Pourront ainsi être soutenus :

- Les projets collaboratifs ou individuels d'innovation et outils mutualisés,
- Les projets scientifiques d'excellence.

PORTEUR	PROJET	COÛT TOTAL	SUBVENTION FEDER	AUTRES FINANCEURS
SAS REDBERRY	Rapid Pharma Sterility Testing	703 399,20 €	422 039,52 €	Aucun
UNIVERSITE DE LORRAINE	M-RIAD	280 358,40 €	168 215,04 €	RGE : 55 906,96 €
NOVALIX	RABAVIR	9 618 634,80 €	5 771 180 €	Aucun
IRHT	DiaboliQ	1 789 340,40 €	980 000 €	CEA : 100 000 € M2A : 100 000 €
NANCYCOM	Salon City Healthcare	176 501,88 €	60 000 €	RGE : 20 000 € MGN : 10 000 €
EURASANTÉ	MedFit 2023	278 180 €	75 000 €	EMS : 35 000 €
BIOVALLEY France	Filière Bioproduction Grand Est	813 162,95 €	374 432,00 €	RGE : 322 746,87 €
Total		13 659 577,60 €	7 850 866,56 €	

Réalisations : [Projet collaboratifs et individuels d'innovation / Structuration des écosystèmes d'innovation](#)

11 projets déposés mi 2024, actuellement en pré-instruction.

Projets scientifiques d'excellence

PORTEUR	PROJET	COÛT TOTAL	SUBVENTION FEDER	AUTRES FINANCEURS
UNIVERSITE DE LORRAINE	CPER R-IRM	4 015 000 €	1 644 500 €	Etat : 500 500 € RGE : 350 000 €
UNISTRA	CPER R-IRM	2 765 000 €	914 500 €	Etat : 500 500 € RGE : 350 000 € CEA : 300 000 € EMS : 500 000 €
GIE CERBM	CPER ImaProGen	435 000 €	83 000 €	RGE : 66 000 € EMS : 23 000 €
CNRS Alsace	CPER ImaProGen	2 222 000 €	225 300 €	RGE : 265 000 € EMS : 128 000 €
INSERM Dir EST	CPER ImaProGen	440 000 €	60 000 €	RGE : 40 000 € EMS : 20 000 €
UNIVERSITE DE LORRAINE	CPER Phenomin'Est	376 000 €	172 650 €	RGE : 90 000 € MGN : 100 000 €
Total		10 253 500 €	3 099 950 €	

7 projets CPER et 1 projet hors cadre en pré-instruction.

Qualifications des résultats

Les projets étant en cours de réalisation, il est difficile de dresser un bilan précis à ce stade.

Le soutien à la RDI va permettre le positionnement des PME soutenues sur des marchés de niche à fort potentiel telle que la sécurité sanitaire et l'apport de solutions pharmaceutiques en matière de maladies infectieuses et la création d'une plateforme de diagnostic des cancers cérébraux par biopsies liquides.

Par ailleurs, la structuration de la filière bioproduction en Grand Est va favoriser la transformation des industriels de la santé dans le domaine des biothérapies en permettant d'appréhender le cycle de production des nouveaux biomédicaments de manière globale.

Les projets issus du CPER Recherche 2021-2027 soutenus par le FEDER vont permettre la mise à niveau des laboratoires, dans un contexte de forte concurrence mondiale, en permettant l'acquisition d'équipements de pointe en analyse protéomique, génotypage, cryomicroscopie, IRM dernière génération.

ZOOM SUR DES PROJETS

PROJET RABAVIR - Recherche d'AntiBiotiques et d'AntiVIRAux

Porteur : **NOVALIX** (PME Strasbourgeoise de 230 salariés, société de recherche sous contrat spécialisée dans la découverte de médicaments)

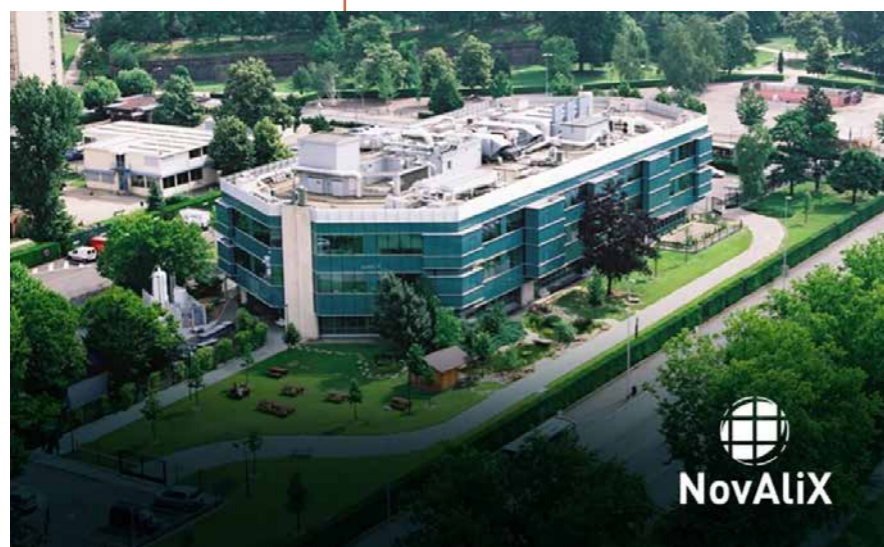
PROJET DE RECHERCHE INDUSTRIELLE

Coût total : 9 618 634, 80 €

Subvention FEDER : 5 771 180 €

60% d'aide FEDER

respiratoires (asthme, bronchiolite...). Son objectif final est d'identifier, pour chaque pathologie étudiée, des nouvelles classes de composés, sur des cibles thérapeutiques peu ou pas exploitées sur le marché pharmaceutique dans ce domaine.



A travers RABAVIR, la société NovAliX a pour objectif d'engager des projets d'innovation thérapeutique ambitieux portant sur les maladies infectieuses, des pathologies qui impactent très fortement la santé de la population française et mondiale, mais souvent insuffisamment servies par les efforts de recherche de l'industrie. RABAVIR souhaite ainsi fournir au secteur pharmaceutique des potentiels candidats médicaments identifiés comme prioritaires par l'Organisation Mondiale de la Santé telles que la gonorrhée, la candidose, la tuberculose et des infections

2. Les usages numériques

Concernant les usages numériques

Pourront être soutenus des projets de développement d'outils numériques pour la santé, tels que :

- Le traitement des données au service des patients et des professionnels de la santé,
- Des solutions numériques permettant le maintien à domicile des personnes dépendantes,

- Des applications de prévention, autodiagnostic (outils d'assistance au diagnostic), téléconsultation, télésurveillance, télémedecine et télé expertise,
- L'imagerie médicale,
- L'ingénierie de projets numériques de santé en territoire, etc.

PORTEUR	PROJET	COÛT TOTAL	SUBVENTION FEDER	AUTRES FINAN-CEURS
SDIS 68	Déploiement d'outils numériques interfacés SAMU/centres hospitaliers,	706 200 €	423 720 €	Aucun
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE	E-Meuse Santé — mise en œuvre des expérimentations	6 149 858 €	3 382 421,90 €	RGE : 553 487 € ARS : 553 487 € CD 52 : 553 487 € CD 54 : 553 487 €
CHU de REIMS	LNPath	1 776 959,97 €	1 026 959,97 €	ARS : 750 000 €
SDIS 57	Déploiement d'outils numériques pour la santé	1 520 417 €	912 250,20 €	Aucun
SDIS 08	Acquisition de moniteurs multiparamétriques	412 611,05 €	203 316,06 €	Aucun
CHRU de NANCY	e-ETP	664 244,51 €	398 546,70 €	RGE : 75 000 €
CH LEON BOURGEOIS	Dématérialisation des prestations hôpital	402 252,95 €	241 351,77 €	Aucun
TOTAL		11 632 543,50 €	6 588 566 ,60 €	

Réalisations : 2 projets en pré-instruction. Développement d'outils numériques pour la santé

Qualifications des résultats

Les projets étant en cours de réalisation, il est difficile de dresser un bilan précis à ce stade.

Le projet e-ETP, par exemple vise à améliorer l'accès aux soins des patients et leur prise en charge, tout en améliorant la coordination transversale ville-hôpital. L'objectif est de permettre le suivi de près de 1000 patients à l'issue du projet.

Le projet LN Path quant à lui

contribuera à l'amélioration territoriale de l'accès aux soins, à l'amélioration de la qualité diagnostique en pathologie grâce à la création d'une plateforme régionale de pathologie numérique.

Les projets d'équipements des SDIS favorisent quant à eux la rapidité et une meilleure prise en charge hospitalière par la dématérialisation et l'échange instantanée de données et d'image, dans une volonté de développement des usages numériques sur les terrains d'intervention.

ZOOM SUR DES PROJETS

PROJET LNPath : Création d'un laboratoire numérique en anatomie et cytologie pathologiques

Porteur : **CHU de REIMS**

Lien site Inauguration : <https://www.chu-reims.fr/offre-de-soins/prises-en-charge/service/pole-de-biologie-medicale-et-pathologie/inauguration-du-premier-laboratoire-numerique-en-anatomie-et-cytologie-pathologiques>

PROJET NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Coût total : 1 776 959,97 €

Subvention FEDER : 1 026 959,97 €

[57 % d'aide FEDER](#)



Le projet LNPath porté par le CHU de Reims a pour objet la numérisation complète du service et la mise en place de l'environnement nécessaire à la création d'une plateforme régionale de pathologie numérique

(East-iPath). Précisément, cette numérisation consiste à doter le laboratoire de Pathologie de la capacité à numériser 100 % des lames de verre support des coupes histologiques, d'héberger et de distribuer numériquement ces lames numériques vers des cockpits diagnostiques permettant aux pathologistes de réaliser 100 % de l'activité diagnostique du laboratoire. Ce projet contribuera à l'amélioration territoriale de l'accès aux soins, à l'amélioration de la qualité diagnostique en pathologie et de la formation des pathologistes, à la réduction de l'impact environnemental de la pathologie, à l'amélioration de la recherche et au développement d'outils d'aide au diagnostic par Intelligence Artificielle.



3. L'accès aux soins

En lien avec l'accès aux soins de santé

Pourront être soutenus :

- Le développement de structures médico-sociales, sanitaires et de santé de proximité et les actions innovantes d'accès aux soins ;
- Le soutien à des actions d'information et de promotion de la santé.

NOM DU PROJET	PORTEUR	FEDER	COFINANCEURS
Création d'une maison pluridisciplinaire de santé	Commune de Thaon-les-Vosges	724 451,32 €	Région Grand Est : 225 000 € Conseil Départemental 88 : 66 887 €
Maison urbaine de santé du quartier de l'Elsau	LOCUSEM	323 131,57 €	Région Grand Est : 266 177 € Ville de Strasbourg : 50 000 €
Extension de la maison de santé pluriprofessionnelle de Nouvion sur Meuse	SCI J3A	200 000,00 €	Région Grand Est : 131 561 € Ardenne Métropole : 48 509 €
Construction d'une maison de santé à la Côte Sainte Catherine	Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse	210 898,58 €	RGE : 274 375,32 € Conseil Départemental 55 : 150 000 € GIP 55 : 635 273,41 €
Construction d'une maison de santé	Commune de Remiremont	343 148,90 €	Etat : 532 408 € Région Grand Est : 225 000 € Crédit Agricole Alsace Vosges : 20 000 €
Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle	Commune de Rodemack	372 402,94 €	Etat : 552 034 € Région Grand Est : 268 048 € Conseil Départemental 57 : 293 000 €
Maison de Santé Pluri-Professionnelle de Sedan	Ardenne Métropole	660 000,00 €	Etat : 1 000 000 € Région Grand Est : 500 000 € Conseil Départemental 08 : 425 000 €
TOTAL FEDER PROGRAMME		2 834 033,31 €	

Réalisations : L'accompagnement de ces 7 projets permet actuellement de garantir l'accueil de 279 427 nouveaux patients, améliorant la capacité d'accueil des infrastructures de soins subventionnées. L'objectif de ces projets résulte en l'utilisation annuelle de ces infrastructures par 342 412 patients.

Une vingtaine d'autres projets de maisons de santé pluridisciplinaires sont connus de nos services, ceux-ci sont encore au stade du montage. Bien que nous n'ayons programmé aucun projet lié au soutien d'actions d'information et de promotion de la santé, une dizaine de projets est connue de nos services, le portage étant effectué par des associations, le montage peut s'avérer plus long.

ZOOM SUR DES PROJETS

Parmi les projets subventionnés, deux ont d'ores et déjà pu être réalisés et sont fonctionnels :

- **L'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle de Nouvion sur Meuse (FEDER programmé : 200 000 €)** a été réalisée dans les temps, elle permet de créer trois bureaux de consultation supplémentaires, à destination de deux médecins généralistes et une diététicienne/éducatrice thérapeutique. La maison de santé est labellisée par l'ARS, cette extension conforte l'inscription de ce projet dans le label.



La création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Thaon les Vosges (FEDER programmé : 724 451,32 €) a également été réalisée, elle permet d'accueillir 15 praticiens tel que des médecins généralistes, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes, sages-femmes, etc ...



4. Le FSE — l'économie sociale et solidaire

Dotée d'une enveloppe de **7,7 M d'€ pour la période de programmation 2021-2027, le volet FSE+ ESS du Programme FEDER-FTJ-FSE+ Grand Est constituera un levier financier structurant pour des projets de territoire, à une échelle locale dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire à 2 dispositifs qui sont déployés sur le Grand Est.**

- **Dispositif 1** : Le financement concerne des projets en phase d'émergence (démarrage d'activité dans une nouvelle structure, ou projet hors activités courantes pour les structures existantes). Il couvre les actions réalisées sur une période d'expérimentation afin d'en démontrer la pertinence et d'identifier les pistes de pérennisation. Il est non-renouvelable.

Les opérations soutenues mettent en œuvre des actions innovantes de structures de l'ESS en matière d'inclusion sociale ou de création d'activités et d'emplois

- **Dispositif 2** : Le financement concerne des projets en phase de développement. Ces opérations peuvent notamment correspondre à des actions de pérennisation de projets initiés via le dispositif « Soutien aux micro-projets innovants ». Les opérations soutenues mettent en œuvre des actions innovantes de structures de l'ESS en matière d'inclusion sociale ou de création d'emplois (l'Innovation sociale au sens de la définition dans la Loi ESS du 31/07/2014).

BÉNÉFICIAIRE	LIBELLÉ DU DOSSIER	CT CONVEN- TIONNÉ	UE CONVEN- TIONNÉ	AUTRES FINANCEURS
ALDOM SERVICES A LA PERSONNE	Création d'une plateforme de répit pour aider les proches aidants de personnes en situation de handicap	50 000,00 €	30 000,00 €	CEA : 5000 €
Association Animal'Hom	Dispositif d'Accompagnement au Rétablissement et à l'Insertion dans la Cité (DARIC)	43 332,00 €	20 054,92 €	ARS : 15 163,33 €
ALDOM SERVICES A LA PERSONNE	Développement d'une plateforme de répit pour aider les proches aidants de personnes en situation de handicap	200 405,41 €	120 243,25 €	
Association Animal'Hom	Dispositif d'Accompagnement au Rétablissement et à l'Insertion dans la Cité	44 942,00 €	22 197,00 €	ARS : 22 745 €
UE (D') ENSEMBLE, ASSOCIATION DES AMIS MALVOYANTS, NON-VOYANTS ET VOYANTS DANS L'EST DE LA FRANCE	Culture & Handicap - Espace Entendez-vous	50 000,00 €	30 000,00 €	CEA : 7 240 € EMS : 10 000 €
Adapei Papillons Blancs d'Alsace - ESAT de Sélestat	Conserverie d'Alsace Centrale	75 210,00 €	40 000,00 €	CEA : 10 000 € RGE : 25 000 €

Réalisations : Projets dans le domaine du handicap

BÉNÉFICIAIRE	LIBELLÉ DU DOSSIER	CT CONVENTIONNÉ	UE CONVENTIONNÉ	AUTRES FINANCIERS
POUR UNE SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION-ALSACE	Mutuelle de l'Alimentation	50 000,00 €	30 000,00 €	Etat : 2 000 € Privé : 10 000 €
Les Retoqués	Sensibiliser au gaspillage alimentaire : développement de l'activité des Retoqués	34 322,40 €	20 593,44 €	Etat : 8 788 € Privé : 966,68 €
Association Pôle Alimentation Durable	Montage du Pôle Alimentation Durable	50 000,00 €	30 000,00 €	RGE : 10 000 € Privé : 3 000 €
Les Retoqués	Sensibiliser au gaspillage alimentaire : pérennisation de l'activité des Retoqués	47 749,70 €	28 649,71 €	Etat : 1 900 € CEA : 6 000 € Etat : 3 500 €

Réalisations : Projets dans le domaine de l'alimentation

Qualifications des résultats

Les projets sont pour partie en cours de réalisation.

Pour la plupart, ils contribuent à répondre à des demandes spécifiques de publics (par exemple les aidants), pour lesquelles aucune réponse n'a pu être apporté à ce jour. Il s'agit de contribuer à des modèles économiques innovants, répondant à une demande plus locale et plus inclusive.

OBJECTIF 3

Obtenir des soutiens aux projets d'investissements de santé en zone rurale dans le cadre du programme FEADER 2023-2027.

Sur la période 2021-2027, la thématique « santé » est abordée au titre des mesures « Services ruraux » et « LEADER » des programmations FEADER 2014-22 et FEADER Grand Est 2023-27.

La thématique santé ne fait pas l'objet d'un volet ou d'un axe spécifiques du FEADER, mais est déclinée dans un ensemble de fiches-actions/dispositifs au sein desquelles les actions « santé » peuvent être éligibles.

Réalisations

Programmation FEADER 14-22

Sur les années 21-24, 27 projets ont été soutenus pour un montant total de subvention FEADER de 1 537 476 € (détail tableau ci-dessous).

Il s'agit de :

- 18 projets relevant des mesures « Services »,
- 9 projets aidés dans le cadre du programme LEADER.

Les projets consistent en la construction/développement de :

- 11 établissements de santé (maisons de santé pluriprofessionnelle ou centre « sport-santé),
- 13 parcours de santé,
- 2 projets d'activités santé en maison de retraite,
- 1 congrès de médecins.

Programmation FEADER 2023-27

Le dispositif « Services ruraux » de la nouvelle programmation FEADER 2023-27 est en cours d'élaboration à ce jour. **Il devrait être orienté autour de la thématique du « Bien-vieillir » et pourrait comprendre des actions relatives à la santé.**

Par ailleurs, les 35 Groupes d'action locale (GAL) du Grand Est prévoient dans leur stratégie LEADER la possibilité de mener des actions dans le domaine de la santé sous différentes formes (actions visant à faciliter l'accès aux soins, infrastructures de santé, mutualisation des services de professionnels, ateliers nutrition...).

ZOOM SUR DES PROJETS

Projet de **construction d'une maison de santé à Merxheim (68)** pour un coût total éligible de 869 272 € et une aide FEADER de 50 000 € au titre de la stratégie LEADER du Groupe d'Action Locale (GAL) de Rhin-Vignoble-Grand-Ballon. Ce projet a permis à différents professionnels de santé déjà installés dans la commune (2 médecins, 2 infirmières, 1 kinésithérapeute et 1 ostéopathe) de se regrouper et de mutualiser certains services dans des locaux adaptés.

Projet de **Création d'un parcours de santé à Bulgnéville (88)** pour un coût total éligible de 48 681 € et une aide FEADER de 21 468 €. Ce projet a permis la mise en place d'agrès sportifs sur 12 stations le long d'un sentier pédestre dans la forêt de Bulgnéville en complément des installations sportives des villes de Vittel et Contrexéville distantes de quelques kilomètres.

MAITRE D'OUVRAGE	INTITULÉ DU PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET (€)	ASSIETTE ÉLIGIBLE FEADER (€)	MONTANT FEADER ENGAGÉ (€)	TERRITOIRE	SERVICES/ LEADER
Commune de Bettborn	Travaux de restauration d'un immeuble communal pour la création d'un établissement de santé primaire	638 400,00	532 720,00	142 675,99	LOR	Services
Commune de Rupt sur Moselle	Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle	2 210 270,34	800 000,00	199 259,51	LOR	Services
CC 3M Meurthe Mortagne et Moselle	Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle	1 861 659,78	800 000,00	223 071,81	LOR	Services
Commune de Boulange	Construction d'une maison de santé	1 597 503,61	800 000,00	45 904,08	LOR	Services
Commune de Cormicy	Création d'un centre «Sport - Santé»	325 490,05	270 701,71	187 820,10	CHA	Services
Commune de Riespach	Réalisation d'un parcours sportif, didactique, de détente et de découverte	14 556,00	13 108,85	4 863,38	ALS	Services
Commune de Leymen	Création d'un sentier pédestre et d'un parcours santé	26 989,56	22 491,30	8 344,27	ALS	Services
Commune de Drusenheim	Amélioration et extension du parcours de santé	86 795,07	86 795,07	32 200,96	ALS	Services
Commune de Biesheim	Rénovation du parcours de santé	40 627,00	39 190,76	14 539,77	ALS	Services
Commune de Benfeld	Création d'un parcours activités santé seniors	15 594,77	15 594,77	10 916,34	ALS	Services

Projets de santé soutenus par le FEADER 14-22 entre 2021 et 2024 (mesures « services » et LEADER)

MAITRE D'OUVRAGE	INTITULÉ DU PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET (€)	ASSIETTE ÉLIGIBLE FEADER (€)	MONTANT FEADER ENGAGÉ (€)	TERRITOIRE	SERVICES/ LEADER
Commune de Sainte-Menehould	Modernisation du parcours de santé	52 270,80	37 948,85	14 079,02	CHA	Services
Commune de Haraucourt	Développement de l'aire de loisirs, création d'un parcours de santé et lieux de convivialité	65 704,00	61 606,00	43 124,20	LOR	Services
Commune de Lemberg	Aménagement d'un parcours nature et santé	64 544,74	64 544,74	28 464,22	LOR	Services
Commune de Teterchen	Création d'un terrain multisports et aménagement d'un parcours de santé	487 888,50	360 000,00	252 000,00	LOR	Services
Commune de Bulgnéville	Création d'un parcours de santé	48 681,00	48 681,00	21 468,32	LOR	Services
Commune de Isches	Parcours de santé	17 240,00	17 240,00	7 602,84	LOR	Services
Commune de Punerot	Aménagement d'un parcours de santé	20 785,00	20 785,00	9 166,18	LOR	Services
Commune de Wangenbourg-Engenthal*	Création d'un centre de santé et de télémédecine	1 800 322,63			ALS	Services
Commune de Merxheim	Construction d'une maison de santé	175 833,00	869 272,34	50 000,00	ALS	LEADER
Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	Maison de santé pluriprofessionnelle de Vouziers	994 750,00	941 362,38	100 000,00	CHA	LEADER
Association l'Aiglonne	Développement de l'offre d'activités de préservation de la santé en milieu rural : un accueil adapté	17 240,59	17 240,59	9 652,00	CHA	LEADER
SISA Groupe médical de Froncles	Réhabilitation d'une maison de santé pluridisciplinaire pour mieux répondre aux besoins de santé en milieu rural	22 996,63	22 996,63	7 186,28	CHA	LEADER
Maison de retraite le Mail	La thérapie du voyage	24 506,00	24 506,00	15 683,84	CHA	LEADER
Maison de retraite Saint martin	La thérapie du voyage	24 506,00	24 506,00	15 683,84	CHA	LEADER
Commune de Hadol	Construction d'un pôle de santé en ossature bois à Hadol	71 441,39	71 441,39	32 669,46	LOR	LEADER
Communauté de communes de l'Argonne ardennaise	Maison de santé pluriprofessionnelle de Buzancy	483 465,79	450 237,53	61 100,02	CHA	LEADER
Communauté de communes de l'Argonne ardennaise*	Congrès des médecins 2023	12 594,28			CHA	LEADER
TOTAL				1 537 476,43		

*Dossier en cours d'instruction 09/2024

Annexe

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

de l'état d'avancement
des actions prévues dans
la feuille de route santé

période 1^{er} janvier 2021 - octobre 2024

PARTIE 1

MIEUX VIVRE EN
GRAND EST : UNE
POPULATION
EN MEILLEURE
SANTÉ DANS UN
ENVIRONNEMENT
PRÉSERVÉ.

AXE 1

Une approche
transversale en
faveur de la santé
environnementale.

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE	
Ambition 1 : Agir pour un environnement préservé, gage de la santé des populations du Grand Est.	Reconquérir la qualité de l'eau et anticiper les risques du changement climatique pour la santé.	Créer une mission eau	●					
		Poursuivre et intensifier les contrats locaux de solutions pour faire reculer significativement la pollution des eaux souterraines sur les zones les plus sensibles.	●					
		Intensifier l'accompagnement des collectivités avec la démarche « Communes et Espaces Nature » : au-delà du zéro pesticide.	●					
		Engager une première étude quantitative à l'échelle du Grand Est pour anticiper les conséquences du changement climatique.	●					
	Remettre de la nature en ville et en milieu rural pour le bien-être des populations	Création ou extension de 15 réserves naturelles supplémentaires			●			
		Reconstituer 1000 kms de haies et bosquets en Grand Est.	●					
		Lancer un AMI « entreprises engagées pour la biodiversité »	●					
	Réduire les pollutions par les déchets dangereux	Créer une plateforme biodiversité Grand Est pour tout savoir sur la biodiversité.	●					
		Déployer des filières de valorisation des déchets dangereux : le cas de l'amiante.			●			
		Améliorer la collecte et le tri des déchets dangereux diffus.	●					
		« Plastique — faire en sorte qu'il ne devienne jamais un déchet »	●					
	Accélérer la transition énergétique	L'Observatoire Air Climat Energie, un outil pour la qualité de l'air au quotidien.	●					
		Soutenir massivement la rénovation thermique.	●					
		Intensifier le développement des énergies renouvelables dans les territoires.	●					
Accélérer l'investissement dans les mobilités durables : l'ambition hydrogène, un moteur de l'engagement régional.		●	Hors hydrogène			●	Pour hydrogène	
Lancement du programme de solarisation du patrimoine immobilier de la Région : « Solar'Est ».		●						

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE	
Ambition 2 : Construire une stratégie partenariale et transversale en santé environnementale au plus près des citoyens	Susciter l'émergence de projets participatifs sur le territoire	Soutenir les initiatives locales en matière de santé environnement dans le cadre des AAP annuels du PRSE	●					
		Proposer aux lycées des projets innovants afin d'intensifier et diversifier les actions en matière de développement durable.	●					
	Intensifier les actions relatives au développement durable dans les lycées : dispositif « lycées en transition ».	Augmenter le nombre de lycées intégrés dans la dynamique « Lycées en transition »			●			
		Proposer aux lycées volontaires de travailler, en autonomie, les questions liées à l'alimentation et aux déchets.	●					
		Positionner au sein des lycées des Ambassadeurs de l'énergie.	●	Évolution de l'approche				
		Déployer un plan de formation d'envergure dédié à la dynamique « Lycées en transition » et destiné aux professionnels des lycées.	●					
	Coordonner l'ensemble des acteurs de la santé environnementale sur les territoires	Créer un réseau régional des acteurs de la promotion de la santé environnementale (réseau SYNAPSE).	●					
	Atténuer les impacts du changement climatique notamment en luttant contre la pollution atmosphérique.	Diminuer le risque d'exposition aux polluants dans les sols par la dépollution des friches à requalifier (dépollution in-situ, sur site, en logique d'économie circulaire ou encore hors-site).	●					
		Favoriser la localisation des équipements, en particulier pour ceux recevant du public sensible, dans des zones où la qualité de l'air est moins ou n'est pas dégradée (en cohérence avec l'armature urbaine).	●					
	Ambition 3 : Promouvoir des urbanismes favorables à la santé	Généraliser l'aménagement et l'urbanisme durables.	Développer une gestion économe du foncier.				●	
Promouvoir un développement de formes urbaines et écosystèmes urbains permettant la dispersion des émissions polluantes et intégrant des espaces de respiration.						●		
Développer et renforcer la place de la nature en ville, dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.			●					
Encourager le recours aux matériaux biosourcés.			●					
Développer la création de jardins partagés.			●					
Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles et durables au quotidien	Favoriser l'intermodalité et les mobilités actives		●					
		Favoriser les déplacements actifs par la création de voies vertes, pistes cyclables et cheminements piétonniers.	●					

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE
Ambition 4 : Concevoir, construire et exploiter des bâtiments sains	Construire et rénover mieux et plus sainement les bâtiments de la RGE.	Dès le stade des prescriptions programmatiques, imposer aux concepteurs des clauses environnementales.	●				
		Mettre l'accent, en termes d'espaces extérieurs, sur l'utilisation d'espèces végétales non allergisantes et aptes à se développer sans produits phytosanitaires.	●				
		Développer pour les constructions neuves le programme de haute performance énergétique et de moindre impact carbone.	●				
	Suivre de près les différents polluants des bâtiments.	Retirer systématiquement des bâtiments les éléments présentant des désordres et les remplacer par des éléments sains.	●				
Assurer des installations sanitaires agréables et fonctionnelles.		●					
Axe 2 Ambition 1 : Faire de la santé des jeunes de 15 à 29 ans une priorité pour la RGE. (Pilier feuille de route).	Observer et mieux comprendre les problématiques santé des jeunes.	Création d'un outil pour comprendre le ressenti et les besoins de santé des jeunes : le Baromètre de la santé des jeunes.	●				
		Création d'un Comité Opérationnel Transversal au sein de la RGE sur la santé des jeunes.	●				
		Organisation des Etats Généraux de la Santé des jeunes tous les 2 ans.		●			
	Agir ensemble, en partageant la connaissance, l'expérience et la gouvernance.	Mobiliser des jeunes pour parler aux jeunes.	●				
		Développer les outils numériques dont une application dédiée aux jeunes via la carte et l'application Jeun'Est.	●				
		Développer des solutions innovantes pour sensibiliser les jeunes : soutenir des initiatives ludiques sur la santé (escape game, serious game), mobiliser de influenceurs pour mettre en place une campagne de communication qui touche tous les jeunes.	●				
		Lancement de 3 Appels à Manifestation d'intérêt (AMI) pour améliorer la santé des jeunes	●				
Accompagner spécifiquement les jeunes au sein des missions locales	Soutenir le développement d'actions « santé » à destination des jeunes dans le cadre d'une approche plus globale des modalités de financement.	●					

AXE 2

Prévenir, sensibiliser, bouger : un triptyque gagnant pour la santé des habitants du Grand Est.

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE	
Ambition 2 : Rendre accessible le « Sport Société » pour améliorer la santé de tous.	Faire de la Région un influenceur de la pratique sportive sur son territoire.	Octroyer un label « Grand Est » aux Maisons Sport Santé de la Région.				●		
		Faciliter la mise en réseau des plateformes existantes afin de créer une Plateforme Sport Société Grand Est.					●	
		Adapter les modalités d'accompagnement aux différents publics et différents contextes d'intervention.					●	
		Soutenir la formation et l'accompagnement des professionnels de santé à la mobilisation de techniques empruntées à l'approche de l'APA dans leurs pratiques professionnelles relevant notamment ceux qui sont au plus proches des personnes du 3 ^e et 4 ^e âge.	●	Réalisée pour des professionnels accompagnant femmes enceintes			●	Reste à réaliser pour des personnes du 3 ^e et 4 ^e âge
		Soutenir, en 2021, de l'organisation d'une manifestation présentant les actions « sport santé » en Grand Est.	●					
	Assurer des conditions optimales de pratique de l'activité physique et sportive à chacun, quel que soit son cadre de vie.	Favoriser la découverte et la pratique des Vélos à Assistance Electrique au travers de l'organisation de dispositifs de mise à disposition.			●	Se référer à l'objectif 3 de l'ambition 3 de l'axe 1 : « développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles et durables au quotidien ».		●
		Expérimenter des actions sur un territoire rural n'offrant pas d'activité sportive					●	
		Soutenir l'implantation (ou la réhabilitation) de mobilier sportif dans les villes et les villages, voire améliorer l'accessibilité aux espaces extérieurs en privilégiant des trottoirs et chemins praticables pour tous.	●					
		Profiter des richesses naturelles de la région du Grand Est.			●			
		Rendre plus accessibles les installations sportives au public comme aux entreprises qui ont engagé des actions bien-être destinés à leurs salariés.					●	
Encourager la pratique physique et sportive des jeunes pour prévenir la santé des adultes de demain.	Organiser une manifestation annuelle avec le Fédération de Cardiologie.					●		
	Faire intervenir des sportifs dans toute structure en contact avec le public	●						
Développer l'Activité Physique Adaptée (APA) comme réponse à des « besoins particuliers de populations identifiées ».	Soutenir des actions locales « Activité Physique » dans le cadre des CLS.					●		
	Amplifier la mise en œuvre du plan d'action « Prescri'mouv ».				●			
	S'assurer, au travers des comités de pilotage des CLS, que le dispositif Prescri'mouv soit connu voire intégré.	●						
En complément du dispositif Prescri'mouv la Région Grand Est projette également de proposer des Activités Physiques Adaptées aux personnes les plus fragiles dans un objectif de prévention.	Faire évoluer les règlements des dispositifs de soutien régional en vue de contribuer au financement des équipements des associations et clubs sportifs engagés dans l'APA.	●						
	Organiser des campagnes de communication destinées aux bénéficiaires, à leur entourage et au personnel soignant afin de valoriser les bienfaits de l'activité physique	●						
	Soutenir le développement d'une offre mobile d'APA en capacité d'intervenir dans des lieux tels que des salles communales, voire au domicile.					●		

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE
		Organiser une enquête visant à éclairer les parties prenantes du système alimentaire régional sur les liens à structurer entre santé, environnement et alimentation.	●				
	Soutenir les territoires qui passent à l'action sur les questions alimentaires à l'échelle locale tout en intégrant de façon transversale les enjeux de santé.	Développer la plateforme Loc'Halles Grand Est créée en pleine crise du Covid-19.	●			Le programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome en Grand Est) voté en juin 2022 va plus loin que les objectifs/actions définis lors de l'élaboration de la feuille de route santé en 2020. Les ambitions initialement retenues dans le cadre de la feuille de route santé ont été réorientées par conséquent. Les résultats engagés sont extrêmement probants à date.	
		Accroître significativement la consommation de produits locaux dans la restauration collective en Grand Est, en commençant par la restauration scolaire.	●				
		Soutenir le rapprochement des CLS des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).	●				
		Organiser un workshop, en inter directions et mobilisant des élus et les professionnels concernés afin de définir une politique partagée centrée sur l'alimentation dans les cantines	●				
Ambition 3 : Améliorer les habitudes alimentaires, de la fourche à la fourchette.	Considérer l'alimentation comme un véhicule de santé et de lutte contre les inégalités sociales chez les jeunes.	Poursuivre le développement de l'Axe 1 « Lycées en Transition » pour une alimentation durable et saine.	●			Le programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome en Grand Est) voté en juin 2022 va plus loin que les objectifs/actions définis lors de l'élaboration de la feuille de route santé en 2020. Les ambitions initialement retenues dans le cadre de la feuille de route santé ont été réorientées par conséquent. Les résultats engagés sont extrêmement probants à date.	
		Etendre le dispositif « plaisir à la cantine » (PALC) à l'ensemble des lycées du Grand Est.	●				
		Mettre en place la seconde phase de PALC avec les ateliers « À la découverte des coulisses de ma cantine », à destination des jeunes lycéens.	●				
		Soutenir des actions régionales menées par des partenaires experts tels que « Lycéen bouge » ou « Escape Nutrigame ».	●				
		Soutenir les acteurs luttant contre la précarité alimentaire des étudiants.	●				
				●			
Ambition 4 : Utiliser les dispositifs de formation destinés aux demandeurs emploi comme des vecteurs de sensibilisation à la question Santé	Intégrer la santé dans le Programme Régional de Formation.	Proposer des formations à distance ou des MOOC sur la santé	●				

AXE 3

Santé et qualité de vie au travail : une préoccupation croissante tant au niveau des professionnels que des entreprises.

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE	
Ambition 1 : Promouvoir le développement de la pratique de l'activité physique en milieu professionnel.	Soutenir l'accès à la pratique d'activité physique en milieu professionnel en valorisant et soutenant des projets innovants de prévention et de promotion de la santé en entreprise.	Sensibiliser les entreprises régionales, et notamment les PME, aux bienfaits de l'activité physique en entreprise, à travers l'organisation d'une journée régionale courant 2021 destinée à faire connaître les bonnes pratiques en entreprise et les acteurs du sport santé.				●		
		Piloter une réflexion en 2021, sur les freins à la mise en place d'activités physiques au sein des entreprises, notamment au niveau des plus petites dans la perspective de la mise en place de développement régional.	●					
Ambition 2 : Faire de la RGE une collectivité de référence en matière de prévention et qualité de vie au travail.	Favoriser la mise en place de dispositifs d'appui psychologique aux employeurs en difficultés économiques et financières afin de lutter contre les risques psycho-sociaux voire les suicides	Contribuer à la mise en place de cellules d'appui psychologique.					●	
		Apporter à tous les agents de la Région une même qualité d'offre de services de prévention.	●					
Ambition 3 : Développer une politique de santé publique en faveur des agriculteurs, des viticulteurs et des forestiers.	Intégrer la Qualité de Vie au travail et la prévention des risques professionnels au sein d'un même service à la Région.	Soutenir l'acquisition de matériels innovants destinés à réduire la pénibilité du travail.	●					
		Engager une politique de prévention des risques et des maladies liées à l'activité professionnelle pour les agriculteurs, viticulteurs et forestiers.			●			
		Soutenir les investissements nécessaires à la prévention des risques et des maladies.	●					
		Soutenir le projet EDVIG et notamment des actions en lien avec les 3 grands thèmes : l'exposition dermique aux matières actives des opérateurs de drone et la prévention des accidents et des maladies professionnelles, la préservation de l'environnement, la qualité de la pulvérisation.	●					
		Engager un partenariat à construire avec la Mutualité sociale agricole (MSA) Grand Est, afin d'organiser des actions de détection ou de soutien à destination des professionnels agricoles, viticoles et forestiers en situation de souffrance ou de détresse.				●		
		Accompagner les exploitants en prise aux difficultés d'ordre personnel, familial et économique avec une aide globale.	Amplifier l'action des cellules REAGIR — soutien aux exploitants agricoles en difficulté.	●				
	Concourir à l'association de la RGE à des actions de promotion des métiers de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt afin de donner une image positive et valorisante de ces filières et d'en renforcer l'attractivité auprès du grand public.	●						

PARTIE 2

DES SOLUTIONS
SUR MESURE
POUR UN ÉGAL
ACCÈS AUX SOINS
SUR L'ENSEMBLE
DU GRAND EST.

AXE 1

Renforcer les
dynamiques des
territoires pour faire
face aux défis santé.

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE
Ambition 1 : Intégrer les enjeux de la Santé dans le champ de l'aménagement du territoire.	Promouvoir une stratégie régionale de développement durable des territoires.	Généraliser un aménagement durable des territoires : promouvoir la santé et le bien-être de tous, en recherchant les bénéfices en termes de santé publique et d'environnement au sein du SRADDET notamment.	●				
		Activer un dispositif de soutien aux centralités urbaines et rurales dans le cadre du développement des équipements BBC compatible et dans une logique d'économie et de désimperméabilisation des sols.		●			
	Traduire la stratégie régionale dans les aides aux collectivités.	Soutenir les aménagements paysagers.	●				
	Territorialiser les stratégies régionales et s'adapter aux réalités locales — Le Pacte territorial Grand Est entre la Région et les collectivités locales.	Développer une approche d'accompagnement « sur mesure » des territoires : mise en place des Pactes territoriaux.	●				
Ambition 2 : Contribuer à la mise en œuvre de Contrats Locaux de Santé adaptés aux besoins de la population.	Être signataire de tous les CLS et et soutenir les actions retenues en cohérence avec la feuille de route santé dans la limite des crédits régionaux	Réaliser un point d'étape trimestriel, avec les directions concernées de l'ARS afin d'avoir une lisibilité par territoire, des CLS en cours et ceux en projet			●		
		Mettre en place, avec les directions concernées de l'ARS, les conditions favorables à une implication systématique de la Région dans les travaux menés dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de tous les CLS : de l'accompagnement à la réalisation préalable du diagnostic jusqu'à l'évaluation des actions menées.			●		
		Contribuer de manière effective à la réalisation des actions retenues dans les CLS, dans la limite des compétences de la Région.			●		
Ambition 3 : Prévenir les situations de renoncement aux soins liées à la distance de l'offre de soins et des dispositifs de prévention en santé.	Promouvoir le « Aller Vers en Santé ».	Proposer des solutions de mobilité destinées aux citoyens-patients pour leur permettre de se rendre vers les lieux de soins et/ou de promotion de la santé.	●				
		Soutenir des solutions de mobilités de l'offre de soins et de prévention/ promotion de la santé, vers les citoyens-patients.	●				
		Anticiper et préfigurer une nouvelle approche Itinéraires ↔ santé.					●
		Soutenir les projets d'hôtels hospitaliers : une autre manière de réduire l'impact de la mise à distance de l'offre de soins sur la qualité de vie des habitants du Grand Est.					●
Ambition 4 : Doter la région de 3 unités d'appui mobiles pour répondre aux situations de crises.	Déterminer avec les 3 CHU et l'ARS un modèle organisationnel permettant la gestion, la mobilité et la maintenance de ces unités.	Définir, avec l'ARS, le cadre général d'intégration de ces infrastructures mobiles et « légères » dans l'offre de soins de la région Grand Est.	●				
		Engager une démarche avec les CHU de Nancy, Strasbourg et Reims, afin de définir un modèle organisationnel intégrant la formation des professionnels à l'installation de ces unités, les contraintes de fonctionnement, de stockage, de maintenance et les modalités garantissant le transport et l'installation de ces unités sur les zones en tension.	●				
		Engager les dossiers de demandes de financement dans le cadre du programme REACT EU.	●				

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE	
Ambition 5 : Rendre attractif l'exercice professionnel au sein des territoires de la RGE.	Proposer un soutien aux élus confrontés à des problématiques d'offre de soins et d'accès aux soins au sein de leurs territoires.	Modéliser « un territoire attractif » en mettant en exergue les facteurs contribuant à renforcer l'intérêt des territoires pour des professionnels de santé.				●		
		Proposer aux élus un accompagnement dans la construction de stratégies adaptées pour faire face aux problématiques d'accès aux soins rencontrées par leurs concitoyens et/ou de mise en œuvre de projets concourant à rendre plus attractifs leurs territoires.				●		
		Engager une démarche avec les doyens des facultés de chacune des subdivisions ainsi qu'avec les directeurs et les présidents de conseils de surveillance et de CME des 3 CHU du Grand Est et de celui de Dijon (GHT 21-52), en vue d'intensifier les stages hors des zones urbaines ou des établissements sanitaires de tailles importantes.					●	
	Permettre aux étudiants en santé de découvrir les territoires où ils sont les plus attendus - un pari sur l'avenir.	Mener une démarche similaire avec les écoles de sages-femmes, les instituts de formation en soins infirmiers, les instituts de formation en masso-kinésithérapie, les écoles d'orthophonie, d'ergothérapie ainsi que les représentants des professionnels hospitaliers et libéraux concernés.	●					
		Adapter, sur la base des résultats d'une démarche d'évaluation, le dispositif de bourses attribué par le Conseil Régional et destiné aux étudiants de la filière médecine générale, afin de trouver les ressorts pour pérenniser leur présence dans les zones en tension.	●					
		Développer les lieux d'hébergement destinés aux étudiants en santé (adaptation du modèle initial « maisons des internes ») et les faire évoluer vers un modèle de lieux dits « multimodaux » ouverts aux professionnels de santé du bassin d'implantation.	●					
	Accompagner les professionnels dans leurs démarches d'installation dans des zones sous denses.	Modéliser un dispositif organisationnel de type « guichet unique » ou « plateforme » déclinable à l'échelle d'un territoire.						●
		Accompagner les territoires qui souhaitent décliner un tel dispositif organisationnel en proposant une ingénierie adaptée.						●
		Soutenir des actions de recherche visant à spécifier les éléments pouvant conditionner l'installation et la « désinstallation » d'un professionnel de santé					●	

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE
Ambition 5 : Rendre attractif l'exercice professionnel au sein des territoires de la RGE.	Soutenir la création et le développement de structures permettant des modes d'exercice correspondants aux attentes des professionnels de santé et s'inscrivant dans les dispositifs régionaux.	Soutenir des cabinets et des centres de santé dans des zones particulièrement touchées par la désertification médicale.	●				
		Collaborer aux projets de MSP en intégrant le développement de structures multisites.	●				
		Accompagner l'émergence des MSP Urbaines et Universitaires	●				
		Contribuer à la création et au développement des MSP transfrontalières.				●	
		Réduire les délais entre le début du projet de MSP et son ouverture.	●				
		Contribuer au rapprochement du dispositif « 1001 gares » des professionnels de santé porteurs de projets d'installation.					●
		Soutenir le développement des centres d'expertises innovants au sein des MSP.					●
		Maintenir et développer les soutiens aux démarches mutualisées d'acquisition de matériel pour répondre à un double objectif : répondre aux besoins des professionnels et optimiser l'usage de certains dispositifs.	●				
		Participer aux réflexions engagées par l'ARS et l'Assurance Maladie concernant la « sanctuarisation » du temps médical, en organisant un événement selon le format « Hackathon » en 2022 et qui porterait tant sur la spécification de solutions organisationnelles que numériques.	●	Hôpital du futur #1 a remplacé le projet de Hackaton			
		Faciliter l'accès des professionnels de santé à des actions de formation mobilisant des supports digitaux.	●				
		Contribuer au développement de la simulation à destination des professionnels dans le cadre de leur développement professionnel continu.	●				
		Soutenir des projets visant à maintenir une permanence des soins dans les territoires ruraux ou péri urbains.	●				
		Mettre à disposition des professionnels de la CPTS des lieux de rencontres adaptés (avec équipements numériques)	●				
		Soutenir le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).	Contribuer à la construction des bases de données et de leurs traitements nécessaires au suivi de l'activité de ces CPTS (de type observatoire). Organisation d'un appel à projets, impliquant les professionnels des CPTS, afin de soutenir le développement de plateformes collaboratives qui répondent à leur besoin.				
Accompagner les professionnels dans leurs démarches de cessation d'activité en Grand Est.	En partenariat avec les acteurs concernés (ordres, URPS...) contribuer à la création d'une cellule d'aide aux professionnels de santé souhaitant cesser leur activité (cf. modèle accompagnement cessions d'entreprises)					●	
Créer des Maisons Multi Modales aux bénéfices des professionnels de santé	Organiser un AMI en vue de modéliser le concept de « Maisons Multi Modales destinés aux professionnels de santé dans les territoires ruraux » : spécification des fonctionnalités, conditions techniques à réunir, modalités de fonctionnement et de financement. Soutenir les premières initiatives dans ce domaine qui repose, en 2020, sur l'évolution du concept des maisons des étudiants de santé et proposer si nécessaire une adaptation des règlements d'intervention de la Région.	●				●	

Compte tenu du contexte, ces deux actions sont abandonnées.
En revanche, la Région maintient son soutien aux CPTS au travers de ses RI, AMI et AAP.

AXE 2

Organiser l'accès, pour tout citoyen du Grand Est, à des solutions de Télémedecine reposant sur une organisation garantissant le bon usage et la pérennité des installations.

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE
Ambition 1 : Généraliser la TLM sur tous les territoires du Grand Est.	Mettre en œuvre la Feuille de Route Télémedecine #1 et toutes les actions pouvant contribuer au déploiement de la Télémedecine (TLM) en Grand Est.	Définir les lignes de force de la stratégie de déploiement de la télémedecine en Grand Est : cibles attendues, niveau d'exigence socles...	●				
		Réaliser des cartographies et tableaux de bord disponibles en temps réel pour connaître les solutions digitales existantes, ainsi que les installations en fonctionnement et en projet.	●				
		Accompagner le développement des usages de TLM sur tous les territoires.	●				
		Développer la coordination et la gestion d'accès à la TLM avec la mise à disposition d'un portail des professionnels de santé engagés en tant que requis ou requérants.					●
		Déterminer le niveau d'installation à atteindre dans tous les secteurs concernés (EHPAD, cabinets...) à l'échelle de la région ainsi qu'au niveau de chacun des départements, et soutenir le déploiement des solutions techniques et organisationnelles.			●		
		Permettre à toutes les solutions de TLM déployées en Grand Est de communiquer facilement entre elles.			●		
		Assurer l'information et la sensibilisation des élus et des professionnels de santé (étudiants et en exercice) concernant la TLM, les dispositifs et les ressources territoriales existantes.			●		
		Déployer la fibre dans les zones blanches en priorisant les sites pouvant répondre aux besoins de la TLM : il s'agira de cibler les financements d'équipements et de raccordement réseau vers les sites prioritaires aux projets matures.		Voir ambition 3 ci-dessous			
Ambition 2 : Accompagner les volets numériques et E Santé des projets TIGA	Contribuer à la réalisation des deux TIGA Grand Est	Participer et soutenir les travaux engagés dans le cadre d'E Meuse et du TSD Eurométropole.	●				
Ambition 3 : Répondre aux besoins d'aménagement numérique en déployant le programme régional du Très Haut Débit (THD).	Finaliser le déploiement du programme régional de développement du THD d'ici 2023.	Permettre l'accès au THD pour les professionnels de santé, la création de tiers lieux numériques, le soutien à E Meuse Santé.	●				

AXE 3

Orienter et former les publics aux métiers de la santé.

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE
Ambition : Définir et mettre en œuvre une politique de formation des professionnels de santé : une compétence que la Région assume avec volontarisme.	Augmenter le nombre de diplômés, une piste d'action pour faire face à la pénurie.	Développer l'apprentissage et l'alternance comme voie d'accès à l'obtention d'un diplôme paramédical	●				
		Développer la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) Hybride Aide-Soignant (AS).	●				
		Expérimenter des passerelles entre formations.	●				
		Mettre en place des dispositifs d'accompagnement individualisé pour éviter les ruptures de formation.	●				
		Augmenter les quotas et capacités de formation	●				
Orienter vers les formations sanitaires - un moyen d'assurer l'avenir des professions de santé		Renforcer les actions d'information et d'orientation en faveur des métiers et des formations du secteur sanitaire et social.	●				
Ambition 1 : Une nature au service du « bien-être » et de la santé	Offrir un thermalisme séduisant en région Grand Est. Placer le Grand Est parmi les destinations bien-être.	Soutenir les investissements initiés par les établissements thermaux.	●				
		Accompagner les hôteliers pour se positionner sur le secteur du bien-être.	●				
Protéger l'utilisateur et le professionnel ou l'amateuseur.		Promouvoir des actions de prévention santé en direction des publics et des professionnels (artistes, techniciens, autre personnel).		●			
		Engager une réflexion avec les professionnels du plateau médical de la Région en vue de mettre en place des dispositions techniques favorables aux bonnes conditions sanitaires des activités artistiques.				●	
		Favoriser les projets artistiques (expositions, ateliers thérapeutiques...) partagés avec les usagers et du personnel du secteur de la santé.	●				
Ambition 2 : Faire de la culture une source de bien-être et de santé	Accompagner l'accès à la culture pour tous les publics en situation de soin ou de handicap	Développer la résidence artistique dans les structures sanitaires et médico-sociales.	●				
		Contribuer au développement de l'Art Thérapie en soutenant des actions de formations destinées aux professionnels de santé concernés.	●				
		Valoriser la prise en compte des personnes porteuses de handicaps dans les festivals soutenus par la Région.	●				
		Poursuivre un programme pluriannuel d'étude et de valorisation des connaissances sur le patrimoine et l'histoire de la santé en RGE.		Etendre les actions du Service de l'Inventaire et du Patrimoine culturel du Grand Est aux champs du patrimoine hospitalier et de l'histoire universitaire hospitalière, aux sanatoriums et hôpitaux psychiatriques.	●		
Valoriser au travers du Comité d'Histoire Régionale (CHR) les travaux de recherches historiques des associations s'intéressant au patrimoine et à l'histoire de la santé dans le Grand Est.	●						

PARTIE 3

LES MOTEURS DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA SANTÉ EN GRAND EST.

AXE 1

Des ressources naturelles et une richesse culturelle au service de la santé et du bien-être.

AXE 2

L'innovation et la recherche en santé : moteurs et vecteurs de transition.

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE	
Ambition 1 : Mettre en place une démarche d'accélération des innovations en santé structurées autour de trois priorités : Industrie, Académie, Intelligence Artificielle.	La priorité Industrie de la santé : Accompagner 100 créations d'entreprise et projets R&D.	Inscrire les industriels régionaux de la santé dans les transitions du Business Act.	●					
		Déployer un « Airbus du Médicament » en s'appuyant sur la coopération transfrontalière.		●				
		Soutenir les solutions innovantes des entreprises et acteurs régionaux.	●					
		Inscrire les Territoires d'Innovation (ex Territoires d'Innovation de Grande Ambition) - des territoires d'expérimentation au service du déploiement de nouvelles technologies.	●					
		Soutien au démarrage de l'Institut Hospitalo6Universitaire (IHU) à INFINY à Nancy (nouvelle action)	●					
			Soutien aux postes universitaires de territoires ou p.u.t (nouvelle action)	●				
	Ambition 2 : Développer un projet régional d'accompagnement des hôpitaux dans leur transformation : programmes « l'Hôpital du Futur » (ancienne dénomination « Hôpital 4.0 »)	Mettre en œuvre le Plan Intelligence Artificielle de la Région.	Booster la compétitivité des entreprises par l'intelligence artificielle.	●				
			Soutenir l'excellence scientifique en intelligence artificielle et assurer son rayonnement et sa valorisation.	●				
			Dynamiser les startups depuis la formulation d'une idée jusqu'à la levée du premier million d'euros en fédérant tous les acteurs de l'entrepreneuriat.	●				
			Créer une plateforme de données de santé HDS (Hébergeur de Données de Santé)		●			
Mettre en œuvre les différentes séquences du programme Hôpital du Futur avec l'Etat (ARS — Préfecture).		Réaliser la 1ère séquence d'Hôpital du Futur. Thématique : « Comment permettre aux soignants de se recentrer sur leur cœur de métiers » - 2021-2023.	●					
	Réaliser la 2 ^{ème} séquence d'Hôpital du Futur. Thématique : « Décarbonation des hôpitaux » - 2024-2027.		●					

AXE 3

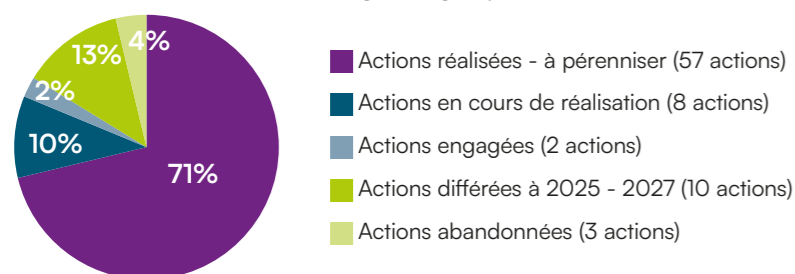
La Santé, un sujet majeur de la politique transfrontalière de la Région.

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	RÉALISÉE	EN COURS DE FINALISATION	ENGAGÉE	DIFFÉRÉE SUR 2025-27	ABANDONNÉE
Contribuer à la structuration d'une politique globale de coopération transfrontalière en matière de santé publique, en intervenant en appui de l'ARS et des acteurs de la santé publique de manière proportionnée à ses compétences et ses moyens, et en facilitant le portage politique par nos partenaires allemands, belges luxembourgeois et suisses.	Améliorer l'égalité d'accès aux soins dans les zones frontalières et accompagner de nouvelles synergies entre établissements hospitaliers du Grand Est et des territoires frontaliers.	Amélioration des offres de soin dans les zones transfrontalières peu denses (Maisons de santé pluri-professionnelles transfrontalières ou MSP). Développement de la télémédecine dans les zones frontalières.			●		
	Accompagner les besoins en personnels qualifiés en soins infirmiers	Vers un institut franco-luxembourgeois de formation en soins infirmiers. Offrir des opportunités renforcées de mobilité pour les étudiants en soins infirmiers.	●			●	
	Améliorer l'observation des politiques de santé humaine et des flux hospitaliers/médicaux dans les zones frontalières, afin d'accompagner la transformation des offres de soin	Création d'un observatoire en réseau de la santé transfrontalière					●
	Faciliter le dialogue et le travail prospectif entre acteurs de la santé dans les zones frontalières.	Organisation d'Assises des partenariats transfrontaliers pour la santé.	●				
		Accompagnement de nouvelles solutions médicales et de nouveaux outils de prévention par un recours accru à l'Intelligence Artificielle (IA) dans les zones frontalières.	●				
		Accompagnement de l'émergence de projets sur financements Interreg et autres financements européens.	●				
Soutenir le système de santé, notamment en sortie de Pandémie, dans la perspective de le rendre plus résilient.	Intégrer des dossiers Région Grand Est dans le volet REACT-EU du plan de relance européen 2021-2023.		●				
	S'inscrire dans le programme FEDER - FSE+ 2021-2027.		●				
	Obtenir des soutiens aux projets d'investissements de santé en zone rurale dans le cadre du programme FEADER 2023-2027		●				

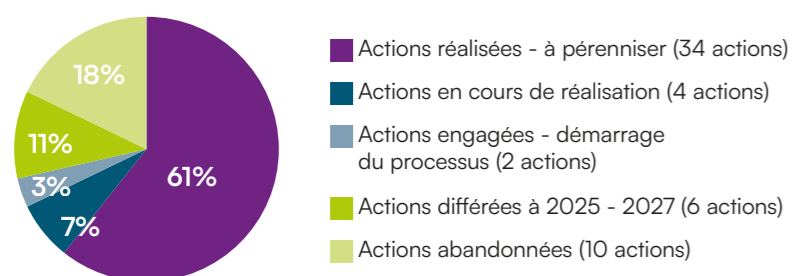
AXE 4

Soutien aux projets territoriaux de santé dans les programmes européens.

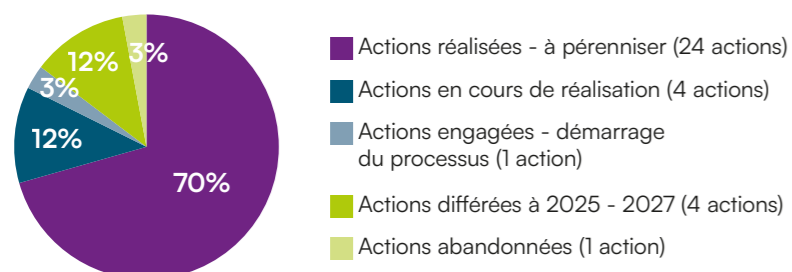
Synthèses graphiques de l'état d'avancement de chacune des 3 parties de la Feuille de Route Santé 2021-2027.



Partie 1 : Mieux vivre en Grand Est, une population en meilleure santé dans un environnement préservé (30 objectifs - 80 actions)

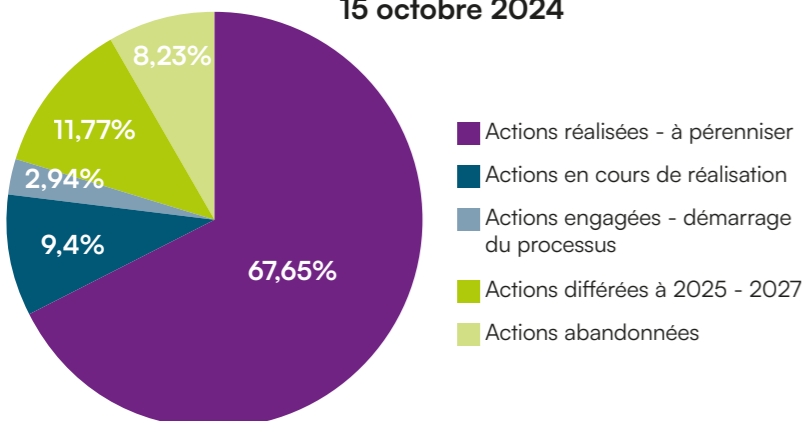


Partie 2 : Des solutions sur mesure pour un égal accès aux soins l'ensemble du Grand Est (15 objectifs - 56 actions)



Partie 3 : Les moteurs de l'attractivité de la Santé en Grand Est (16 objectifs - 34 actions)

Niveau de réalisation de la Feuille de Route Santé au 15 octobre 2024 — période observée : 1^{er} janvier 2021 — 15 octobre 2024



SYNTHÈSE GÉNÉRALE :

Le bilan intermédiaire de la Feuille de Route Santé concerne la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 octobre 2024. Établi avec **le soutien des élus et le concours de 21 directions/services**, il s'articule, conformément au plan de la Feuille de Route Santé 2021-2027 autour de 3 parties :

- Partie 1 : Mieux vivre en Grand Est : une population en meilleure santé dans un environnement préservé,
- Partie 2 : Des solutions sur mesure pour un égal accès aux soins sur l'ensemble du Grand Est,
- Partie 3 : Les moteurs de l'attractivité de la santé en Grand Est.

Ce sont au final plus de 170 actions qui ont été traitées durant cette période. 67.65% d'entre elles, soit 115 actions, sont finalisées et mise en œuvre à date. 9.40% (soit 16 actions) sont en voie d'être mise en place et seront opérationnelles au plus tard d'ici le début 2025 : les processus et les modes opératoires qui permettront leur concrétisation sont finalisées. 11.77% des actions seront travaillées sur la période 2025-2027. 8.23% des 170 actions, soit 14 actions, ont été abandonnées soit parce que les évolutions réglementaires ou de l'écosystème ne les rendaient plus pertinentes soit que le choix a été fait de mettre en place des actions plus adaptées.

Au-delà du fait que près des ¾ des actions initialement programmées sont finalisées ou le seront d'ici début 2025, ce bilan intermédiaire confirme la capacité de la Région à relever des défis majeurs de santé publique sur son territoire.

— PARTIE 1 :

MIEUX VIVRE EN GRAND EST : UNE POPULATION EN MEILLEURE SANTÉ DANS UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ.

Cette partie s'articule autour de 3 parties :

- Une approche transversale en faveur de la santé environnementale,
- Prévenir, sensibiliser, bouger : un triptyque gagnant pour la santé des habitants du Grand Est,
- Santé et qualité de vie au travail : une préoccupation croissante tant au niveau des professionnels que des entreprises.

1. Une approche transversale en faveur de la santé environnementale.

La Région Grand Est a fait de l'accès à l'eau un enjeu prioritaire, créant une mission Eau qui pilote 31 actions volontaristes. Parmi celles-ci, la mise en place de contrats de solutions territoriaux a permis de réduire significativement la pollution des eaux souterraines par les pesticides, bénéficiant à 19 captages prioritaires et permettant le développement de cultures à bas niveau d'impact sur près de 15 000 hectares.

Parallèlement, la Région a renforcé son soutien aux communes engagées dans une démarche «Zéro Pesticide», distinguant 644 communes et 66 gestionnaires d'espaces depuis 2011. Elle les accompagne dans la mise en place de plans de gestion différenciée et l'acquisition de matériels adaptés.

Au-delà, la Région a mené une étude prospective approfondie sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau, identifiant les secteurs les plus vulnérables. Ces travaux lui ont permis d'initier des actions ciblées, comme le soutien à la gestion quantitative de la nappe de la Craie.

Sur le volet biodiversité, la Région a créé ou étendu **3 réserves naturelles régionales, et accompagné la plantation de 1 000 km de haies et bosquets**, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes. Elle a également lancé un appel à manifestation pour mobiliser directement les entreprises en faveur de la biodiversité, soutenant 31 projets innovants.

Face aux évolutions climatiques, la Région s'est doté d'une **Feuille de Route Régionale d'accélération de l'adaptation au changement climatique**. Ce document traduit une volonté forte de la Région de préparer les territoires aux conséquences du changement climatique pour éviter de les subir.

Conformément aux dispositions prises dans le cadre du SRADDET, la Région a engagé les actions nécessaires afin que les objectifs en **matière de qualité de l'Air** soient atteignables à l'horizon 2030 pour les principaux polluants.

A relever également, les actions engagées dans le cadre de la **gestion des friches, l'aménagement durable, le soutien au recours aux matériaux bio sourcés, le plan ambitieux de soutien aux mobilités actives et la pratique cycliste, le programme « Lycées en Transitions »** (volet alimentation, gestion écologique des espaces verts et gestion saine des bâtiments) ou encore **le développement de la plateforme numérique «Biodiv'Est»**, qui rassemble 434 acteurs engagés, valorise plus de 120 initiatives et anime un réseau régional de professionnels de la santé environnementale. Cette démarche visant à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour de la préservation de la biodiversité, enjeu essentiel pour la santé des populations

Impliquée dans le Plan Régional Santé Environnement au côté de l'Etat (PRSE), tant dans sa construction que dans sa mise en œuvre, la Région

engage chaque année un **Appel à Projet** visant à soutenir plus d'une centaine de projets à chaque fois contribuant à sensibiliser la population et des acteurs cibles à la santé environnementale mais également à soutenir **des projets ayant pour finalité de préserver l'environnement et/ou garantir un environnement favorable à la santé.**

2. Prévenir, sensibiliser, bouger : un triptyque gagnant pour la santé des habitants du Grand Est.

La Région Grand Est s'engage pour la santé et le bien-être des jeunes, avec un plan d'actions ambitieux et pluriel. Elle a ainsi lancé un baromètre pour mieux comprendre leurs besoins spécifiques, et organisé des **Assises régionales** rassemblant plus de 200 participants afin d'identifier les priorités d'intervention. Assises qui seront organisées tous les 2 ans.

Sur la base de ces éléments, la Région a **déployé trois appels à projets, allouant près d'1 million d'euros pour soutenir des structures qui œuvrent notamment pour préserver/améliorer la santé mentale des jeunes, qui développent des actions de prévention/promotion santé ciblées, qui luttent contre les addictions ou qui mettent en place des actions qui concourent au mieux-être des jeunes.**

Au travers du **programme ambitieux ADAGE** visant à atteindre **2/3 de produits locaux et de qualité dans la restauration collective d'ici 2030**, la Région considérant notamment que l'alimentation est un « véhicule santé » agit par ailleurs pour une meilleure alimentation.

Plaçant l'activité physique comme contribuant à la fois au mieux-être et à la préservation voire l'amélioration du niveau de santé, la Région

Grand Est favorise le développement du **réseau des Maisons Sport-Santé** sur son territoire. Elle amplifie également **le déploiement du dispositif Prescri'Mouv**, qui facilite la prescription d'activité physique adaptée par les médecins. Depuis 2018, ce dispositif a permis d'accompagner plus de 21 500 patients dans le Grand Est. Au-delà, la Région **expérimente des actions spécifiques en zones rurales, afin d'encourager la pratique sportive** dans ces territoires parfois plus isolés.

Afin d'élargir le panel des personnes sensibilisées aux questions de santé, le **Programme Régional de Formation a intégré des modules dédiés à la santé**, comme la prévention des violences sexuelles et sexistes, les certifications Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) et Sauveteur Secouriste du Travail (SST), ainsi que des formations dans les domaines de la santé publique. Des expérimentations de formations en ligne sur ces thématiques ont également été menées.

3. Santé et qualité de vie au travail : une préoccupation croissante tant au niveau des professionnels que des entreprises.

La Région Grand Est s'est engagée dans une **démarche visant à promouvoir le développement de l'activité physique en milieu professionnel**. Cela se traduit par la mise en place **d'un plan d'actions régional avec trois axes principaux : l'information et la sensibilisation des employeurs, le repérage et la valorisation des bonnes pratiques, et le soutien financier aux investissements nécessaires.**

Un appel à manifestation d'intérêt doté de 1,2 million d'euros a ainsi été lancé pour soutenir les projets des entreprises visant à favoriser la pratique

sportive de leurs salariés, que ce soit par l'aménagement d'infrastructures, l'acquisition d'équipements ou le développement d'outils numériques. Plusieurs projets ont déjà été réalisés, comme la transformation de salles d'archives en salles de sport ou la création d'un service sportif mutualisé au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.

Par ailleurs, **la Région s'est engagée à devenir une collectivité exemplaire en matière de prévention et de qualité de vie au travail pour ses propres agents**. Un service dédié a ainsi été mis en place, chargé de la prévention des risques professionnels, de l'accompagnement social et du maintien dans l'emploi. Un programme annuel de prévention a également été défini, avec des actions dans des domaines variés comme la formation, la réduction des risques ou l'amélioration des conditions de travail. Elle s'est dotée également **d'un service Qualité de Vie au travail qui intervient dans tous les secteurs d'activité du Conseil Régional.**

Concernant les agriculteurs, viticulteurs et forestiers, la Région a engagé une politique volontariste de prévention des risques et des maladies liés à leur activité professionnelle. Elle soutient **l'acquisition de matériels innovants** permettant de réduire la pénibilité du travail, d'éviter l'exposition aux produits phytosanitaires, et d'améliorer les conditions de sécurité, notamment dans les secteurs forestiers. Elle finance également les **cellules REAGIR** des Chambres d'Agriculture et les associations Solidarité Paysans pour accompagner les exploitants en difficulté.

— PARTIE 2 :

DES SOLUTIONS SUR MESURE POUR UN ÉGAL ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU GRAND EST.

La Région Grand Est s'est résolument engagée dans la lutte contre les déserts médicaux qui touchent plus de 70% de ses territoires. Cet enjeu d'égal accès aux soins pour tous les citoyens est une priorité de la feuille de route santé 2021-2027.

Les actions menées s'articulent autour de 4 objectifs principaux : **faciliter la création de lieux d'exercice** (MSP, pôles/maisons de santé, cabinets), **créer les conditions favorables à l'installation dans les zones sous-denses, faciliter la réalisation des stages par les étudiants** en médecine générale afin de susciter ultérieurement des projets d'installation (aides incitatives et soutien à la création de lieux d'hébergement) et **favoriser le déploiement de la Télémédecine** comme un soutien à une offre de soins.

Sur la période **2021-2024, plus de 480 dossiers en lien avec ces objectifs ont été votés, auxquels s'ajoutent 724 dossiers d'aides incitatives aux internes**, soit un total de 1204 dossiers. En 2024, 70% des aides en investissement ont été mobilisées pour le soutien aux lieux d'exercice. **Chiffres en hausse chaque année depuis 2021.**

En ce qui concerne la création de lieux d'exercice, la Région accompagne notamment **le développement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, avec 136 dossiers soutenus** sur la période ainsi que des pôles/maisons de santé, centres de santé dans les zones les

plus touchées par la désertification. Elle soutient également **la création de lieux d'hébergement pour attirer et fidéliser des étudiants, des professionnels, avec 10 projets aidés pour 2,2 M€.**

En complément, et toujours dans un souci de lutter contre l'inégalité d'accès aux soins, la Région a lancé **deux AMI « Aller vers en santé » pour soutenir des projets d'offres mobiles de prévention, dépistage et soins, avec 30 projets lauréats pour 3,2 M€ d'aides. Plus récemment, et en lien avec le Pacte pour les Ruralités, la Région a lancé un AMI « bus des femmes — dépistages avec mammographes embarqués »** et ceci pour aller au plus proche des femmes en ruralité afin de lutter contre le renoncement aux dépistages ou encore au suivi d'action de promotion/prévention santé faute de pouvoir y accéder.

Afin de venir en soutien aux professionnels intervenant dans les zones sous denses, la Région Grand Est s'est **engagée de manière volontariste dans le déploiement de la télémédecine à travers deux feuilles de route spécifique. La première (2021-2023) a ainsi permis d'accompagner plus de 200 sites, dont 100 nouveaux**, avec un budget de plus de 3 millions d'euros (financement REACT EU). **La seconde (2024-2026) vise à poursuivre ce déploiement, notamment dans les « zones blanches »,** avec 1,5 million d'euros dédiés.

Ces feuilles de route s'appuient sur une gouvernance partenariale forte, impliquant l'État, l'Assurance Maladie et l'ARS ce qui lui confère un caractère unique France entière. Elles visent à garantir l'équité territoriale et sociale dans l'accès à la télémédecine, en ciblant prioritairement les structures d'exercice coordonné,

les établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi que les cabinets médicaux et paramédicaux dans les zones sous denses.

Parallèlement, le projet e-Meuse santé soutenu par la Région, lauréat de l'appel à projets « Territoires d'Innovation de Grande Ambition », expérimente de nouvelles solutions numériques et organisationnelles pour améliorer l'accès aux soins sur son territoire. Doté d'un budget de 26 millions d'euros, il a notamment déployé 16 lieux de téléconsultation, totalisant plus de 6 000 actes. **La Région soutient financièrement ce projet sur toute sa durée soit dix années.** Plus largement, la Région s'est engagée **dans une dynamique de e-santé**, en soutenant des projets innovants portés par les acteurs du territoire. L'objectif est de favoriser l'émergence d'une véritable filière régionale, **en lien avec le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du Grand Est.**

Suite à la pandémie qui a montré notamment la limite du capacitaire des établissements de santé lors de situations entraînant un afflux massif de patients, **la Région a décidé de doter la région de 3 unités sanitaires mobiles.** Ces trois USM sont actives et basées dans les CHU de Nancy, Strasbourg et Reims. **Ces unités, en capacité d'accueillir jusqu'à une douzaine de patients, chacune, nécessitant des soins de type « unités de soins continus », peuvent être installés en tous lieux dans des délais très courts.** Le déploiement de ces USM a été rendu possible grâce aux fonds REACT EU — Feder.

En tant que collectivité compétente en matière de formations sanitaires et sociales, **la Région Grand Est a pris des mesures volontaristes significatives pour répondre aux enjeux de pénurie de personnel** dans

les secteurs sanitaires et sociaux. Sa politique se décline en plusieurs axes stratégiques.

Tout d'abord, la région cherche à **augmenter le nombre de diplômés.** Pour cela, elle développe **l'apprentissage et l'alternance**, expérimente des **passerelles entre formations**, et met en place des dispositifs d'**accompagnement individualisé pour éviter les ruptures de parcours.** Des résultats significatifs sont obtenus, comme l'ouverture d'un IFSI proposant l'apprentissage dès la 1ère année, ou encore le fort taux de réussite des parcours de **VAE hybride aide-soignant.**

La Région agit aussi pour rendre ces métiers plus attractifs. Elle mène ainsi de nombreuses actions de promotion et d'information à destination de publics variés (demandeurs d'emploi, salariés, scolaires...), s'appuyant sur des outils diversifiés (salons, webinaires, vidéos...). Une « Semaine Grand Est des métiers du soin » a notamment été initiée, mobilisant 60 employeurs pour faire découvrir ces métiers.

Parallèlement, la Région investit massivement dans l'offre de formation, avec des augmentations de quotas conséquentes, notamment **+33% pour les infirmiers et +100% pour les aides-soignants entre 2019 et 2023. En 2024, se sont 261 places supplémentaires de formation à la profession d'infirmier et 344 pour celle d'aides-soignants qui ont été ouvertes.** De nouvelles formations ont également été créées, répondant à des besoins émergents.

Ce volontarisme régional se traduit par un budget en forte hausse, passant de 116,6 M€ en 2021 à 126,5 M€ en 2023. Des investissements importants sont également réalisés pour moderniser les infrastructures des instituts de formation.

— PARTIE 3 :

LES MOTEURS DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA SANTÉ EN GRAND EST.

En matière d'attractivité en santé, la Région Grand Est investit également dans le **thermalisme, la culture** considérant qu'ils constituent de véritables leviers du bien-être et de la santé de ses habitants.

Sur le volet thermal, la Région soutient les investissements des établissements pour fidéliser et renouveler leur clientèle, tout en diversifiant l'offre avec des mini-cures. L'objectif est de faire du Grand Est une destination de référence en matière de bien-être.

Dans le domaine culturel, la Région promeut des actions de prévention santé à destination des artistes et du public, et favorise l'accès à la culture pour les publics en situation de soin ou de handicap. **Une convention « Culture Santé Autonomie »** a ainsi été signée entre l'Etat et la Région, avec un appel à projets doté de 650 000 € permettant **de financer 83 initiatives culturelles au sein d'établissements de santé et médico-sociaux.**

Par ailleurs, **le service de l'Inventaire et du Patrimoine étend ses actions au patrimoine hospitalier**, universitaire et de santé, menant des études et valorisations, comme l'exposition sur le couvent devenu hôpital à Nancy. Le Comité d'Histoire Régionale contribue également à faire connaître l'histoire de la santé en Grand Est.

En matière d'attractivité santé, **la Région Grand Est a également mis en place une véritable démarche d'accélération de l'innovation en santé, structurée autour de trois priorités : l'industrie, l'académie et l'intelligence artificielle.**

La Région Grand Est s'est fixée **comme priorité stratégique d'accélérer l'innovation dans le secteur de la santé, et ceci malgré**

le contexte de crise sanitaire qui a lourdement impacté ce secteur.

Cette ambition se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions diversifiées, mobilisant une pluralité de leviers et s'appuyant sur un écosystème partenarial riche et dynamique.

Tout d'abord, la Région Grand Est déploie un accompagnement volontariste de l'industrie de la santé, véritable pilier de son ambition.

Elle soutient ainsi financièrement la **création de 100 entreprises et projets de R&D**, en mobilisant différents outils complémentaires : aides directes, prêts participatifs, investissements en fonds propres. Cette mobilisation bénéficie aussi bien aux startups innovantes qu'aux grands groupes industriels régionaux, permettant ainsi de renforcer la compétitivité de l'ensemble de la filière.

Dans cette dynamique, la Région s'est fixé l'objectif ambitieux de développer un «Airbus du médicament» en s'appuyant sur la coopération transfrontalière.

Elle a ainsi confié à BioValley France, le pôle de compétitivité, la mission de **structurer et animer la filière de bio production**, autour de deux axes prioritaires : l'amélioration de la performance de l'outil de production et la réduction de l'impact environnemental. Ce projet pluriannuel vise à faire du Grand Est un territoire de référence dans ce domaine stratégique.

En parallèle, **la Région a lancé en 2022 l'initiative «Quest for Health», dont elle est le premier co-financier public français.** Portée par l'incubateur «Quest for Change», cette structure a pour ambition de faire du Grand Est un territoire incontournable pour la création et le développement des startups santé en Europe. Elle vise notamment à attirer un potentiel exogène de projets ambitieux, à adapter l'offre immobilière aux besoins

des startups, et à développer des outils de financement innovants.

La Région s'appuie également sur son réseau d'incubateurs d'excellence, qui accueillent une part importante de projets innovants dans les domaines de la e-santé, des dispositifs médicaux et des biotechnologies.

Ces incubateurs collaborent étroitement avec les autres acteurs clés de l'écosystème, tels que le **pôle de compétitivité BioValley France** ou les structures de transfert de technologie. Ils proposent ainsi des offres et ressources spécialisées pour accompagner au mieux le développement des startups santé.

En parallèle, la Région soutient activement l'attractivité des talents et le développement d'infrastructures de recherche de pointe.

Elle finance ainsi l'acquisition d'équipements structurants et l'accueil de chercheurs d'excellence, renforçant ainsi les capacités de recherche dans les domaines de la biologie et de la santé. **La Région s'implique également dans le lancement ambitieux de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Infiny à Nancy**, un projet visant à offrir un parcours de soins innovant aux patients atteints de maladies inflammatoires.

Afin de répondre aux enjeux de démographie médicale sur son territoire, la Région Grand Est a également initié la création de postes universitaires de territoire.

Ce dispositif innovant permet d'exporter, hors des CHU, les missions universitaires de soin, de formation et de recherche, dans des centres hospitaliers généraux et des structures ambulatoires. Cela vise à multiplier les lieux de formation de qualité universitaire et à mailler le territoire en termes de recherche en soins et de recherche translationnelle.

Enfin, la Région déploie **son ambitieux**

Plan Intelligence Artificielle, et à développer des outils de financement innovants avec notamment le soutien à une chaire industrielle IA appliquée à la santé et le renforcement du projet CLINNOVA, une plateforme transfrontalière de données de santé fédérant de nombreux partenaires régionaux.

En 2020, la Région Grand Est et l'État ont élaboré le Business Act Grand Est, un plan ambitieux de relance et de modernisation de l'économie, identifiant 4 moteurs de transformation dont la Santé. C'est dans ce cadre qu'a été créé le **programme «Hôpital du Futur», piloté par le GET Santé, issu d'un travail conjoint entre la Région, l'État (ARS, Préfecture) et BioValley France.**

La première version du programme (2021-2023) visait à permettre aux professionnels de santé de se recentrer sur leur cœur de métier, en réduisant les charges physiques et en développant des solutions robotiques et digitales innovantes. 9 projets portés par 7 établissements ont été retenus, avec des résultats concrets : géolocalisation des équipements, utilisation de l'IA en radiologie, développement de la logistique et de la stérilisation, etc. 9 M€ de fonds REACT EU-Feder ont permis le financement de ces projets.

Fort de ce succès, la Région Grand Est, l'ARS Grand Est et la Préfecture ont décidé, avec l'appui de BioValley France, de réitérer un programme d'appui à la transformation des hôpitaux. C'est ainsi que la **seconde campagne d'Hôpital du Futur (2024-2026) est axée sur la décarbonation des établissements, avec un budget de 9 M€ (4,5 M€ Région, 4,5 M€ ARS) pour financer des projets d'écoconception, de bâtiments bas carbone et de gestion des déchets.**

Il est à relever également l'importance du caractère transfrontalier de la Région Grand Est, qui en matière de santé constitue un atout mais également un défi.

Avec 750 kms de frontières communes, la Région s'engage dans de nombreux projets pour améliorer l'accès aux soins dans les zones frontalières. Un des projets phares est le centre de compétences **TRISAN**, porté par l'Euro-Institut, qui coordonne et amplifie les effets de la coopération sanitaire dans le Rhin Supérieur. TRISAN produit des études, développe et anime des réseaux thématiques pour structurer cette coopération. **Sur le territoire de l'Eurodistrict PAMINA, la Région soutient un projet INTERREG visant à développer l'offre de soins de proximité, à travers la coopération inter-hospitalière et la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle transfrontalière.**

Dans la Grande Région, l'Eurodistrict SaarMoselle porte le projet GeKo SaarMoselle, auquel la Région n'a pas été conviée. Mais elle apporte un soutien annuel à l'Interface Santé SaarMoselle qui pérennisera cette coopération.

La Région est aussi partenaire associé du projet PSICOCAP, visant à forger un nouveau regard sur le handicap psychique dans les zones transfrontalières franco-belges. Ce projet se poursuit avec PSICOCAP+ dans le prochain programme INTERREG.

La Région Grand Est s'est engagée dans le soutien aux établissements de santé en sortie de crise pandémique bénéficiant pour cela de financements européens substantiels. Ainsi, dans le cadre du plan de relance **REACT-EU 2021-2023, la Région a su intégrer avec succès de nombreux dossiers visant à renforcer les capacités et l'équipement des structures sanitaires sur son territoire.**

Le volet « santé » de REACT-EU a permis de soutenir une centaine de projets hospitaliers, représentant près de 95,5 millions d'euros de subventions FEDER. Ces financements ont notamment servi à l'acquisition de matériels médicaux et pharmaceutiques de pointe, tels que des robots pharmaceutiques pour le Groupe hospitalier de Mulhouse, ou encore une unité mobile d'accueil de patients en soins critiques pour le CHU de Reims. Des solutions numériques innovantes ont également pu être déployées, à l'instar du projet LNPath au CHU de Reims, visant à créer une plateforme régionale de pathologie numérique.

Au-delà REACT EU, la Région s'est également positionnée pour tirer parti du futur programme FEDER-FSE+ 2021-2027, doté d'une enveloppe prévisionnelle de 900 millions d'euros. Cette nouvelle programmation permettra de soutenir des initiatives ambitieuses dans des domaines clés, à commencer par la recherche et l'innovation en santé. Ainsi, le projet RABAVIR, porté par la PME strasbourgeoise NovAliX, bénéficie d'une subvention FEDER de près de 5,8 millions d'euros pour développer de nouvelles molécules contre les maladies infectieuses.

Parallèlement, la Région entend également mobiliser les fonds du programme FEADER 2023-2027 pour accompagner les investissements de santé en zone rurale **dont le projet « béguinage de demain » inscrit dans le Pacte pour les Ruralités.** Déjà, entre **2021 et 2024, près de 1,5 million d'euros ont été alloués à 27 projets**, qu'il s'agisse de la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Merxheim, ou encore de la création d'un parcours de santé à Bulgnéville. Cette dynamique devrait se poursuivre et s'amplifier dans la prochaine programmation, au service

du bien-être et de l'accès aux soins des populations des territoires les plus reculés.

Ainsi, la région Grand Est déploie une véritable stratégie multifonds pour faire de la santé un levier essentiel de son développement économique et social, au bénéfice de tous les citoyens. **Des investissements de pointe côtoient des réalisations de proximité, dans une approche globale et intégrée visant à renforcer la résilience du système de santé régional.**

En conclusion, la Région Grand Est s'engage résolument pour la santé de ses habitants, déployant une approche globale, transversale et innovante. **Ses actions volontaristes et ses résultats concrets démontrent son dynamisme et sa détermination dans ce domaine essentiel, au bénéfice de l'ensemble de la population régionale.**

Au-delà de ce constat, il est à souligner que la Région Grand Est agit, dans le cadre de ses domaines de compétences, sur de nombreux déterminants de la santé : aménagement du territoire, développement économique, agriculture, recherche et innovation, formation, environnement. **On voit se dessiner dans le cadre de ce bilan intermédiaire une réelle capacité de la Région Grand Est à s'inscrire aujourd'hui et encore plus demain dans une approche innovante dans l'intérêt des habitants du Grand Est, de l'environnement, de sa biodiversité :** celle d'une « Seule Santé ».



ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01



www.grandest.fr